

A high-contrast, black and white close-up photograph of a car's wheel and hub. The wheel has a multi-spoke design, and the hub is visible in the foreground. The lighting creates strong highlights and deep shadows, emphasizing the metallic textures and curves of the components.

2010

Document de référence

contenant le Rapport financier annuel

Sommaire

Entretien avec le Directeur Général 2

1 Présentation de Valeo et de ses activités 5

1.A. L'essentiel de Valeo	6
1.B. Chiffres clés	9
1.C. Présentation de Valeo	14
1.D. Principales activités	29
1.E. Principaux marchés	40

2 Facteurs de risque 43

2.A. Principaux risques	44
2.B. Assurances et couverture des risques	51

3 Responsabilité sociale d'entreprise 53

3.A. Politique environnementale et développement durable	54
3.B. Politique sociale et sociétale	77
3.C. L'engagement volontaire durable de Valeo	91

4 Gouvernement d'entreprise 93

4.A. Organes de direction et d'administration	94
4.B. Rémunération des mandataires sociaux	105
4.C. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	116
4.D. Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Valeo	119
4.E. Rapport des Commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo	136
4.F. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	137

5 Informations financières et comptables 141

5.A. Analyse des résultats consolidés 2010	142
5.B. Comptes consolidés 2010	146
5.C. Événements postérieurs à la clôture et tendances	209
5.D. Analyse des résultats de la Société Valeo	211
5.E. Comptes annuels 2010	212
5.F. Autres informations financières et comptables	231

6 Valeo et ses actionnaires 233

6.A. Données boursières	234
6.B. Relations avec les actionnaires	237
6.C. Dividende	238
6.D. Actionnariat	238
6.E. Programme de rachat d'actions	242
6.F. Informations complémentaires concernant le capital	245

7 Informations complémentaires 255

7.A. Principales dispositions légales et statutaires	256
7.B. Information sur les filiales et participations	259
7.C. Contrats importants	262
7.D. Documents accessibles au public	262
7.E. Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	267
7.F. Personne responsable du document de référence	269

8 Tables de concordance 271

8.A. Table de concordance du document de référence	272
8.B. Table de concordance avec les informations sociales et environnementales requises par la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques introduite par le décret n° 2002-221	276
8.C. Table de concordance du rapport financier annuel	277
8.D. Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce	278

Les éléments du Rapport financier annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 

Document de référence 2010

contenant le Rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 29 mars 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations :

1. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2010 sous le n° D.10-149.
2. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2009 sous le n° D.09-128.

Profil du Groupe

Valeo est un Groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'industrie automobile principalement axés sur la réduction des émissions de CO₂. Valeo compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Le Groupe emploie **58 000** collaborateurs dans **27** pays, dans **109** sites de production, **20** centres de Recherche, **38** centres de Développement et **10** plates-formes de distribution.

Valeo inscrit sa stratégie dans une logique de développement durable et responsable.

Entretien avec Jacques Aschenbroich, Directeur Général de Valeo

Que reprenez-vous de l'année 2010 pour Valeo ?

J.A. : Les résultats 2010 de Valeo montrent une performance opérationnelle en avance sur les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre du plan présenté début 2010. Avec un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros, le Groupe affiche un taux de marge opérationnelle de 6,4 %, supérieur de 2,8 points à celui d'avant la crise de 2009 pour un chiffre d'affaires comparable, et le résultat net atteint 365 millions d'euros, soit 3,8 % du chiffre d'affaires.

Valeo a par ailleurs généré 440 millions d'euros de cash net et affiche une rentabilité des capitaux engagés supérieure à 30 %.

Mais la meilleure nouvelle de l'année 2010 est certainement le niveau record des prises de commandes, qui s'élèvent à 12,5 milliards d'euros : cela montre d'une part la confiance de nos clients dans les produits développés par Valeo, en particulier nos innovations dans le domaine des réductions des émissions de CO₂, et d'autre part la capacité de Valeo à croître de façon organique.

À quoi attribuez-vous ces performances ?

J.A. : L'année 2010 a confirmé la pertinence des deux axes de croissance autour desquels nous avons bâti notre stratégie, les produits dans le domaine de la réduction des émissions de CO₂ et le développement en Asie et dans les pays émergents. Avec 74 millions de véhicules de tourisme, la production automobile mondiale a été supérieure à nos attentes et nous avons surperformé le marché dans nos principales régions de production.

Par ailleurs dans ce contexte de forte reprise de l'activité, nous avons, grâce à une gestion stricte des coûts, pu abaisser notre point mort à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise de 2009.

En mars 2011, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs pour 2015. Êtes-vous confiant dans la capacité de Valeo à les atteindre ?

J.A. : En effet, le 9 mars 2011, lors de notre journée investisseurs, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs pour 2015 :

- un chiffre d'affaires de l'ordre de 14 milliards d'euros, soit une croissance organique moyenne de 8 % par an,
- un taux de marge opérationnelle supérieur à 7%, et
- une rentabilité des capitaux investis supérieure à 30%.

Nous avons par ailleurs la conviction que le Groupe a la capacité de surperformer la production automobile mondiale de 3 % par an sur la période 2011-2015, grâce à la montée en puissance des produits innovants développés par Valeo, au bon accueil du marché pour les solutions techniques apportées par Valeo dans le domaine de la réduction des émissions de CO₂ et au développement du Groupe en Asie et dans les pays émergents.

Parallèlement, Valeo poursuivra la mise en place de sa nouvelle organisation et un contrôle strict de ses coûts.

Ainsi nous sommes confiants dans notre capacité à réaliser ces objectifs et à atteindre de façon pérenne une rentabilité des capitaux engagés parmi les meilleures du secteur.

Tous les collaborateurs de Valeo, qui ont fait un travail remarquable pour assurer le redressement de l'entreprise pendant cette année difficile, sont fortement mobilisés pour atteindre ces nouveaux objectifs, qui constituent le projet de notre entreprise pour les années à venir.

Le Japon a connu une catastrophe sans précédent. Quel message souhaitez-vous adresser aux collaborateurs et partenaires de Valeo au Japon ?

J.A. : Ma pensée va en priorité à tous ceux qui ont souffert pendant cette terrible épreuve, qui ont perdu des proches, ou vu leur maison détruite ou endommagée.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble du personnel de Valeo, qui a fait preuve d'un courage et d'une détermination exemplaires pour résoudre les multiples défis professionnels, alors qu'ils devaient en même temps résoudre leurs problèmes personnels. Je voudrais ensuite remercier nos fournisseurs, qui se sont mobilisés pour redémarrer leur production, parfois dans des conditions matérielles difficiles. Et je voudrais enfin remercier nos clients japonais qui ont continué à nous faire confiance.

Je connais le Japon depuis plus de 30 ans : je suis certain que le pays sortira renforcé de cette exceptionnelle épreuve, et Valeo continuera de croître et de se renforcer au Japon dans les années qui viennent et continuera d'accompagner ses clients japonais partout dans le monde.

Le 28 mars 2011

Jacques Aschenbroich

Directeur Général





PRÉSENTATION DE VALEO ET DE SES ACTIVITÉS

1.A. L'essentiel de Valeo	6	1.C. Présentation de Valeo	14
1.A.1. Histoire et évolution du Groupe	6	1.C.1. Description et organisation générale	14
1.A.2. Structure juridique	9	1.C.2. Les réseaux fonctionnels de Valeo : missions et réalisations	15
1.B. Chiffres clés	9	1.C.3. Recherche et Développement	25
1.B.1. Chiffre d'affaires par pôle d'activité	9	1.C.4. Dispositif industriel et patrimoine immobilier	27
1.B.2. Chiffre d'affaires par pays destinataire	10	1.C.5. Investissements au cours des trois derniers exercices	28
1.B.3. Chiffre d'affaires par clientèle	10	1.D. Principales activités	29
1.B.4. Marge brute	11	1.D.1. Systèmes de Propulsion	29
1.B.5. Frais de Recherche et Développement	11	1.D.2. Systèmes Thermiques	31
1.B.6. Marge opérationnelle	12	1.D.3. Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	32
1.B.7. EBITDA	12	1.D.4. Systèmes de Visibilité	33
1.B.8. Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société	13	1.D.5. Des produits et services pour la deuxième monte	34
1.B.9. Résultat des activités poursuivies par action (euro/action)	13	1.D.6. Faits marquants de l'exercice	35
1.B.10. Résultat de la période par action (euro/action)	13	1.E. Principaux marchés	40
1.B.11. Endettement financier net	13	1.E.1. Présentation des marchés du Groupe	40
1.B.12. ROCE (Return on capital employed)	14	1.E.2. Positionnement concurrentiel de Valeo	42

1.A. L'essentiel de Valeo

1.A.1. Histoire et évolution du Groupe

Les origines du Groupe remontent à la création, en **1923**, de la Société Anonyme Française du Ferodo (la « Société ») installée dans des ateliers à Saint-Ouen, près de Paris. La Société distribue puis produit des garnitures de freins et d'embrayages sous licence Ferodo. En 1932, les actions de la Société sont admises à la cotation des agents de change à la Bourse de Paris.

Au cours des années 1960 et 1970, la Société aborde une phase de développement à la fois par diversification sectorielle (systèmes de freins en 1961, systèmes thermiques en 1962, éclairage en 1970 et systèmes électriques en 1978) et par implantation internationale (Espagne en 1963, puis Italie en 1964 et Brésil en 1974). Le 28 mai 1980, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adopte le nom de Valeo, qui en latin signifie : « Je vais bien ».

À partir des années 1980, Valeo s'impose comme un groupe capable de se développer par des acquisitions réalisées à l'échelle internationale :

1987

- Acquisition de Neiman (sécurité habitacle) et de sa filiale Paul Journée (essuyage).
- Acquisition des activités thermiques de la société Chausson.

1988

- Acquisition de Clausor et Tibbe (sécurité habitacle en Espagne et en Allemagne).
- Création de Valeo Pyeong Hwa (embrayages et couronnes d'embrayages en Corée), de Valeo Transtürk (embrayages et distribution en Turquie) et de Valeo Eaton (embrayages poids lourds aux États-Unis).
- Formation de la société commune Valeo Acustar Thermal Systems Inc. (thermique habitacle aux États-Unis).

1989

- Acquisition de Delanair (thermique habitacle en Grande-Bretagne).
- Acquisition de Blackstone (thermique moteur aux États-Unis avec des activités au Mexique, au Canada, en Suède, en Espagne et en Italie).

Cette politique de croissance s'accompagne d'un recentrage autour de certains métiers et le Groupe cède ses activités non stratégiques (garnitures de freins, allumage, avertisseurs) en 1990.

Au cours des années 1990

Le Groupe met en œuvre une stratégie forte autour de :

- une culture industrielle renouvelée : le Groupe adopte la méthode des 5 Axes en 1991 (cf. les 5 Axes dans « L'excellence opérationnelle », à la section 1.C.2.2.) ;
- un effort de recherche soutenu : en 1992, le Groupe crée un centre de recherche électronique à Créteil (France) et un site de production de modules électroniques à Meung-sur-Loire (France). En 1993, Valeo ouvre des centres de recherche éclairage-signalisation à Bobigny et embrayages à Saint-Ouen (France) ;
- une internationalisation croissante : premières implantations de production au Mexique et au Pays de Galles en 1993 pour le thermique habitacle et en Italie pour l'éclairage-signalisation, et dès 1994, premières sociétés communes en Chine pour les systèmes d'essuyage, le thermique habitacle, l'éclairage-signalisation et les systèmes électriques.

Des opérations de croissance externe se sont poursuivies au cours de la décennie :

1995

- Acquisition des activités thermiques de Siemens en Allemagne.

1996

- Participation dans Mirgor (systèmes thermiques en Argentine).
- Acquisition de Fist S.p.a. et d'une division de Ymos AG (sécurité habitacle en Italie et en Allemagne).
- Acquisition de Klimatizacni Systemy Automobilu (systèmes thermiques en République tchèque).

1997

- Création de sociétés communes embrayages en Inde et en Chine et matériaux de friction en Inde.
- Acquisition d'Univel (sécurité habitacle au Brésil).
- Reprise au sein de Valeo Sylvania des activités automobile Osram Sylvania aux États-Unis (éclairage).

1998

- Acquisition de l'activité « Electrical Systems » d'ITT Industries.

1999

- Acquisition d'une division de Mando (systèmes électriques en Corée du Sud).
- Cession de la participation de 50 % dans la société allemande LuK.

2000

- Création d'une société commune avec Unisia Jecs (transmissions au Japon).
- Acquisition d'une participation dans Zexel (systèmes thermiques).
- Alliance stratégique avec Ichikoh (éclairage au Japon).
- Acquisition des activités automobile de Labinal (en Argentine, Europe de l'Est, Italie, Espagne, France, Inde, Maghreb et Portugal).

Les années 2000

Le Groupe s'engage dans un programme de rationalisation industrielle avec réorganisation de la production sur un nombre de sites réduit, accroissement de la part des sites dans les zones à coûts compétitifs et cessions sélectives d'activités périphériques.

À partir de 2004, Le Groupe met l'accent sur la technologie par des acquisitions ciblées tout en accélérant son implantation en Asie et en particulier en Chine.

2001

- Cessions de l'activité Filtrauto et de Valeo Transmissions Ltd., UK.

2003

- Participation de Valeo augmentée à 50 % dans la société commune ZVCC (Zexel Valeo Climate Control).
- Valeo augmente sa participation dans deux sociétés communes chinoises, pour atteindre 50 % dans les systèmes électriques et 55 % dans les systèmes d'essuyage.

2005

- Acquisition de la division Contrôle Électronique Moteur de Johnson Controls (JCEED), qui conçoit et produit des systèmes complets de contrôle moteur, des unités de contrôle électronique et des modules électroniques de puissance pour actionneurs électriques ainsi que des composants moteur.
- Acquisition des participations détenues par Bosch dans les activités thermiques du Groupe en Asie (Zexel Valeo Climate Control et Valeo Zexel China Climate Control). Ce rachat a permis à Valeo de contrôler l'intégralité du capital de ses activités thermique habitacle et production de compresseurs.

- Augmentation des participations de Valeo dans les deux sociétés thaïlandaises – Siam Zexel Co., Ltd. et Zexel Sales Thailand Co., Ltd – spécialisées dans la climatisation automobile, à 74,9 %.
- Création d'une société commune avec FAWER, la branche Équipements Automobile de FAW en Chine. La nouvelle entité, détenue à 60 %, implantée à Changchun, dans la province du Nord-Est de la Chine, développe et fabrique des compresseurs pour systèmes de climatisation destinés au marché chinois et à l'exportation.
- Création d'une société commune avec Hangsheng Electronics, équipementier automobile chinois de premier rang, afin de produire des systèmes d'aide au stationnement à ultrasons. Cette société commune est détenue par Valeo à hauteur de 75 %.
- Augmentation de la participation de Valeo dans le capital d'Ichikoh, fabricant japonais de systèmes d'éclairage et de rétroviseurs pour l'industrie automobile (participation portée à 28,2 % du capital).

2006

- Cession de l'activité Moteurs & Actionneurs au groupe japonais Nidec, et de la participation dans la société Parrot spécialisée dans les technologies Bluetooth et de Logitec, une activité logistique au Japon.
- Acquisition de 50 % de Threestar, l'un des leaders de la fabrication de radiateurs en Corée du Sud. Cette nouvelle entité, dont les 50 % restants sont détenus par Samsung Climate Control Group, est appelée Valeo Samsung Thermal Systems.
- Création avec Ichikoh d'une société commune en Chine et augmentation de sa participation dans Hubei Valeo à 100 %.

2007

- Cession de l'activité Câblage à la société Leoni.
- Acquisition de Connaught Electronics Ltd. (CEL), fabricant irlandais d'équipements électroniques pour l'automobile.
- Création de deux sociétés communes en Inde : Valeo Minda Security Systems et Valeo Minda Electrical Systems India Private Limited.

2008

- Cession de la division thermique poids lourds à EQT, un fonds d'investissement d'Europe du Nord.
- Création d'une société commune avec la société russe Itelma, fournisseur d'équipements automobile pour les constructeurs russes, dans laquelle Valeo détient 95 %.
- Création d'une société commune en Inde avec le groupe Anand pour la production de systèmes d'éclairage. La nouvelle entité, baptisée Valeo Lighting Systems India Private Limited, est détenue majoritairement par Valeo.
- Renforcement des liens stratégiques avec Ichikoh, un des leaders de l'éclairage automobile au Japon, par la signature d'un nouvel accord sur la direction opérationnelle et la gouvernance de l'entreprise.

2009

- Le 20 mars 2009 Pascal Colombani prend la présidence du Conseil d'Administration et Jacques Aschenbroich est nommé Directeur Général.
- Une réorganisation profonde destinée à renforcer la rentabilité et l'efficacité du Groupe face à la mondialisation croissante de ses marchés et de ses clients est mise en place. La nouvelle structure simplifiée s'organise autour de quatre Pôles et s'appuie sur le renforcement du rôle des Directions Nationales.

Les quatre nouveaux Pôles sont : Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ; Systèmes de Propulsion ; Systèmes Thermiques ; Systèmes de Visibilité.

- La participation de Valeo dans la société commune de compresseurs en Chine a été portée de 60 % à 100 %. La nouvelle entreprise qui produit des compresseurs pour le marché chinois et l'Asie se nomme Valeo Compressor (Changchun) Co., Ltd.

2010

- Cession de l'activité de correcteurs de portée pour projecteurs à un groupe d'investisseurs soutenu par le fonds d'investissement européen Syntegra Capital et le fonds de développement régional Picardie Investissements.
- Cession de l'activité de ralentisseurs électromagnétiques *speed controller* Telma, à l'équipe de direction.
- Augmentation de la participation de Valeo à 100 % dans l'entité indienne de production de systèmes électriques qui se nomme désormais Valeo Engine and Electrical Systems India Private Ltd.
- Présentation de la nouvelle stratégie du Groupe le 10 mars 2010 à l'occasion d'une journée investisseurs, fondée sur deux axes de croissance : réduction des émissions de CO₂ et développement en Asie et dans les pays émergents.

1.A.2. Structure juridique

Le Groupe est juridiquement structuré autour de trois *holdings* qui s'interposent entre la société mère Valeo et les filiales opérationnelles : **Valeo Finance** qui a vocation à détenir les titres des sociétés françaises et gérer les projets de recherche, **Valeo Bayen** qui porte les titres des sociétés étrangères à la suite de **VIHBV**, enregistrée aux Pays-Bas, qui a précédemment joué ce rôle d'investisseur dans les sociétés étrangères. Une autre société de portefeuille subsiste pour des raisons historiques, la Société de Participations Valeo.

À un niveau intermédiaire, dans un certain nombre de pays (Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, République tchèque, Royaume-Uni, Japon), les participations sont organisées autour d'une ou de plusieurs sociétés établies

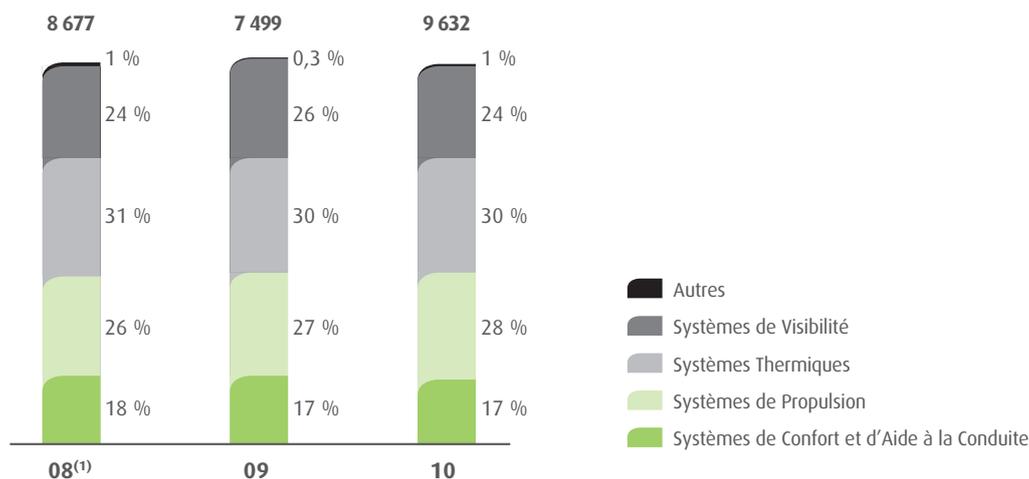
dans le pays qui jouent aussi le rôle de *holding* et détiennent, directement ou indirectement, les titres des autres sociétés opérationnelles pour constituer un sous-groupe local. Cette structure permet de centraliser et optimiser la gestion de la trésorerie des membres du sous-groupe et là où cela est légalement possible, de constituer un ensemble fiscalement consolidé.

Pour pénétrer de nouveaux marchés ou consolider son offre de systèmes vers les clients ou pour développer de nouvelles offres de produits, Valeo a constitué des coentreprises avec des partenaires industriels ou technologiques dans différents pays.

1.B. Chiffres clés

1.B.1. Chiffre d'affaires par pôle d'activité

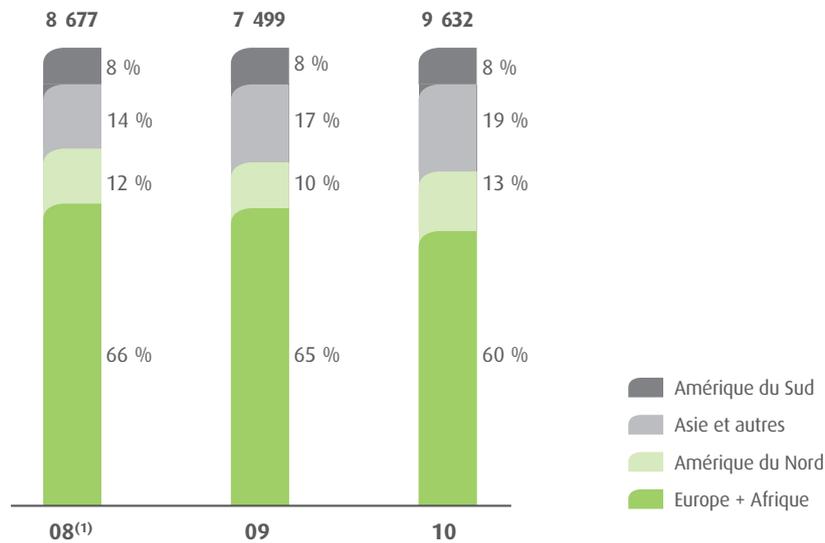
En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



(1) À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

1.B.2. Chiffre d'affaires par pays destinataire

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



1.B.3. Chiffre d'affaires par clientèle

En % du chiffre d'affaires

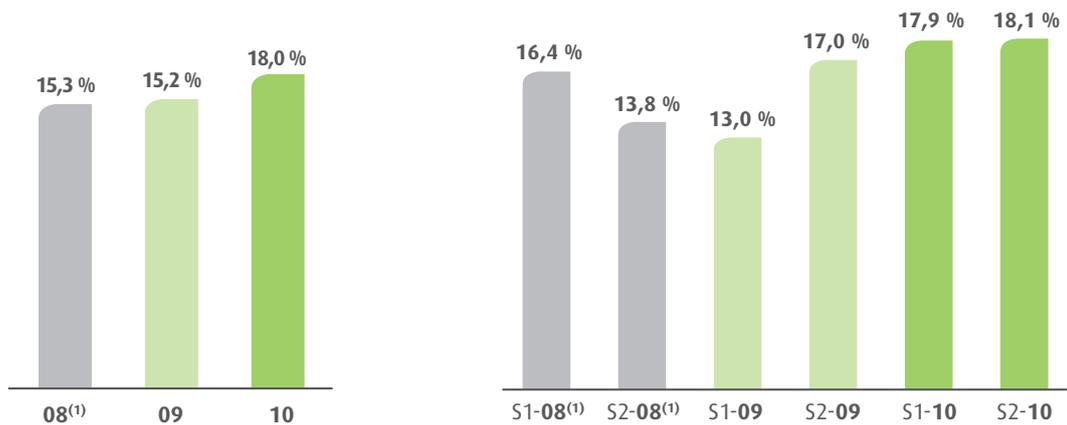


(1) À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

(2) Inclus ventes diverses et outillage.

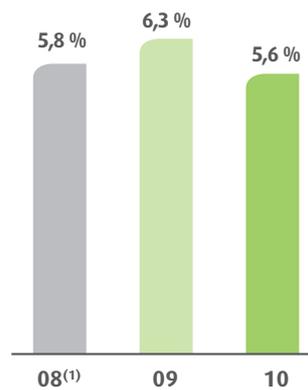
1.B.4. Marge brute

En % du chiffre d'affaires



1.B.5. Frais de Recherche et Développement

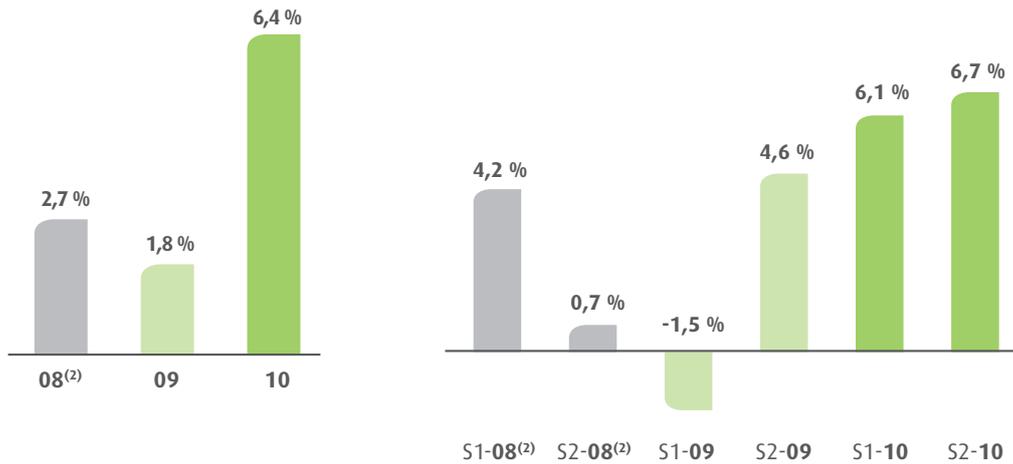
En % du chiffre d'affaires



(1) À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

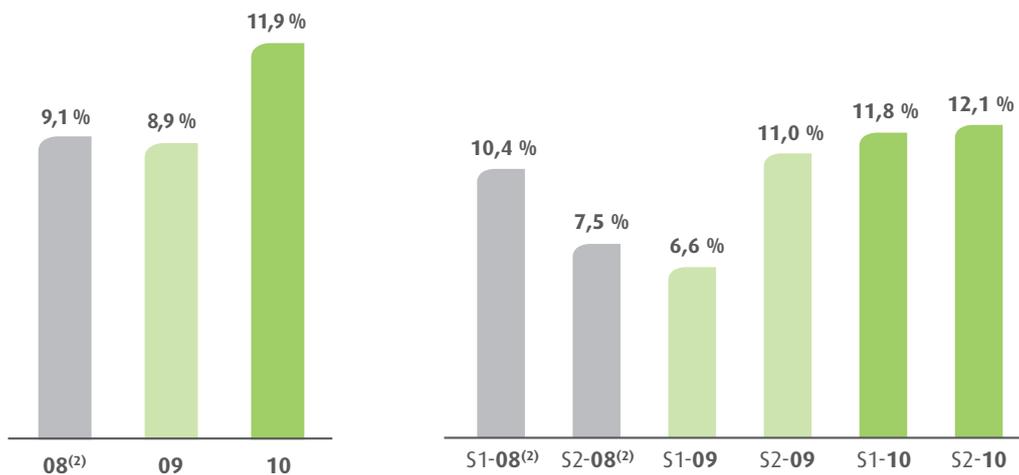
1.B.6. Marge opérationnelle⁽¹⁾

En % du chiffre d'affaires



1.B.7. EBITDA⁽³⁾

En % du chiffre d'affaires



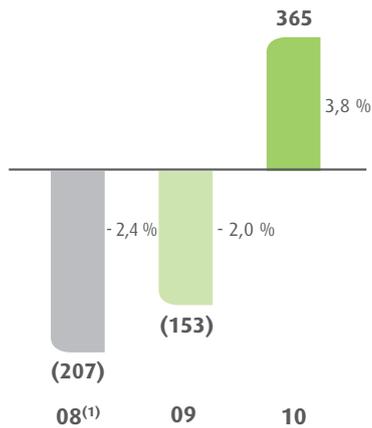
(1) La marge opérationnelle correspond au Résultat opérationnel avant autres produits et charges (cf. Note 4.5 des comptes consolidés au Chapitre 5, section 5.B.6).

(2) À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

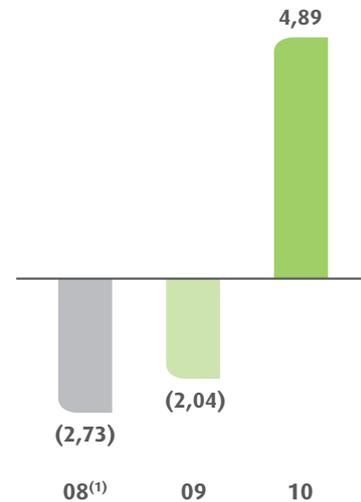
(3) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles, pertes de valeur et autres produits et charges (cf. Note 3.2 des comptes consolidés au Chapitre 5, section 5.B.6).

1.B.8. Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société

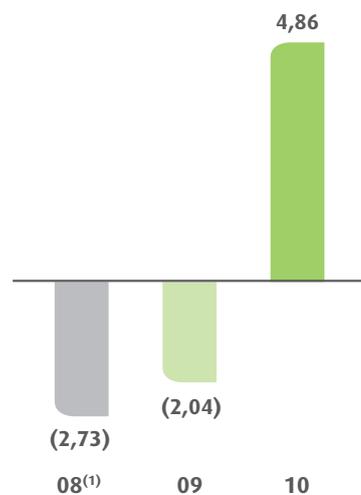
En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



1.B.9. Résultat des activités poursuivies par action (euro/action)

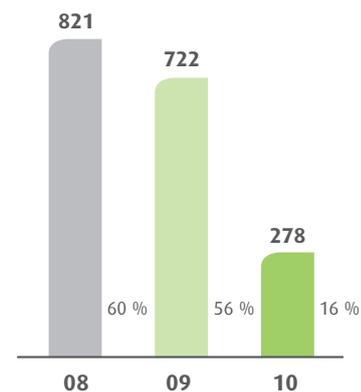


1.B.10. Résultat de la période par action (euro/action)



1.B.11. Endettement financier net⁽²⁾

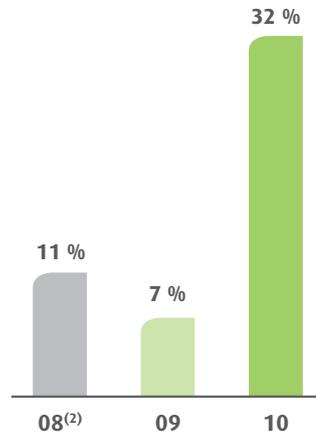
En millions d'euros et en % des capitaux propres



(1) À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

(2) L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 5.10.5 des comptes consolidés au Chapitre 5, section 5.B.6).

1.B.12. ROCE (Return on capital employed)⁽¹⁾



(1) Le ROCE correspond au ratio Marge opérationnelle/Capitaux employés hors écarts d'acquisition.

(2) À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

1.C. Présentation de Valeo

1.C.1. Description et organisation générale

1.C.1.1. Profil et organisation du Groupe

Valeo est un groupe industriel indépendant entièrement focalisé sur la conception, la production et la vente de composants, systèmes intégrés et modules pour les automobiles et les poids lourds. Il répond aussi bien au marché de la première monte que de la deuxième monte. Il se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Au 31 décembre 2010, le Groupe employait 57 930 personnes, réparties sur 109 sites de production, 20 centres de Recherche, 38 centres de Développement et 10 plates-formes de distribution, dans 27 pays.

1.C.1.2. L'organisation opérationnelle du Groupe

La structure opérationnelle du Groupe s'organise autour de 4 Pôles opérationnels et de l'activité deuxième monte de Valeo Service et autour de Directions Nationales dont le rôle a été renforcé.

1.C.1.2.1. L'organisation opérationnelle

Cette organisation opérationnelle du Groupe se décline ainsi : Groupe, Pôles, Groupes de Produits, Lignes de Produits et Opérations Régionales.

Le **Groupe** définit les orientations stratégiques, il analyse et contrôle l'activité des Pôles, il définit les standards et politiques du Groupe et s'assure de leur déploiement en s'appuyant sur les réseaux fonctionnels. Il s'assure de la cohérence des politiques commerciale et industrielle et arbitre les allocations de ressources entre les Pôles.

Les **Pôles** sont responsables de la croissance et de la performance opérationnelle des Groupes de Produits et des Lignes de Produits dont ils ont la charge, partout dans le monde. Ils ont la charge de proposer au Groupe les feuilles de route technologiques. Ils ont, avec le support des Directions Nationales, un rôle de coordination notamment en matière de mutualisation des ressources, d'allocation de l'effort de Recherche et Développement et d'optimisation des moyens de production des sites industriels.

Chacun des 4 Pôles est structuré pour renforcer la coopération et stimuler la croissance de l'ensemble des Groupes de Produits dans le monde.

Les **Groupes de Produits et les Lignes de Produits** gèrent leur activité et disposent de l'ensemble des moyens de développement, production et commercialisation nécessaires pour mener à bien leur mission.

Les **Opérations Régionales** sont responsables de la gestion des activités opérationnelles d'un Pôle pour une région donnée.

Des principes et règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée ont été mis en place, déclinés à tous les niveaux définissant précisément les domaines et les seuils de décision.

1.C.1.2.2. Les Directions Nationales

Les **Directions Nationales** ont pour mission d'assurer la croissance du Groupe dans leur pays respectif. À ce titre, elles assurent l'interface avec les clients locaux. Elles gèrent en outre l'ensemble des services qui apportent leur support aux activités opérationnelles dans le pays.

1.C.1.2.3. L'activité deuxième monte

Valeo Service, placé sous la responsabilité de la Direction des Opérations distribue des pièces de rechange pour les constructeurs automobile d'une part et pour le marché de la Rechange Indépendante d'autre part en s'appuyant sur les Pôles/Groupes de produits.

Pour une présentation des Pôles et de l'activité deuxième monte, se référer à la section 1.D du présent Chapitre.

1.C.1.3. L'organisation fonctionnelle du Groupe

L'organisation fonctionnelle du Groupe se présente ainsi :

La **Direction Financière** supervise le contrôle de gestion, la comptabilité, le reporting, le financement et la trésorerie, la fiscalité, la communication financière, les opérations stratégiques, les systèmes d'information, les achats et les risques assurance environnement ;

La **Direction des Ressources Humaines** est organisée autour des fonctions Relations du travail, de la gestion des carrières, de la formation, des compétences et de l'implication du personnel ;

La **Direction des Opérations** du Groupe est en charge des 4 Pôles opérationnels et de Valeo Service. Elle a par ailleurs la responsabilité des fonctions Industriel et Logistique d'une part et de la Qualité d'autre part ;

La **Direction de la Recherche et Développement et du Marketing Produit** est en charge de la politique d'innovation du Groupe ainsi que des méthodes et outils de développement produits ;

La **Direction des Ventes et du Développement des Affaires** est organisée autour de 4 axes : une Direction Commerciale par Pôle, des Directeurs Clients par grand constructeur, des Directions Nationales par zones géographiques et une Direction du Développement International par Pôle ;

La **Direction Juridique** s'assure que les opérations sont conduites en conformité avec les règles légales et les procédures du Groupe.

La **Direction du Plan et de la Stratégie**, en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles et des Pôles, anime la réflexion stratégique du Groupe, notamment pour la préparation du plan à moyen terme et la définition des grands axes de croissance, organique et externe, et de rentabilité du Groupe ;

Les Directeurs de ces fonctions ainsi que le Directeur de chacun des Pôles et de Valeo Service font partie du Comité Opérationnel (cf. Chapitre 4, section 4.A.1.1).

1.C.2. Les réseaux fonctionnels de Valeo : missions et réalisations

1.C.2.1. La fonction Ressources Humaines

La fonction Ressources Humaines de Valeo est en charge de la gestion des compétences (du recrutement à la rémunération, en passant par la mobilité interne et la motivation des équipes), de la formation et du respect du Code d'éthique au sein du Groupe.

Elle poursuit la stratégie d'accompagnement du développement international du Groupe en concevant une politique globale, déployée ensuite en prenant en compte les caractéristiques du marché local de l'emploi.

Le Groupe veille à renforcer l'engagement des collaborateurs à tous les niveaux et dans le monde entier, et est donc attentif à toutes les composantes de la motivation au travail. Afin de maintenir la motivation des équipes et renforcer le sentiment d'appartenance, le Groupe a initié une réflexion s'appuyant sur un groupe de travail. Les conclusions de ce groupe ont amené Valeo à renforcer les actions de management de proximité en cascade les informations relatives à sa situation financière, tout en renforçant les actions de communication interne et de solidarité entre les équipes, à tous les niveaux de l'organisation.

Toutes ces actions contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à Valeo et à développer la fierté « d'être Valeo », à tous les niveaux de l'organisation.

1.C.2.1.1. Le développement des cadres

La nouvelle organisation du Groupe, déployée en octobre 2010, renforce les actions du réseau Ressources Humaines dans le développement des talents, qui est une des activités essentielles de la fonction, en particulier au niveau des Pôles et des pays. À cet effet, le rôle des équipes Ressources Humaines au niveau des pays a été élargi pour mieux accompagner le développement du Groupe au niveau local. Les équipes Ressources Humaines ont été renforcées dans les marchés à forte croissance (Allemagne, Brésil, Chine, Inde, Mexique, Pologne). Le système de gestion des compétences est un ensemble intégré de procédures et d'outils à la disposition des managers pour assurer un développement efficace des collaborateurs de Valeo. Ce système permet de recruter, développer et motiver les ressources humaines nécessaires non seulement à la conduite des affaires courantes mais également à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.

Les trois volets majeurs de la stratégie de développement des cadres sont le recrutement externe qui intègre également la gestion des relations avec les universités et les grandes écoles, la mobilité interne et le développement personnel et, enfin, les rémunérations et avantages sociaux.

Recrutement et relations avec les universités et les grandes écoles

Recruter les meilleurs talents dans les technologies liées à la réduction des émissions de CO₂ et sur les marchés en croissance, en particulier les pays émergents, et ce, afin de soutenir sa stratégie de développement international et d'innovation, constitue un facteur clé de succès pour Valeo. Des équipes qualifiées permettent à Valeo d'apporter à ses clients, partout dans le monde, de la valeur ajoutée en termes d'innovation, de qualité totale, de solutions et de services compétitifs.

Pour s'assurer que le recrutement, à la fois en interne et en externe, soit conduit de manière cohérente et professionnelle, tous les managers sont formés à l'aide d'un kit de recrutement. Ce kit regroupe et synthétise en un seul document les outils existants tels que l'« *Employer Brand* » ou marque employeur, totalement revue en 2008 avec une nouvelle identité visuelle, la « Charte de mobilité interne » et le système « Valeo Compétences » lancé en 2004. Un « Guide de recrutement » explique la culture opérationnelle du Groupe ainsi que les messages clés à faire passer aux candidats, et constitue le cœur de ce kit. En offrant une politique de recrutement standard fondée sur des critères objectifs de sélection, le Guide de recrutement contribue au développement de la diversité chez Valeo et à l'élimination de tous types de discrimination.

Afin de gérer efficacement les candidatures externes, le Groupe a également amélioré les fonctionnalités de son site emploi valeocareers.com et a revu complètement sa charte graphique de communication (presse et Internet), afin d'assurer une meilleure visibilité de sa marque employeur sur les marchés de l'emploi. En 2010, Valeo a recruté 10 676 personnes dans le monde (dont 5 063 sous contrat à durée déterminée) dont 1 592 Ingénieurs et Cadres, l'acquisition de ces nouvelles compétences devant permettre d'accompagner le développement international du Groupe.

Valeo a poursuivi sa politique de relations avec les établissements d'enseignement supérieur en développant notamment **des partenariats ciblés avec des universités et des écoles** réputées au niveau international, tout en favorisant la promotion de la diversité au sein de ses équipes. En 2010, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contacts avec de futur(e)s diplômé(e)s lors de forum écoles : Arts et Métiers ParisTech, Audencia, Centrale Paris-Supélec, EDHEC, ESEO, Supméca, Sup'Optique et UTC (France), au forum VIE organisé par UbiFrance, au forum dédié à l'apprentissage avec le CEFIPA et l'ESIEE (France), ainsi qu'à des rencontres organisées dans 11 universités chinoises (Shanghai, Wuhan, Chengdu...), au Japon, en Inde et au forum franco-allemand de Strasbourg.

Valeo parraine également la filière Ingénieur d'Audencia Nantes qui permet à des Ingénieurs diplômés d'obtenir le diplôme de cette grande école de commerce, grâce à un cycle d'études spécifique.

Le Groupe a également participé au forum « Top Women, Top Careers » à Bruxelles, avec comme objectif d'attirer des candidatures de femmes ingénieurs ou cherchant à intégrer l'industrie. De plus, Valeo parraine l'association « Elles bougent » qui favorise la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes ; Valeo a participé à l'organisation de la journée « Elles Bougent au Mondial de l'automobile » qui a permis à une centaine de lycéennes et d'étudiantes de participer à des rencontres de présentation des métiers avec le concours des marraines Valeo.

Valeo a contribué activement à la campagne de promotion des métiers de la seconde monte menée par la FIEV (Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules), qui a produit une documentation sur ce thème intégrant des témoignages Valeo.

Valeo a également conclu avec l'IFP School (Ecole du Pétrole et des Moteurs) un contrat de collaboration qui prévoit le développement d'actions d'enseignement en commun, dans le domaine des technologies automobile innovantes.

Enfin, Valeo parraine l'association étudiante ShARE, qui regroupe des étudiant(e)s issu(e)s des universités les plus réputées d'Asie et a activement participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association à Shanghai (Chine), en décembre 2010.

La mobilité interne et le développement individuel

Pour offrir des perspectives intéressantes de carrière aux **11 375 Ingénieurs et Cadres** de Valeo, la politique du Groupe vise qu'au minimum trois postes sur quatre soient pourvus en interne. Les promotions internes ont été particulièrement encouragées en 2010, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Un plan de succession et de développement est établi chaque année, afin d'identifier pour chaque Ingénieur et Cadre, la ou les prochaines étapes de son évolution de carrière. Ce plan est mis en œuvre par chaque entité du Groupe, grâce à un comité chargé de prendre les décisions sur les candidats internes pouvant occuper les postes à pourvoir. Afin de préparer les collaborateurs à réussir leur prochaine évolution de carrière, Valeo possède un format standard de « plan individuel de développement », comparant les compétences acquises avec les compétences requises pour leur prochaine mission, permettant ainsi de concevoir un plan individuel de développement très ciblé. Ce plan est fondé sur une approche dite des « trois E » (*Education, Exposure, Experience* – Éducation, Exposition et Expérience), qui privilégie l'expérience planifiée et la mise en situation aussi bien que les formations et méthodes d'éducation plus traditionnelles. Le Groupe a également développé un format d'entretien de carrière afin de faciliter l'identification des évolutions de carrière possibles pour chaque Ingénieur et Cadre, à partir de l'analyse de ses motivations personnelles et professionnelles.

Ainsi, à travers l'utilisation de ces outils, **2 099 Ingénieurs et Cadres** ont pu bénéficier d'une évolution de carrière en 2010.

Pour faciliter les transferts de culture, de technologie et de méthodes de travail et pour offrir des opportunités de carrière à l'international, le Groupe doit être en mesure d'expatrier une cinquantaine de cadres expérimentés par an. La politique de mobilité internationale de Valeo, pour être efficace, doit être à la fois compétitive sur le marché de l'emploi mais également contribuer à la baisse des coûts. À cet effet, le Groupe a créé un centre de services partagés dédié à la gestion des mobilités internationales afin d'assurer un support de haut niveau à ces mouvements.

Le système de reconnaissance des Experts (produits ou processus) mis en place depuis 1997, a permis la nomination cette année de 63 nouveaux Experts, la promotion de 8 Experts à un nouveau statut et conduit au renouvellement de 134 nominations. Le titre d'Expert chez Valeo permet de suivre une échelle de carrière parallèle, reconnaissant ce statut au même niveau qu'un manager, sans avoir de responsabilités managériales élargies.

Les rémunérations et avantages sociaux

Le Groupe est tenu d'assurer une veille permanente sur le marché de l'emploi pour rester bien positionné, motiver et retenir ses talents ; il se doit également d'adapter ses pratiques en proposant des rémunérations cohérentes à ses équipes partout dans le monde. Le Groupe s'assure de sa compétitivité salariale sur les marchés de l'emploi

particulièrement volatils tels que le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Inde, la Roumanie, la Russie ou la Slovaquie, tout en adaptant également les couvertures sociales proposées à ses salarié(e)s dans des pays comme la Roumanie. Les règles de gestion des ressources humaines sont mises à jour de façon permanente dans les nouveaux pays d'implantation de Valeo.

1.C.2.1.2. La formation et l'implication du personnel

Dans un environnement hautement compétitif, la formation est un levier essentiel du renforcement des compétences des collaborateurs. Politique et système de formation sont définis selon les besoins des activités opérationnelles, des réseaux fonctionnels et des aspirations de développement professionnel issus des entretiens annuels et de carrière.

La formation est déterminante pour renforcer l'employabilité. Elle est considérée comme un investissement partagé : il appartient à chacun d'être proactif et de s'impliquer dans son propre parcours de formation, en dialogue avec son manager et les Ressources Humaines.

La formation est aussi un axe majeur de mobilisation de tous par la diffusion de valeurs, de méthodes et d'un langage commun grâce aux écoles 5 Axes internes implantées en Europe et en Asie, au plus près du terrain, sur tous les sites.

Les Experts Valeo transfèrent leur savoir-faire produits et processus au sein des instituts techniques à l'intention de tout le personnel et des clients externes.

Les réseaux fonctionnels du Groupe forment leurs membres au sein d'Académies internes animées par leurs responsables métiers.

Les sites conçoivent et organisent toutes les formations en relation avec les besoins opérationnels de polyvalence et de polycompétence des équipes en mettant à contribution le management de proximité, tout en renforçant de façon permanente la professionnalisation des équipes.

Pour assurer une plus grande flexibilité et efficacité, les dispositifs pédagogiques sont conçus sous forme de parcours de formation. Le Groupe souhaite en effet alterner les phases d'acquisition théorique et de mise en œuvre pratique pour ancrer au quotidien les compétences acquises. L'actualisation et le renforcement des compétences, en particulier grâce à une politique de formation dynamique faisant appel aux outils de formation innovants et au *e-learning* (apprentissage en ligne), permettent à la fois à Valeo de mieux affronter un environnement très concurrentiel, et à ses collaborateurs de bénéficier d'opportunités de développement de carrière.

L'offre de formation en ligne couvre tous les domaines : langues, bureautique, management, technique, développement personnel et communication. Elle s'enrichit régulièrement de nouveaux modules le plus souvent conçus en interne. Ainsi, dans le cadre de son projet « Bien-être et efficacité au poste de travail », en appui des formations sécurité, le Groupe a déployé un programme *e-learning* (apprentissage en ligne) en 11 langues sur l'ergonomie afin de prévenir les troubles musculosquelettiques et les maladies

professionnelles. Valeo a également développé des actions de formation spécifiques pour renforcer les compétences des managers en gestion du changement et fait évoluer son programme de formation des dirigeants réalisé avec le CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente, en association avec l'INSEAD).

1.C.2.1.3. Le Code d'éthique

Valeo, conscient depuis de nombreuses années de ses responsabilités sociale et environnementale, s'est engagé à les assumer dans le respect des législations nationales et des traités et accords internationaux.

En ce sens, le Groupe a pris de nombreux engagements, tant en interne qu'en externe, en adhérant notamment au **Pacte mondial de l'ONU (UN Global Compact)**. Ce faisant, Valeo s'est engagé à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, la vie privée des salariés et l'égalité des droits des femmes et des hommes.

Au titre de cette adhésion, Valeo informe chaque année le *Global Compact* (Communication sur le progrès – COP) des avancées du Groupe sur ces thèmes.

Ces engagements ont été consacrés en 2005 par la rédaction et la diffusion mondiale d'un Code d'éthique qui a vocation à s'imposer aux salariés du Groupe et à prescrire des règles applicables dans toutes les entités juridiques du Groupe, et dans tous les pays sans exception.

Les dispositions du Code d'éthique portent notamment sur l'interdiction du travail des enfants, le travail des personnes handicapées, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, la santé et la sécurité au travail. Il affiche également l'engagement du Groupe en matière de développement durable : environnement, ressources humaines, dialogue social et liberté d'expression, développement des potentiels des salariés. Il aborde les aspects sociétaux (formation professionnelle, réemploi, réindustrialisation), la conduite des affaires et la conduite professionnelle. Enfin, le Code précise que les prestataires, consultants et sous-traitants de Valeo doivent avoir une pratique professionnelle conforme aux règles édictées par le Groupe.

Le Groupe a mis en place une procédure d'alerte permettant de porter à sa connaissance tout signalement non éthique. À chaque signalement, une démarche d'enquête est ouverte sous l'accompagnement et la coordination du Groupe et du réseau Ressources Humaines.

L'éthique constituant une condition *sine qua non* parmi les valeurs de Valeo, un manager non respectueux du Code d'éthique reçoit automatiquement la plus faible notation. Une telle performance nécessite alors la mise en œuvre d'un plan d'amélioration afin de démontrer la réalisation de progrès significatifs dans un délai imparti. Cette « Procédure d'évaluation des managers » a été retenue par la Halde comme étant une pratique exemplaire.

1.C.2.1.4. Mieux-être au travail

Le Ministre français du Travail a lancé en octobre 2009 un plan d'urgence sur la prévention du stress et des risques psychosociaux.

Valeo a conclu le 9 mars 2010 un accord de méthode avec les organisations syndicales françaises qui s'est poursuivi par la négociation et la conclusion le 13 octobre 2010 d'un accord Groupe sur le « Mieux-être au travail ». Cet accord vise à :

- réaffirmer l'attachement du Groupe Valeo à l'équilibre physique et psychique de ses collaborateurs ;
- définir une démarche d'évaluation des risques psychosociaux dans l'entreprise ;
- définir une liste de mesures visant à l'amélioration du bien-être au travail.

Ainsi, une enquête de climat social a été lancée au dernier trimestre 2010 auprès de tous les salariés français. À la suite de cette phase d'analyse quantitative, une série d'entretiens qualitatifs a eu lieu au cours du premier trimestre 2011 permettant ainsi d'établir une cartographie des risques psychosociaux. Les commissions « Mieux-être au travail », constituées en 2010 au sein de chaque établissement, auront la charge dans le courant de l'année 2011 de définir et mettre en œuvre des plans d'action locaux permettant de répondre à leur problématique propre.

Une formation de l'ensemble des membres des commissions « Mieux être au travail » a débuté en 2010 et se poursuivra en 2011. Une vidéo de sensibilisation des salariés et des managers aux risques psychosociaux sera également diffusée au premier semestre 2011.

1.C.2.1.5. Relations du travail

Valeo s'attache à concilier les aspects économique, social et environnemental du développement dans chacune des entités du Groupe et cherche à établir un climat social optimal. Le Groupe privilégie une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans le cadre de l'optimisation de son outil industriel, le Groupe mobilise toutes les solutions au service du réemploi du personnel : mutations au sein du Groupe, formations qualifiantes, reclassements externes, individuels et collectifs, recherche de repreneurs, réindustrialisation des bassins d'emploi et développement économique local.

Les partenaires sociaux sont régulièrement informés et consultés lors de ces opérations.

En 2010, Valeo a débuté la mise en place de sa nouvelle organisation focalisée autour de quatre grands Pôles d'activité. La Direction a souhaité étudier l'ensemble des mesures possibles afin d'en minimiser l'impact sur l'emploi.

Les indicateurs sociaux du Groupe figurent au Chapitre 3, section 3.B.

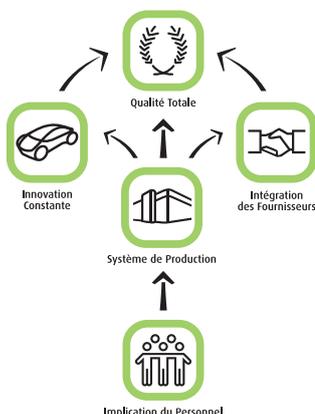
1.C.2.2. L'excellence opérationnelle

L'excellence opérationnelle est un enjeu majeur pour Valeo. Le développement maîtrisé de l'activité du Groupe passe par la mise en œuvre, au quotidien, d'un principe fondateur : obtenir d'emblée un résultat de qualité totale, au meilleur coût, qu'il s'agisse des méthodes, des fabrications, des projets ou des achats.

La méthode des 5 Axes est appliquée partout dans le monde, par tous les collaborateurs du Groupe, afin de livrer des produits « zéro défaut » au client. Les 5 Axes sont :

- **l'Implication du Personnel** : elle consiste à reconnaître les compétences, à les améliorer par la formation et à donner les moyens d'exercer des responsabilités. Le personnel est en particulier incité à faire des propositions d'amélioration et à participer activement au fonctionnement d'une équipe autonome ;
- **le Système de Production Valeo (SPV)** : le SPV est destiné à améliorer la productivité et la qualité des produits et systèmes. Les moyens mis en œuvre sont : l'organisation en flux tiré, la flexibilité des moyens de production, l'élimination de toutes les opérations non productives et l'arrêt de la production au premier défaut ;
- **l'Innovation Constante** : pour concevoir des produits innovants, faciles à fabriquer, de qualité et au meilleur coût tout en réduisant les délais de développement, Valeo généralise l'organisation en équipes projets et l'étude simultanée des produits et des processus ;
- **l'Intégration des Fournisseurs** : elle permet de bénéficier de la capacité d'innovation des fournisseurs, de développer avec eux des plans de productivité et d'améliorer la qualité. Valeo établit et maintient, avec un nombre restreint de fournisseurs choisis parmi les meilleurs mondiaux, des relations à long terme profitables aux deux parties ;
- **la Qualité Totale** : pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité des produits et des services, la qualité totale est exigée de l'ensemble du Groupe et de ses fournisseurs.

LES 5 AXES



POUR LA SATISFACTION DU CLIENT

En 2010, la Qualité du Groupe s'est concentrée sur 10 points essentiels à déployer dans tous les sites du Groupe en matière d'excellence opérationnelle.

Trois de ces dix points reposent sur **l'approche QRQC (Quick Response Quality Control – Contrôle qualité à réponse rapide) : le QRQC sécurité, usine et fournisseur**. Chaque problème qui survient est immédiatement identifié et analysé sur le terrain par les personnes concernées ; une action corrective est définie et mise en place sous 24 heures. Cette approche est appliquée à tous les domaines : Production, Qualité, Projets, Achats, Garantie, Logistique et Sécurité.

Les 7 autres points essentiels sont :

- **la certification standard des opérateurs** : elle permet d'assurer que chaque poste de travail dispose d'instructions claires et que tous les opérateurs sont formés et capables de produire les bonnes pièces de bonne qualité et au bon rythme ;
- **la certification « QRQC niveau 3 » (Quick Response Quality Control – Contrôle qualité à réponse rapide) des équipes** : elle permet de mesurer qualitativement la capacité individuelle à assurer le déploiement de la logique Qualité du Groupe. Ainsi, les équipes Valeo ont accès à un nombre grandissant de formateurs/certificateurs, pour accélérer et pérenniser la culture du Groupe ;
- **la gestion conforme des projets** : des réunions des Comités de Gestion de Projets se tiennent régulièrement, dans le respect du processus de gestion de projets Valeo, afin d'assurer des lancements « zéro défaut », à la date prévue et avec la marge brute prévue ;
- **l'identification des risques dans les projets** : toutes les analyses des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité sont effectuées et les caractéristiques critiques sont intégrées dans des plans de contrôle pour assurer une qualité parfaite. En 2009, dans le cadre d'un plan d'amélioration du développement des produits et afin d'obtenir dès l'origine une qualité dite embarquée, un processus d'identification et de détermination standard des caractéristiques critiques produit et process, a été développé et mis en place dans l'ensemble des équipes projet (*Programme Built In Quality*). Par ailleurs la mise sous contrôle de ces Caractéristiques dites SPPC (*Special Product and Process Characteristics – Caractéristiques spéciales produit et processus*) a été développée en interne, mais aussi chez les fournisseurs du Groupe, en mettant à disposition des équipes des standards de communication, d'évaluation et de mesure. En 2010, ce processus a été appliqué à la totalité des projets ;
- **un panel de fournisseurs approprié** : tous les fournisseurs sont sélectionnés suivant plusieurs critères, renforcés en 2009, dont leur capacité à fournir à Valeo des composants du plus haut niveau de qualité, leur santé financière et leur capacité à s'améliorer de façon continue ;
- **le développement de ces fournisseurs** : un plan d'amélioration du système qualité des fournisseurs (*Supplier Quality Step Up – Plan d'amélioration qualité fournisseur*, qui est une partie de la stratégie *Built In Quality*

déjà mentionnée) a été déployé. Un nouveau Manuel d'Assurance Qualité Fournisseur a été développé et diffusé pour renforcer auprès des équipes Qualité Fournisseur la formalisation des attentes du Groupe en termes de Qualité dans le processus de développement. De plus, l'ensemble des spécifications et de leurs contrôles associés, et plus particulièrement pour les caractéristiques dites critiques, est intégré au VRF (Fichier Valeo de spécification du besoin). D'autre part, Valeo a poursuivi le déploiement des outils d'amélioration de la démarche qualité chez ses fournisseurs. La démarche QRQC (*Quick Response Quality Control* - Contrôle qualité à réponse rapide) de Valeo a continué d'être déployée pour aider les fournisseurs à parvenir au zéro défaut ;

- la **démarche San Gen Shugi** : tous les sites opérationnels et réseaux fonctionnels adhèrent au principe des trois réels (« l'endroit réel », « la pièce réelle », « les données réelles ») afin de conduire des analyses sans faute de tous les problèmes rencontrés et les éliminer définitivement. Les retours d'expérience, sous forme de « Fiches Leçons Apprises », sont ensuite répertoriés dans une base accessible à tous par l'intermédiaire d'un outil de recherche intranet.

Le résultat de la démarche 5 Axes est mesuré par des audits internes. Depuis plus de dix ans, Valeo s'est doté de ses propres référentiels pour évaluer et améliorer l'application de chacun des 5 Axes.

1.C.2.2.1. Achats

Réduire les coûts en recherchant les fournisseurs les plus compétitifs sur un plan mondial, appliquer des processus extrêmement rigoureux de sélection des nouveaux fournisseurs, décliner chez les fournisseurs et sous-traitants la démarche d'innovation et de qualité totale, nouer de solides relations de partenariat avec les plus innovants et performants d'entre eux ; telle est la mission des Achats de Valeo, qui entend faire de sa stratégie un véritable avantage concurrentiel.

Au quatrième trimestre 2010, la nouvelle Direction Achats a été déployée dans l'ensemble du Groupe.

Six Directeurs Achats de Commodité (Famille Achat) ont pris la tête d'équipes transversales d'acheteurs répartis dans chaque région clé du monde. Chacun a en charge la définition de la stratégie d'une des 6 grandes commodités et la direction de toutes les activités du Groupe liées à l'intégration de ses fournisseurs.

Les 6 commodités concernent :

- acier et transformation ;
- plastique et transformation ;
- métaux non ferreux et transformation ;
- électromécanique ;
- électronique ;
- achats indirects.

Cette profonde modification de l'organisation vise à renforcer la globalisation des achats au niveau Groupe, de façon à accélérer la convergence des nouvelles affaires vers les fournisseurs stratégiques et justifier de leur part des efforts supérieurs de compétitivité en phase projet où ils seront intégrés plus en amont.

Valeo a poursuivi le déploiement des outils d'amélioration de la démarche qualité chez ses fournisseurs. La démarche QRQC de Valeo a continué d'être déployée pour aider les fournisseurs à parvenir au zéro défaut.

En 2010, Valeo a mis en œuvre une nouvelle stratégie dite *Supplier Quality Step Up* (Plan d'amélioration qualité fournisseur) afin d'améliorer le niveau de qualité de ses fournisseurs. Valeo a ainsi apporté son expertise sur les commodités clés à 60 de ses fournisseurs, représentant 35 % des incidents fournisseurs du Groupe. Une analyse technique du décalage existant entre la technologie du fournisseur et les meilleures pratiques de l'industrie automobile a été réalisée au moment du lancement de ce programme. Un plan d'amélioration de la qualité a été élaboré en conséquence et est revu périodiquement afin d'assurer un progrès continu. Le déploiement de cette nouvelle stratégie a notamment permis de réduire de 25 % les incidents fournisseurs par rapport à 2009.

Le *Supplier Relationship Management* (Gestion de la relation fournisseurs) est un outil essentiel de la relation entre Valeo et ses fournisseurs. Des modules tels que l'*Incident Management System* (ou système de gestion des incidents qualité), le PQA (*Product Quality Assurance* ou AQP Assurance Qualité Produit, qualification des nouveaux composants dans les projets) et la *Supplier Scorecard* (performance qualité, coût, délai) sont disponibles sur un extranet sécurisé. Ils permettent aux équipes de Valeo et aux fournisseurs de travailler en étroite collaboration suivant des processus standardisés, comme par exemple de partager des *plannings* projet, d'échanger et de valider des documents de qualification de composant.

En diminuant le nombre de ses fournisseurs pour ne garder que les plus performants en termes de qualité, de technologie et de productivité, Valeo se donne les moyens de mieux les accompagner dans leur démarche qualité et de mieux les intégrer dans ses projets. En 2010, le Groupe a initié, avec sa nouvelle organisation, un nouvel objectif de rationalisation du panel qui vise à réduire de 30 % le nombre de fournisseurs représentant 95 % de ses achats, dans les 3 prochaines années.

En ligne avec son Code d'éthique, Valeo a renforcé les exigences imposées à ses fournisseurs en termes de respect des droits du travail et de préservation de l'environnement. L'ensemble des fournisseurs de production qui représentent 95 % du chiffre d'affaires de Valeo a signé le Code SCSD (*Supply Chain Sustainable Development* – Développement durable de la chaîne d'approvisionnement) au 31 décembre 2010 ou a communiqué son propre code compatible avec la charte ONU.

Innover et concevoir des produits avec d'autres matériaux et selon de nouvelles technologies permet aussi de générer une amélioration de la qualité et de réduire davantage les coûts. Des conventions sont régulièrement organisées pour découvrir les innovations des fournisseurs et étudier avec eux comment les intégrer dans les nouveaux projets.

Valeo a renforcé ses achats dans les zones les plus compétitives. Ces achats sont en hausse de 30 % par rapport à 2009. Ce résultat a été obtenu grâce à la présence du réseau Achats sur les sites Valeo dans les différentes régions du monde où sont basés ses clients.

1.C.2.2.2. Industriel et Logistique

La mission de la fonction Industriel et Logistique est d'améliorer la qualité des produits et le service au client, tout en diminuant les coûts de production et les actifs immobilisés. L'optimisation de l'outil industriel et le déploiement de la Qualité Totale se trouvent au cœur de cette démarche.

En 2010, Valeo a poursuivi le déploiement de son programme de standardisation des processus et des équipements, du Kosu (mesure de la ressource nécessaire pour fabriquer une pièce) ainsi que des démarches d'optimisation des investissements : TPM (*Total Productive Maintenance* – Optimisation de la productivité machine). La mise en place de standards opérationnels permet de capitaliser sur l'expérience acquise, de réduire le temps de conception, de stabiliser au plus vite les nouvelles chaînes de production en évitant les aléas des périodes de démarrage, et bien entendu, de réduire les coûts à toutes les étapes du processus. Toute activité s'effectue désormais dans le cadre de standards que les superviseurs ont le devoir de faire respecter et de faire progresser. Sur le terrain, la performance est suivie en temps réel et est fondée sur l'analyse concrète des faits sur la ligne de production. Les problèmes sont identifiés et traités immédiatement et sont considérés comme des opportunités d'amélioration. Chaque opération est évaluée pour sa contribution à la valeur ajoutée des produits et les opérations sans valeur ajoutée sont éliminées.

L'ergonomie des postes fait également l'objet de constantes améliorations. Chaque poste de travail est organisé autour de la personne et les opérateurs ont largement contribué aux améliorations apportées à leur confort et à leur sécurité. Cette démarche s'inscrit également dans la politique santé et sécurité au travail développée par Valeo. Elle contribue à la diminution du nombre d'accidents sur les sites de production du Groupe.

Les spécificités propres au marché de la deuxième monte sont également prises en compte. Ce marché impose des contraintes particulières à l'outil industriel. Les produits sont fabriqués en priorité sur les moyens de production utilisés pour la première monte. Si nécessaire, des lignes simples adaptées à des petits volumes et faiblement automatisées permettent de répondre aux exigences de ce marché.

Un suivi et une maintenance des outillages spécifiques ont été mis en place.

Concernant la chaîne d'approvisionnement, 2010 a été marquée par la poursuite du programme de mise en place des flux tirés afin de réduire les stocks, grâce à l'utilisation d'outils et de processus tels que le *Visual ReOrder* (VRO – Approvisionnement visuel) pour les composants, le Kanban pour piloter les encours et l'image camion pour le pilotage des stocks de produits finis. L'objectif d'étendre l'utilisation du VRO à 70 % des volumes achetés a été maintenu.

La poursuite de la mise en place de l'assemblage sur commande et la généralisation de la mise en place de l'image camion se sont traduites par le maintien du taux de service des usines à un niveau supérieur à 99 %.

La mise en place des flux en séquence a aussi démarré sur quelques sites. Cette organisation sera généralisée en 2011 partout où cela est possible.

1.C.2.2.3. Qualité

La qualité est une exigence primordiale des consommateurs et des constructeurs. Obsession au quotidien de tous les collaborateurs du Groupe, elle est l'aboutissement de la méthodologie des 5 Axes et fait partie intégrante de la culture Valeo.

La Qualité Totale ne repose pas uniquement sur des méthodes, elle est avant tout un état d'esprit. À ce titre, elle passe par l'implication de tous et s'impose à chaque instant, à toutes les réalités du terrain. Chez Valeo, cette attitude est donc de la responsabilité de chacun des collaborateurs du Groupe.

La mission du réseau Qualité est de s'assurer que chacun a bien conscience de sa responsabilité et qu'elle est bien comprise. Elle consiste également à évaluer les problèmes et les besoins en termes de support de formation, à former, à soutenir, et enfin, à valider les leçons à retenir et à les partager pour éviter toute récurrence.

Au-delà de cette mission systémique, le réseau Qualité s'assure de la bonne réactivité de l'organisation face aux problèmes qui impactent les clients du Groupe. Il assure également la promotion et le support nécessaire au déploiement des outils qui composent la stratégie d'anticipation Qualité, afin d'agir en amont des problèmes client.

Le réseau Qualité fonctionne sur la base d'un réseau décentralisé et s'articule autour de chacun des 5 Axes :

- le Responsable du Système Qualité valide les procédures internes, vérifie qu'elles sont bien appliquées et les met à jour de façon à ce qu'elles soient bien en ligne avec les standards de qualité tant internes qu'externes ;
- le Responsable Qualité Projet valide la bonne application de la méthodologie Qualité au projet, vérifie qu'elle en couvre bien toute sa durée, et ce, en conformité avec les standards Valeo ;

- le Responsable Qualité Fournisseur gère la qualité des composants livrés, de l'étape du projet jusqu'à la fin de vie du produit et aide les fournisseurs à progresser grâce à la mise en place de plans d'amélioration ;
- le Responsable Qualité Production s'assure que les outils dédiés à la qualité sont bien utilisés dans le cadre du processus de fabrication et coordonne le déploiement des plans de contrôle ainsi que les instructions de travail. Il représente également la « voix du client » pour tous les incidents qualité, afin d'assurer la satisfaction totale du client ;
- les Responsables Qualité construisent le réseau Qualité, développent ses compétences et ses capacités à insuffler l'état d'esprit QRQC (*Quick Response Quality Control* – Contrôle qualité à réponse rapide) dans les équipes de l'ensemble des réseaux. Pour cela, le QRQC Étape 3, qui est une méthode de coaching aux outils de résolution de problèmes, a été déployé en 2010.

Valeo a également mis en œuvre un programme d'ingénieurs résident, pour accompagner au mieux ses clients. Ces ingénieurs sont non seulement dédiés à un client, mais également installés chez eux, sur leurs sites de production. Aussitôt un problème détecté, le résident le communique aux personnes concernées de Valeo, de manière à définir immédiatement les actions à mettre en place pour protéger le client. 80 ingénieurs résidents étaient opérationnels à fin 2010 ; 51 étaient localisés en Europe, 12 en Amérique du Nord, 13 en Asie et 4 en Amérique du Sud. Parmi ces 80 personnes, un programme d'ingénieurs résidents garantie et projets a également été déployé, grâce auquel 12 ingénieurs résidents sont maintenant intégrés aux équipes clients, aux sièges ou dans leurs centres de gestion de la garantie.

Le renforcement de la culture Valeo repose sur la mobilisation de tous, à tous les niveaux et s'appuie sur :

- l'attitude *San Gen Shugi* d'une part, inspirée des meilleures pratiques japonaises et reposant sur l'analyse concrète des faits sur le terrain. *San Gen Shugi* correspond à une approche fondée sur le réel : *Gen-ba* (où et quand survient le problème), *Gen-butsumu* (avec les vraies pièces concernées, bonnes et mauvaises par rapport au standard), *Gen-jitsu* (avec des faits mesurables). Cette attitude passe à la fois par une responsabilisation individuelle et par un travail collectif ;
- la démarche QRQC (*Quick Response Quality Control* – Contrôle qualité à réponse rapide). Chaque problème survenu est immédiatement identifié et analysé par les personnes concernées. Une action corrective est définie immédiatement et engagée dans les 24 heures. En cas d'incident qualité, des réunions se tiennent sur le terrain, pour rechercher la cause de cet incident et l'éradiquer définitivement. Ces réunions réunissent des collaborateurs issus de fonctions différentes si nécessaire : production, logistique, maintenance, etc. ;

Fin 2010, le niveau Qualité du Groupe a confirmé son record historique avec 7 300 PPB (*Parts Per Billion* ou pièces défectueuses par milliard) en amélioration de près de 50 % par rapport à 2008 et stable par rapport à 2009.

1.C.2.3. Ventes et Développement des Affaires

Valeo développe, produit et commercialise des produits et systèmes pour tous les constructeurs automobile et de poids lourds pour la première et la deuxième monte.

La politique commerciale de Valeo va bien au-delà de la simple relation commerciale et consiste à mettre en place des partenariats très étroits et à accompagner ses clients dans le développement de leurs marchés, sur tous les continents.

1.C.2.3.1. Les clients constructeurs

En 2010, les clients allemands sont les premiers clients du Groupe et représentent 28 % du chiffre d'affaires. Les clients français (hors Nissan) représentent quant à eux 23 % du chiffre d'affaires du Groupe. Enfin, les clients asiatiques et américains représentent respectivement 22 et 18 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le plus important groupe client représente 20 % des ventes de Valeo.

Les principaux clients en première monte sont (par ordre alphabétique) :

- BMW ;
- Chery ;
- Daimler ;
- Fiat/Chrysler ;
- Ford Motor Company ;
- Geely/Volvo Cars ;
- General Motors ;
- Honda ;
- Hyundai ;
- MAN ;
- Mazda
- Mitsubishi ;
- PSA Peugeot-Citroën ;
- Renault-Nissan ;
- Subaru ;
- Suzuki
- Tata Motors/Jaguar/Land Rover ;
- Toyota ;
- Volkswagen Group/Porsche ;
- Volvo Trucks.

1.C.2.3.2. Stratégie et Organisation

La stratégie de la Fonction Ventes et Développement des Affaires en 2010 a porté sur :

- la **recherche de nouvelles commandes** : l'année 2010 a été une année record en termes de prise de commandes, traduisant la réussite de la stratégie du Groupe sur ses deux axes de croissance que sont : la vente de produits innovants et permettant la réduction d'émissions de CO₂ ; et la croissance dans les pays émergents. Les prises de commande ont augmenté significativement dans toutes les régions : Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie notamment en Chine ;
- la **poursuite des efforts de croissance dans les pays émergents** : en 2010, le réseau Ventes et Développement des Affaires a accru ses efforts dans les pays émergents, notamment en Inde, Chine, ASEAN, Russie et Turquie avec des succès certains dans toutes ces régions que ce soit avec ses clients traditionnels en suivant leur développement à l'international, ou avec les constructeurs locaux en particulier en Chine et en Inde ;
- la **vente de produits visant à réduire les émissions de CO₂** a connu de nombreux succès, notamment sur les marchés traditionnels du Groupe. À noter également des prises de commandes significatives en 2010 sur les produits innovants liés à l'aide à la conduite.

Au service de cette stratégie, la Fonction Ventes et Développement des Affaires s'est réorganisée en 2010, autour de ses quatre réseaux :

- le **réseau Ventes et Développement des Affaires**, composé de 4 Directeurs des Ventes rattachés aux 4 Directions Générales de Pôles, ainsi que des Directeurs des ventes de chaque Groupe de Produits. Ce réseau est en charge de définir la stratégie commerciale à mettre en place ainsi que de la relation client au quotidien, avec une organisation mondiale orientée par client, à la fois au niveau des Pôles mais aussi au niveau de chaque Groupe de Produits ;
- les **Directeurs Client Groupe**, qui sont les Directeurs Commerciaux en charge des grands constructeurs automobile ; ils sont au nombre de 10. Chacun représente Valeo auprès d'un constructeur donné et coordonne la relation avec ce client de façon transversale, pour l'ensemble des Pôles du Groupe ;
- les **Directions Nationales**, qui ont pour mission, dans des zones géographiques données, de promouvoir la marque Valeo et de développer des relations privilégiées avec les clients clés dans ces régions et enfin, de résoudre localement les problématiques de nature juridique ou sociale si nécessaire. Elles sont au nombre de treize et sont implantées en Allemagne, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine, en Corée du Sud, en Espagne, en Inde, en Italie, au Japon, en Pologne, en Turquie, en Thaïlande pour l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et enfin en Russie.

Le rôle des Directions Nationales a été renforcé en 2010, dans le but d'optimiser la présence du Groupe auprès des constructeurs nationaux.

- le **réseau de Développement International**, qui comprend 4 Directeurs de Développement International pour les 4 Pôles du Groupe. Il identifie les opportunités de marché dans les pays émergents, définit et met en place la stratégie de croissance externe des Pôles et gère la relation avec les partenaires externes.

1.C.2.4. La fonction Risques Assurances Environnement Santé Sécurité

1.C.2.4.1. Risques et assurances

Le Groupe fonde sa politique en matière de gestion des risques sur un réseau de spécialistes, des procédures rigoureuses, des systèmes et des outils de management permettant d'améliorer continuellement sa performance ainsi que sur des audits réguliers, tant internes qu'externes.

Pour accomplir sa mission, la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe a mis en place une organisation dédiée qui s'appuie sur des responsables Santé Sécurité Environnement (SSE) au niveau des Pôles Valeo et de leurs sites. Chaque responsable SSE Pôle apporte son appui technique aux responsables SSE des sites. **Le Comité de Gestion des Risques**, composé des responsables SSE des Pôles et du Directeur, est l'organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe.

La politique de gestion des risques de Valeo, qui s'applique à l'ensemble de ses sites, peut se résumer ainsi : d'une part, faire en sorte de respecter les obligations liées à la législation des pays ainsi que celles définies par la politique du Groupe (plus exigeantes que les contraintes réglementaires dans un certain nombre de domaines), d'autre part, identifier les risques, évaluer leurs impacts, fixer des objectifs d'amélioration, mettre en place des plans d'action de réduction ou, si possible, de suppression des risques, et enfin vérifier régulièrement par des audits internes et externes les progrès réalisés.

Toutes les procédures concernant la santé et la sécurité des personnes, la sûreté des installations, l'environnement, la protection des savoirs et du savoir-faire sont regroupées dans un **Manuel de Gestion des Risques** régulièrement actualisé. Il existe également un **Manuel des Assurances**, actualisé chaque année, donnant l'ensemble des informations sur les garanties souscrites et la gestion des programmes d'assurance.

Pour atteindre ses objectifs et tendre vers le risque zéro, une visibilité continue est indispensable. Chaque site fait ainsi l'objet de manière régulière d'audits externes sur l'environnement, la santé et la sécurité au travail, et la protection et la sûreté des installations. Ces diagnostics sont effectués par des consultants externes, selon un

référentiel qui tient compte à la fois des obligations locales, de la politique du Groupe et des bonnes pratiques. Ils fournissent une information précise et utile, notamment en matière environnementale, sur l'activité du site, son voisinage et son milieu naturel : géologie, risques sismiques, zones inondables, etc. C'est à partir de ces diagnostics que sont définies les actions à mettre en œuvre et les plans associés.

En 2010, un outil informatique de gestion des risques a été testé, permettant de mieux suivre l'évolution des plans d'actions des sites issus des recommandations des audits externes. Un outil d'autoévaluation a également été mis en place sous forme de *road-map* afin que chaque site puisse autoévaluer sa performance.

La Direction des Risques Assurances Environnement dispose ainsi d'un *reporting* précis et complet pour mesurer les performances des sites. Une notation reposant sur des critères factuels objectifs mesure cette performance. Les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'activité de Valeo sont décrits dans le Chapitre 2, section 2.A.2. « Risques industriels et environnementaux ».

1.C.2.4.2. Environnement

La protection de l'environnement repose sur une série de démarches qui s'inscrivent dans le temps. Valeo s'y est engagé depuis près de vingt ans, tant en matière d'innovation produit que de gestion des sites industriels.

L'objectif est bien sûr d'éviter de générer des pollutions mais aussi de préserver l'environnement et la biodiversité par une politique consistant notamment à économiser les ressources naturelles (eau et matières premières) et l'énergie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et en particulier le CO₂, à réduire voire supprimer la consommation de produits dangereux, à réduire la quantité de déchets et à assurer une recyclabilité optimale de tous les produits, en proposant un cadre industriel à la fois sécurisé et agréable à vivre.

■ Valeo intègre systématiquement une démarche environnementale dans toutes les étapes de la vie des produits et des procédés : conception, fabrication, utilisation et gestion de fin de vie. Depuis 1998, des experts en Environnement et en Recherche et Développement provenant des différents Pôles de Valeo travaillent ensemble pour réduire les impacts environnementaux des procédés et des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ce groupe de recherche se réunit régulièrement autour de thématiques précises comme par exemple l'élimination des substances interdites et réglementées, l'utilisation de plastiques recyclés, ou la mise en conformité avec le Règlement REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemical Substances* – Enregistrement, Evaluation, et Autorisation des substances chimiques) : celui-ci impose de recenser les produits chimiques achetés ou fabriqués par l'entreprise, d'évaluer le risque toxicologique associé à leur utilisation, et éventuellement de requérir une autorisation de mise sur le marché.

■ Valeo a également élaboré une base de données de référence dressant la liste des substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. Cette base de données a de nouveau fait l'objet de mises à jour en 2010 qui se poursuivront en 2011. Elle fait la synthèse des réglementations applicables dans les différents pays où Valeo est implanté et des exigences formulées par ses clients constructeurs pour les substances entrant dans la composition des pièces et procédés de fabrication et de réparation.

■ Pour atteindre ses objectifs de progrès, Valeo fonde sa politique environnementale sur la performance mais aussi sur la mise en place d'un système de gestion aboutissant à une certification externe reconduite régulièrement. C'est le cas avec la certification ISO 14001, qui constitue le référentiel international en matière de gestion environnementale. **98 % des sites étaient certifiés ISO 14001 fin 2010** contre 89 % fin 2009. Le principe est l'obligation pour tous les sites industriels Valeo d'être certifiés, un site nouvellement acquis étant immédiatement intégré à ce système de certification.

L'ensemble des indicateurs environnementaux du Groupe figure au Chapitre 3, section 3.A. « Politique environnementale et développement durable ».

1.C.2.4.3. Santé sécurité

La santé et la sécurité au travail sont une priorité chez Valeo pour tendre vers le « zéro accident ». Cette politique se fonde sur des procédures rigoureuses, le suivi d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des actions prises, un retour d'expérience issu de l'approche qualité QRQC *Quick Response Quality Control* (ou contrôle qualité à réponse rapide) appliqué à la santé et la sécurité au travail et, enfin, une démarche de certification selon le référentiel OHSAS 18001 pour la totalité de ses sites industriels.

À fin 2010, 89 % des sites étaient certifiés OHSAS 18001 contre 81 % fin 2009. Ce système de gestion de la santé et de la sécurité est fondé, comme le système ISO, sur une démarche d'amélioration continue.

1.C.3. Recherche et Développement

Penser l'automobile de demain, créer des technologies et des produits en fonction du marché tout en anticipant ses attentes et entraîner le marché avec ses innovations, tels sont les fondements de la stratégie de Recherche et Développement de Valeo.

L'innovation est au centre de la stratégie de développement du Groupe. Les ingénieurs de Valeo travaillent à anticiper les demandes des constructeurs en quête de solutions qui apportent une réelle valeur ajoutée aux automobilistes : plus de confort, de sécurité, de performances et de respect de l'environnement.

Dans cette optique, la recherche de solutions permettant de diminuer la consommation des véhicules est la priorité essentielle des équipes Recherche et Développement de Valeo. Ceci passe à la fois par une amélioration continue de tous les produits existants (gains de masse, augmentation des rendements énergétiques) mais surtout par de nouvelles approches en rupture permettant de faire émerger des innovations apportant des gains de consommation très significatifs. Cette démarche concerne aussi bien les technologies et les composants que les sous-systèmes et systèmes complets, jusqu'au véhicule pris dans sa globalité, connecté et communicant avec son environnement.

Les Pôles de Valeo travaillent ainsi en synergie sur de nouvelles approches systèmes, en particulier dans les phases de recherche. C'est également le cas avec un nombre croissant de partenaires, industriels ou instituts de recherche.

Les centres de Recherche et Développement de Valeo sont implantés dans le monde entier. À fin 2010, le Groupe comptait 20 centres de Recherche et 38 centres de Développement, dont les effectifs représentaient plus de 6 200 personnes.

En 2010, les frais de Recherche et Développement nets des contributions clients, subventions et crédits d'impôt ont représenté 5,6 % du chiffre d'affaires et 612 brevets ont été déposés. Moins de 4 % du chiffre d'affaires du Groupe repose sur des brevets ou des licences externes.

1.C.3.1. La politique de Recherche et Développement

En ligne avec les attentes du marché, la Recherche et Développement de Valeo s'articule autour de 3 thèmes majeurs :

- La réduction des émissions CO₂ qui se décline selon plusieurs axes :
- dans le domaine des moteurs thermiques, Valeo contribue à l'émergence de nouvelles motorisations de faible consommation (moteurs à cylindrée réduite, à injection directe, suralimentés), dont l'objectif est de répondre

aux futures exigences européennes (niveau d'émissions de 95 g de CO₂/km en 2020), en particulier avec de nouvelles solutions de contrôle moteur essence, de systèmes de dépollution (avec EGR-Recyclage des Gaz d'Échappement), de management thermique du moteur, et de transmissions (solutions de filtrage des acyclismes, en particulier des moteurs 3 cylindres),

- l'électrification des accessoires (pompes, vannes, compresseur, etc.) dans un objectif d'utilisation strictement limitée au besoin et accompagnée d'une amélioration très significative du rendement de l'alternateur, qui constitue un deuxième axe de recherche,
- Valeo est dorénavant acteur incontournable de l'hybridation des moteurs thermiques, avec ses solutions micro-hybrides (alternateur-démarréur intégré i-Stars et démarreur renforcé Re-Start) et plus récemment *mild-hybrid* (8-15 kW) associées à de nouvelles stratégies de gestion de l'énergie électrique et des stockeurs associés (batteries ou ultra-capacités),
- Valeo, avec ses partenaires du Consortium Véhicule Electrique (Leroy Sommer, Johnson Controls-Saft, GKN, Michelin, Leoni), poursuit le développement de solutions intégrées pour les électroniques de puissance (onduleurs - chargeurs, convertisseurs) et les solutions de climatisation (avec pompe à chaleur) des futurs véhicules électriques. L'objectif est d'augmenter significativement l'autonomie de ces véhicules, en particulier dans des conditions climatiques difficiles (froid/chaud),
- depuis peu, Valeo développe de nouvelles solutions innovantes de récupération d'énergie, lors des phases de freinage du véhicule, mais aussi à partir de l'énergie perdue à l'échappement des moteurs thermiques (*Exhaust heat recovery* – Récupération de chaleur), afin de contribuer à une utilisation maximale de l'énergie embarquée ;
- La réduction de la masse et le bilan énergétique :
- si la réduction de masse des équipements devient particulièrement importante pour les véhicules électriques (moins de masse signifie plus d'autonomie), elle constitue depuis longtemps un axe de recherche et de développement permanent des ingénieurs de Valeo. L'utilisation de nouveaux matériaux (plastiques techniques sous capot moteur, alliages légers, etc.), le développement de nouvelles conceptions pour augmenter les puissances massiques ou volumiques (moteurs électriques, électroniques de puissance) ou encore l'intégration de fonctions pour en réduire l'encombrement et le poids sont des priorités poursuivies par Valeo dans ce cadre. Ceci concerne également les lignes de produits plus classiques telles que l'essuyage (solution AquaBlade®) ou les éclairages à LED,
- d'autre part, Valeo développe de nouvelles approches visant à optimiser le bilan énergétique des véhicules

grâce à la mise en œuvre de plateformes de simulation virtuelle. Cette approche permet une optimisation globale du bilan énergétique du véhicule, prenant en compte les fonctionnements et synergies entre les différents systèmes lors de son usage (par exemple entre le moteur et son système thermique et/ou le système de climatisation habitacle). Ainsi de nouvelles solutions technologiques émergent et de nouvelles stratégies sont proposées (par exemple pour optimiser les phases de récupération d'énergie lors du freinage et de l'accélération du véhicule, en particulier pour les motorisations hybrides).

- La conduite intelligente, dont les principaux leviers sont les suivants :
 - Valeo poursuit le développement de sa gamme de composants et systèmes (capteurs ultrasons, radars, caméras), avec en particulier de nouvelles techniques de fusion de données visant à améliorer la modélisation et l'intégration de l'environnement proche du véhicule, plus spécifiquement en milieu urbain,
 - Valeo complète chaque année son offre (Park4U®, 360Vue®) en y ajoutant des fonctionnalités de conduite assistée de plus en plus sophistiquées, pour des objectifs accrus de confort et de sécurité en milieu urbain. Dans un futur proche, ces modes de conduite prendront également en compte des objectifs de consommation énergétique minimale en synergie avec le groupe motopropulseur, contribuant ainsi positivement au bilan CO₂,
 - Valeo développe également avec plusieurs partenaires des interfaces homme-machine (HMI) innovantes qui accompagnent l'émergence prochaine du véhicule connecté et communicant : *smart phone* connecté et contrôlé par écran tactile de bord, concept *Smart key-Smart phone*, *Smart phone NFC* (Near Field Communication - Technologie sans contact) contrôlant l'accès au véhicule, concept *Always Connected* – Toujours Connecté (en particulier pour le véhicule électrique) permettant de gérer l'état de charge de la batterie, de programmer son trajet ou de commander le pré-conditionnement thermique du véhicule.

1.C.3.2. Valeo à l'écoute des consommateurs

Dans une démarche proactive et afin d'anticiper les besoins des consommateurs et les évolutions sociétales et d'orienter sa stratégie produits en conséquence, Valeo a recours à 5 types d'études :

- les *focus groups* (groupes cible) constituant une forme d'enquête qualitative mise en œuvre au moyen de réunions de groupe et permettant d'analyser l'attitude que celui-ci adopte au regard d'un nouveau produit ;
- les enquêtes sociétales permettant de segmenter le marché automobile et de positionner les innovations Valeo sur celui-ci ;
- les enquêtes en ligne directement adressées aux clients finaux et visant à évaluer l'acceptation des innovations du Groupe ;

- les *consumer clinics* (groupes de consommateurs) qui testent les produits permettant de valider en situation réelle les nouvelles fonctions développées par Valeo ;
- les scénari 2030 permettant de connaître et d'anticiper les évolutions des systèmes de propulsion.

1.C.3.3. Les actions menées en 2010

En 2010, Valeo a poursuivi ses efforts de Recherche et de Développement en menant les actions suivantes :

- Face au marché de plus en plus exigeant en termes de renouvellement des produits, Valeo a mis au point les processus nécessaires pour réduire le cycle de conception des nouveaux produits. Ainsi, en amont, le Groupe travaille à l'amélioration de l'efficacité interne des projets, s'assurant de la pertinence des actions projetées et de l'adéquation entre compétences existantes et compétences requises. D'importants efforts sont par ailleurs menés pour réduire les coûts d'étude et de développement de manière, là aussi, à répondre aux attentes du marché.
- Valeo a poursuivi ses partenariats avec de nombreuses universités et des grandes écoles telles que, en France, l'École des mines – ParisTech, et l'ESIGELEC pour l'électronique.
- Valeo a proposé des projets dans le cadre de pôles de compétitivité sur des thématiques liées à l'énergie, la propulsion, la mécatronique, les logiciels, mais aussi la sécurité, le confort et la connectivité. S'agissant de l'énergie et de la propulsion, Valeo est présent aussi bien dans le cadre des moteurs thermiques du futur que des véhicules hybrides et électriques, et de l'électrification des accessoires. Valeo s'est également investi dans la gouvernance de certains de ces pôles (MOVEO, System@tic Paris-Région), ce qui lui permet de contribuer au rapprochement entre l'université, l'industrie et la recherche.
- Valeo et IFP Énergies nouvelles ont signé un contrat cadre dans le domaine des Groupes Motopropulseurs (GMP) concernant à la fois les moteurs à combustion interne et les systèmes de motorisation hybrides et électriques. S'appuyant sur leur complémentarité, cette collaboration permettra aux deux partenaires d'améliorer leur compréhension et leur vision technique du marché des Groupes Motopropulseurs et de développer conjointement les technologies et systèmes de propulsion propres de demain.
- Valeo a signé un accord de coopération, de développement et de licence avec Ibeo Automotive Systems GmbH dans le domaine de la technologie scanner laser. Cet accord donne à Valeo l'accès exclusif à l'expertise et au savoir-faire d'Ibeo et permet de développer la technologie scanner laser d'Ibeo pour des applications de série. Cette technologie d'Ibeo vient compléter la gamme Valeo des systèmes de capteurs radars, infrarouges, à ultrasons et de vision.
- En 2010, Valeo a participé à plus de quarante programmes de recherche collaborative ayant reçu un soutien financier,

dont plus de la moitié concerne directement des projets liés à la réduction de CO₂ et aux véhicules décarbonés. Plus de 60 partenaires – laboratoires de recherche ou PME innovantes – participent à ces programmes au côté de Valeo.

- À fin 2010, Valeo compte quatre centres de développement spécialisés « *Group Technical Service Centers* » au service de l'ensemble du Groupe : en Égypte sur le site du Caire pour le développement logiciel ; en Inde sur le site de

Chennai pour la conception mécanique et la simulation ; en Chine sur les sites de Wuhan pour la conception mécanique et la simulation dédiée à l'éclairage et de Shenzhen pour la conception de circuits électroniques. L'ensemble des effectifs de ces activités ont doublé en 2010, traduisant la mise en œuvre d'une des priorités du Groupe sur cette période.

1.C.4. Dispositif industriel et patrimoine immobilier

Le Groupe optimise en permanence son dispositif industriel en fonction de la demande des clients, du marché et des coûts de main-d'œuvre.

En 2010, Valeo a poursuivi le déploiement de ses sites dans le cadre de sa politique d'internationalisation et d'accompagnement de ses clients constructeurs partout dans le monde.

1.C.4.1. Sites de production, de Recherche et de Développement et de distribution

Présence géographique au 31/12/2010

	Sites de production	Centres de Recherche	Centres de Développement	Plates-formes de distribution	Effectifs
Europe de l'Ouest					
Allemagne, Belgique/Pays-Bas, Espagne, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni	42	16	15	5	24 200
Europe de l'Est					
Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Turquie	14		4	3	9 592
Amérique du Nord					
États-Unis, Mexique	13	1	5		6 213
Amérique du Sud					
Argentine, Brésil	8		4	1	4 382
Asie					
Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Thaïlande	29	3	9	1	12 115
Afrique					
Afrique du Sud, Égypte, Tunisie	3		1		1 428
TOTAL	109	20	38	10	57 930

1.C.4.2. Patrimoine immobilier

Au 31 décembre 2010, le patrimoine immobilier du Groupe (terrains et constructions) représente une valeur nette comptable de 538 millions d'euros (cf. Chapitre 5, section 5.B.6. Note 5.3 des comptes consolidés). Il est essentiellement composé de sites de production, majoritairement détenus en pleine propriété.

Les équipements mobiliers du Groupe sont principalement constitués d'installations techniques, de matériels et

outillages. Au 31 décembre 2010, ils sont comptabilisés pour une valeur nette de 845 millions d'euros hors immobilisations en cours (cf. Chapitre 5, section 5.B.6. Note 5.3 des comptes consolidés).

Les contraintes environnementales résultent de la réglementation applicable en la matière à l'ensemble des établissements du Groupe (cf. Chapitre 1, section 1. C.2.4.2. « Environnement » ; Chapitre 2, section 2.A.2. « Risques industriels et environnementaux » et Chapitre 3, section 3.A. « Politique environnementale et développement durable »).

1.C.5. Investissements au cours des trois derniers exercices

1.C.5.1. Exercice 2010

À partir de l'exercice 2010, il a été jugé plus pertinent de présenter le montant des investissements comptabilisés. Le montant des investissements décaissés est rappelé pour les données relatives aux exercices 2008 et 2009.

En 2010, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 318 millions d'euros⁽¹⁾, soit 3,3 % du chiffre d'affaires. Le Groupe a réalisé des investissements capacitaires complémentaires importants dans le Pôle Systèmes de Propulsion pour le développement des activités convertisseurs de couple au Mexique et en Chine et pour le développement des systèmes micro-hybrides (39 millions d'euros) ; et dans le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite pour des lignes capacitaires de capteurs à ultrasons et de caméras (12 millions d'euros).

Afin de bénéficier du potentiel de croissance future, l'effort d'investissement dans les pays émergents, notamment en Asie, en Europe de l'Est et au Mexique, demeure à un niveau élevé, de l'ordre de 50 % du montant investi.

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint 150 millions d'euros⁽¹⁾, correspondant à 1,6 % du chiffre d'affaires, dont 143 millions d'euros correspondant aux dépenses de développement capitalisées.

Le 19 mai 2010, Valeo a acquis les 33,3 % du capital de l'entité indienne de production de systèmes électriques basée à Pune, détenus par le groupe N.K. Minda, portant ainsi sa participation à 100 %.

Valeo n'a effectué aucune prise de participation significative ni aucune prise de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France.

Compte tenu d'un carnet de commandes qui s'est inscrit à un plus haut historique en 2010, Valeo envisage pour

l'exercice 2011 une augmentation de ses investissements corporels afin en particulier d'adapter les capacités de production du Groupe à la demande dans les régions à forte croissance (Asie et pays émergents).

1.C.5.2. Exercice 2009

En 2009, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 324 millions d'euros⁽¹⁾, soit 4,3 % du chiffre d'affaires (décaissements de 304 millions d'euros). Compte tenu de la baisse d'activité, les investissements capacitaires ont été réduits par rapport à 2008. Néanmoins, le Groupe a réalisé des investissements capacitaires importants dans le Pôle Systèmes de Propulsion pour le développement des activités convertisseurs de couple au Mexique et en Chine et pour le développement des systèmes micro-hybrides.

Les investissements liés aux projets de croissance et aux projets de nos clients ont été préservés. Afin de bénéficier du potentiel de croissance future, l'effort d'investissement dans les pays émergents, notamment en Chine et au Brésil, est demeuré à un niveau élevé, supérieur à 5 % du chiffre d'affaires.

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint 155 millions d'euros⁽¹⁾ (décaissements de 150 millions d'euros) dont 147 millions d'euros de dépenses de développement capitalisées, soit un effort en hausse, passant de 1,7 % du chiffre d'affaires en 2008 à 2 % en 2009.

1.C.5.3. Exercice 2008

En 2008, le Groupe a consacré 478 millions d'euros aux investissements en immobilisations corporelles, soit 5,5 % du chiffre d'affaires (décaissements de 468 millions d'euros).

(1) Montant des acquisitions (cf. Chapitre 5, section 5.B.6, Notes 5.2 et 5.3 des comptes consolidés)

D'importants investissements liés au déploiement des capacités de production sur les nouveaux produits ont été réalisés par le Groupe en 2008. Ces investissements ont concerné plusieurs Familles de Produits : les Transmissions avec l'installation de capacités de convertisseurs de couples au Mexique et en Chine, les Systèmes Électriques pour les productions futures des Micro-Hybrides StARS, les Contrôles Intérieurs pour la production de capteurs ultrasoniques en

Allemagne, la Sécurité Habitacle avec l'achèvement d'une usine en Slovaquie qui fournit des systèmes de fermeture de portes. Par ailleurs, au Brésil, le Groupe a largement renouvelé ses installations et agrandi ses surfaces pour les activités Thermique, Éclairage et Systèmes Électriques.

Les investissements en immobilisations incorporelles ont totalisé 160 millions d'euros soit 1,8 % du chiffre d'affaires (décaissements de 160 millions d'euros).

1.D. Principales activités

La structure opérationnelle de Valeo est organisée autour de quatre Pôles d'activité :

- le Pôle Systèmes de Propulsion ;
- le Pôle Systèmes Thermiques ;
- le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ;
- le Pôle Systèmes de Visibilité.

Les Pôles, placés sous la responsabilité de la Direction des Opérations, ont pour vocation de favoriser la croissance et la rentabilité des Groupes de Produits sur l'ensemble des marchés.

La ventilation du chiffre d'affaires par Pôle d'activité est présentée à la section 1.B.1. du présent Chapitre.

1.D.1. Systèmes de Propulsion

■ Le Pôle Systèmes de Propulsion regroupe l'ensemble des activités liées à la propulsion. Sa mission est de développer des solutions innovantes visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂, sans compromis sur le plaisir et la dynamique de conduite. Ces innovations couvrent une gamme complète de produits, de l'optimisation des moteurs à combustion jusqu'à l'électrification plus ou moins forte des véhicules, du *Stop-Start* au véhicule électrique.

Le Pôle Systèmes de Propulsion est composé de cinq Groupes de Produits :

- Systèmes électriques ;
- Systèmes de transmission ;
- Systèmes de contrôle moteur ;
- Systèmes de la boucle d'air ;
- Systèmes pour véhicules hybrides et électriques.

1.D.1.1. Systèmes électriques

Ce Groupe de Produits propose des systèmes électriques qui gèrent les fonctions clés du véhicule telles que la génération et la gestion de l'énergie électrique.

Les produits traditionnels de ce Groupe de Produits sont les démarreurs et les alternateurs.

De nombreuses innovations viennent compléter cette gamme :

- les alternateurs haute performance ;
- les systèmes *Stop-Start*. Valeo propose deux technologies *Stop-Start* : la technologie basée sur un alerno-démarrreur et la technologie basée sur un démarrreur renforcé. La deuxième génération du système micro-hybride i-StARS (*i-Starter Alternator Reversible System* - Système d'alerno-démarrreur réversible) basé sur un alerno-démarrreur a été lancée en 2010 sur le moteur Diesel HDi de PSA Peugeot Citroën, tant en boîte manuelle que robotisée. Elle se distingue par l'intégration de l'électronique sur la machine électrique. Cette fonction *Stop-Start* peut également être assurée par un démarrreur renforcé, passant de 50 000 cycles de démarrage à 300 000 cycles de démarrage afin de pouvoir répondre aux nombreux redémarrrages demandés par cette fonction ;
- les systèmes *mild-hybrid*, qui permettent d'ajouter des fonctions de récupération d'énergie au freinage pour réutiliser l'énergie dans les phases d'accélération. Valeo propose une gamme de moteurs électriques qui fonctionnent à des puissances plus élevées et donc des voltages plus importants.

1.D.1.2. Systèmes de transmission

Le Groupe de Produits Systèmes de transmission développe et produit des systèmes qui permettent de transférer la puissance du moteur vers la transmission. Les solutions proposées intègrent des systèmes innovants de filtration des bruits, des vibrations et des à-coups. Ce Groupe de Produits couvre tous les types de transmissions : manuel, automatique, double embrayage et hybride.

Parmi les technologies développées par ce Groupe de Produits, le double embrayage à sec est l'une de ses innovations clés, les boîtes à double embrayage représentant une véritable alternative aux transmissions automatiques à trains planétaires. Ses deux embrayages - un pour les rapports pairs et un pour les rapports impairs - permettent un passage de vitesses sans rupture de couple et sans à-coups, avec le confort d'une boîte automatique et la sportivité d'une boîte manuelle. L'utilisation des embrayages à sec permet de plus des gains d'efficacité pour une réduction de la consommation de 4 à 6 %.

Par ailleurs, la fonction verrouillage des convertisseurs de couple (*lock-up*), l'amortisseur de vibration à très grand débattement et le circuit hydraulique optimisé sont associés au marché des boîtes automatiques et des boîtes à variation continue. Ils offrent une amélioration du confort et une consommation fortement réduite en comparaison avec les précédentes générations de transmissions automatiques.

Les autres produits de ce Groupe de Produits regroupent entre autres divers mécanismes d'embrayage (embrayages avec et sans rattrapage d'usure ; frictions d'embrayage avec une nouvelle génération d'amortisseurs de vibration ; garnitures d'embrayage respectueuses de l'environnement, butées d'embrayage avec autocentrage automatique intégré ; commandes hydrauliques d'embrayage), les volants flexibles et les doubles volants amortisseurs.

1.D.1.3. Systèmes de contrôle moteur

Ce Groupe de Produits propose des systèmes de contrôle électronique du groupe motopropulseur. Par l'amélioration constante des performances du moteur, les innovations en matière de Contrôle Moteur permettent de réduire l'impact environnemental des véhicules tout en augmentant le plaisir de conduire.

Valeo conçoit des architectures système optimisées, s'inscrivant dans les nouvelles évolutions des moteurs et propose aux clients une gamme complète de composants moteur, tels que :

- les systèmes de contrôle moteur pour moteurs essence et GNV (gaz naturel pour véhicule) ;
- les calculateurs de contrôle moteur pour moteurs essence à injection directe et indirecte ou adaptés aux énergies alternatives (GNV, Flex Fuel) ;

- les composants d'allumage tels que les bobines et les rampes et les « top plug » de haute énergie ;
- les injecteurs pour moteurs essence et GNV ;
- une gamme de capteurs pour la gestion des fluides, les mesures de température et de pression, l'optimisation du moteur ou des transmissions ;
- les vannes de purge canister.

1.D.1.4. Systèmes de la boucle d'air

Ce Groupe de Produits propose des systèmes de gestion de la boucle d'air, de l'admission à l'échappement, afin de satisfaire les exigences requises pour la réduction des émissions de CO₂ et de gaz polluants.

Valeo conçoit des composants et des systèmes pour le contrôle du débit et de la température de la boucle d'air et des gaz d'échappement. Ils améliorent les performances des moteurs essence et diesel dans le respect de la réglementation relative aux émissions polluantes ou de gaz à effet de serre au plan international, tels que les normes européennes Euro 5 & 6 et à terme la norme Euro 7 ou les standards américains Tier2 Bin5.

Les produits de ce Groupe de Produits sont :

- les doseurs et doubles doseurs d'air à l'admission ;
- les modules EGR (Recyclage des Gaz d'Échappement) haute ou basse pression intégrant les vannes EGR, les refroidisseurs et les modules *by-pass* ;
- les vannes et doseurs pour applications essence.

1.D.1.5. Systèmes pour véhicules électriques et hybrides

Valeo s'est engagé à accompagner le développement des nouveaux véhicules électriques avec l'ambition de présenter des solutions innovantes.

L'objectif de proposer aux constructeurs une chaîne de traction électrique complète a conduit à la création d'un consortium français, intégrant l'ensemble des leaders technologiques de la filière. L'intérêt est de pouvoir optimiser l'ensemble des composants, et obtenir un rapport coût/prestation similaire à un moteur thermique traditionnel.

Au sein du consortium, Valeo intervient comme systémier sur le pilotage de la chaîne de traction. Une conception novatrice du module électronique de puissance permet de combiner trois composants majeurs : l'onduleur, le chargeur et le convertisseur de tension. Cette architecture permet une importante réduction de coût du système de traction électrique grâce à la complète intégration du chargeur dans l'onduleur.

L'autonomie, point critique du véhicule électrique, est améliorée en mode tout électrique par l'emploi d'un onduleur à haut rendement.

1.D.2. Systèmes Thermiques

Le Pôle Systèmes Thermiques développe des systèmes destinés à assurer, d'une part la gestion de l'énergie thermique du groupe motopropulseur, d'autre part le confort de chaque passager de l'habitacle, pendant toutes les phases d'utilisation du véhicule.

Grâce aux optimisations qu'ils apportent, ces systèmes contribuent de façon significative :

- pour les véhicules équipés de moteurs à combustion interne, à la réduction de la consommation, à la réduction des émissions de CO₂, ainsi que de gaz polluants et de particules nocives ;
- pour les véhicules hybrides et électriques, à l'accroissement de leur autonomie et de la durée de vie de leurs batteries.

Le Pôle Systèmes Thermiques est composé de quatre Groupes de Produits :

- Systèmes thermique habitacle ;
- Systèmes thermiques du groupe motopropulseur ;
- Compresseurs ;
- Modules face avant.

1.D.2.1. Systèmes thermique habitacle

Ces systèmes assurent le confort des passagers.

L'élément clé de ces systèmes est l'HVAC (*Heating, Ventilation and Air Conditioning* - Système de chauffage et de climatisation). Ce module assure la distribution d'un air purifié réchauffé ou refroidi. L'HVAC est adapté à chaque type de véhicule, en partant de simples appareils de chauffage à commandes manuelles mécaniques, pour arriver à des appareils à commandes automatiques électroniques qui permettent la régulation permanente du débit d'air, de son degré d'humidité, de sa température en fonction des besoins exprimés par le conducteur, ainsi que des conditions climatiques extérieures. Lorsque ces appareils sont multizone, ils permettent également l'individualisation du confort, c'est-à-dire l'adaptation des paramètres de confort aux besoins de chaque passager.

Les principaux composants d'un HVAC sont les échangeurs, le module de chauffage additionnel utilisé en phase de démarrage, le bloc motoventilateur qui pulse l'air au travers des échangeurs, les systèmes de volets de distribution, l'électronique de commande du ventilateur et des volets, le filtre à air. La gamme de filtres à air est complétée par des modules additionnels visant à obtenir une qualité optimale de l'air à l'intérieur du véhicule.

Dans le cas des véhicules à moteur à combustion interne, l'échangeur destiné au chauffage utilise les pertes thermiques du moteur et l'échangeur destiné au refroidissement – l'évaporateur - est relié à un autre échangeur - le condenseur

- placé dans la face avant du véhicule ainsi qu'à un compresseur qui assure la circulation du fluide réfrigérant entre ces échangeurs. Les nouveaux fluides réfrigérants répondent aux normes environnementales les plus sévères.

L'arrivée des motorisations hybrides et électriques amène la disparition de l'énergie thermique utilisée pour le chauffage de l'habitacle et le besoin de régulation de la température d'autres éléments tels que le moteur électrique lui-même, ses électroniques de commande et les batteries.

Des architectures de systèmes parfaitement adaptés à ces évolutions ont été développées. Celles basées sur le système de la pompe à chaleur réduisent au minimum le besoin du système en énergie électrique puisée dans les batteries. Le confort dans l'habitacle est ainsi parfaitement assuré sans que l'autonomie du véhicule entre deux recharges en soit réduite.

Un large éventail de technologies est également disponible pour réaliser la régulation thermique des batteries, nécessaire à leur bon fonctionnement et à l'accroissement de leur durée de vie.

1.D.2.2. Systèmes thermiques du groupe motopropulseur

Ce Groupe de Produits est composé des systèmes et modules liés au groupe motopropulseur à moteur à combustion interne :

- systèmes de gestion de température moteur dont les composants principaux sont des groupes motoventilateurs, des radiateurs de refroidissement haute et basse température, des vannes de régulation. Ils contribuent à l'optimisation des performances du moteur. La vanne Themis™, en particulier, grâce à sa fonction zéro débit entraîne une réduction sensible de la consommation de carburant ;
- modules de refroidissement de l'air admis dans le moteur qui intègrent échangeurs thermiques, répartiteurs d'air, vannes et collecteurs. Ils contribuent à l'optimisation de la densité de l'air pour un meilleur remplissage des cylindres ;
- échangeurs thermiques intégrés dans les systèmes de recirculation des gaz d'échappement (EGR), développés par le Pôle Systèmes de Propulsion. Ils contribuent à l'optimisation de la composition du mélange air/carburant admis dans les cylindres.

Enfin, le système Ultimate Cooling™ permet par son architecture innovante d'améliorer ultérieurement l'efficacité des systèmes décrits ci-dessus. La réduction du nombre d'échangeurs logés dans la face avant du véhicule, la bonne répartition des autres échangeurs au sein du compartiment moteur, rendues possibles par l'utilisation d'un seul fluide caloporteur, accroît significativement le rendement des

échangeurs. Cette architecture est en outre parfaitement adaptée aux besoins de gestion de l'énergie thermique de tous les autres types de groupes motopropulseurs : hybrides, électriques. Elle permet chez les constructeurs, de par sa modularité, une simplification substantielle de la gestion de la diversité des motorisations.

1.D.2.3. Compresseurs

Ce Groupe de Produits dispose d'une gamme complète de compresseurs adaptés à tous les types de motorisations et toutes les catégories de véhicules :

- compresseurs économiques à faible cylindrée et à entraînement mécanique : à pistons, à palette, à cylindrée fixe ou variable ;
- compresseurs à contrôle externe qui amènent une réduction substantielle de la consommation ;

- compresseurs à entraînement électrique, basés sur la technologie spirale, pour motorisations hybrides et électriques.

1.D.2.4. Modules face avant

Ces modules sont partie intégrante de la structure du véhicule. Ils abritent le plus souvent le groupe motoventilateur et une partie des échangeurs thermiques.

L'incorporation de volets asservis qui modulent le flux d'air entrant dans le véhicule contribue à la réduction de consommation en accroissant le rendement des échangeurs et en améliorant les caractéristiques aérodynamiques du véhicule.

Le Système Safe4U® offre également une structure qui permet une protection accrue des piétons en cas de choc.

1.D.3. Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

Le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite développe des systèmes d'interface entre le conducteur, le véhicule et son environnement contribuant à l'amélioration du confort et de la sécurité.

Ces systèmes sont pensés pour optimiser l'interaction du conducteur avec le véhicule en lui fournissant des indications utiles en temps réel (console centrale, clé intelligente) ; en facilitant ou en automatisant certaines manœuvres (parking, accès à bord, commandes sous volant) ; ou encore en alertant, voire en agissant sur les commandes du véhicule en cas de danger ou de fausse manœuvre. Les capteurs (radars, ultrasons, caméras) lui permettent par ailleurs de surveiller son environnement de conduite.

Le Pôle est composé de quatre Groupes de Produits :

- Aide à la conduite ;
- Contrôles intérieurs ;
- Electronique habitacle ;
- Mécanismes d'accès.

1.D.3.1. Aide à la conduite

Valeo est le seul équipementier au monde à produire en série les trois technologies de détection autour du véhicule pour des applications d'aide à la manœuvre et au stationnement : ultrasons, caméras et radars. À ce titre, il est un partenaire privilégié des constructeurs pour développer les futurs systèmes qui intégreront plusieurs types de capteurs afin d'obtenir de nouvelles fonctions. En plus de rendre la conduite en milieu urbain plus sûre, les systèmes d'aide à la conduite permettent, en fluidifiant la circulation, de réduire les émissions de CO₂.

- Les capteurs à ultrasons et capteurs infrarouges permettent le fonctionnement du système Park4U® (stationnement semi-automatique du véhicule) ainsi que l'activation du système de détection de pluie/lumière/humidité grâce au capteur multifonctions. Associé à une caméra, le système ParkVue™ offre une parfaite visibilité de l'arrière du véhicule et une évaluation précise des distances.
- Les radars équipent les systèmes de détection dans l'angle mort ainsi que les systèmes détectant les véhicules lors de la sortie d'une place de parking en marche arrière par faible visibilité. Ils avertissent le conducteur quand un véhicule se trouve dans l'un des angles morts de la voiture.
- Les caméras offrent à travers le système multicaméras 360Vue® une vision totale autour du véhicule. Les caméras frontales permettent une visualisation de la zone avant du véhicule à un croisement sans visibilité ou à la sortie d'un parking.

1.D.3.2. Contrôles intérieurs

Le Groupe de Produits Contrôles intérieurs joue un rôle majeur dans les interfaces homme-machine et offre des solutions innovantes et ergonomiques. S'appuyant sur une longue expérience et une connaissance approfondie des architectures véhicule, ce Groupe de produits développe des solutions de haute qualité perçue et un design robuste aussi bien pour les marchés haut de gamme que pour les marchés de masse et émergents. Il comprend :

- les modules haut de colonne qui représentent le nœud de communication électronique entre les fonctions de sécurité et l'électronique centrale de l'habitacle. Valeo est le premier fournisseur à avoir intégré en 2009 un système

FlexRay dans un module haut de colonne (protocole de communication utilisé dans l'industrie automobile pour les systèmes ayant trait à la sécurité) ;

- les modules de commutation et d'interface avec le conducteur (Interface Homme Machine). Les nouvelles interfaces gèrent les systèmes de climatisation et les applications multimédias tout en maintenant sécurité, ergonomie et facilité d'utilisation ;
- les capteurs de direction (capteurs d'angle et capteurs de couple) ;
- les calculateurs électroniques de l'habitacle et de gestion de la batterie.

1.D.3.3. Électronique habitacle

L'Électronique habitacle couvre l'ensemble de la gamme des systèmes d'accès et de démarrage : télécommandes, récepteurs et anti-démarrage, systèmes d'entrée et démarrage mains libres qui connaissent une forte progression sur tous les marchés.

Le Groupe de Produits propose également des systèmes très innovants permettant une communication avec la voiture par radio-fréquence dans un rayon pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de mètres. Il est ainsi possible de vérifier via une clé intelligente un certain nombre de paramètres (verrouillage des portes, température intérieure...) et d'activer à distance certaines fonctions de confort, comme le préchauffage ou la préventilation.

Valeo a présenté au Mondial de l'Automobile de Paris en 2010 en partenariat avec Orange un système de clé virtuelle reposant sur la technologie sans contact NFC (*Near Field Communication*) et la téléphonie mobile. Il facilite l'utilisation d'une même voiture par plusieurs personnes, en maintenant un très haut niveau de protection contre le vol.

L'Électronique habitacle comprend également les calculateurs d'habitacle, qui équipent notamment de nombreux véhicules du groupe PSA et de Renault Nissan.

1.D.3.4. Mécanismes d'accès

Le Groupe de Produits réalise des systèmes d'accès mécaniques présentant de très hauts niveaux de sécurité antivol (poignées, serrures, verrous et antivols de direction). Il réalise également des systèmes contribuant à améliorer le confort d'accès à bord (ouverture et fermeture de coffre motorisées, assistance à la fermeture des portes, antivols de direction électriques pour systèmes d'entrée mains-libres...).

Valeo a notamment obtenu de nouveaux contrats en 2010 avec la nouvelle génération de serrures « Optimum ». L'actionnement de cette serrure ne génère pas de résistance mécanique et le système assure un niveau d'effort constant sur toute la durée de vie du véhicule. De plus, la robustesse de la conception permet de réduire les coûts et les délais de validation du système sur les nouveaux véhicules.

1.D.4. Systèmes de Visibilité

Assurer une parfaite visibilité sur la route contribue à la sécurité du conducteur et des passagers. La mission du Pôle Systèmes de Visibilité est de concevoir et produire des systèmes performants et innovants qui accompagnent le conducteur par tous temps, de jour comme de nuit.

Le Pôle Systèmes de Visibilité est composé de trois Groupes de Produits :

- Systèmes d'éclairage ;
- Systèmes d'essuyage ;
- Moteurs d'essuyage.

1.D.4.1. Systèmes d'éclairage

La qualité de l'éclairage a un impact direct sur la sécurité routière. Le Groupe de Produits Systèmes d'éclairage met au point une large gamme de produits qui répondent aux exigences de sécurité routière : avoir une vision optimale et être parfaitement visible. En outre, les systèmes d'éclairage

participent pleinement à l'expression de l'identité propre de chaque modèle.

Les différentes solutions apportées sont les suivantes :

- les projecteurs principaux à LED, lampes au Xénon ou halogènes ;
- l'éclairage à LED qui permet une réduction très sensible de la consommation électrique des projecteurs, et donc des émissions de CO₂. Les LED offrent en outre des possibilités radicalement nouvelles en termes de style et permettent ainsi aux constructeurs de signer leurs véhicules et de communiquer sur leur caractère innovant ;
- la technologie NEO (*New Efficient Optics*) qui constitue une solution hybride entre les réflecteurs classiques et les modules elliptiques à lentille. La technologie NEO équipe la Peugeot 508 d'une nouvelle génération d'éclairage halogène aux performances inégalées.

Les éclairages haute performance qu'ils soient à lampe Xénon ou à LED renvoient un flux lumineux deux fois supérieur à celui fourni par les projecteurs halogènes classiques et offrent un confort de conduite nocturne inégalé.

- les feux de route adaptatifs assistés par caméra qui permettent au conducteur de disposer d'un éclairage nocturne maximal, sans éblouir les autres véhicules. La fonction BeamAtic® Premium offre au conducteur le confort de conduire en feux de route sans éblouir les autres conducteurs ;
- les feux diurnes DRL (*Daytime Running Light*) à LED ou à lampes classiques, destinés à rendre le véhicule visible ;
- les feux arrière et feux stop surélevés à LED ou à lampes classiques ;
- les projecteurs antibrouillard et projecteurs additionnels ;
- les calculateurs pilotant les fonctions d'éclairage et de signalisation ;
- les allume-cigares, les prises multifonctions et prises USB.

1.D.4.2. Systèmes d'essuyage

Maintenir le contact visuel avec la route en toutes circonstances est essentiel au conducteur pour en appréhender au mieux les dangers. Le Groupe de Produits Systèmes d'essuyage développe des technologies, qui en alliant performance et réduction de poids, assurent un nettoyage efficace du pare-brise et de la lunette arrière, en minimisant voire en éliminant toute obstruction visuelle.

Il s'agit notamment :

- des ensembles bras et balais de dernière génération type plat ou traditionnel ;
- des systèmes d'essuyage totalement électro-mécaniques sans tringlerie ou avec mécanismes ;
- des systèmes de lavage et de dégivrage du pare-brise USB ;
- des modules d'essuyage arrière intégrant le lavage ;
- du système AquaBlade® offrant une visibilité parfaite de la route en toutes circonstances et une réduction significative du poids du système de lavage du pare-brise.

1.D.4.3. Moteurs d'essuyage

La standardisation, la couverture de gamme, les solutions innovantes d'installation sur véhicule, l'électronique intégrée, la réduction de poids et de consommation d'énergie caractérisent les moteurs d'essuyage Valeo.

Ils sont composés :

- d'une nouvelle famille de moteurs d'essuie-glaces électroniques déployée mondialement, offrant un ensemble de solutions adaptées à l'architecture des véhicules modernes ;
- d'une famille de moteurs pour essuyage arrière permettant une intégration véhicule simplifiée.

1.D.5. Des produits et services pour la deuxième monte

Valeo Service, placé sous la responsabilité de la Direction des Opérations et en cohérence avec les Pôles/Groupes de Produits, fournit des pièces de rechange pour les constructeurs automobile d'une part et pour le marché de la Rechange Indépendante d'autre part.

Sa mission est de proposer à tous les réseaux de la deuxième monte dans le monde une large gamme de produits et de services destinés à accroître l'efficacité du travail des réparateurs, et apporter plus de sécurité, de confort et de plaisir de conduire aux consommateurs. Valeo Service propose également des services et des compétences techniques toujours plus perfectionnés et innovants, tels que les outils de diagnostic, de formation, d'aide à la vente et des supports techniques et de marketing.

Valeo Service, organisé autour de 5 marchés (réparation, entretien, choc, post-équipement et poids lourds), propose 176 gammes de produits couvrant 12 fonctions pour les véhicules légers, utilitaires, industriels et les poids lourds : systèmes d'essuyage (sous les marques Valeo, Marchal, PJ et SWF) ; transmissions ; éclairage et signalisation ; thermique habitacle ; thermique moteur ; systèmes électriques ;

accessoires électriques ; sécurité habitacle ; commutation ; freinage et gestion moteur. L'offre de produits et de services pour la Rechange comprend notamment les innovations suivantes :

- **speed/visio@NOMAD™** la version *plug&play* du **speed/visio™** système d'affichage tête haute de la vitesse. Grâce à la technologie GPS, la vitesse est affichée directement sur le pare-brise, sans gêner le champ de vision du conducteur et une alerte prévient le conducteur s'il dépasse le seuil de vitesse sélectionné.
- **Uni-Click®**, un système de connexion unique pour couvrir 95 % du parc automobile européen équipé de *Flat Blade* (balais plats).
- **Valeo CLASSIC**, une gamme de produits entièrement dédiée aux véhicules du segment dit D4 D5 : véhicules de 10 ans et plus, à fort kilométrage. Marché à fort potentiel sachant que l'âge moyen d'un véhicule en Europe ne cesse d'augmenter et que la relation des automobilistes avec leur véhicule évolue en permanence. Lancée en 2010 sur les alternateurs et démarreurs, cette gamme économique est une alternative de qualité aux produits premium.

- cinq nouvelles gammes d'ampoules pour l'automobile afin de répondre aux différents besoins de l'automobiliste ;
- une gamme *Essential* : le standard qualité premium de Valeo ;
- une gamme *Long Life* : une durée de vie des ampoules plus longue ;
- une gamme *+ 50 % Light* : plus de lumière pour voir plus loin sur l'autoroute ;
- une gamme *Blue Effect* : une projection de lumière bleutée proche de celle des feux Xénon ;
- une gamme *Aqua Vision* : pour une visibilité optimale par mauvais temps sans éblouissement.

1.D.6. Faits marquants de l'exercice

1.D.6.1. Opérations stratégiques

La stratégie de cessions/acquisitions de Valeo vise à renforcer les quatre Pôles et à conforter le potentiel de croissance interne du Groupe. Cette stratégie repose sur les quatre grandes lignes directrices suivantes :

- la focalisation sur les Lignes de Produits du Groupe ;
- la réduction des émissions de CO₂ et l'implantation en Asie et dans les pays émergents ;
- le degré d'intégration verticale (*Make-Or-Buy*) ;
- la prise de participations majoritaires dans les joint-ventures de Valeo.

En ligne avec sa stratégie de développement dans les pays émergents, Valeo a renforcé sa présence sur le marché indien en acquérant 100 % des parts de la société commune de production de systèmes électriques en Inde, dans laquelle elle détenait jusque-là 66,7 % et qui se nomme désormais Valeo Engine and Electrical Systems India Private Ltd.

La volonté du Groupe étant de se désengager des activités non stratégiques, l'activité de correcteurs de portée pour projecteurs a été cédée à un groupe d'investisseurs soutenu par le fonds d'investissement européen Syntegra Capital et le fonds de développement régional Picardie Investissements. Valeo a également cédé son activité de ralentisseurs électromagnétiques *speed controller* Telma, à l'équipe de direction.

1.D.6.2. Succès commerciaux

L'année 2010 a été une année record en termes de prises de commandes, traduisant la réussite de la stratégie du Groupe sur ses deux axes de croissance que sont : la vente de produits innovants et à réduction d'émissions de CO₂ et la croissance dans les pays émergents. Les prises de commande, qui ont représenté 1,6 fois le chiffre d'affaires première monte de l'exercice, ont augmenté significativement dans toutes les régions : Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie notamment en Chine. Les nouvelles commandes remportées représentent un montant de 12,5 milliards d'euros.

1.D.6.2.1. Systèmes de Propulsion

Systèmes électriques

- Nombreuses commandes en systèmes *Stop-Start* basés sur un démarreur (*ReStart*), très performant pour le redémarrage de moteurs Diesel, auprès de grands constructeurs européens, asiatiques et américains.
- Nombreuses commandes sur les nouvelles gammes d'alternateurs haut rendement permettant de réduire les émissions de CO₂.
- La 2^e génération du système micro-hybride i-STARS a été mise en série en Europe et au Japon sur les moteurs essence et Diesel. Ce système est basé sur un alternateur entraîné par courroie ; il permet de mettre en œuvre le *Stop-Start* avec un confort et une disponibilité améliorés par rapport à des systèmes basés sur un démarreur, et garantit par ailleurs une meilleure gestion de l'énergie électrique. Ceci représente la première étape de l'hybridation.
- Nombreuses commandes en Chine auprès des constructeurs locaux qui ont renforcé la position du Pôle Systèmes de Propulsion sur ce marché en très forte croissance.

Systèmes de transmission

Les Systèmes de Transmissions ont réalisé une forte croissance de chiffre d'affaires en 2010 en particulier en Chine, en Amérique du Nord et en Inde, et avec de nouveaux produits.

- Première commande série pour le double embrayage à sec et le double volant amortisseur associé.
- Valeo a obtenu plusieurs commandes de convertisseurs de couple équipant des transmissions automatiques 6 vitesses et à variation continue pour des constructeurs américains et japonais dans les marchés asiatiques et nord-américains. Ces produits équiperont des moteurs essence de 1,6 L à 3,2 L pour les véhicules à traction avant. La production est assurée dans les usines de Atsugi au Japon, Taegu en Corée, Nanjing en Chine et depuis 2010 à San Luis Potosi au Mexique.

- Dans le domaine des transmissions manuelles, des constructeurs généralistes européens et coréens ont choisi Valeo pour la fourniture des embrayages à rattrapage d'usure et des doubles volants amortisseurs, en particulier PSA, BMW et Hyundai.
- Le Groupe de Produits a par ailleurs obtenu en Chine de nouvelles commandes de doubles volants amortisseurs et de convertisseurs de couple, et aux USA une première commande d'amortisseur pour véhicule hybride.

Systèmes de contrôle moteur

- Première commande de calculateurs de contrôle moteur destinés aux nouveaux moteurs essence à injection directe d'un constructeur généraliste européen.
- Nouveau marché en Chine pour la fourniture de calculateurs de contrôle moteur et d'allumage pour applications essence. La production est assurée sur le site de Wuxi.

Systèmes de la boucle d'air

- Nouveau marché de doseur d'air à l'admission pour moteur Diesel 1,4L et 1,6L Euro6.
- Nouveau marché pour un nouveau module d'admission équipé avec refroidisseur de suralimentation et vanne EGR pour moteur Diesel 1,6L et 2L Euro6.

Systèmes pour véhicules électriques et hybrides

- Le Groupe de Produits a obtenu un marché important de modules de puissance destinés à la prochaine génération de véhicule électrique d'un constructeur français.

1.D.6.2.2. Systèmes Thermiques

Le Pôle Systèmes Thermiques a surperformé en termes de prises de commandes dans toutes ses lignes de produits. Une part significative de ses commandes a été réalisée dans les pays émergents, notamment en Chine mais aussi en Inde avec des constructeurs locaux, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. Les prises de commandes restent également fortes sur les marchés européen et américain avec une poussée forte chez les constructeurs allemands.

Les commandes correspondent également pour une part importante à des systèmes et modules liés à l'évolution des groupes motopropulseurs, contribuant à la réduction de consommation et d'émissions de CO₂.

- Le Groupe de Produits Systèmes thermique habitacle a atteint un niveau record de commandes en 2010 grâce à des succès commerciaux significatifs chez plusieurs constructeurs tels que General Motors, Daimler, Renault-Nissan, Subaru, Chery.
- Le Groupe de Produits Systèmes thermiques du groupe moto-propulseur a atteint un niveau de prise de commandes important chez un constructeur allemand, notamment grâce à un module d'admission d'air refroidi

à eau, comprenant le refroidisseur, les vannes et les collecteurs. Ce module, à forte valeur ajoutée, apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO₂ des 800 000 véhicules/an qui en seront équipés. D'autres prises de commandes ont été générées avec principalement les constructeurs allemands et nord américains et une proportion importante en Chine et en Amérique du Sud.

- Le Groupe de Produits Compresseurs déjà bien établi en Asie, a jeté les bases d'une croissance ultérieure en Europe avec les constructeurs français, et d'une implantation aux Etats-Unis. En Inde, une première commande a été obtenue pour un compresseur bas coût, qui confirme l'intérêt croissant des constructeurs pour en équiper leurs véhicules d'entrée de gamme.

1.D.6.2.3. Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

Aide à la conduite

- Pour les systèmes à ultrasons :
 - Aide au stationnement *park assist* : une nouvelle plateforme globale de véhicules destinée à un marché émergent.
 - Park4U® : le succès du stationnement semi-automatique continue avec notamment un nouveau client européen, une extension à d'autres véhicules pour un client asiatique actuel et une plateforme multinationale globale.
- Pour les radars :
 - Systèmes de détection dans l'angle mort et *Cross Traffic Alert* : une nouvelle plateforme globale de véhicules destinée à un marché émergent.
- Pour les caméras :
 - Systèmes multicameras 360Vue® : cette innovation a de nouveau enregistré un franc succès en termes de prises de commandes avec en particulier deux nouveaux clients européens et des extensions à d'autres véhicules pour deux autres clients haut de gamme européens actuels.

Contrôles intérieurs

L'année 2010 est une année record en termes de prise de commandes avec un ratio de prise de commandes sur ventes de 1,8.

Parmi les commandes majeures, il est à noter :

- La première console centrale intégrée comportant un écran tactile ;
- Un renforcement des parts de marché en modules haut de colonne pour les années à venir grâce à l'acquisition de 3 plateformes majeures dont un véhicule *low cost* global et une des plus grandes plateformes mondiales en termes de volume ;

- Des prises de marché majeures en commandes de climatisation en Chine et en Amérique du Nord ainsi que 2 marchés de façades multiplexées alliant la climatisation et l'audio ;
- Un nouveau module de toit intégrant de multiples fonctions d'interface homme-machine mais aussi d'alarme anti-intrusion ;
- L'acquisition d'un nouveau client majeur pour les capteurs d'angle et de couple pour les marchés européen, chinois et nord américain.

Électronique habitacle

- Clé dépliante, pour Ford.

Mécanismes d'accès

- Nouvelles commandes sur le programme de serrure innovante *Optimum* :
Suite à l'obtention d'un premier contrat avec PSA Peugeot-Citroën en 2009, d'autres constructeurs optent à leur tour pour le concept de serrure modulaire et standard de Valeo, permettant ainsi de déployer la gamme complète.

La serrure optimum sera industrialisée mondialement dans des sites de production Valeo, en Europe, au Brésil, en Russie et en Chine.

- Niveau de commandes très satisfaisant sur les systèmes d'ouverture et de fermeture pour coffres et hayons ainsi que les antivols de direction électriques :
- nouveaux contrats sur les actionneurs permettant l'ouverture/fermeture de coffre et hayon pour un constructeur allemand,
- plusieurs commandes significatives pour fournir des antivols de direction électriques en Europe et aux États-Unis.

Le Groupe de Produits Mécanismes d'accès a également renforcé sa position chez deux constructeurs allemands incontournables :

- en verrous et clés destinés à l'Europe et l'Amérique du Sud,
- en poignées de portes latérales.

1.D.6.2.4. Systèmes de visibilité

- Le Pôle Systèmes de Visibilité achève la décennie sur une dynamique de croissance très prometteuse. Un nouveau site a ouvert ses portes à Chennai en Inde dans d'excellentes conditions. Et l'année 2010 a été marquée par une croissance de l'activité avec à la clé des prises de commandes fermes en hausse par rapport à 2009. L'importance de ces commandes fermes, en particulier sur les marchés en développement, assurent la pérennité de la production de systèmes d'éclairage et d'essuyage Valeo sur un nombre croissant de modèles dans les années à venir.
- Le marché des LED confirme sa forte croissance. Des projecteurs avant à LED au design novateur font leur

apparition sur des véhicules de série. Le projecteur code à LED développé en partenariat avec Ichikoh équipe la Nissan Leaf, première voiture 100 % électrique de grande série, dans un lancement sur le marché remarqué (d'autres projets très importants sont en développement pour des constructeurs automobile). Enfin, la mise en application dès 2011 d'une directive européenne rendant obligatoire l'équipement de feux diurnes sur les nouveaux véhicules a contribué à la généralisation du DRL (*Daytime Running Light*) à LED sur une large gamme de modèles. Les LED s'affirment donc sur le marché tant pour satisfaire la demande de systèmes économes en énergie que pour développer un style distinctif déterminé.

- **BeamAtic® Premium** confirme son succès avec le lancement des Volkswagen Phaéon et Passat équipées de la fonction feux de route anti-éblouissement. Prochainement, **BeamAtic® Premium** sera également disponible sur des gammes plus accessibles.
- En 2010, Valeo a introduit sur le marché en première mondiale le système d'essuyage équipé de moteurs électro-mécaniques **Direct Drive** sur la Mercedes SLS AMG. Cette technologie, particulièrement adaptée aux environnements sous capot réduits ou aux véhicules équipés de pare-brise de grande surface, est en forte augmentation chez de nombreux constructeurs aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. Elle apporte réduction de poids, faible encombrement et standardisation sur plusieurs gammes de véhicules.
- Les avantages d'**AquaBlade®** alliant efficacité de nettoyage du pare-brise sans gêne visuelle du conducteur, tout en réduisant de moitié la consommation de liquide lave-glace séduisent de nombreux constructeurs de par le monde. Des commandes fermes pour cette technologie ont également été enregistrées.

Valeo a participé à l'eSafety Challenge 2010 qui s'est tenu le 13 juillet 2010 à Millbrook au Royaume-Uni. Dans le cadre de cet événement, Valeo a présenté ses dernières technologies d'aide à la conduite et à la visibilité, parmi lesquelles les systèmes avancés d'éclairage au Xénon et le système révolutionnaire BeamAtic® Premium. Le eSafety Challenge a pour ambition de sensibiliser le public aux innovations technologiques automobile permettant d'améliorer la sécurité sur la route. Issu d'un partenariat entre la Commission européenne, la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) et l'association eSafetyAware (qui regroupe 39 organisations de l'industrie automobile, dont Valeo), l'eSafety Challenge est soutenu par l'organisme Euro NCAP. L'événement tente de démontrer comment les nouvelles technologies rendent possible un mode de conduite plus sûr en réduisant les risques liés à la sécurité routière.

1.D.6.2.5. Deuxième monte

La satisfaction du client est une priorité pour Valeo Service. En 2010, l'activité Deuxième Monte de Valeo l'a de nouveau mise au cœur de ses préoccupations à travers :

- le développement de la gamme de produits d'aide à la conduite avec le lancement du speed/visio[®]NOMAD[™], version *plug&play* du speed/visio[™], système d'affichage tête haute de la vitesse utilisant la technologie GPS ;
- l'extension de la gamme essuyage avec Uni-Click[®], un système de connexion universel permettant la connexion d'une lame à plusieurs types de bras d'essuie-glaces, avec pour objectif de réduire le nombre de références de l'offre *Premium Flat Blade* et donc l'espace de stockage chez les clients ;
- le déploiement d'une nouvelle gamme de produits entièrement dédiée aux véhicules de plus de 10 ans et/ou à fort kilométrage : Valeo CLASSIC. Il s'agit d'un marché à fort potentiel sachant que l'âge moyen d'un véhicule en Europe ne cesse d'augmenter et que le budget des automobilistes dédié à la réparation et l'entretien du véhicule évolue avec l'âge et l'usage du véhicule. Alternative de qualité à l'offre Premium de Valeo, cette gamme idéale pour les utilisateurs ayant un budget modeste ne concerne pour le moment que les Alternateurs et Démarreurs ;
- l'ouverture de nouvelles divisions à travers le monde comme Valeo Service USA en janvier 2010 ;
- le renforcement des services logistiques offerts aux clients avec notamment l'ouverture de nouveaux entrepôts en Chine et aux USA pour un meilleur taux de service en proximité ;
- les récompenses obtenues en Russie, en Allemagne et aux États-Unis par les balais d'essuyage Valeo et SWF ;
- l'élection de Valeo Service « fournisseur de l'année 2010 » par Groupauto International. Cette reconnaissance souligne la qualité de l'offre globale Valeo, à la fois produits et services, et son attachement à toujours satisfaire ses clients ;
- la reprise globale des marchés, notamment en Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie dans le canal de distribution des constructeurs (OES – *Original Equipment Spares*) a su profiter à Valeo de façon significative ;
- l'évolution de l'offre Valeo de la pièce de rechange à proprement parler, vers une offre plus complète avec un support technique renforcé et un accompagnement du client pour augmenter ses ventes ;
- l'extension de l'offre Valeo en OES avec la création de gammes économiques permettant d'atteindre des segments d'entrée et l'élargissement d'une offre complète toutes marques.

1.D.6.3. Excellence opérationnelle

1.D.6.3.1. Qualité

Fin 2010, le niveau Qualité du Groupe a confirmé son record historique avec 7 300 PPB (*Parts Per Billion* – Pièces défectueuses par milliard) en amélioration de près de 50 % par rapport à 2008 et stable par rapport à 2009. 21 % des sites du Groupe sont à 0 PPB, ce qui représente une amélioration de plus de 20 % par rapport à la situation de l'année précédente. Dans le même temps les coûts totaux de non-qualité (coûts directs, transports spéciaux et coûts garantie) progressent de 0,07 point, impactés majoritairement par une forte croissance des volumes qui a généré des coûts de transport exceptionnels.

1.D.6.3.2. Intégration des fournisseurs

En accompagnant ses clients, avec ses 109 sites répartis dans 27 pays sur 4 continents, Valeo dispose maintenant de têtes de pont privilégiées pour accélérer la mise en cohérence de son panel avec les meilleures performances constatées chez les fournisseurs référents de chaque segment d'achats, qui bénéficient de bases de coûts globaux structurellement les plus compétitives.

- Grâce aux résultats obtenus, Valeo est à même d'intégrer une part croissante de ces fournisseurs en phase avancée des nouveaux projets.
- Ainsi, en 2010, de très nombreux projets ont été lancés en production avec une part supérieure à 70 % des achats issus de ces fournisseurs référents.
- Cette stratégie a contribué à la progression de 30 % du volume des achats dans les pays à coûts compétitifs.
- La mise en œuvre généralisée des leviers de réduction des coûts d'achat a contribué à atténuer les effets de l'inflation record des matières premières. Les principaux leviers sont :
 - le benchmark des produits et des fournisseurs du panel au niveau Groupe,
 - les chantiers de productivité communs Valeo/fournisseur,
 - la gestion dynamique des quotas et de l'attribution des nouvelles affaires.
- Le Groupe a poursuivi son programme de rationalisation de son panel de fournisseurs afin de se concentrer sur les meilleurs fournisseurs par famille technologique, au plan mondial. En 2010, le Groupe a initié, avec sa nouvelle organisation, un nouvel objectif de rationalisation du panel qui vise à réduire de 30 % le nombre de fournisseurs représentant 95 % de ses achats, dans les 3 prochaines années.

- Un plan Risques fournisseurs destiné à prévenir les conséquences de la crise sur les approvisionnements, piloté par le Comité Risques Fournisseurs sous l'autorité de la Direction des Achats du Groupe, a été déployé dans l'ensemble des Groupes de Produits. L'ensemble des fournisseurs fait ainsi l'objet d'une évaluation afin d'anticiper et de traiter avec le maximum de réactivité toutes les situations potentiellement critiques à venir pour les approvisionnements. L'efficacité de la mise en œuvre de ce plan a permis à Valeo de préserver ses clients des défaillances qui ont mis sous tension la plupart des filières d'approvisionnement de l'industrie.

1.D.6.4. Distinctions

En 2010, le Groupe a bénéficié d'une grande reconnaissance de ses clients et partenaires pour la qualité de ses produits et de ses services, attestant ainsi de l'excellence opérationnelle du Groupe.

1.D.6.4.1. L'innovation récompensée

Nissan Global Supplier Award dans la catégorie innovation à Valeo Radars Systèmes pour le développement des capteurs radars pour la détection dans l'angle mort.

Superior Technical Award de Toyota Amérique du Nord pour le Groupe de Produits systèmes d'éclairage (site de Valeo Sylvania aux États-Unis et Le Hainaut en Belgique) pour le développement de l'antibrouillard grand angle.

1.D.6.4.2. L'excellence opérationnelle distinguée

Les clients constructeurs ont continué de témoigner de l'excellence des prestations du Groupe, particulièrement dans le domaine de la qualité.

- Prix du meilleur fournisseur du constructeur chinois Chery décerné au site de Nanjing (Chine) du Groupe de Produits Systèmes de transmission.
- Prix du meilleur fournisseur de GM Daewoo Auto & Technology décerné à la société commune Valeo Pyeong Hwa (Corée), Groupe de Produits Systèmes de transmission.
- Prix du meilleur fournisseur du constructeur indien Maruti Suzuki dans la catégorie conception et développement décerné au site Chennai (Inde) du Groupe de Produits Systèmes de transmission.
- Prix du meilleur fournisseur de l'année du constructeur GM décerné au site de San Luis Potosi (Mexique) du Groupe de Produits Systèmes de transmission.
- Prix de la meilleure performance en production de Mitsubishi Motors en Amérique du Nord décerné au site de Juarez (Mexique), Groupe de Produits Systèmes d'essuyage.
- Prix du meilleur projet décerné par la *Toyota European Association of Manufacturers* au site du Hainaut Belgique, Groupe de Produits Systèmes d'éclairage.
- Prix du meilleur fournisseur *Group Auto Union International*, catégorie marketing décerné à Valeo Service.
- Prix de la qualité Honda décerné au Groupe de Produits Mécanismes d'accès en Amérique du Nord.
- Prix de la qualité Toyota Chine décerné au site de Foshan (Chine), Groupe de Produits Systèmes d'éclairage.
- *Top Quality Award* de Toyota Peugeot-Citroën Automobile (TCPA) décerné au site de Humpolec (République tchèque) du Groupe de Produits Compresseurs.
- Prix de la qualité de Toyota Peugeot-Citroën Automobile (TCPA) décerné au site de Rakovník (République tchèque) du Groupe de Produits Systèmes thermique habitacle et au site de Créteil (France) du Groupe de Produits Mécanismes d'accès.
- Prix de la performance qualité et logistique de Honda au Brésil décerné au site de Campinas (Brésil), Groupe de Produits Systèmes d'essuyage.
- Prix objectif qualité atteint de Mitsubishi décerné au site de Chonburi (Thaïlande), du Groupe de Produits Systèmes thermique habitacle.
- Prix de la performance qualité de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobile (DPCA) décerné au site de Wuhan (Chine), Groupe de Produits Systèmes d'éclairage.

1.E. Principaux marchés

1.E.1. Présentation des marchés du Groupe

Afin de répondre à la demande de ses clients, notamment les constructeurs internationaux présents sur plusieurs continents, Valeo se doit de pouvoir livrer dans des conditions économiques et logistiques acceptables dans toutes les régions.

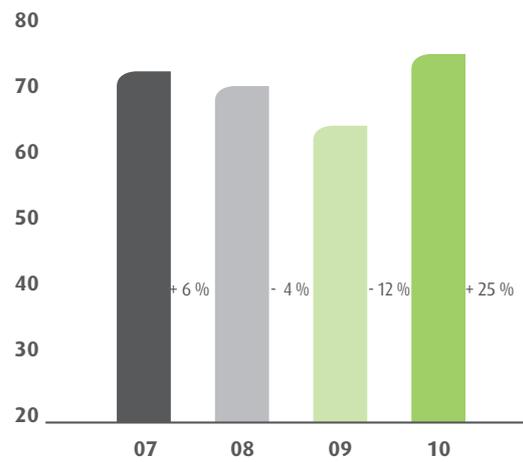
De plus, afin de saisir les opportunités de croissance majeures en Asie et dans les pays émergents, le Groupe doit intensifier sa présence industrielle et de développement dans ces régions. Toutefois, l'Europe, les États-Unis et le Japon restent des zones de croissance technologique et d'innovation, Valeo doit y maintenir une présence forte, aussi bien en termes d'implantations industrielles qu'en termes de Recherche et Développement.

L'année 2010 a notamment été marquée par le démarrage d'une nouvelle activité éclairage en Inde, ainsi qu'une augmentation certaine des capacités dans ce pays au niveau de son activité embrayage.

La très forte augmentation de la demande des clients pour des produits et solutions qui réduisent les émissions de CO₂ a aussi nécessité des augmentations de capacité, par exemple pour les convertisseurs de couple, notamment en Chine et au Mexique. Les systèmes d'aide à la conduite comme les capteurs à ultrasons et les caméras font aussi l'objet d'une très forte demande qui a nécessité l'installation de nombreuses capacités complémentaires, en particulier en Allemagne et en Chine.

En 2010, la production automobile mondiale atteint 74 millions de véhicules de tourisme, en hausse de 3,8 millions par rapport au précédent record enregistré en 2007 (70,2 millions de véhicules produits)⁽¹⁾.

Évolution de la production automobile mondiale⁽¹⁾ (en millions de véhicules de tourisme)



En 2010 (par rapport à 2009) la production automobile de véhicules de tourisme a progressé de 14 % en Europe (19 millions de véhicules produits) ; de 28 % en Asie (36,8 millions de véhicules produits) ; de 39 % en Amérique du Nord (11,8 millions de véhicules produits) et de 12 % en Amérique du Sud (4,1 millions de véhicules produits)⁽¹⁾.

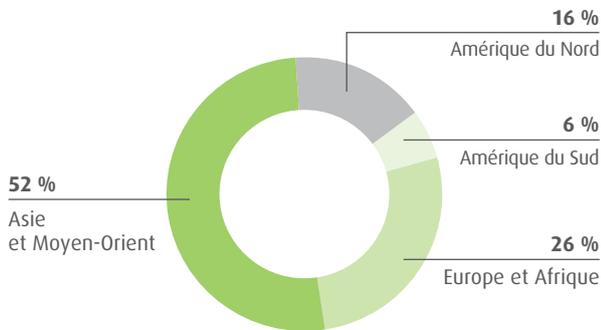
Le chiffre d'affaires première monte tourisme de Valeo est présenté au Chapitre 5, section 5.A.1.1. du présent document de référence.

La production automobile mondiale se répartit ainsi en 2010⁽¹⁾ : 50 % en Asie (dont 23 % en Chine), 26 % en Europe, 16 % en Amérique du Nord, 6 % en Amérique du Sud et 3 % au Moyen-Orient et en Afrique. L'histoire du Groupe l'ancre tout particulièrement en Europe où il réalisait encore 60 % de son chiffre d'affaires en 2010⁽²⁾. L'objectif à terme est de s'appuyer sur ces bases solides et croître fortement dans les autres zones pour amener la part de l'Asie à plus de 35 % du chiffre d'affaires du Groupe. Pour cela, Valeo devra probablement faire appel à la croissance externe.

(1) Source : JD Power Global Automotive Production Forecast janvier 2011.

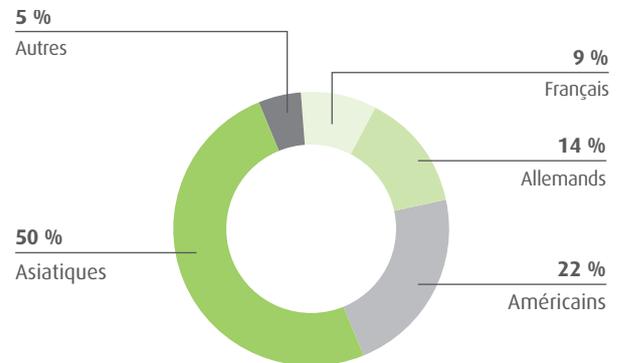
(2) Incluant également l'Afrique.

Répartition de la production automobile mondiale par région



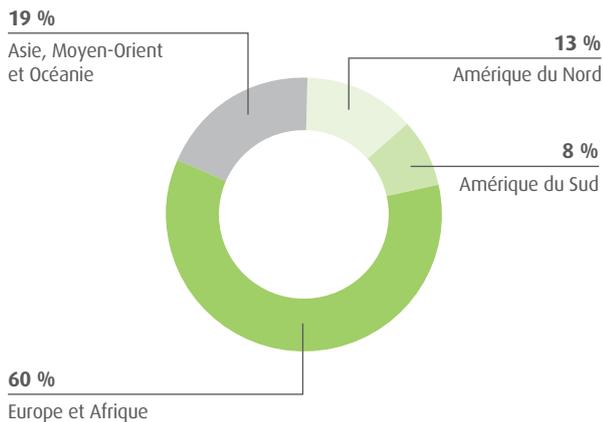
Source : Estimations de Valeo et JD Power Global Automotive Production Forecast (janvier 2011).

Répartition de la production automobile mondiale par pays d'origine des constructeurs



Source : Estimations de Valeo et JD Power Global Automotive Production Forecast (janvier 2011).

Répartition du chiffre d'affaires consolidé première monte tourisme de Valeo par région



En termes de clients, Valeo peut s'appuyer sur sa base traditionnelle de constructeurs automobile européens et américains, mais doit aussi renforcer sa présence auprès des constructeurs asiatiques, et tout particulièrement les constructeurs chinois et indiens qui affichent de très forts taux de croissance. En Chine par exemple, la moitié du marché est détenue par les constructeurs locaux.

Répartition du chiffre d'affaires première monte de Valeo par pays d'origine des constructeurs



(1) excluant Nissan.

(2) incluant Nissan.

1.E.2. Positionnement concurrentiel de Valeo

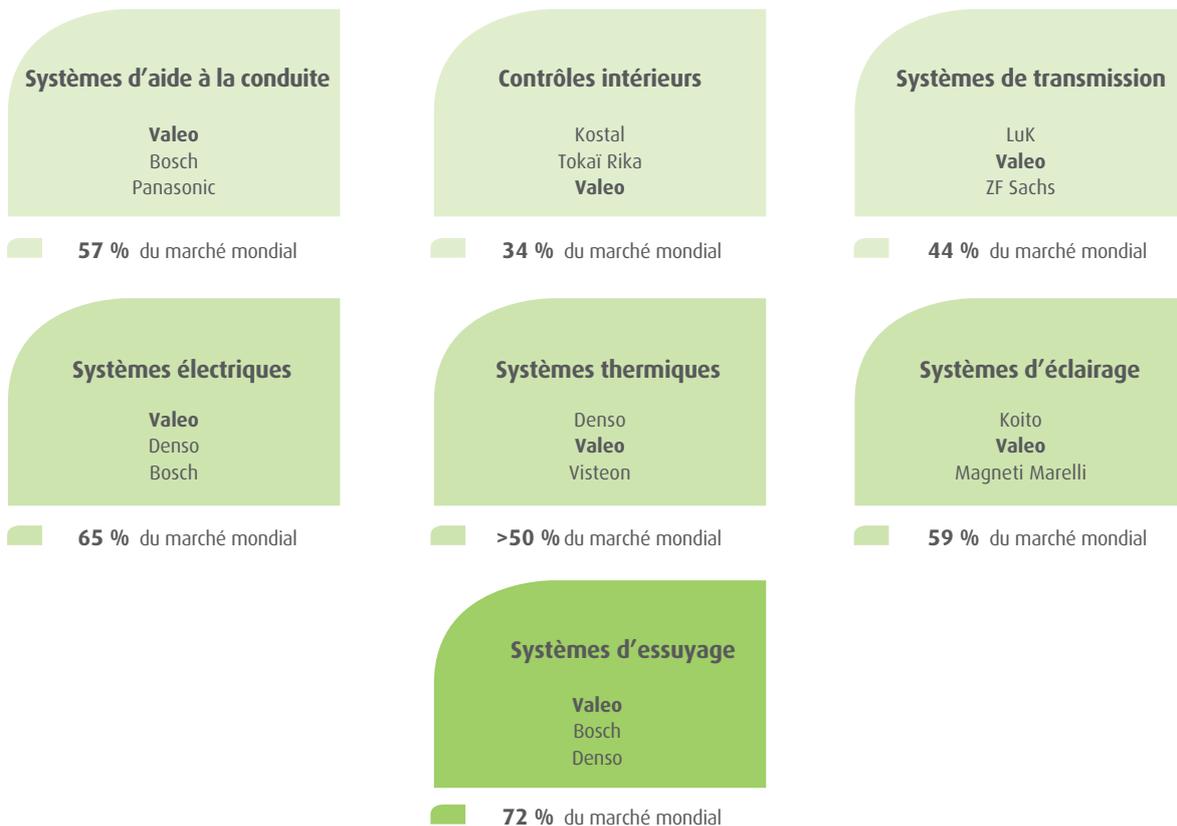
Valeo jouit aujourd'hui de très bonnes positions concurrentielles sur ses principales lignes de produits. L'ambition du Groupe est de devenir ou de rester l'un des trois premiers équipementiers mondiaux sur l'ensemble de ses lignes de produits.

Les principaux concurrents du Groupe sont les grands équipementiers mondiaux spécialisés comme Robert Bosch,

Continental, Denso, Delphi, Visteon ou Magneti Marelli ; mais aussi d'autres plus spécialisés comme Behr, Tokai Rika, Koito, Remy ou LuK.

Sur la quasi-totalité des principales lignes de produits de Valeo, le marché est assez concentré, les trois premiers équipementiers mondiaux représentant plus de 60 % du marché mondial.

Selon une estimation interne de Valeo, le Groupe fait partie des trois premiers acteurs du marché sur ses principales lignes de produits et se positionne de la façon suivante :





FACTEURS DE RISQUE

2.A. Principaux risques	44
2.A.1. Risques opérationnels	44
2.A.2. Risques industriels et environnementaux	45
2.A.3. Risques juridiques	46
2.A.4. Risques de marché	48
2.A.5. Risques de liquidité	49
2.A.6. Risques de crédit et de contrepartie	51
2.B. Assurances et couverture des risques	51

Les éléments du Rapport financier annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme



2.A. Principaux risques

2.A.1. Risques opérationnels

2.A.1.1. Risques liés au métier d'équipementier automobile

Identification du risque

Le chiffre d'affaires du groupe est tributaire du niveau de la production automobile, particulièrement en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. La production est elle-même affectée par de nombreux paramètres notamment la confiance des ménages, l'évolution de l'emploi et du revenu disponible, le niveau des stocks de véhicules, ou encore le niveau des taux d'intérêt et l'accès des consommateurs au crédit. Le volume de production est également affecté par les programmes gouvernementaux, en particulier les programmes d'incitation à l'achat de véhicules, les accords commerciaux, les évolutions de la réglementation et enfin par les éventuels problèmes sociaux (dont les grèves et les arrêts de travail).

Suite à la crise qui a particulièrement frappé le secteur automobile durant l'année 2009, Valeo a bénéficié en 2010 de l'amélioration sensible du marché automobile dans ses principales zones de production. Le redressement du marché automobile, associé à la gestion stricte de ses coûts et à l'amélioration de ses performances industrielles, ont permis à Valeo d'améliorer significativement ses résultats en 2010, renouant avec un résultat net positif après 2 exercices consécutifs de pertes.

Une nouvelle dégradation du marché automobile pourrait à nouveau affecter les résultats de Valeo.

De même, une forte dégradation de la production automobile pourrait provoquer la défaillance de constructeurs clients de Valeo, ce qui pourrait affecter la situation financière du Groupe.

Gestion du risque

Valeo dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour engager de nouvelles mesures de restructuration qui seraient rendues nécessaires en cas de nouvelle dégradation du marché automobile. En l'occurrence, Valeo a, de par le passé, dû mettre en œuvre des actions spécifiques afin de lui permettre de faire face à un environnement économique difficile.

Les actions menées de 2008 à 2010 ont permis d'abaisser le « point mort » à 7,6 milliards d'euros à fin 2010.

D'autre part, le Groupe bénéficiant d'une importante diversification de ses ventes par client, par région et par produit, est moins sensible à l'évolution défavorable de l'un de ses marchés.

2.A.1.2. Risques liés à la commercialisation des modèles de véhicules produits

Identification du risque

Les contrats de fourniture avec les constructeurs automobile prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volumes minimum. Ils sont consentis directement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Ainsi, les résultats de Valeo peuvent être affectés par la dégradation de la situation économique et la baisse des ventes d'automobiles, mais également par l'échec commercial d'un modèle et/ou le fait que le Groupe ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèles.

Gestion du risque

Les risques se trouvent toutefois répartis dans la mesure où Valeo offre une large gamme de produits et services installés ou mis en œuvre auprès d'un grand nombre de clients et de références de véhicules.

2.A.1.3. Risques liés au développement de nouveaux produits

Identification du risque

Le chiffre d'affaires et les résultats de Valeo sont dépendants de la capacité du Groupe à développer de nouveaux produits et à réaliser les avancées technologiques nécessaires pour rester compétitif.

En effet, les évolutions en matière de réglementation ou de technologie peuvent rendre les produits de Valeo obsolètes ou moins attractifs pour les constructeurs. La capacité du Groupe à anticiper ces évolutions réglementaires et technologiques (par une veille technologique approfondie et une revue systématique du plan technologique produits, modules et systèmes de chaque Ligne de Produits à horizon de 10 ans) et sa capacité à développer de nouveaux produits est un facteur important de la compétitivité de Valeo et de la croissance de ses parts de marché.

Le Groupe est aussi sujet aux risques inhérents au développement et à la production de nouveaux produits, notamment l'absence de succès commercial, des retards de développement ou des dysfonctionnements de produits.

Gestion du risque

Le Groupe met en œuvre tous les moyens nécessaires pour rester à la pointe des développements technologiques. La Recherche & Développement est un axe majeur du Groupe ; Valeo dispose en effet de 20 centres de recherche et 38 centres de développement dans le monde et les frais de Recherche et Développement nets représentent 5,6 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2010. Néanmoins, aucune assurance ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des évolutions réglementaires et technologiques lui permettant de maintenir une offre compétitive.

Sur la politique de Recherche & Développement, voir Chapitre 1, section 1.C.3.

2.A.1.4. Risques fournisseurs

Identification du risque

Le haut niveau d'intégration avec les fournisseurs, notamment en vue de l'amélioration constante de la qualité des produits délivrés aux constructeurs, ne signifie pas qu'il existe des liens capitalistiques entre Valeo et ses fournisseurs.

Valeo est exposé au risque de défaillance potentiel de l'un de ses fournisseurs qui pourrait avoir comme conséquence des ruptures d'approvisionnement et la non-capacité du Groupe à livrer ses clients.

Néanmoins, les achats de production sont répartis sur un large panel de fournisseurs, avec plusieurs fournisseurs par métier et par région. 95 % des besoins de Valeo sont couverts par 1 020 fournisseurs.

Gestion du risque

Le Groupe conforte la régularité de ses approvisionnements grâce notamment à une surveillance financière permanente de sa base fournisseurs élaborée à partir d'une approche multicritères. Le Groupe maintient une liste de fournisseurs à risque qui fait l'objet d'un suivi permanent avec constitution le cas échéant de stocks de sécurité et/ou la mise en place d'une politique visant à éviter d'avoir un fournisseur unique pour un produit donné.

2.A.1.5. Risques d'instabilité politique ou sociale

Identification du risque

Compte tenu du nombre important de pays où Valeo est présent, les activités du Groupe peuvent être affectées par divers risques d'instabilité politique tels que guerres, actes de terrorisme, conflits armés ou mouvements sociaux.

Gestion du risque

Afin de se protéger au mieux contre de tels risques, Valeo a mis en place des moyens d'alerte et des plans de sécurité.

Les moyens d'alerte consistent en une veille permanente permettant de connaître la situation politique et sociale dans tous les pays, non seulement ceux où Valeo est présent mais aussi ceux où des collaborateurs peuvent être amenés à se déplacer.

Les plans de sécurité correspondent à des actions telles que :

- interdiction de voyager à destination des pays concernés ;
- évacuation des expatriés ;
- sécurisation renforcée des sites.

2.A.2. Risques industriels et environnementaux

2.A.2.1. Principes généraux de protection et de gestion des risques environnementaux et industriels

La politique du Groupe a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels, aux risques technologiques et aux risques environnementaux : des dysfonctionnements ou des sinistres affectant les installations ou un durcissement des normes applicables pourraient engendrer des coûts et/ou des dépenses d'investissement supplémentaires pour le Groupe afin d'y remédier, de s'y conformer et/ou au titre d'éventuelles sanctions.

À l'initiative de la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe, des inspections par des

consultants externes et indépendants sont régulièrement effectuées pour vérifier l'application de la politique de gestion des risques. Déployé depuis 20 ans, le programme d'audit Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques. Tous les sites sont audités en moyenne tous les trois ans. Ces audits sur sites ont pour objectif d'évaluer leur niveau de performance ainsi que les progrès réalisés.

2.A.2.2. Risques environnementaux

Les activités de Valeo sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diverses et évolutives lui imposant de

respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement.

Décrite au Chapitre 3, section 3.A « Politique environnementale et développement durable », la politique environnementale de Valeo vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux. La gestion des risques environnementaux est gérée par la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe. Pour accomplir sa mission, cette Direction a mis en place une organisation dédiée à la Sécurité, la Sûreté, la Santé et l'Environnement en s'appuyant sur toutes les directions du Groupe. La Direction Risques Assurances Environnement du Groupe est assistée par un responsable Santé Sécurité Environnement (SSE) au niveau de chacun des Pôles et de l'Activité Service. Au sein de chacun des sites Valeo, un responsable SSE est chargé de l'application concrète des procédures. Il apporte son expertise à la direction du site et veille au respect de la réglementation et des standards Valeo.

Un outil d'autoévaluation permet à chaque site d'évaluer son niveau de maîtrise des risques environnement, santé et sécurité au travail. S'agissant des risques de sécurité et de sûreté des installations, cet outil sera opérationnel fin 2011.

La politique du Groupe interdit depuis de nombreuses années à l'ensemble des unités de production l'utilisation de l'amiante à la fois dans les produits et les processus, y compris dans les pays où son emploi est autorisé. Certaines sociétés du Groupe font l'objet de contentieux relatifs à l'amiante. Ainsi, des procédures ont été engagées principalement en France par d'anciens salariés.

Le montant des provisions au 31 décembre 2010 au titre de la remise en état des sites est de 22 millions d'euros. Dans ce montant, 2,5 millions d'euros représentent la part des travaux requis pour mise en conformité avec la réglementation

environnementale. Aucune provision n'est d'un montant individuel significatif.

2.A.2.3. Risques industriels : risques technologiques et naturels

- La grande majorité des sites Valeo est classée RHP (Risque Hautement Protégé) et dispose notamment d'une protection automatique par *sprinklers* pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation de risque.
- Tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux règles sismiques les plus récentes.
- Les sites Valeo sont implantés dans des zones non inondables ou à défaut disposent de moyens de protection contre le risque d'inondation.
- Les nouveaux sites Valeo sont éloignés de sites présentant des potentiels de risque important (sites Seveso, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter.

2.A.2.4. Gestion de crise

- Le Manuel de Gestion des Risques Valeo contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables.
- Un outil de gestion de crise a été mis en place en 2008, permettant à chaque site de connaître ses situations potentielles de crise et de s'y préparer efficacement.

2.A.3. Risques juridiques

2.A.3.1. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets et marques)

La politique de Recherche et Développement conduite par Valeo lui permet d'être la source de ses propres innovations et lui donne la maîtrise des brevets indispensables à ses activités. Moins de 4 % du chiffre d'affaires du Groupe reposent sur des brevets ou des licences externes.

Le risque majeur auquel Valeo doit faire face en matière de propriété intellectuelle est le risque de contrefaçon qui a un impact défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat et peut progressivement nuire à la notoriété et l'image de qualité des produits concernés.

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle du Groupe. À ce titre, Valeo est un déposant majeur de brevets dans son secteur d'activité, comme précisé au chapitre 1, section 1.C.3. Ces brevets étendus sur les marchés automobiles principaux lui procurent une arme efficace pour lutter contre la contrefaçon.

Pour repérer les atteintes qui seraient portées aux droits que lui confèrent ses brevets, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une surveillance douanière en Chine qui permet le signalement de produits douteux tant à l'importation qu'à l'exportation. En outre, chaque fois que dans les salons professionnels, des produits offerts laissent à penser que des

technologies brevetées sont reproduites, Valeo entreprend les actions que lui offrent les textes en vigueur pour faire cesser et sanctionner les atteintes à ses brevets.

Par ailleurs, en France, une veille est pratiquée qui permet la protection de la marque apposée sur les produits relevant du domaine d'activité de Valeo.

Dans le cadre normal de son activité, Valeo perçoit des royalties sur des licences de brevets accordées à des tiers.

2.A.3.2. Risques liés aux produits et services vendus

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les ventes de produits et services donnent lieu à la constitution de provisions statistiques mises à jour régulièrement en tenant compte des taux de retour observés dans le passé et qui couvrent la charge attendue des retours clients. Au total, les provisions pour garantie clients s'élevaient à 170 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Bien que Valeo poursuive une politique visant à atteindre un degré d'excellence en matière de qualité, le Groupe peut être confronté ponctuellement à des problèmes de qualité et de sécurité plus importants débouchant sur une campagne de rappel significative relative à une période de production déterminée. Si un problème qualité devait entraîner une campagne de rappel de grande ampleur, les effets sur la situation financière du Groupe et sur son image seraient substantiels. Face à ce risque de rappel, le Groupe dispose d'une police d'assurance qui couvre, au-delà d'une franchise, les coûts de campagne de rappel c'est-à-dire le coût de retour des véhicules au garage, le montage et le démontage de la pièce défectueuse, le coût des pièces restant à la charge du Groupe.

Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, Valeo a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Il ne peut toutefois être établi avec certitude que la police d'assurance ainsi souscrite serait suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations.

Enfin, Valeo est exposé au risque d'actions en responsabilité de la part de ses clients en raison du non-respect d'engagements contractuels qui sont la traduction de leurs exigences en matière de performances opérationnelles telles l'excellence de la conduite des projets de développement et d'industrialisation, la capacité à répondre à la demande en termes de volumes, et la maîtrise parfaite de la logistique en toutes circonstances. La maîtrise de ces risques est confiée à la fonction Qualité et son réseau Qualité Projets, et aux fonctions Achats, Industriel et Logistique.

2.A.3.3. Litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

Dans la gestion courante de l'activité du Groupe, certaines sociétés peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires et notamment des procédures engagées par certains de ses salariés ou anciens salariés en matière d'amiante.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou une société du Groupe sont impliqués, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant de ces provisions est indiqué au chapitre 5, section 5.B.6, à la Note 5.9 des comptes consolidés.

Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, Valeo considère, à ce jour, qu'elles n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière du Groupe. Néanmoins, Valeo ne peut exclure que de nouvelles procédures contentieuses soient initiées à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus à ce jour ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable. De telles procédures pourraient alors avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net du Groupe ou sur son image.

À la connaissance de Valeo, à l'exception des nouvelles procédures qui ont été engagées en France par d'anciens salariés en matière d'amiante, il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou de procédure dont Valeo serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

État des procédures à l'encontre de Thierry Morin

Le 16 juin 2009, Valeo a attiré Thierry Morin devant le Tribunal de commerce de Nanterre et a sollicité l'annulation du Protocole d'Accord conclu entre la Société et Thierry Morin le 20 mars 2009 à l'occasion de la cessation par Thierry Morin de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, pour erreur sur la personne de Thierry Morin, fausse cause ou dol. À titre subsidiaire, Valeo sollicite la restitution de 30 % de l'indemnité de départ perçue par Thierry Morin et le rétablissement de la condition de présence dans le cadre de l'exercice de ses stock-options, en raison de la non-approbation du Protocole d'Accord par l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo. Thierry Morin a attiré dans la cause Messieurs Pascal Colombani, Behdad Alizadeh, Gérard Blanc, Jérôme Contamine, Michael Jay, Philippe Guedon, Georges Pauget, Erich Spitz et Daniel Camus ainsi que Madame Helle Kristoffersen. Par ordonnance du 2 décembre 2010, le Président du Tribunal

de commerce de Nanterre a désigné un médiateur avec pour mission de procéder, par voie de médiation entre les parties, à la confrontation de leur point de vue respectifs et, le cas échéant, à la négociation d'un protocole d'accord. La durée de la médiation est de trois mois, renouvelable une fois à la demande du médiateur.

Par ailleurs, Valeo a licencié, par anticipation, Thierry Morin pour cause réelle et sérieuse. Le 30 octobre 2009, Thierry Morin a attiré Valeo devant le Conseil de Prud'Hommes de Paris et demande des indemnités totalisant 2 441 000 euros au titre de son licenciement. La procédure est en cours.

2.A.4. Risques de marché

Dans la mesure où son activité s'inscrit dans un contexte international, le Groupe est confronté aux risques de marché. Il utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations de cours de change, de prix sur certaines matières premières et de taux d'intérêt. De manière générale, ces risques font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la société mère Valeo.

Depuis 2008, l'environnement économique a conduit Valeo à renforcer les contraintes relatives à la gestion de la liquidité et au suivi des contreparties. Au sein du Groupe, la fonction Trésorerie de la Direction Financière propose et met en œuvre les règles concernant la gestion des risques liés au financement externe et des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, des devises et des matières premières. La fonction Trésorerie s'appuie, entre autres, sur un système de gestion de trésorerie qui permet le suivi permanent des principaux indicateurs de liquidité et celui de l'ensemble des instruments financiers utilisés au niveau central (taux/change). Des états de *reporting* réguliers permettent d'informer la Direction Générale de Valeo de l'évolution des marchés et de leurs conséquences sur la liquidité du Groupe et sur la valeur du portefeuille des produits dérivés ; du détail des opérations de couverture et leurs conséquences sur la répartition de la dette à taux fixe et à taux variable ; ainsi que du risque de crédit sur les créances clients au travers d'une analyse mensuelle.

2.A.4.1. Risque de change

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. La couverture des transactions commerciales et d'investissement en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois. Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. Dans ce cadre, la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39 n'est pas applicable et les produits dérivés de change sont donc qualifiés d'instruments de *trading* conformément à la norme

sur les instruments financiers. Toutefois, à titre exceptionnel et pour des transactions précises et significatives, le Groupe met en place des couvertures spécifiques et applique les règles de comptabilité de couverture.

Les investissements dans les filiales étrangères peuvent également occasionner un risque de change à travers les fluctuations des devises contre la monnaie fonctionnelle. La politique du Groupe est de couvrir ce risque au cas par cas. Aucun instrument dérivé à ce titre n'était comptabilisé dans le bilan du Groupe à la clôture de l'exercice 2010.

Par ailleurs, un risque de change est lié au financement, par le Groupe, de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. L'exposition résulte essentiellement de dettes non couvertes en euros, contractées par des filiales localisées en Europe de l'Est auprès de Valeo (cf. analyse de sensibilité à ce risque au Chapitre 5, section 5.B.6 Note 6.2.1.1 des comptes consolidés).

Une présentation des expositions brute et nette du Groupe est faite au Chapitre 5, section 5.B.6 Note 6.2.1.1 des comptes consolidés.

2.A.4.2. Risque matières premières

Le Groupe utilise un ensemble de matières premières dans le cadre de son activité industrielle (parmi lesquelles l'acier, les métaux non ferreux et les résines – au total 1 275 millions d'euros d'achat de matières premières en 2010). Certaines matières premières comme l'acier et les plastiques ne font pas l'objet de couverture car elles ne sont pas cotées sur un marché organisé. Dans ce cas, le Groupe négocie avec ses fournisseurs sur la base de contrats généralement annuels afin de stabiliser les conditions d'achat et son objectif est d'indexer au maximum ses prix de vente sur l'évolution des prix d'achat de ces matières premières.

L'exposition aux métaux non ferreux (aluminium, aluminium de 2^e fusion, cuivre, zinc) est couverte auprès de banques de premier rang au travers d'instruments de couverture classiques sur des maturités généralement inférieures ou égales à six mois. Les quantités couvertes sont celles pour

lesquelles le Groupe n'a pas de clause d'indexation parfaite avec ses clients. Les techniques de couverture privilégient les instruments avec règlement monétaire. Ces opérations sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39. Pour la période close au 31 décembre 2010, un gain latent de 16 millions d'euros lié à ces couvertures est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Au 31 décembre 2009, un gain latent de 10 millions d'euros avait été enregistré en capitaux propres. Au 31 décembre 2008, une perte latente de 13 millions d'euros avait été enregistrée, consécutive au fort recul des volumes de production, au surdimensionnement des couvertures qui en a découlé et à la baisse rapide des prix de ces matières.

La valorisation des stocks est peu impactée par la hausse du prix des matières premières compte tenu de leur rotation rapide et d'une optimisation maximum des flux logistiques afin de réduire leur montant. L'exposition au risque matières premières et l'analyse de sensibilité au risque matières premières figurent dans les Notes annexes aux comptes consolidés, (Chapitre 5, section 5.B.6, Note 6.2.1.2).

2.A.4.3. Risque de taux

Le Groupe utilise des *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de sa dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe.

À la clôture de l'exercice 2010, 85 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe contre 72 % à fin 2009. À noter cependant que le remboursement de l'obligation convertible le 3 janvier 2011 a ramené ce ratio à 78,6 %.

L'exposition au risque de taux et l'analyse de sensibilité au risque de taux figurent dans les Notes annexes aux comptes consolidés, (Chapitre 5, section 5.B.6, Note 6.2.1.3).

2.A.4.4. Risques sur actions

2.A.4.4.1. Titres autodétenus

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions propres sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. L'acquisition de 3 559 156 actions propres au cours de l'exercice 2010 et la cession de 2 672 637 titres conduisent à une diminution des capitaux propres de 31 millions d'euros au 31 décembre 2010 comparé au 31 décembre 2009.

Une présentation détaillée de l'évolution des actions autodétenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite au Chapitre 6, section 6.E.4.

2.A.4.4.2. Investissements en actions pour les fonds de pension

Les actifs représentatifs des fonds affectés au financement des retraites sont composés d'actions à hauteur de 186 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 56,4 % des actifs investis. La bonne tenue des marchés en 2010 a conduit à une revalorisation des fonds positionnés sur ce segment de marché (cf. Chapitre 5, section 5.B.6, Note 5.9.2 des comptes consolidés). La répartition des fonds sur les différentes classes d'actifs est retenue par des comités d'investissement ou le cas échéant sur avis des trustees, sur proposition de conseils externes ; ils sont gérés par des sociétés de gestion spécialisées. Un comité de suivi Valeo, assisté des mêmes conseils, se réunit régulièrement pour juger de la pertinence et évaluer les performances des différents investissements.

2.A.5. Risques de liquidité

2.A.5.1. Politique de gestion de la liquidité

Le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et ses besoins d'investissement.

Au 31 décembre 2010, Valeo dispose d'une trésorerie de 1 316 millions d'euros (860 millions d'euros au 31 décembre 2009). La trésorerie est constituée de dépôts bancaires à hauteur de 335 millions d'euros. Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement (981 millions d'euros) représentées par des SICAV monétaires.

Les sources supplémentaires d'accès à la liquidité sont les suivantes :

- des lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 2 ans pour un total de 1,1 milliard d'euros, sur lesquelles il n'y a pas eu de tirage au 31 décembre 2010. Ces lignes de crédit ont été négociées auprès de dix banques de premier rang (notation moyenne de AA- chez S&P et Aa3 chez Moody's). Ces lignes contiennent un engagement de Valeo de maintenir un ratio d'endettement financier net/EBITDA inférieur à 3,25 fin 2010 et au-delà. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle

du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 75 millions d'euros en 2010 puis 50 millions d'euros les années suivantes. Ce ratio calculé sur 12 mois s'établit à 0,254 (au 31 décembre 2010) ;

- un contrat de crédit de 75 millions d'euros signé en octobre 2010 entre Valeo et la Banque Européenne d'Investissements. La BEI met ainsi à disposition de Valeo jusqu'en mars 2012, un montant de 75 millions d'euros à taux variable sur 7 ans, amortissable en quatre annuités après une période de grâce de 4 ans. Ce contrat contient le même engagement financier « d'endettement financier net/EBITDA » qui s'applique aux lignes de crédit. Il est consenti dans le cadre du soutien de dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets actuels de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation de carburant, des émissions de CO₂ et de l'amélioration de la sécurité active. Au 31 décembre 2010, ce crédit restait non tiré ;
- un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros. Toutefois, l'accès au marché des billets de trésorerie devrait rester difficile tant que la note financière attribuée par Moody's restera « *not prime* » (cf. section 2.5.A.2 « Notation » ci-dessous).

L'endettement financier brut du Groupe de 1 679 millions d'euros au 31 décembre 2010 (montant réduit de 463 millions d'euros dès le 3 janvier 2011 après le remboursement de l'OCEANE) se compose d'une dette à court terme de 77 millions d'euros et d'une dette à long terme de 1 602 millions d'euros (95 % du total). La maturité moyenne pondérée de l'endettement financier long terme ressort à 1,8 ans à la clôture de l'exercice 2010. Les composantes de l'endettement financier à plus d'un an sont les suivantes :

- deux emprunts syndiqués pour un total de 225 millions d'euros avec une échéance de remboursement au 29 juillet 2012. Ces deux emprunts sont depuis fin juin 2009 soumis à l'engagement financier, s'appliquant aux lignes de crédit, et en application duquel le ratio d'Endettement financier net/EBITDA » du Groupe doit être inférieur à 3,25 fin 2010 et au-delà ;
- dans le cadre d'un programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 2 milliards d'euros, un emprunt obligataire de 600 millions d'euros remboursable le 24 juin 2013. Cet emprunt comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*investment grade*) dans l'hypothèse où

elle était précédemment notée valeur d'investissement ou qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement ;

- un emprunt de 225 millions d'euros à 7 ans, amortissable en quatre annuités égales à compter d'août 2013, contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Cet emprunt est soumis à l'engagement financier d'Endettement financier net/EBITDA qui s'applique aux lignes de crédit. Il est accordé dans le cadre du soutien de dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets actuels de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation du carburant, des émissions de CO₂, et de l'amélioration de la sécurité active.

À noter que l'emprunt de 463 millions d'euros représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes, a été remboursé le 3 janvier 2011 par utilisation de fonds de trésorerie disponibles.

Par ailleurs, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses dites de défaut croisé (*cross default*) en vertu desquelles si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent alors également être exigées par anticipation. Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité, ainsi Valeo aurait un délai de grâce compris entre 20 et 30 jours pendant lequel la situation peut être régularisée.

À la date d'arrêté des comptes annuels, le Groupe prévoit de respecter les engagements attachés à sa dette sur les douze prochains mois.

2.A.5.2. Notation

Les notations de la dette long terme et court terme avaient été abaissées à deux reprises en 2009, le 7 janvier (de Baa3/perspective négative à Ba1/perspective négative et de Prime 3 à *not prime* respectivement) et le 12 août (abaissement de la note long terme à Ba2 avec une perspective stable) amenant la dette Valeo en catégorie spéculative.

En 2010, la note a fait l'objet d'un rehaussement le 29 juillet (de Ba2 à Ba1 stable) puis d'un changement de perspective, de stable à positive, le 9 décembre ; la note reste néanmoins en catégorie spéculative.

Aussi, l'accès au marché des billets de trésorerie est resté limité pour Valeo en 2010 et le restera, tant que le classement de la dette du Groupe n'aura pas rejoint la catégorie non spéculative (*investment grade*). Le changement de tendance est cependant de nature à réduire le coût de financement du Groupe.

2.A.6. Risques de crédit et de contrepartie

2.A.6.1. Risque de crédit client

Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients constructeurs. Valeo travaille avec tous les constructeurs du secteur. Au 31 décembre 2010, le premier groupe automobile client de Valeo représente environ 18 % du poste clients. Néanmoins, la répartition du portefeuille modère le risque client.

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2010 s'élève à 56 jours contre 61 jours au 31 décembre 2009.

Valeo réalise par ailleurs plus de 15 % de son chiffre d'affaires en seconde monte, dont 7 % avec les constructeurs et 8 % avec les réseaux indépendants. Le portefeuille des clients appartenant aux réseaux indépendants (6 % du poste clients du Groupe au 31 décembre 2010), fortement diversifié, fait l'objet d'un suivi constant, le risque de défaut étant couvert par une police d'assurance-crédit.

Sur l'antériorité des créances clients et les dépréciations sur créances douteuses, voir Notes 5.7 et 6.2.3 des comptes consolidés 2010 figurant au chapitre 5.B, section 5.B.6.

2.A.6.2. Risque de crédit lié aux supports d'investissements financiers

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement (981 millions d'euros au 31 décembre 2010, sachant que le Groupe a remboursé les 463 millions d'euros de l'obligation convertible le 3 janvier 2011) représentées par des SICAV monétaires investies dans des titres de créance négociables bénéficiant de la qualité de la signature des émetteurs (banques, entreprises, États les mieux notés de la zone Euro) et de maturité très courte. Ces SICAV monétaires présentent un risque très faible en capital, conformément à la politique de gestion de la trésorerie

du Groupe. Selon les règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Par ailleurs, à fin 2010, les actifs représentatifs des fonds affectés à moyen et long terme au financement des retraites sont essentiellement investis en actions (cf. section 2.A.4.4.2) et obligations. La part investie dans des obligations est composée de titres d'État (18 % du total des actifs affectés aux retraites) émis principalement par les États américain, britannique et japonais, et d'autre part, de titres émis par des entreprises (20 % du total des actifs affectés aux retraites) principalement européennes et américaines. Ces titres, gérés par des sociétés de gestion de premier rang, restent sensibles aux variations du marché du crédit.

2.A.6.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se matérialise dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques financiers et de trésorerie. Le Groupe établit des limites par contrepartie en considérant notamment la notation de celles-ci par les agences de *rating* et dans le souci d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. La mise en place de rapports dédiés permet un suivi précis des risques de contrepartie sur chaque marché (change, taux et matières premières).

Les liquidités excédentaires du Groupe sont placées selon des objectifs rappelés à la section 2.A.5, auprès de sociétés de gestion, par ailleurs souvent filiales de grandes banques prêteuses du pool bancaire. En cas de défaut de la banque mère ou de la société de gestion, les titres restent conservés dans les livres de banques dépositaires qui garantissent la propriété des titres à Valeo.

2.B. Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. Elle prend en compte la couverture des sinistres majeurs ; afin d'optimiser les coûts d'assurance, le Groupe pratique une politique d'autoassurance pour des risques de fréquence.

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages aux biens : les événements couverts sont liés aux risques technologiques (notamment incendie, explosion, dommages électriques) mais aussi les risques naturels (notamment inondations, tremblements de terre) ; les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf des bâtiments, matériels et stocks ;
- pertes d'exploitation : il s'agit des cas d'interruption ou de réduction de l'activité suite à la survenance d'un sinistre assuré dans le cadre de la garantie dommages ou par

extension de garantie d'un des événements suivants : impossibilité matérielle d'accès aux locaux, carence des fournisseurs, carence en fourniture d'énergie. Les pertes d'exploitation sont assurées sur la base de la perte de marge brute et s'étendent sur une période de 18 mois ;

- transport de marchandises ou d'équipements et pertes d'exploitation après sinistre transport ;
- dommages de toute nature causés aux clients et aux tiers ;
- dommages du fait d'accidents et de maladies professionnelles du personnel ;
- dommages liés aux risques du travail.

Les limites annuelles de garantie de ces couvertures sont les suivantes :

Type d'assurance	Limite de garantie (en euros)
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	700 millions
Responsabilité civile générale produits et environnement	200 millions
Transport de marchandises ou d'équipements	À hauteur du montant des biens transportés
Responsabilité civile des dirigeants	130 millions
Responsabilité civile liée aux rapports sociaux	50 millions

Au titre de l'année 2010, les primes supportées par le Groupe au titre de ces couvertures d'assurance se sont élevées à 10 millions d'euros.



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

3.A. Politique environnementale et développement durable	54	3.C. L'engagement volontaire durable de Valeo	91
3.A.1. Stratégie et pilotage de la politique environnementale et de développement durable de Valeo	55	3.C.1. Engagements sur le maintien durable en matière de recherche et d'innovations	91
3.A.2. Le management environnemental de Valeo et ses performances en 2010	60	3.C.2. Participation active de Valeo dans des Groupes de travail	91
3.A.3. Tableau récapitulatif des indicateurs environnementaux	75		
3.B. Politique sociale et sociétale	77		
3.B.1. Emploi	77		
3.B.2. Organisation du temps de travail	81		
3.B.3. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et diversité	82		
3.B.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	83		
3.B.5. Hygiène et sécurité au travail	84		
3.B.6. Rémunération	86		
3.B.7. Formation	87		
3.B.8. Emploi et insertion des travailleurs handicapés	89		
3.B.9. Activités sociales et culturelles	89		
3.B.10. Sous-traitance	90		
3.B.11. Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes	90		

3.A. Politique environnementale et développement durable

Le début des années 2000 a vu la montée en puissance progressive de la compréhension, par l'ensemble des parties prenantes, des défis écologiques majeurs auxquels notre planète est confrontée.

L'année 2010 a une fois encore montré que les enjeux du développement durable étaient au cœur des préoccupations mondiales. Plusieurs sommets internationaux ont témoigné de cette prise en compte, en particulier la Conférence de Cancún de 2010 sur le changement climatique ou la Conférence de Nagoya sur la biodiversité.

La prise de conscience des consommateurs appuyée par les États sur la relation entre les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique a par ailleurs favorisé une intensification de la recherche de modes de déplacement faiblement émetteurs de CO₂ voire décarbonés et le développement de nouvelles technologies.

Dans ce contexte, Valeo a continué de faire de la responsabilité sociétale d'entreprise l'une de ses priorités. Le Groupe a renforcé sa détermination à mener une politique volontaire en matière d'environnement, de santé et de sécurité et a poursuivi son engagement face au défi du changement climatique.

En 2010, Valeo a renforcé son investissement dans des programmes de recherche dédiés au développement du véhicule à faible émission de CO₂, au développement de solutions électriques et hybrides et à l'amélioration des rendements des moteurs thermiques. Avec le dépôt de 612 brevets (plus de 20 % de plus que la moyenne des 5 dernières années), Valeo se place parmi les entreprises françaises ayant déposé le plus de brevets en 2010.

La croissance annuelle du marché des produits innovants permettant de réduire les émissions de CO₂ est estimée à 20 %. Dans ce contexte, l'objectif de Valeo est d'être le partenaire de référence des constructeurs automobile dans leurs efforts de réduction des émissions de CO₂. L'ambition prioritaire du Groupe reste de favoriser les innovations technologiques et le développement de solutions et de systèmes écologiques. Pour cela, Valeo intensifiera ses efforts de recherche et de développement pour proposer des produits réduisant les émissions de CO₂. D'ici à 2013, le Groupe attend un doublement de ses ventes dans ce domaine, pour atteindre un milliard d'euros.

Vers le Véhicule Zéro Émission

En 2009, Valeo avait publié son livre blanc *Le véhicule Zéro Émission* <http://www.valeo.com/fr/publications.html>. Ce document de synthèse présentait la vision prospective de Valeo pour le développement d'alternatives aux véhicules thermiques.

La présentation fin 2010 par Valeo et BAIC (Beijing Automotive Industry Corporation) au gouverneur de Pékin d'un véhicule de démonstration équipé d'une chaîne de traction électrique Valeo illustre l'expertise du Groupe dans ces systèmes réduisant la consommation d'énergie des véhicules électriques.

Le partenariat entre Valeo et BAIC a été initié début 2010 avec l'objectif de produire en série un véhicule électrique en 2011. Ce véhicule de démonstration est la première concrétisation de cette collaboration.

Jacques Aschenbroich, Directeur Général de Valeo, a déclaré : « Le développement de ce véhicule avec notre partenaire BAIC démontre l'expertise de Valeo dans les systèmes de propulsion conçus pour réduire les émissions de CO₂ et augmenter l'efficacité énergétique. Il confirme également notre savoir-faire dans les technologies des véhicules électriques et hybrides, partout dans le monde. »

Le Groupe continue la mise en œuvre et le déploiement de démarches et programmes d'actions en faveur de la protection de l'environnement sur ses sites. Ce chapitre présente les engagements de Valeo en matière d'environnement et de développement durable. Ils sont illustrés par les résultats de l'entreprise concernant la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. En la matière, les mêmes objectifs sont fixés aux filiales en France et à l'étranger. La mesure de la performance environnementale de Valeo, centrée sur ses sites de production, est présentée sous l'angle du cycle de vie des produits, couvrant les phases de conception, fabrication, utilisation et de fin de vie. Les indicateurs environnementaux exposés ci-après ont été établis sur la base des dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code du commerce.

3.A.1. Stratégie et pilotage de la politique environnementale et de développement durable de Valeo

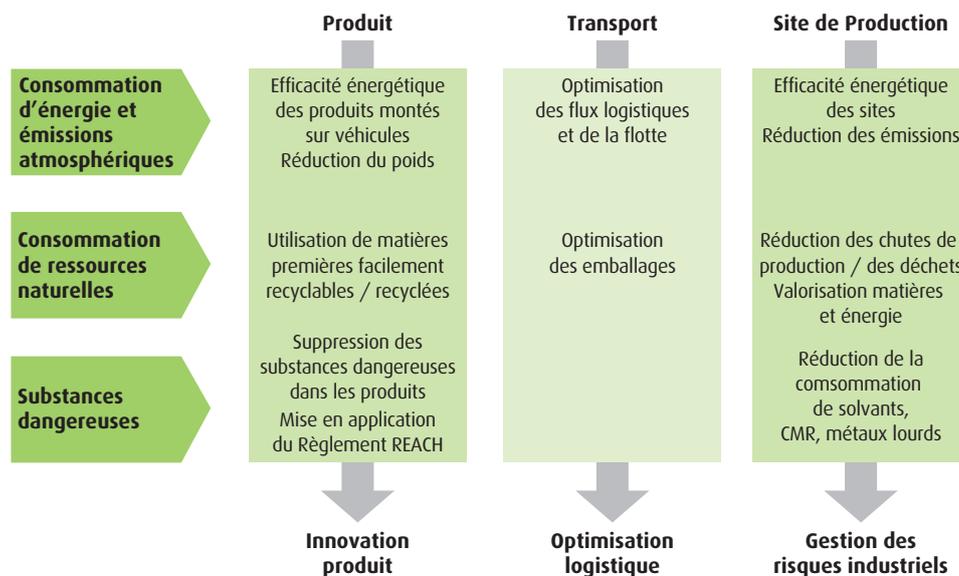
3.A.1.1. Valeo, un acteur engagé face aux enjeux qui lui sont posés

La responsabilité du secteur automobile, et plus particulièrement l'impact des véhicules en matière d'émissions de CO₂, sont souvent pointés du doigt. Les acteurs de l'industrie automobile doivent donc tenir compte de l'environnement et des exigences du développement durable dans toute la chaîne de valeur des produits qu'ils créent.

Valeo, en tant qu'équipementier automobile de référence, est conscient d'être un des maillons clés du secteur de l'automobile. La démarche du Groupe consiste à améliorer

la performance de ses produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- **en amont**, en veillant à réduire ses consommations de matières premières, de ressources naturelles, de substances dangereuses ;
- lors de **la fabrication** du produit, en minimisant les consommations d'énergie, d'eau, de matières et d'emballages dans les usines de production ;
- lors de **l'utilisation** du produit, en proposant des solutions innovantes et moins consommatrices d'énergie ;
- **en fin de vie**, en développant des solutions propres et valorisables.



La mise en place et le déploiement des systèmes de management de l'environnement et de la santé et sécurité au travail permettent au Groupe d'améliorer en permanence sa maîtrise des risques et d'identifier de nouvelles opportunités. S'agissant des produits, Valeo a toujours investi en matière de Recherche et Développement. Ainsi, malgré les délais nécessaires entre la phase de Recherche et Développement et les phases d'industrialisation et de mise sur le marché, Valeo est toujours en mesure de proposer des produits répondant aux besoins et à la maturité d'un marché de plus en plus demandeur d'innovations pour réduire l'impact environnemental des véhicules.

3.A.1.2. Une stratégie globale de développement durable

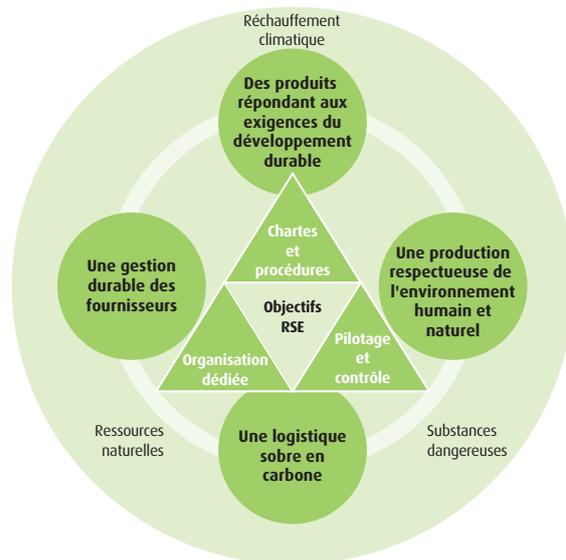
La responsabilité sociétale d'entreprise exige de Valeo une prise en compte de tous les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux liés à l'activité du Groupe mais aussi à ses produits. C'est pourquoi Valeo fait notamment le choix stratégique de concentrer ses recherches et innovations sur la réduction des impacts environnementaux de ses procédés et produits. Lors de la journée investisseurs du 10 mars 2010, la réduction des émissions de CO₂ dans tous les segments de marché a été citée comme le principal vecteur de croissance de Valeo pour les dix prochaines années.

Cette stratégie couvre quatre dimensions clés du Groupe :

- des produits répondant aux exigences du développement durable tout au long de leur cycle de vie ;
- une gestion durable des fournisseurs ;
- une production en usine respectueuse des hommes et des milieux naturels ;
- une logistique sobre en émissions de CO₂.

Elle est structurée autour de quatre piliers qui encadrent la mise en œuvre opérationnelle de la démarche :

- des objectifs qui traduisent les priorités et s'inscrivent dans l'amélioration continue ;
- une organisation dédiée qui assure le déploiement et le suivi de la démarche ;
- des chartes et procédures qui définissent les engagements et modes opératoires ;
- des outils de pilotage et de suivi de la démarche.



Depuis plus de 20 ans, le Groupe a travaillé sur la gestion environnementale de ses procédés et produits (la performance sociale du Groupe est présentée en détail dans le présent chapitre, section 3.B). Valeo a confirmé son engagement de longue date dans la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en adhérant au Pacte Mondial de l'ONU dès 2003. Valeo réfléchit désormais à étendre plus systématiquement sa démarche aux aspects sociétaux, notamment vis-à-vis d'autres parties prenantes telles que ses fournisseurs ou ses riverains.

3.A.1.3. Des objectifs ambitieux supportés par une organisation dédiée, encadrés par des documents fondateurs et des outils de pilotage

3.A.1.3.1. Des objectifs ambitieux pour la période 2010-2012

Pour rendre concret et opérationnel son engagement dans le développement durable, le groupe Valeo se dote d'objectifs ambitieux à court terme.

Thématique	Objectif	Cible	Unité	Échéance
Performance environnementale des sites de production	Réduction de l'intensité énergétique	- 10%	MWh/M€	2012
	Réduction de l'intensité d'usage de l'eau	- 7%	m ³ /M€	2012
	Réduction de l'intensité d'usage de matériaux d'emballage	- 15%	kg/M€	2012
	Réduction de l'intensité de production de déchets	- 15%	t/M€	2012
	Taux de valorisation des déchets	+ 15%	%	2012
Sobriété carbone des infrastructures et de la logistique	Réduction de l'empreinte carbone du Groupe Valeo ⁽¹⁾	- 10%	t CO ₂ /M€	2012
	Amélioration de l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments	- 12%	kWh/m ²	2012
Certification	Certification ISO 14001	100%	Nb de sites	2012
	Certification OHSAS 18001			

(1) L'empreinte carbone du Groupe Valeo a fait l'objet d'une première estimation en 2009 puis en 2010. Voir section 3.A.2.1 pour la description du périmètre couvert par l'empreinte carbone.

Ces objectifs ont été fixés en référence à la performance mesurée pour l'exercice 2009.

Résultats de Valeo sur la période 2008 – 2010

Thématique	Indicateurs utilisés	Résultats 2008 vs 2007	Résultats 2009 vs 2008	Résultats 2010 vs 2009	Cumul depuis 2007
Consommation d'énergie	Ratio consommation d'énergie/CA	- 1.5 %	- 3.5 %	- 6 %	- 10 %
Consommation d'eau	Ratio consommation d'eau/CA	0 %	- 14.4 %	- 20 %	- 31 %
Consommation de matériaux d'emballage	Ratio consommation d'emballages/CA	- 4.3 %	- 16.1 %	Stabilité	- 20 %
Production de déchets	Taux de valorisation des déchets	+ 4.1 %	+ 6.5 %	+ 1 %	+ 12 %
Empreinte carbone	Ratio émissions de CO ₂ /CA	NA	NA	Stabilité	NA

3.A.1.3.2. Une organisation dédiée qui assure le déploiement et le suivi de la démarche

Les **responsabilités** liées aux trois volets du développement durable sont portées par les fonctions concernées :

- la fonction Risques Assurances Environnement Santé Sécurité pilote les engagements et actions relatifs à l'environnement, la santé et la sécurité au travail ;
- la fonction Ressources Humaines est en charge des problématiques sociales et sociétales du Groupe.

Toutes les fonctions de l'entreprise sont également associées à la démarche.

De plus, au sein de **chaque site**, un **responsable Santé Sécurité Environnement (SSE)** est chargé de la mise en œuvre concrète des procédures. Il apporte son expertise à la direction des sites et veille par des audits internes au respect de la réglementation et des standards Valeo.

Dans chacun des 4 Pôles de l'entreprise et de Valeo Service, la Direction des Risques Assurances Environnement s'appuie sur des **Responsables SSE**. Chacun apporte son appui technique aux responsables SSE des sites qui lui reportent et fait part des retours d'expérience au sein du **Comité de Gestion des Risques**. Ils contribuent à impulser une dynamique d'amélioration continue et effectuent un véritable travail de fond d'accompagnement des sites :

- ils contribuent à la bonne application des procédures et veillent à la réalisation des objectifs assignés par le Groupe en termes de développement durable ;
- ils reportent auprès des sites les bonnes pratiques dont ils ont connaissance et soutiennent les besoins en investissements identifiés lors de leurs visites de site ;
- ils relaient les conclusions, enseignements et plans d'action issus des audits internes sur sites.

Le **Comité de Gestion des Risques** est l'organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement. Il est composé des 4 responsables SSE des Pôles, de celui de Valeo Service et du Directeur Groupe. Il se réunit tous les deux mois et permet de faire part des retours d'expérience et de faire évoluer la politique de développement durable du Groupe.

En 2011, des responsables SSE pays seront désignés afin de coordonner les actions de développement durable dans chaque pays où Valeo est présent.

3.A.1.3.3. Des documents fondateurs qui définissent les engagements et modes opératoires

Valeo appuie sa démarche RSE sur un ensemble de textes de portées différentes :

La Charte de développement durable

Élaborée en 2008, elle vise à couvrir les enjeux humains, environnementaux et économiques, impliquant les différentes parties prenantes du Groupe : employés, clients, actionnaires, fournisseurs, communautés locales et pouvoirs publics. Cette Charte de Développement Durable décline en 15 points les engagements de Valeo, en particulier sur l'amélioration de sa performance environnementale, la diffusion et la prise en compte de son Code d'éthique, le déploiement des systèmes de management et la promotion de cette démarche auprès de l'ensemble des parties prenantes. Elle regroupe des engagements généraux sur des thématiques qui font l'objet de déclinaisons détaillées dans des documents dédiés :

- une Charte Environnement ;
- une Charte Santé Sécurité au travail ;
- une Charte Sécurité des Installations ;
- une Charte Sûreté.

Ces chartes s'inscrivent dans le cadre d'un système intégré de gestion des risques couvrant l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la sûreté des personnes, des biens et des informations et la sécurité des bâtiments et installations.

Le Code d'éthique

Valeo dispose d'un Code d'éthique qui a été refondu en 2005 et a été déployé à l'ensemble du Groupe et auprès de ses fournisseurs.

Ce Code vise à assurer le développement de Valeo dans le respect des règles de droit et d'éthique nationales et transnationales. Il décrit l'ensemble des règles et comportements que le groupe Valeo et ses filiales s'engagent à respecter dans l'exercice de leurs activités, en sus des lois et règlements applicables dans les pays où sont exercées ces activités, qu'ils soient de portée nationale ou transnationale.

Ce Code d'éthique couvre : le respect des droits fondamentaux (travail des enfants, travail des personnes handicapées, discrimination, harcèlement sexuel et harcèlement moral, santé et sécurité au travail), le soutien au développement durable (environnement, ressources humaines, aspects sociétaux), l'éthique de conduite des affaires (relations avec les clients, les prestataires ou les fournisseurs, respect du droit de la concurrence) et l'éthique de conduite professionnelle (confidentialité, sauvegarde des biens du Groupe, loyauté, conflits d'intérêt).

Le Manuel de Gestion des Risques

Il regroupe l'ensemble des directives de Valeo dans le domaine de l'environnement, la santé et sécurité des personnes ainsi que la sécurité et la sûreté des installations. Ces directives s'appliquent avec le même niveau d'exigence à tous les sites du Groupe. Depuis plus de 20 ans, cette démarche d'amélioration continue fait l'objet d'inspections régulières effectuées par des consultants externes afin d'en vérifier la performance. Le Groupe a poursuivi en 2010 un chantier de refonte de ce Manuel qui aboutira à une nouvelle version en 2011. Cette refonte vise à compléter et rendre plus explicites ces directives et a pour objectif l'unification progressive des systèmes de management au meilleur niveau. Un outil de veille réglementaire a été développé et est aujourd'hui en test sur plusieurs sites du Groupe. Cet outil permettra à chaque site de recenser les textes législatifs qui lui sont applicables.

La Directive Éco-design Standard

La démarche RSE est également formalisée dans la conception des produits avec la directive « Éco-design standard », qui incite à la prise en compte des impacts environnementaux lors de la conception de nouveaux produits. La directive est construite sur les réglementations et standards principaux tels que la directive européenne (2000/53/EC) sur la fin de vie des véhicules, la réglementation REACH, la norme ISO 22 628 (Véhicules routiers – Recyclabilité et valorisabilité – Méthode de calcul) et la norme ISO 14 040 (Éco-conception).

Cette directive est complétée par des Guides d'éco-conception déclinés par métier ou par ligne de produits.

3.A.1.3.4. Des outils de pilotage et de contrôle du suivi de la démarche

Un outil de Reporting trimestriel des indicateurs de performance

Les données environnementales publiées dans ce rapport concernent l'ensemble des sites de production et de distribution du groupe Valeo à travers le monde, à l'exclusion des filiales minoritaires du Groupe. Un suivi de cohérence est réalisé entre les données financières communiquées par le Groupe (chiffres d'affaires, dépenses de R&D) et

celles communiquées par les sites. Le périmètre 2010 des indicateurs environnementaux comprend ainsi 115 sites, dont 8 sites Valeo Service et 1 site de stockage, étant précisé que :

- les centres uniquement dédiés à la R&D, les bureaux ainsi que les sites ayant fait l'objet d'une acquisition, cession ou fermeture au cours de l'année 2010 ne font pas partie du périmètre traité ;
- les sociétés contrôlées à 50 % par Valeo sont prises en compte à hauteur de 50 % et les sociétés dont Valeo contrôle plus de 50 %, à 100 %.

La plupart des indicateurs sont exprimés en quantité totale ainsi qu'en quantité par million d'euros. La quantité par million d'euros est calculée en divisant la quantité totale par le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur.

Le profil d'activité de 2010, marqué par une reprise très significative, est de nature à impacter certains indicateurs environnementaux, en particulier en valeur absolue. Les efforts sont donc mieux appréciés avec les indicateurs rapportés au chiffre d'affaires ; pour de nombreux indicateurs, les ratios de performance environnementale s'améliorent sensiblement.

La représentativité de chaque indicateur est caractérisée par un taux de réponse. Il est exprimé en divisant le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur par le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites du périmètre. Le taux de réponse en 2010 est excellent : 100 % pour quasiment tous les sites. Comme pour les années antérieures, l'ensemble des réponses des sites a été consolidé et revu par un organisme extérieur et indépendant afin d'en assurer la qualité et la représentativité. La partie 3.A.2 présente la performance environnementale du groupe Valeo en 2010.

Des systèmes de management certifiés par un tiers

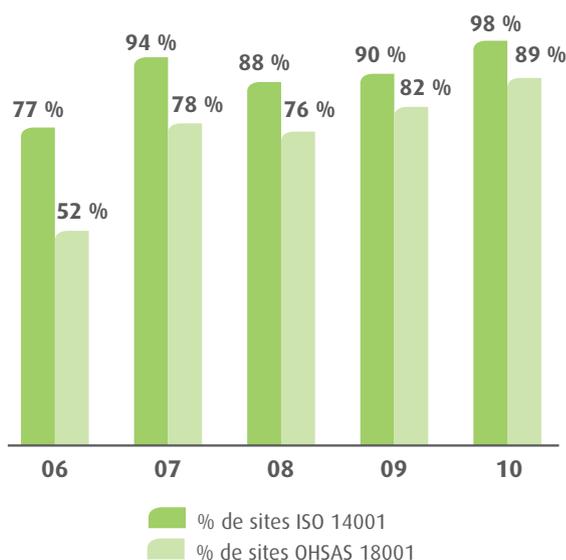
Afin de mettre en œuvre son engagement à réduire d'année en année ses impacts environnementaux et améliorer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, le groupe Valeo a mis en place successivement des **systèmes de management certifiés par un tiers**.

Depuis 1998, Valeo poursuit la certification ISO 14001 de ses sites industriels détenus à plus de 50 %, ainsi que de ses sites de distribution. Fin 2010, 98 % des sites Valeo sont certifiés ISO 14001.

Le processus de déploiement de la certification OHSAS 18001 a été initié courant 2005. Depuis 2007, l'extension de cette certification à l'ensemble des sites est l'un des objectifs du Groupe. En 2010, 89 % des sites sont certifiés OHSAS 18001, ce qui permet à Valeo d'afficher son avance en matière de management de la santé sécurité. Par ailleurs, les objectifs 2010 – 2012 prévoient que 100 % des sites seront certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 d'ici à 2012.

Le Groupe a démarré en 2009 un chantier de refonte des systèmes de management ISO 14001 et OHSAS 18001 avec pour objectif à terme d'homogénéiser les systèmes de management et les procédures du Groupe et de permettre ainsi des certifications multisites. Cette refonte permet une meilleure maîtrise des risques, un meilleur partage du savoir-faire et des pratiques, et constitue un degré d'exigence renforcé envers les sites.

% de sites ISO 14001 % de sites OHSAS 18001



Des référentiels d'audit sur les domaines relatifs à l'environnement, la santé, la sécurité, la sûreté et le développement durable

Au niveau Groupe, la politique de gestion des risques de Valeo est inscrite dans les procédures du Manuel de Gestion des Risques.

À l'initiative de la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe, des **inspections par des consultants externes et indépendants** sont régulièrement effectuées pour vérifier l'application de la politique de gestion des risques. Déployé depuis près de 20 ans, ce programme d'audits Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques. Tous les sites sont audités sur une fréquence d'environ trois ans.

Ces audits sur site ont pour objectif d'évaluer leur niveau de performance ainsi que les progrès réalisés dans les cinq domaines suivants :

- l'environnement ;
- la santé et la sécurité des personnes au travail ;
- l'éthique ;
- la sécurité des bâtiments et installations ;
- la sûreté des installations et des informations.

Sur la base des constats effectués et d'une hiérarchisation des risques, ils donnent lieu à l'établissement de **plans d'actions par les sites**. L'avancement des plans d'actions est reporté à la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe.

Chaque site est noté par le consultant externe sur la base de critères objectifs à l'issue de chaque audit externe sur les domaines indiqués.

Chaque année, les notes des sites sont communiquées à la Direction Générale.

Parallèlement, il existe un **référentiel d'audit de développement durable** qui élargit le champ des audits actuels en y adjoignant des aspects éthiques, sociaux et sociétaux. Ces audits permettent d'évaluer la sensibilité des sites aux enjeux de développement durable et de s'assurer de la bonne application de la Charte Développement Durable.

Un outil d'autodiagnostic des sites en matière de gestion des risques

Un **outil d'autodiagnostic** a été mis en place en 2008. Il permet à chaque responsable SSE d'évaluer le suivi de sa performance au fur et à mesure de l'avancement des plans d'actions et ainsi son niveau de maîtrise des risques environnement, santé et sécurité.

Cet outil a été déployé pour évaluer le suivi environnemental et la santé et sécurité au travail ; il sera déployé en 2011 en ce qui concerne la sécurité des installations puis ultérieurement en ce qui concerne la sûreté des installations et des informations. Cet **outil d'autoévaluation** s'intègre dans le processus global de maîtrise des risques du Groupe en permettant notamment de responsabiliser les sites qui doivent eux-mêmes mettre en place et s'approprier la démarche de suivi de la performance dans le domaine de la SSE.

En 2011, les responsables SSE pays pourront organiser des autodiagnostic croisés entre les sites dans le but de fiabiliser cette démarche, uniformiser la méthode et améliorer ainsi la performance globale.

3.A.2. Le management environnemental de Valeo et ses performances en 2010

La démarche environnementale globale de Valeo intervient à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit depuis sa conception jusqu'à la gestion de sa fin de vie en passant par sa fabrication, son utilisation et son transport.

Cette partie présente les systèmes de management mis en place par le Groupe ainsi que ses résultats pour répondre à ces problématiques et relever le défi d'améliorer son empreinte carbone, son impact global sur l'environnement et d'atteindre les objectifs fixés pour 2012.

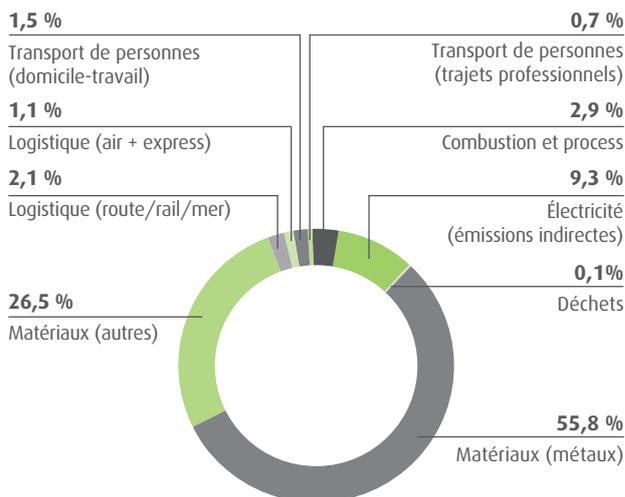
Pour chaque engagement, la stratégie adoptée par Valeo dans la conception de ses produits et dans la gestion de ses sites est décrite. Les graphiques et les commentaires associés permettent d'appréhender la performance du Groupe et son évolution sur les cinq années précédentes. Des exemples d'actions au niveau Groupe ainsi qu'au niveau local illustrent l'atteinte de cette performance. Enfin, les orientations pour l'avenir donnent les prochaines étapes que Valeo a choisies pour continuer de progresser en faveur de l'environnement.

3.A.2.1. Valeo s'engage à réduire son empreinte carbone de 10 % de 2009 à 2012

Afin de se doter d'un outil d'évaluation global de l'impact de son activité, Valeo a décidé de raisonner désormais en empreinte carbone. Cette approche vise à évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par les activités et produits de Valeo, selon une vision cycle de vie. Les postes d'émissions couverts par ce bilan sont les suivants :

- matières premières : émissions de CO₂ générées par la production des matières premières et composants principalement utilisés par Valeo : métaux (acier, aluminium, cuivre, zinc), plastiques, composants électroniques ;
- fabrication : consommation d'énergie fossile, consommation d'électricité, matériaux d'emballages consommés, déchets générés ;
- transports : logistique amont et aval, trajets domicile-travail, trajets professionnels, utilisation de flottes de véhicules.

Estimation de l'empreinte carbone Valeo - données 2010



Ces chiffres montrent la **forte contribution des matériaux** à l'empreinte carbone du Groupe : ceux-ci représentent environ 80 % des émissions de gaz à effet de serre directement et indirectement générées par l'activité de Valeo. Parmi les matériaux consommés, les métaux (acier et aluminium principalement) concentrent près de 56 % de cette empreinte.

Par ailleurs, les émissions indirectement générées par la consommation électrique des sites de Valeo contribuent pour environ 10 % de l'empreinte. Au total, les émissions indirectes représentent plus de 90 % de l'empreinte carbone globale du Groupe.

Les émissions directes représentent moins de 10 % de l'empreinte carbone globale du Groupe, et se décomposent en trois postes : les émissions de CO₂ générées par les consommations d'énergies fossiles des sites industriels, les émissions générées par la logistique, et enfin les émissions générées par les transports des personnes.

En 2009, une première évaluation a été faite sur la base des informations disponibles au sein du Groupe. L'empreinte carbone du Groupe Valeo en 2009 a été évaluée à environ 3,5 millions de tonnes équivalent CO₂.

En 2010, l'empreinte carbone du Groupe s'élève à 4,4 millions de tonnes équivalent CO₂.

Ramenés au chiffre d'affaires de Valeo, ces chiffres indiquent que le Groupe a réduit **de près de 1 % ses émissions de CO₂ par rapport à 2009 et a par conséquent stabilisé son empreinte carbone.**

Postes d'émissions	2009 (t éq. CO ₂)	2010 (t éq. CO ₂)	Variation/ chiffre d'affaires ⁽¹⁾
Émissions indirectes			
Électricité (émissions indirectes)	336 078	410 513	- 4 %
Matériaux (métaux)	1 887 007	2 470 085	3 %
Matériaux (autres)	895 900	1 173 076	3 %
Émissions directes			
Combustions et process	108 087	129 051	- 6 %
Déchets	1 938	2 845	14 %
Logistique (route/rail/mer)	87 032	92 766	- 16 %
Logistique (air + express)	33 764	49 560	15 %
Transport de personnes (domicile-travail)	89 841	68 636	- 40 %
Transport de personnes (trajets professionnels)	56 412	33 217	- 54 %
Total	3 496 090	4 429 749	- 0,48 %

(1) Il s'agit de l'évolution entre le ratio "Total des émissions 2009/Chiffre d'affaires 2009" et "Total des émissions 2010/Chiffre d'affaires 2010".

Ces évolutions confortent Valeo dans le choix de ses **leviers d'action** afin de réduire les émissions de CO₂ du Groupe :

- **le choix des matériaux et la réduction de leur poids** à l'étape de conception des produits ;
- **le management environnemental des usines** en matière de consommation de matières et emballages et de gestion des déchets ;
- **l'optimisation de la logistique** du Groupe.

En parallèle, à la demande des constructeurs automobile pour répondre à un des enjeux majeurs du secteur, Valeo continue ses efforts en 2010 pour développer des solutions émettant toujours moins de CO₂ à l'étape de l'utilisation des véhicules.

3.A.2.2. Valeo s'engage à réduire l'impact environnemental de ses produits sur leur cycle de vie

3.A.2.2.1. L'innovation produit : prendre en compte le développement durable dans la R&D

Pour améliorer la performance environnementale des produits aux différentes étapes du cycle de vie, et notamment en phase d'utilisation, il est nécessaire d'agir dès la phase de conception du produit dans les programmes de R&D.

Pour ce faire, Valeo intègre des critères de consommation d'énergie, de poids, de choix des matériaux (matériaux verts,

recyclés, recyclables) et de substances à supprimer **dans l'évaluation des projets**.

Depuis 2007, Valeo s'appuie sur une **directive « Éco-design Standard »** et des **guides d'éco-conception** par ligne de produits. Elle amène le designer à évaluer l'ensemble des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit qu'il est en train de développer :

- type, nombre et quantité de matières premières ;
- production, emballage, transport et distribution ;
- utilisation et entretien ;
- démontage, recyclage, réemploi, valorisation, élimination.

Pour cela le designer dispose d'un outil composé d'une grille détaillée de leviers d'amélioration et d'un référentiel de conception lui permettant d'intégrer toutes ces dimensions dans le projet de développement de nouveaux produits. Les leviers présents dans la grille abordent la conception et la production : utilisation de matières premières, processus de production et logistique. Mais ils permettent surtout de prendre en compte les contraintes du développement durable dans l'utilisation des produits ; les impacts de cette phase représentent en effet 90 % des impacts totaux.

Valeo a également édité une **Eco-Design check-list** afin de suivre et reporter la mise en place de ces critères dans les nouveaux projets. Ces outils simples d'utilisation permettent de prévoir la prise en compte des critères d'éco-design dès la conception des produits, d'en vérifier la mise en place et de mieux structurer le design des nouveaux produits autour des critères du développement durable.

En 2008, cette directive a été intégrée comme un guide proposé pour le développement des produits. Aujourd'hui, tous les projets en phase de développement sont menés selon les préconisations de cette directive.

Par ailleurs, les programmes de R&D de Valeo suivent deux axes principaux :

- l'anticipation des ruptures technologiques, avec des travaux concernant en particulier les véhicules électriques et hybrides ;
- l'amélioration continue des performances des véhicules à moteur thermique. À cette fin, Valeo développe des produits innovants qui permettent d'optimiser la gestion des flux électriques, thermiques et mécaniques au sein du véhicule.

En 2010, un consortium à l'initiative de Valeo a été créé pour travailler sur le sujet avec cinq autres équipementiers - Leroy Somer (moteur/générateur), Johnson Controls (batterie), GKN (transmission), Michelin (pneus) et Leoni (câbles) - afin de proposer une chaîne de traction électrique conforme aux attentes.

Valeo a par ailleurs développé cette année **un outil de simulation de haut niveau permettant de mesurer la consommation d'un véhicule en fonction de paramètres modifiables**. Cet outil permet ainsi d'optimiser la gestion du portefeuille d'innovations et de sélectionner les projets ayant un fort intérêt en matière de réduction d'énergie à l'étape d'utilisation du véhicule.

Outre les programmes internes, Valeo est engagé dans de **nombreux programmes européens de R&D en collaboration**. Parmi les 60 projets auxquels Valeo participe, **43 sont consacrés au développement de véhicules propres et de l'électronique associée**.

La Banque Européenne d'Investissement finance à hauteur de 300 millions d'euros les programmes de R&D de Valeo consacrés aux projets à forte valeur ajoutée environnementale. Le coût total de ces programmes s'élève à 645 millions d'euros. Les programmes concernés sont ceux qui permettent d'économiser du carburant et de réduire les émissions, comme les solutions d'hybridation développées par Valeo. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Mécanisme européen pour des transports propres.

Zoom sur les projets Valeo à faibles émissions de CO₂

Les deux projets de R&D présentés par Valeo au ministère du Développement durable à la fin de l'année 2009, **MYGHALE** (Mild HYbride GénérALisable) et **VEGA/THOP**, sont en cours de développement en 2010. Ils ont respectivement pour objectif de développer une solution d'hybridation abordable pour le plus grand nombre avec un impact significatif sur les émissions de CO₂ au niveau mondial (25 à 30 %) et de développer une nouvelle gestion thermique du véhicule électrique pour offrir un confort de chauffage équivalent à celui des véhicules thermiques, quelle que soit la saison, avec le plus faible impact possible sur l'autonomie du véhicule. **En 2010, le portefeuille s'est enrichi de nouveaux projets parmi lesquels :**

HYBRELEC, projet de développement de deux véhicules, l'un entièrement électrique et l'autre hybride et rechargeable sur le réseau électrique classique (*plug-in hybrid*). Ces deux véhicules seront des plateformes d'expérimentation et d'optimisation des systèmes. Ce projet est porté par le pôle de compétitivité MOVEO et son aboutissement est prévu en juin 2012.

VelV, un projet piloté par PSA et lancé en 2010. Ce projet vise à créer un véhicule urbain électrique à trois roues. Il s'agit de proposer une solution de mobilité pour les trajets très courts avec un véhicule très compact. Le financement total de ce projet s'élève à 70 millions d'euros et l'aboutissement est prévu à la fin 2011.

3.A.2.2.2. L'écoproduit : vers une gamme de produits Valeo permettant de réduire l'impact sur l'environnement

Réduire le poids des matières premières utilisées et intégrer de plus en plus des matériaux recyclés ou des matériaux verts dans les produits

L'activité humaine dans son ensemble requiert une consommation croissante de ressources naturelles (eau, minerais, pétrole, etc.). Face au caractère limité et non renouvelable de certaines de ces ressources, le développement économique mondial laisse entrevoir leur épuisement et met en péril la capacité des générations futures à disposer d'un environnement présentant la même diversité qu'aujourd'hui.

Le cours des matières premières sur les marchés mondiaux (métal, pétrole - et donc plastique) montre également qu'au-delà de l'enjeu environnemental, l'utilisation de ces ressources constitue aussi un enjeu économique primordial. Valeo, à travers les produits qu'il conçoit, les emballages qu'il utilise ou les processus industriels qu'il opère, consomme des ressources comme l'eau, les métaux ou les plastiques issus du pétrole. Engagé pour la réduction de son impact sur l'environnement, Valeo poursuit deux axes d'amélioration : limiter sa consommation de matières premières et recourir plus largement à des matières recyclables et recyclées.

Valeo poursuit ses efforts pour limiter les impacts de ses produits, notamment les impacts sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées.

Valeo travaille à **réduire le poids des matières premières utilisées** pour la conception des produits. L'intégration de l'électronique StARS à l'arrière de l'alternateur par exemple permet une importante réduction de poids et une réduction de la consommation de matières premières. Valeo travaille également à la production d'un moteur plus petit d'un litre de cylindrée. La taille réduite du moteur permet de limiter l'utilisation de matières premières.

Enfin, Valeo a mené en 2010 une importante politique de réduction du poids des phares mis sur le marché avec un objectif de réduction du poids de chaque composant (bague, carter, composants, verre, réflecteur) de 30 % en moyenne.

Valeo a développé en 2010 des procédés innovants pour la production de matières plastiques avec notamment **l'incorporation de grades de plastiques recyclés et de matières naturelles** telles que le lin dans certains de ses produits.

Éliminer les substances dangereuses de la composition des produits

Le règlement CE du 18 décembre 2006, communément appelé REACH, met en place un système unique d'enregistrement (*Registration*), d'évaluation (*Evaluation*) et d'autorisation (*Authorisation*) des substances chimiques (*Chemicals*). Entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, il remplace plus de 40 directives et règlements.

REACH vise à améliorer la connaissance des propriétés des substances chimiques fabriquées ou mises sur le marché de l'Union Européenne, à assurer la maîtrise des risques liés à leur usage et, si besoin, à réduire ou interdire leur emploi. De par ses activités, le groupe Valeo est principalement considéré, au titre du règlement REACH, comme un utilisateur en aval de substances chimiques. En tant que tel, Valeo doit, pour assurer la sécurité de son approvisionnement et de son activité, recenser les substances entrant dans la fabrication de ses produits, ainsi que celles nécessaires au fonctionnement de son outil industriel.

Valeo participe activement aux travaux menés par les associations professionnelles, au niveau européen comme au niveau international, et a suivi les recommandations du Guide de l'Industrie Automobile publiées en 2007.

Afin de garantir sa conformité avec la réglementation REACH, Valeo a mis en place **une organisation spécifique**. Chaque entité concernée par le règlement REACH ainsi que chaque usine Valeo dispose d'un correspondant REACH : le Groupe s'est ainsi doté **d'un réseau de 242 responsables REACH**. Les départements R&D, Achats et Qualité Client ont été chargés de garantir la maîtrise de la connaissance des produits et d'assurer la communication avec les acteurs externes sur le sujet (fournisseurs, clients et autorités compétentes). Une démarche de mise à jour des procédures internes des départements Achats, SSE et R&D a été réalisée en 2010 pour intégrer les exigences de REACH.

Des outils de formation à REACH sont déployés auprès des acteurs du Groupe et régulièrement mis à jour pour tenir compte des échéances successives.

De plus, une collaboration avec les fournisseurs a été entamée pour qu'ils modifient leurs produits conformément aux exigences de REACH. Cette tâche est menée par les Lignes de Produits qui en sont responsables à travers leurs équipes R&D.

Dès 2008, le Groupe Valeo s'est mis en conformité avec les exigences réglementaires en identifiant et pré-enregistrant 13 substances ou préparations importées qualifiées de « critiques » au regard de ses activités auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques.

En 2010, le Groupe a poursuivi l'identification de ses produits contenant des **substances chimiques dites « extrêmement préoccupantes »** (SVHC : *Substance of Very High Concern*) présentes dans les listes publiées par l'Agence Européenne des Substances Chimiques.

Cette année, trois nouvelles listes ont été publiées. À l'aide de l'outil IMDS (*International Material Data System*), propre à l'industrie automobile, le Groupe a continué de recenser les références contenant au moins une substance dite « extrêmement préoccupante » et appartenant à l'une des listes. Grâce à la réactivité de Valeo et son réseau de correspondants REACH, **plus de 1 500 produits ont été identifiés en 2010**.

Développer des produits qui réduisent la consommation des véhicules

Le dioxyde de carbone (CO₂) est l'un des six gaz à effet de serre (GES) qui s'accumulent dans l'atmosphère et provoquent le réchauffement de la planète. Le secteur du transport émet environ un quart des GES mondiaux, le transport routier y contribue à hauteur de 18 %, uniquement par l'usage des véhicules, sans compter les émissions liées à la consommation d'énergie nécessaire pour les produire et les monter en usine. La croissance démographique et économique prévue pour les prochaines décennies impose à tous les acteurs de concilier les fortes demandes de mobilité individuelle et de transport de marchandises avec la lutte contre le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles.

En tant que groupe industriel, Valeo y participe d'une part en développant des produits et des technologies qui visent à réduire sensiblement la consommation des véhicules et donc leurs émissions de CO₂, et d'autre part en déployant sur ses sites des processus de fabrication de plus en plus propres et économes en énergie.

Le Groupe s'est engagé depuis longtemps dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique en faisant le choix de **développer des produits et des systèmes écologiques**. **Les innovations Valeo récemment mises au point peuvent ainsi réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ de 20 % lorsqu'elles sont combinées**.

Jusqu'à 20 % de réduction de carburant

Le tableau ci-dessous présente les économies d'énergie réalisées grâce aux technologies de Valeo. Il s'agit de

chiffres indicatifs de la profession qui sont le résultat d'une simulation dans des conditions moyennes d'utilisation. L'outil de simulation peut néanmoins fournir des résultats plus précis selon des conditions réelles d'utilisation.

	Technologies	Réductions (non forcément cumulables)
Contrôle de l'énergie	Système de climatisation haute performance	3 %
	Projecteur LED	1 %
Gestion thermique	UltimateCooling™	3 à 5 %
	Vanne THEMIS™	2 à 4 %
Automatisation de la transmission	Transmission par double embrayage et actionneurs électro-mécaniques	4 à 6 %
Admission moteur	Refroidisseurs des gaz d'échappement recirculés (EGR)	5 à 7 %
Hybridation	Système micro-hybride StARS	6 à 15 %
	Alternateur haut-rendement	1 à 2 %
	Démarrateur renforcé	4 à 5 %
Contrôle du moteur	Système e-Valve	Jusqu'à 20 %

La technologie Valeo **e-Valve** est basée sur un système électromagnétique variable de commande des soupapes qui remplace le système mécanique traditionnel. Elle permet jusqu'à 20 % d'économie de carburant, des performances moteur améliorées et une conduite plus aisée.

L'**alternateur-démarrateur StARS** est un système micro-hybride qui permet d'arrêter et de redémarrer le moteur instantanément et silencieusement. StARS économise le carburant (de 6 à 15 %) et réduit de façon significative les émissions polluantes lorsque le véhicule est à l'arrêt à un feu rouge ou dans un embouteillage. La deuxième génération de ce système *Stop-Start* a été lancée au deuxième semestre 2010 par PSA pour ses moteurs e-HDi. Cette deuxième génération permet des réductions supplémentaires d'émissions de CO₂ de 5 g par km en moyenne. Dans la continuité de l'alternateur-démarrateur, l'**alternateur « haut rendement »** (en développement) permettra un gain de rendement par rapport à l'alternateur-démarrateur et ainsi des économies de carburant améliorées.

De même, le **démarrateur renforcé** a une fonction *Stop-Start*, mais assurée par un équipement au surcoût moins élevé, qui permet de l'inclure dans les véhicules de gamme moyenne.

La fonction principale des **systèmes de refroidissement EGR** est de réduire la formation d'oxyde d'azote dans les moteurs diesel.

Récemment, le système de refroidissement EGR a été mis en place sur les moteurs à essence pour réaliser des économies de carburant (5 à 7 %) par des rapports de compression plus élevés.

Alternative aux transmissions hydrauliques automatiques, la **boîte de vitesse à double embrayage à sec** comprend un

embrayage pour les vitesses paires et un embrayage pour les vitesses impaires. Cette solution combine le confort d'une transmission automatique et la consommation de carburant réduite d'une transmission manuelle (4 à 6 % de réduction des émissions de CO₂).

La **vanne THEMIS™**, intégrée au circuit de refroidissement du moteur, assure la gestion du flux du liquide de refroidissement à travers le moteur, le radiateur et le radiateur de chauffage. Économie de carburant de 2 à 4 %, réduction des émissions polluantes et performances améliorées des appareils de climatisation sont quelques-uns des nombreux avantages de la vanne **THEMIS™**.

UltimateCooling™ est un nouveau système de refroidissement qui permet d'optimiser la gestion de l'énergie thermique en faisant passer tous les fluides par une seule boucle de refroidissement. Outre des économies de carburant (3 à 5 %), le système **UltimateCooling™** améliore aussi le design du véhicule en réduisant les porte-à-faux avant (de 20 à 40 % par rapport aux systèmes classiques).

Le **système de climatisation haute performance** de Valeo présente des composants innovants et plus légers, combinés à un algorithme de commande par ordinateur pour obtenir en permanence une efficacité optimale. Ceci conduit à une moindre consommation d'énergie (- 3 %) et à de significatives économies de carburant.

La nouvelle génération de **projecteurs LED** de Valeo permet de diviser par trois la consommation des ampoules. Proche de la lumière du jour, la couleur et les performances des LED blanches offrent un excellent confort visuel et une perception accrue tout en ayant une durée de vie plus élevée et une consommation énergétique moindre.

Par ailleurs, Valeo a mis au point un système de nettoyage du pare-brise qui permet la distribution du liquide de lave-glace uniformément sur toute la longueur du balai. L'**AquaBlade®** améliore ainsi la sécurité de conduite grâce à un balayage plus homogène et sans rupture de visibilité, le liquide étant invisible et essuyé immédiatement. L'utilisation optimisée du liquide de nettoyage permet de réduire considérablement les quantités réglementaires embarquées (- 2 kg par véhicule) contribuant ainsi à la **réduction du poids du véhicule et donc de ses émissions de CO₂**.

Dans la même gamme de produits, Valeo propose désormais des essuie-glaces en caoutchouc naturel, plus efficaces, moins bruyants et dont la durée de vie est supérieure et l'empreinte carbone moins importante. En 2010, Valeo et BAIC (Beijing Automotive Industry Corporation) ont présenté au gouverneur de Pékin un véhicule de démonstration équipé d'une chaîne de traction électrique Valeo, illustrant l'expertise du Groupe dans les **systèmes réduisant la consommation d'énergie des véhicules électriques**. Grâce à un moteur synchrone à aimants permanents présentant une large plage de vitesses, la chaîne de traction électrique Valeo permet à la fois une bonne accélération à basse et moyenne vitesses, et une vitesse maximale élevée, le tout avec une transmission à un seul rapport. Développé par Valeo et ses partenaires Leroy Somer et GKN, ce système comprend un moteur électrique, un onduleur, une transmission, un chargeur, un superviseur et un convertisseur DC/DC. Le partenariat entre Valeo et BAIC a été initié début 2010 avec comme objectif de produire en série un véhicule électrique en 2011. Le véhicule de démonstration présenté à Pékin est la première concrétisation de cette collaboration.

En décembre 2010, Valeo et IFP Énergies Nouvelles ont annoncé la signature d'un contrat cadre dans le domaine des groupes motopropulseurs. Les compétences des deux partenaires apporteront des synergies et permettront d'accélérer le développement de systèmes de propulsion propres.

Le Groupe Valeo poursuivra dans les années à venir sa politique d'innovation produit favorisée par le contexte européen. Le montage de composants permettant aux véhicules automobiles de réduire leurs émissions de CO₂ s'étendra, reflétant la croissance de ce marché estimée à 20 % par an.

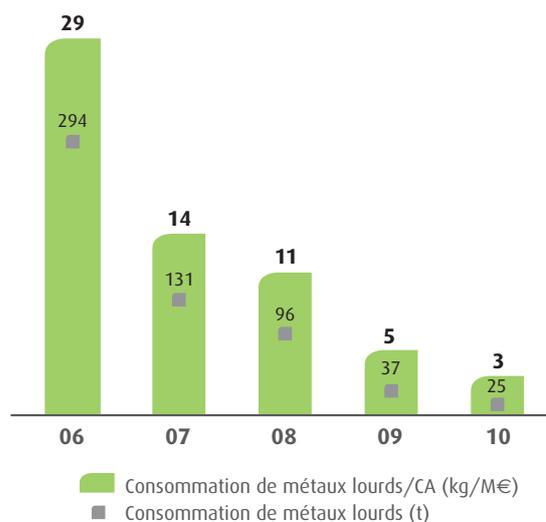
Réduire les impacts de la fin de vie de ses produits

Valeo veille également à réduire **les impacts de la fin de vie de ses produits**. La directive « Éco-design Standard » émet notamment des exigences, réparties en trois domaines : la présence de métaux lourds, la recyclabilité, le réemploi. Ainsi, dès la conception de ses produits, le groupe Valeo s'attache à réduire le nombre de pièces, réduire le nombre de métaux différents, faciliter le démantèlement et favoriser

les produits réutilisables. Conformément à la directive VHU (Véhicules Hors d'Usage), Valeo s'engage à prendre des mesures relatives à la conception des véhicules. Cette directive vise notamment à interdire, sauf en cas d'impasse technique, l'emploi de certains métaux lourds (mercure, plomb, cadmium, chrome hexavalent) et à favoriser leur recyclage. L'arrêté du 24 décembre 2004 fixe les conditions dans lesquelles ces substances peuvent tout de même être employées. Valeo a par exemple été parmi les premiers à mettre en place les soudures sans plomb dans ses boîtiers électroniques.

La Directive VHU a été modifiée en février 2010 : elle prévoit désormais que l'exemption accordée pour l'utilisation du plomb, en particulier dans les soudures, sera revue en 2014 au plus tard – et dès 2012 pour les soudures sur verre. En conséquence, les soudures au plomb dans les composants électroniques seront interdites pour les véhicules mis en circulation après le 1^{er} janvier 2016.

Consommation de métaux lourds



Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
97,5 %	100 %	98,9 %	100 %	100 %

La baisse continue enregistrée depuis 2005 se poursuit cette année encore de manière significative, avec une nouvelle baisse de 46 % entre 2009 et 2010 du ratio consommation sur chiffre d'affaires.

Pour parvenir à de tels résultats, de nombreuses pistes ont été suivies par les Lignes de Produits, depuis plusieurs années :

- suppression du plomb dans les soudures de composants électroniques ;
- modification des processus de traitement de surface pour passer du chrome VI au chrome III ;
- suppression du cadmium en tant que pigment colorant.

Dans les années à venir, le Groupe continuera d'élargir le périmètre initial des substances couvertes par la directive VHU, pour tendre vers le « zéro métaux lourds » dans ses produits. Cet objectif se traduira par une poursuite de l'effort technologique entrepris par les départements R&D des Groupes et Lignes de Produits.

3.A.2.2.3. Un produit éthique : Valeo souhaite renforcer sa responsabilité sociale sur la chaîne d'approvisionnement

Pour respecter cet engagement de proposer une gamme de produits légers, sûrs et respectueux de l'environnement et ainsi maîtriser les risques d'image, réglementaires, d'épuisement potentiel de ressources et de rupture d'approvisionnement, le Groupe Valeo a conscience qu'il doit **impliquer ses fournisseurs et sécuriser sa chaîne d'approvisionnement**.

Le Groupe veille à créer avec ses fournisseurs **des relations de long terme** éco-efficientes et mutuellement bénéfiques permettant d'assurer leur viabilité et leur pérennité. En 2009, Valeo a mis en place des audits internes systématiques de ses fournisseurs (environ **2 400 fournisseurs**) avec l'élaboration d'une nouvelle grille d'évaluation afin d'identifier les fournisseurs à risque.

Valeo s'assure que ses fournisseurs respectent les obligations légales. Par exemple, le Groupe, après son travail d'identification des substances chimiques dites « extrêmement préoccupantes » a listé les fournisseurs des composants impactés afin de les questionner sur leur stratégie relative à l'utilisation de ces substances, et pouvoir, en fonction de leurs réponses établir sa stratégie. Valeo poursuit l'objectif de ne commercialiser que des produits répondant aux attentes de ses clients : produits exempts de substances extrêmement préoccupantes ou disposant des autorisations réglementaires nécessaires.

À la fin 2010, l'ensemble des lignes de produits de Valeo a terminé ce processus d'identification et le Groupe poursuit sa réflexion stratégique produit par produit, **privilégiant les fournisseurs qui proposeront des alternatives ne contenant aucune substance extrêmement préoccupante**.

Enfin, Valeo entend contribuer à la **promotion et à la défense de l'ensemble de ses principes en orientant sa politique d'achat vers des partenaires aussi conscients de leur responsabilité**. Ainsi, un document intitulé « **Exigences de Valeo envers ses fournisseurs** » a été rédigé, traduit dans 15 langues et envoyé aux fournisseurs. Ces derniers

doivent accepter le contenu ainsi que le fait que le Groupe puisse les auditer sur ces thèmes. Le document reprend les principales préoccupations sociales du Groupe en matière de réglementation nationale et internationale, droits fondamentaux, liberté d'association, travail forcé et travail des enfants, lutte contre la discrimination et la corruption, les droits du travail, la santé et la sécurité des travailleurs et enfin l'environnement.

Valeo souhaite renforcer sa démarche en 2011 en intégrant des critères de développement durable pertinents dans la grille d'évaluation utilisée lors des audits des fournisseurs.

3.A.2.3. Valeo s'engage à améliorer la performance de ses usines et de ses activités

Le déploiement de la stratégie du Groupe en matière de développement durable se traduit dans les sites de production. Les principes des documents fondateurs y sont appliqués et de nombreuses initiatives locales sont menées pour réduire l'impact des activités sur l'environnement et intégrer de manière optimale le développement durable dans les processus de fabrication.

Valeo a développé le concept d'*usine générique*, qui formalise et décrit l'application du développement durable aux sites de production.

Le cycle de vie d'un site consiste à sélectionner un emplacement, à construire le site et à l'exploiter, puis éventuellement à le fermer ou à le céder. Ainsi :

- l'implantation se fait le plus souvent à proximité des sites clients. Les sites sont localisés dans des zones industrielles existantes ou en création de façon à bénéficier des infrastructures locales et d'une sous-traitance qualifiée ;
- le Groupe fait réaliser systématiquement, lors de la sélection des emplacements, des audits visant à identifier l'existence éventuelle d'un passif environnemental (pollution des sols et de la nappe), d'un voisinage dangereux ou particulièrement sensible, ainsi que des risques naturels potentiels (inondation, sismicité, etc.) ;
- la construction des sites ou leur réhabilitation intègre des critères de développement durable portant à la fois sur la construction de l'usine, les conditions de travail des collaborateurs, les conditions d'exploitation de l'usine, le respect des réglementations, les standards Valeo en matière de prévention des risques, l'optimisation des consommations et la réduction des émissions et des déchets ;
- outre les contraintes et spécifications de toutes natures (architecturales, environnementales, organisationnelles, etc.), l'élément clé est l'obligation de constituer une « équipe projet » qui intègre dès le début des consultants en matière d'environnement et de sécurité des installations. Cette équipe projet a pour objectif d'anticiper sur les différentes phases de la vie du site (construction – exploitation – extension – fermeture) et d'apporter les meilleures solutions possibles de développement durable ;

- la phase d'exploitation des sites est régie par les directives du Groupe qui concernent aussi bien la sécurité et la santé du personnel que l'environnement, la sécurité et la sûreté des installations. Lors de cette phase d'exploitation, si une pollution des sols ou de la nappe est suspectée, elle fait l'objet d'investigations et si nécessaire de traitements appropriés ;
- en cas de cession ou de cessation d'une activité, le groupe Valeo fait réaliser systématiquement un audit qui est généralement complété d'une investigation des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si ces derniers ont été affectés durant la phase d'exploitation. Si une pollution est découverte, les mesures qui s'imposent sont prises. En cas de fermeture définitive d'un site et dans l'attente d'un acquéreur, l'ensemble des déchets, matières premières, produits et équipements est évacué et la maintenance du site reste assurée.

Sur la majeure partie des indicateurs, Valeo a augmenté ses consommations d'énergie et de ressources ainsi que ses quantités de rejets en valeur absolue en raison de la reprise de l'activité et de la production en 2010. Néanmoins, à activité constante, les performances de Valeo rapportées au chiffre d'affaires se sont améliorées sur quasiment toutes les thématiques environnementales sur lesquelles le Groupe a orienté ses efforts.

3.A.2.3.1. Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des procédés industriels

Conscient de la nécessité d'optimiser l'efficacité énergétique de ses bâtiments et processus de fabrication, Valeo a renforcé son pilotage sur ce point en lançant en 2010 une importante campagne sur ce thème. Cette campagne vise à identifier précisément les bonnes pratiques et foyers d'optimisation permettant de gagner en efficacité énergétique, et de diffuser cette information aux sites pour qu'ils puissent ensuite les mettre en œuvre.

Organisée avec le support d'un cabinet externe spécialiste en gestion de l'énergie et efficacité énergétique, cette campagne a été déclinée comme suit en 2010 :

- des audits approfondis de la performance énergétique sur un échantillon de sites du Groupe ;
- l'identification des actions/procédés/équipements permettant de gagner en efficacité énergétique, aussi bien à très court terme qu'au travers d'investissements envisageables à plus long terme.

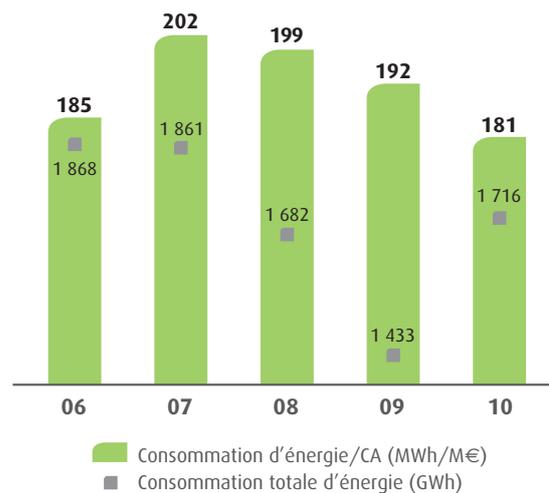
Cette campagne se poursuivra en 2011 par :

- la formalisation d'un guide de bonnes pratiques à destination des sites, apportant un support à la démarche et identifiant les actions envisageables, les avantages et inconvénients ;
- la formation de relais « efficacité énergétique » chargés de diffuser l'information, d'assurer un support auprès des usines et d'animer la démarche.

Avec le déploiement de cette campagne, Valeo se veut assez confiant dans sa capacité à réduire sa consommation d'énergie et à atteindre l'ambitieux objectif qu'il s'est fixé pour 2012.

Par ailleurs, le Groupe réfléchit à la mise en place du système de management ISO 50001 en matière d'efficacité énergétique.

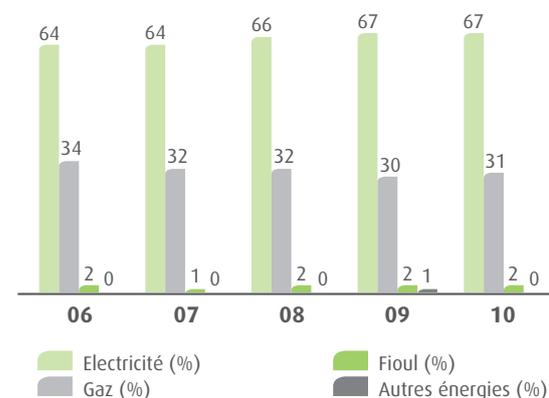
Consommation d'énergie



Taux de réponse

2 005	2006	2007	2008	2009	2010
98,7 %	96,2 %	99,7 %	98,9 %	100 %	100 %

Répartition des consommations d'énergie



Taux de réponse

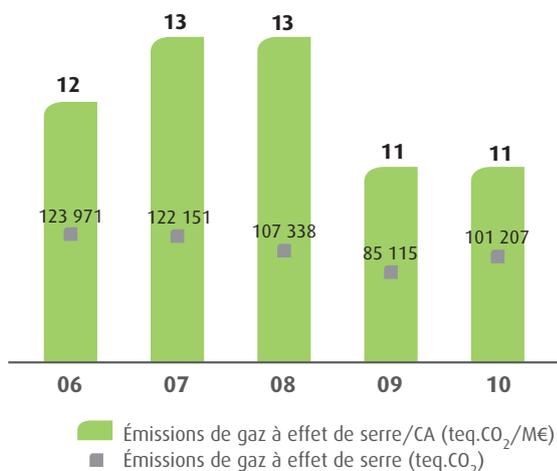
	2006	2007	2008	2009	2010
Électricité	97,8 %	99,7 %	98,9 %	100 %	100 %
Gaz	96,8 %	99,7 %	98,9 %	100 %	100 %
Fioul	98,1 %	99,6 %	98,9 %	100 %	100 %

En 2010, Valeo a consommé 1 716 GWh d'énergie, soit 20 % de plus qu'en 2009 en raison de la hausse de ses activités. Cette consommation énergétique rapportée au chiffre d'affaires (MWh/M euros) a néanmoins diminué de 10 % depuis 2007 : ce résultat témoigne de la poursuite des efforts de Valeo pour la maîtrise des consommations énergétiques et la diminution des émissions de CO₂.

Le mix énergétique reste globalement constant avec des niveaux d'utilisation de l'électricité et du gaz autour de 67 % et 31 % respectivement. Cela confirme la volonté du Groupe de recourir principalement à ces deux sources d'énergie, laissant un rôle marginal au fioul.

Ces efforts en matière d'énergie ont ainsi permis de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chacun des sites et au niveau du Groupe. Valeo mesure depuis 2001 les émissions liées à la combustion des énergies fossiles. Les aspects thermiques du bâtiment, la ventilation, l'éclairage et l'intégration énergétique des procédés ou des systèmes utilisés sont abordés dès le stade de la conception afin de maîtriser les dépenses énergétiques d'exploitation.

Émissions de CO₂ (émissions directes uniquement)



Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
96,9 %	99,7 %	98,9 %	100 %	100 %

Les émissions directes sont celles générées par la combustion de gaz et fioul sur les sites, par opposition aux émissions indirectes qui correspondent aux émissions générées lors de la production de l'électricité consommée par les sites du Groupe.

En 2010, les émissions directes de CO₂ équivalent rapportées au chiffre d'affaires ont diminué de 3 % par rapport à 2009 et de 18 % depuis 2007. Cette performance est le fruit de l'effort de maîtrise de la consommation d'énergie entrepris par le Groupe, notamment dans l'optimisation énergétique des procédés de fabrication : chaque fois qu'un nouveau procédé est mis en œuvre, un audit énergétique est réalisé afin d'optimiser son fonctionnement.

Tous les sites travaillent à la réduction des consommations d'énergie à travers des initiatives propres dont quelques exemples sont listés ci-dessous :

- Le site de Limoges (France) a installé un récupérateur d'énergie sur un four tunnel, diminuant ainsi sa consommation de gaz de 36 %. Ce même site a installé 42 m² de panneaux solaires, fournissant ainsi les trois-quarts de l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau des douches et économisant 30 000 kWh d'énergie électrique par an, soit environ 2 teq. CO₂.
- Le site de Châtelleraut (France) a signé avec son partenaire Siemens un Contrat de Performance énergétique comportant des engagements de productivité sur la consommation de gaz.
- Le site de San Luis Potosi (Mexique) a installé un ensemble complet de contrôle automatique du système de climatisation et de chauffage : désormais, il s'allume automatiquement à 10 heures et s'éteint à 17 heures 30. Sur une année, l'économie résultante est très significative, puisqu'elle atteint 30 à 40 % de la consommation. Ce site a également lancé un programme exhaustif de sensibilisation aux économies d'énergie réalisables grâce à une bonne utilisation de l'éclairage des locaux et des matériels informatiques.
- Le site du Hainaut (Belgique) a installé des échangeurs de chaleur sur tous les compresseurs. La chaleur récupérée est ensuite diffusée grâce à cinq aérothermes. La consommation de gaz de chauffage, rapportée aux degrés/jours, a diminué de 15 % entre novembre 2009 et novembre 2010.

Partout, les salariés sont sensibilisés aux gestes quotidiens simples et de bon sens qui participent aux économies d'énergie.

3.A.2.3.2. Réduire les consommations et les émissions liées aux transports

Les activités de Valeo nécessitent en amont un approvisionnement en matières premières et en composants par les fournisseurs, puis des flux intersites, et en aval des livraisons aux constructeurs et aux réseaux de distribution. Elles génèrent de nombreux transports et une forte consommation d'emballages.

L'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe montre que les émissions liées à la logistique s'élèvent à environ 140 kt équivalent CO₂, soit 3,5 % des émissions de CO₂. Les modes de transport terrestre et maritime sont responsables d'environ deux tiers des émissions (l'essentiel étant porté par les transports par camion). L'avion, utilisé ponctuellement mais possédant un fort « poids carbone », contribue pour environ un tiers aux émissions de la logistique.

Afin de réduire son empreinte carbone, Valeo a mis en place des actions pour une logistique plus sobre en carbone et moins consommatrice d'emballages. Ainsi, la part de **la logistique** qui représente toujours environ 3,5 % de l'empreinte carbone a **diminué de 4 % entre 2009 et 2010** (rapportée au chiffre d'affaires).

Sur le thème des transports, Valeo a initié un travail de fond visant à identifier de nouvelles pistes **d'optimisation logistique et environnementale** : gestion de la chaîne de sous-traitance (en amont), optimisation des flux intersites, coordination avec les donneurs d'ordre. Un vaste programme d'actions démarré en 2009 et poursuivi en 2010, permet de réduire l'impact sur l'ensemble des étapes logistiques ayant un impact sur l'environnement et de réduire la consommation d'emballages et de production de déchets.

- **L'optimisation des taux de remplissage des camions et des conteneurs.** Ils ont été aménagés pour pouvoir atteindre un taux de remplissage de 85 %. Ces aménagements ont été accompagnés de la mise en place de moyens de pilotage. Dans cette logique, Valeo travaille également à optimiser le remplissage des cartons utilisés pour le transport.
- **L'optimisation des taux de remplissage des remorques et l'ajustement de leur taille pour les livraisons de tous les produits entrant sur site** sont en cours ; l'objectif étant de gagner 15 à 20 % du volume. Cette optimisation implique traçabilité, ordonnancement et planification au plus juste dans les ateliers.
- **La diminution du nombre de magasins externes** en intégrant les stocks aux magasins présents dans les usines a d'ores et déjà permis de réduire les flux. Les sites Valeo travaillent également à libérer de la place pour accueillir les stocks consignés des fournisseurs et supprimer ainsi les magasins de stockage intermédiaires ainsi que les transports associés.
- Les transports logistiques sont, depuis cette année sur certaines zones, organisés en **rotation chez plusieurs fournisseurs avant de livrer Valeo** permettant ainsi de

réduire les distances parcourues par rapport à des allers-retours individuels. **Les retours à vide sont ainsi évités.**

- Un objectif ambitieux de **réduction de 50 % des transports exceptionnels** a été fixé. Ces transports qui permettent de répondre à des urgences (taxi, avion, hélicoptère, etc.) sont en effet très émetteurs de gaz à effet de serre.
- **L'utilisation de bacs recyclables** est développée, avec pour objectif de les généraliser à l'ensemble des fournisseurs. Aujourd'hui 65 % des flux sont réalisés dans des bacs recyclables.
- **Des enquêtes auprès des principaux transporteurs sont menées** pour garantir la qualité de leur flotte (camions aux normes Euro 4, 5 et 6).

Ce programme d'actions général s'est accompagné d'expérimentations pilotes locales comme le feroutage aux États-Unis, la demande des entreprises et l'organisation des transports de ce pays s'y prêtant bien.

Valeo est par ailleurs membre de Galia, le groupement de la filière automobile visant à **améliorer l'échange de données informatisées et à optimiser la logistique et les emballages dans les échanges de produits entre les acteurs de la filière**. Dans ce cadre, Valeo a émis des propositions qui ont été adoptées par la filière afin de généraliser les emballages recyclables pour tous les échanges. Valeo a défini les spécifications des emballages et a proposé des modèles standard à ses partenaires.

Par ailleurs, Valeo travaille à la mise en place **d'une solution d'emballage standard pour le transport de longue distance par voie maritime**. Cette solution apportera des gains de matières premières grâce à l'optimisation des emballages. Elle permettra de remplir au mieux les conteneurs et de réutiliser les emballages après le transport maritime. Actuellement, l'initiative est expérimentée dans le Pôle Systèmes Thermiques en partenariat avec des fournisseurs chinois.

Les instances de la filière automobile travaillent actuellement à l'homologation de cette initiative afin de généraliser ce standard. Sa publication est prévue au premier semestre 2011.

En 2011, Valeo s'est fixé pour objectif d'optimiser sa chaîne logistique et de poursuivre l'amélioration de son empreinte carbone.

3.A.2.3.3. Éradiquer les substances dangereuses utilisées sur les sites

L'enjeu de l'exposition aux substances dangereuses se pose à la fois en termes de produits et de mise en œuvre des processus de production.

Les substances dangereuses possèdent généralement des propriétés cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, qui sont susceptibles de nuire à la santé de toute personne exposée : opérateur en usine, réparateur de véhicule, etc.

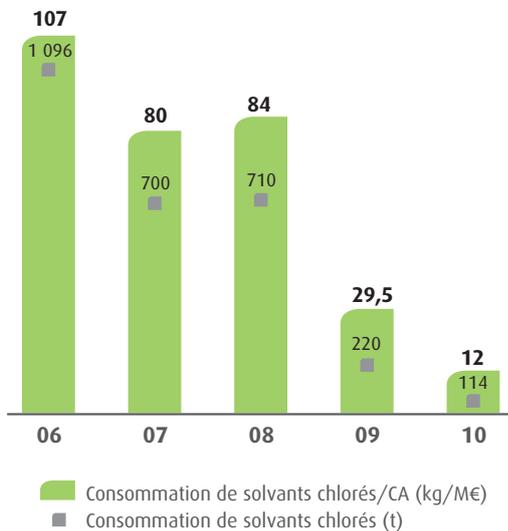
Parallèlement aux actions menées sur les produits, le Groupe poursuit l'éradication de toutes les substances jugées dangereuses et utilisées dans les sites industriels. Depuis 2008, un nouveau règlement européen CLP (*Classification Labelling and Packaging*) fait suite au GHS (*Global Harmonized System*) qui implique l'intégration d'une information sur l'évaluation des risques chimiques (issus de l'enregistrement REACH) dans les nouvelles fiches de données de sécurité.

La procédure suivie par les sites consiste à identifier les produits interdits, rechercher des produits de substitution (dans des conditions économiques acceptables), les tester et les faire approuver par les clients. La majorité des produits dangereux résiduels dans les sites sont soit ceux en cours d'homologation, soit ceux pour lesquels les produits de substitution présentent aujourd'hui des coûts d'utilisation excessivement élevés.

Avec la réglementation REACH, et pour les substances concernées, les sites doivent se conformer aux usages tels qu'ils sont enregistrés par les fabricants et distributeurs sur le marché.

En 2010, de nouvelles procédures pratiques et adaptées aux contraintes de REACH ont été rédigées à l'intention des sites de Valeo.

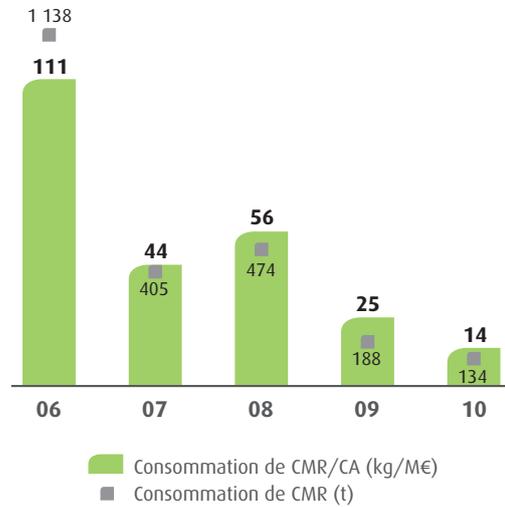
Consommation de solvants chlorés



Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
98,2 %	100 %	98,9 %	100 %	100 %

Consommation de produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)



Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
98,2 %	99,4 %	98,9 %	100 %	100 %

En 2010, Valeo a encore enregistré des progrès très significatifs correspondant à ses efforts dans le domaine de la consommation de CMR et de solvants chlorés ainsi que dans celui de ses émissions de COV et de plomb à l'atmosphère. Ces baisses confirment les tendances vertueuses engagées. Depuis 2007, la consommation de CMR rapportée au chiffre d'affaires a décré de 68 %, celle de solvants chlorés a diminué de 85 %, les émissions de COV ont baissé de plus de 30 %, et les émissions de plomb dans l'atmosphère ont été quasiment éliminées : elles sont passées de 20 à 0,1 gramme par million d'euros de chiffre d'affaires.

Dans tous les sites du Groupe, le nombre de produits chimiques référencés a diminué et les quantités de produits chimiques ont été limitées.

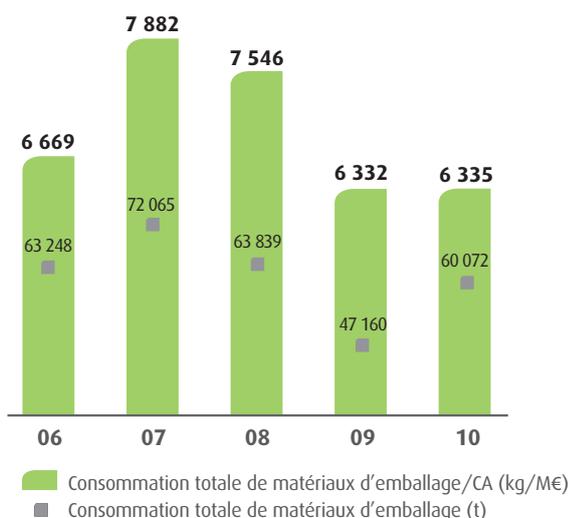
Des actions ont déjà été menées pour réduire le recours aux substances dangereuses et aux produits chlorés comme les peintures par exemple. Les Lignes de Produits élaborent des solutions de substitution à l'utilisation de substances dangereuses.

Dans les années à venir, le Groupe poursuivra les actions engagées pour atteindre l'objectif d'éradiquer tout produit dangereux de ses sites de production. Par ailleurs, les sites poursuivront leurs actions de mise en conformité liées à la directive REACH.

3.A.2.3.4. Limiter la quantité d'emballages

Les emballages sont essentiels pour la manipulation des produits Valeo : ils permettent à la fois de transporter les produits, de faciliter leur stockage, de les protéger et de les promouvoir (produits de deuxième monte). Pour remplir ces différentes fonctions, Valeo a recours à des emballages très divers, constitués principalement de papier/carton, bois, plastique et métal.

Consommation de matériaux d'emballage



En 2010, la consommation d'emballages rapportée au chiffre d'affaires a été stable, après une réduction de 16 % en 2009. Les sites poursuivent leurs efforts ; la réorganisation du Groupe a engendré de nouveaux circuits de production et d'échanges entre les sites et les fournisseurs pour lesquels les optimisations logistiques n'ont pu être menées.

Valeo promeut l'utilisation d'emballages réutilisables (l'emploi de caisses navettes est aujourd'hui largement répandu dans les sites) et de matières recyclables (plastiques, cartons) ou recyclés (plastiques, papier, cartons). En 2010, des actions visant à la réduction et à la valorisation des emballages ont été menées, en particulier la mise en place de boucles logistiques qui permettent de réutiliser les emballages pour les flux entrants et sortants.

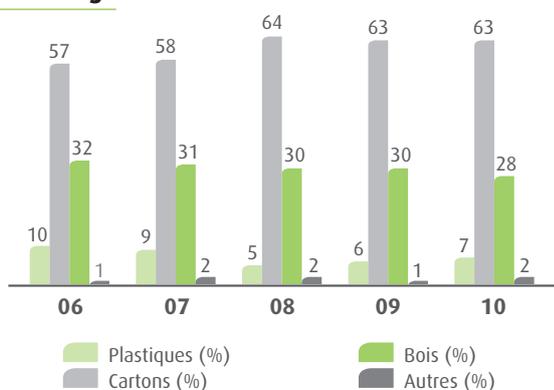
Ainsi, le site de Ben Arous en Tunisie conserve les cartons d'emballage pour les retours à destination des fournisseurs. Le site de Sainte Florine prépare les produits finis dans les cartons d'emballage des pièces primaires et a ainsi économisé 35 000 euros.

Valeo continuera ses efforts en 2011, afin de réduire l'utilisation des emballages et d'augmenter leur valorisation sur ses sites.

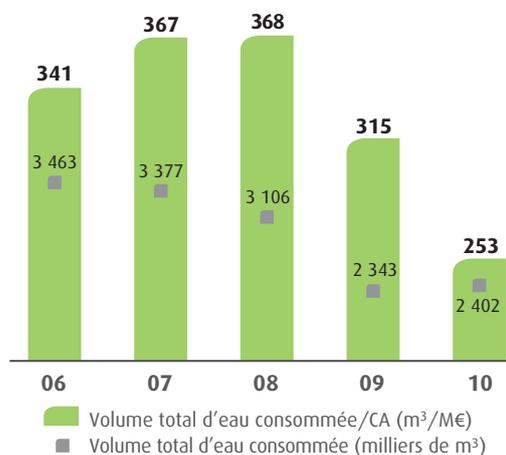
Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009	2010
92,5 %	90,4 %	99,1 %	98,9 %	99,2 %	100 %

Répartition de la consommation de matériaux d'emballage



3.A.2.3.5. Réduire les consommations d'eau



Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
96,9 %	99,7 %	98,7 %	100 %	100 %

Taux de réponse

	2006	2007	2008	2009	2010
Plastiques	92,1 %	99,1 %	98,9 %	100 %	100 %
Cartons	92,9 %	99,1 %	98,9 %	100 %	100 %
Bois	94,4 %	99,1 %	98,9 %	99,2 %	100 %

Parmi les objectifs environnementaux triennaux fixés aux sites, l'un porte sur la maîtrise de la consommation d'eau. La mise en œuvre d'actions pour l'atteinte de ces objectifs sur de nombreux sites a permis d'observer une diminution progressive de la consommation d'eau depuis 2006. En 2010, la consommation d'eau, rapportée au chiffre d'affaires, a baissé de 20 %. Cet indicateur est en baisse pour l'ensemble des Lignes de Produits et des sites et reflète la mise en place des plans locaux.

La consommation d'eau absolue a augmenté de 2,5 %, soit environ 10 fois moins que l'augmentation du chiffre d'affaires. Plusieurs sites enregistrent une diminution particulièrement significative : à Shashi en Chine, une importante fuite d'eau a été réparée et à Timisoara en Roumanie, un groupe de refroidissement en boucle ouverte a été supprimé.

La réduction des consommations d'eau fait l'objet d'une attention particulière dans les territoires où la ressource en eau est rare. Ainsi, au Brésil, depuis juin 2008 le site de Campinas traite les eaux usées et les réutilise à 45 %, le surplus d'eaux traitées étant utilisé dans un système de refroidissement de la toiture.

Des initiatives sont prises dans les sites du Groupe pour réduire les consommations en apportant des solutions innovantes.

Ainsi, le site de San Luis Potosi au Mexique par exemple a mis en place un arrosage des espaces verts avec de l'eau réutilisée et traitée, réduisant ainsi de 50 % le coût d'arrosage. L'eau traitée représente 60 % de la consommation d'eau. Ce même site a remplacé tous les robinets à activation manuelle par des robinets économes automatiques, économisant ainsi 20 % d'eau sur la consommation totale.

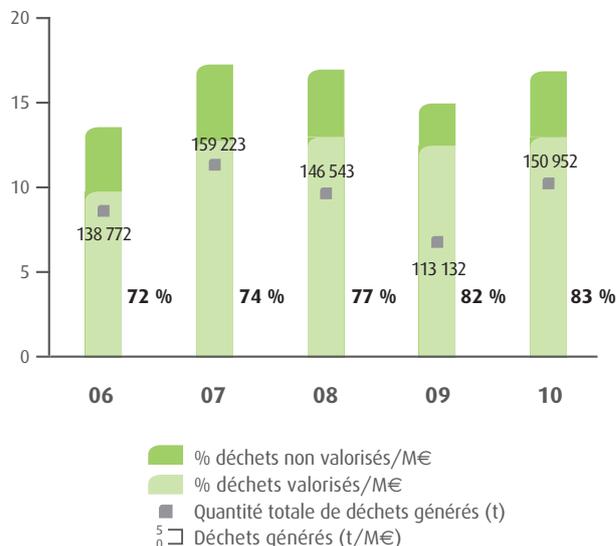
Chaque site du Groupe est incité, pour les années à venir, à mettre en œuvre les techniques qui permettent de réduire davantage les consommations d'eau : recherche de fuites, amélioration des comportements individuels, remplacement des systèmes de refroidissement en circuit ouvert. La récupération des eaux de pluie ou des eaux usées est aussi une des voies à explorer au cas par cas.

3.A.2.3.6. Réduire la production de déchets des sites

Les principaux déchets issus des activités du Groupe sont par ordre d'importance les métaux, le bois et les plastiques. En ce qui concerne les déchets métalliques, ceux-ci sont revendus pour recyclage dans leur quasi-totalité. Le bois est recyclé pour nouvel usage, le reste étant valorisé thermiquement. Concernant les plastiques, les deux tiers sont vendus pour recyclage. Les déchets exceptionnels comme les déchets de déconstruction ou de démolition ne sont pas pris en compte.

Production de déchets

Taux de valorisation



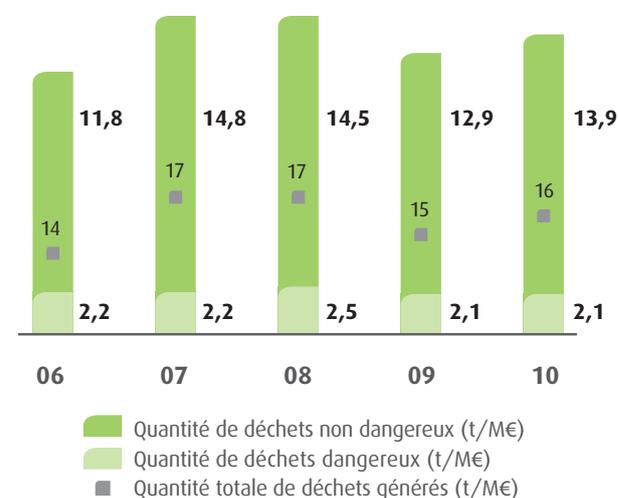
Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
97,4 %	99,7 %	98,9 %	98,9 %	99,7 %
96,8 %	94,7 %	98,9 %	98,9 %	99,7 %

Le volume de déchets générés en 2010 est en hausse par rapport à 2009. La part des déchets valorisés a continué d'augmenter pour atteindre 83 % en 2010. La part des déchets dangereux reste quant à elle au même niveau qu'en 2009.

Production de déchets

Déchets dangereux et non dangereux



Taux de réponse

2006	2007	2008	2009	2010
97,4 %	100 %	98,9 %	100 %	99,7 %

Les sites de Valeo ont continué en 2010 à mettre en œuvre des initiatives locales afin de réduire leur production de déchets et d'en augmenter la valorisation :

- Le site de San Luis Potosi au Mexique a organisé deux compétitions internes, l'une d'une semaine et l'autre de trois mois, afin de sensibiliser les employés au tri et à la réduction des déchets.
- En Pologne, le site de Skawina a installé des compacteurs spécifiques pour les canettes et les bouteilles en plastique dans les locaux sociaux.
- Dans ce même pays, le site de Chrzanów a travaillé avec le prestataire de collecte de déchets afin de recycler la majeure partie des déchets conventionnels. Le site économise ainsi 10 000 euros annuels grâce à la valorisation.
- Le site de Ben Arous en Tunisie a mis en place un programme de tri des déchets au poste de travail.

L'objectif du Groupe pour l'année 2011 est de renforcer ses actions en matière de réduction de la production de déchets et d'augmentation du recyclage et du réemploi des matières.

3.A.2.3.7. Réduire les nuisances

Réduire les nuisances et la pollution sous toutes leurs formes est un objectif constant du Groupe garantissant la bonne intégration des activités industrielles dans leur environnement. Cet objectif concerne tout autant les performances des produits développés par le Groupe que les processus mis en œuvre pour les produire.

Les activités des sites Valeo sont peu bruyantes et le Groupe veille à ce que les nouveaux sites soient implantés loin des zones résidentielles. Valeo a développé une directive Groupe qui décrit les processus et les pratiques visant à limiter le bruit dans les usines. Le groupe Valeo développe depuis plusieurs années une politique visant à favoriser l'installation d'Équipements de Protection Collective (les outils bruyants disposant de moyens de protection adaptés pour réduire leur bruit) tout en poursuivant la sensibilisation au port des Équipements de Protection Individuelle par ses salariés.

Dans les sites, Valeo poursuit ses efforts de réduction globale des nuisances et de la pollution par la mise au point de produits et process innovants et plus performants. Ainsi, le site de Kyungju en Corée du Sud a mis au point un lubrifiant d'usinage à froid se substituant à l'ancien lubrifiant au phosphate, ne générant pratiquement pas d'émissions dans l'air (SOx, NOx, poussières) et permettant de réduire de 90 % les rejets d'eaux usées.

Les nuisances olfactives, généralement associées à l'émission de composés organiques volatils (COV) peuvent être particulièrement désagréables pour les riverains. Des procédés ont été mis en œuvre pour réduire à la source l'usage ou l'émission de ces composés comme le remplacement de peintures solvantées par des peintures à base d'eau ou la suppression du trichloréthylène dans la fabrication de garnitures d'embrayage. En 2010, la génération de COV rapportée au chiffre d'affaires a diminué de 27 % par rapport à 2009 : cette performance souligne l'engagement de Valeo.

Les sites Valeo concernés sont équipés de systèmes de traitement de ces composés odorants pour en limiter l'émission en dessous du seuil de perception : bio-filtration, absorption, condensation et incinération, ce dernier traitement étant le plus souvent utilisé. Dans le cadre d'une démarche volontaire, le Groupe a travaillé avec le ministère en charge du Développement durable sur la mise en sécurité d'anciens sites dont Valeo n'est plus le propriétaire depuis plus de 30 ans. Cette démarche globale s'inscrit dans une politique d'« entreprise citoyenne ».

3.A.2.3.8. Exiger un haut niveau de sécurité des opérations et de sûreté des installations

La politique du Groupe en la matière a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels et aux risques technologiques. C'est pourquoi :

- la grande majorité des sites Valeo est classée RHP (Risque Hautement Protégé) et dispose notamment d'une protection automatique par sprinklers pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation de risque ;
- tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux normes sismiques les plus récentes ;
- les sites Valeo sont implantés dans des zones non inondables ou à défaut disposent de moyens de protection du risque d'inondation ;
- les nouveaux sites Valeo sont éloignés de sites présentant des potentiels de risque importants (sites Seveso, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter ;
- le Manuel de Gestion des Risques contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables.

Dans sa politique globale de gestion des risques, Valeo a finalisé en 2007 la version définitive de l'outil VERM (*Valeo Emergency and Recovery Management*) dédié à la prévention des situations d'urgence. Il s'agit d'un outil cadre d'assistance à la conception et à la mise en place des plans d'urgence, de gestion de crise et de redémarrage des installations, qui s'intègre dans le système de gestion des risques d'un site Valeo.

La démarche VERM unifie les procédures de gestion des situations d'urgence prévues par les référentiels en place dans le Groupe ; elle renforce la capacité du site à agir quelle que soit la crise. Son déploiement a été poursuivi en 2010.

En matière de sûreté matérielle et immatérielle, Valeo continue de renforcer ses dispositifs de sécurisation des installations (contrôles d'accès, vidéosurveillance, détection) pour améliorer la qualité des systèmes de sûreté et effectue des tests de pénétration physique et informatique afin d'en vérifier l'efficacité. Les aspects fondamentaux de performance, santé, sécurité et sûreté sont testés en permanence pour permettre des améliorations sur les sites.

3.A.2.3.9. Garantir la sécurité et assurer la santé des travailleurs

La politique du Groupe en la matière est affirmée au plus haut niveau. En effet, la politique de gestion des risques développée par le groupe Valeo a pour finalité de garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens et d'assurer un développement durable.

Par le Code d'éthique, Valeo s'est engagé à respecter un certain nombre de principes éthiques et sociaux, conformément au Pacte mondial de l'ONU, ayant trait notamment aux normes du travail. La Charte de développement durable prévoit également que Valeo veille à la sécurité des personnes et des biens. Cet engagement trouve son application dans le Manuel de Gestion des Risques qui regroupe les directives du Groupe relatives à la santé et à la sécurité au travail.

En 2010, dans le cadre de deux campagnes, des employés issus des sites du monde entier ont participé à diverses opérations de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la sécurité au travail. Une Semaine de la sécurité a été organisée en avril 2010, à la même date que la Journée mondiale de santé et de sécurité au travail. Les événements organisés ont été centrés sur les quatre fondamentaux de la sécurité : les équipements (qui recouvrent la protection et l'ergonomie), la formation, les attitudes et l'amélioration continue. Le site d'Itatiba au (Brésil) par exemple a mené une expérimentation innovante dans le cadre de cette Semaine de la sécurité : une troupe de théâtre est venue dans l'usine donner un spectacle sur la sécurité au travail.

En juin 2010, en marge de la Journée mondiale de l'environnement, des sites du monde entier ont participé à la Semaine de l'environnement Valeo en organisant diverses actions destinées à protéger le lieu de travail et la planète. À Nogent-le-Rotrou (France) par exemple, lors de cette semaine de sensibilisation, une campagne de communication a été mise en place avec un affichage quotidien centré sur un thème précis par jour. Cette communication abordait également la sécurité au travail. Une enquête de satisfaction a montré que 75 % des salariés ont apprécié la campagne.

À l'échelle mondiale, le Groupe a consacré 7 296 heures de formation au Code d'éthique et 103 136 heures à la santé et

sécurité au travail. La formation au développement durable et à l'environnement des salariés du Groupe continue cette année encore d'être soutenue avec un nombre total d'heures de formation qui s'élève à 22 790 heures.

D'autres initiatives locales montrent l'intérêt que les responsables de site attachent aux problématiques de santé et de sécurité au travail :

- Le site de San Luis Potosi (Mexique) a mis en place un affichage sur la politique environnementale de Valeo et sur les grands principes de la norme ISO 14 001. Des cartes d'information sur l'environnement et la norme ISO 14 001 ont également été préparées. Le site a mis en place un suivi des jours sans incident et un affichage a été installé afin d'informer et d'inciter à la bonne utilisation des outils de travail et des équipements de protection.
- Le site de San Luis Potosi (Mexique) a élaboré un marquage très visible des accidents : une silhouette rouge de 1,6 m de haut est placée au lieu de l'accident afin d'alerter les employés. Un programme d'actions en cas d'urgence a par ailleurs été mis en place.
- Le site de Gravatai (Brésil) a fait de la sécurité un sujet quotidien au sein des équipes. Il affiche fin 2010 436 jours consécutifs sans incident.
- Le site de Skawina (Pologne) a mis en place un programme de loteries organisées lorsqu'aucun accident n'a été enregistré pendant 3 mois, soit environ 300 000 heures de travail. Trois fois moins d'accidents ont été reportés en 2010 grâce à cette initiative.
- Le site de Tuam (Irlande) a inauguré en 2010 une salle consacrée à la santé et à la sécurité au travail. Elle est utilisée pour les premiers secours, la surveillance médicale, les rendez-vous en cas d'urgence et pour des entretiens individuels avec des salariés qui souhaiteraient faire part d'un problème particulier de sécurité.
- Le site de Veszprem (Hongrie) a organisé une Semaine de la santé dans l'usine, en préparant un menu nutritionnel adapté. Ce même site organise des actions de sensibilisation pour les riverains et habitants de Veszprem, en particulier sur le recyclage.
- Le site de Skawina (Pologne) a organisé une campagne de santé pour ses employés. Cette campagne a mis l'accent sur le tabagisme, le stress, les effets d'une utilisation prolongée des outils informatiques, la prévention cardiovasculaire et l'audition. D'après les statistiques médicales du site, le nombre de troubles musculaires a diminué de 5 %.
- Le site d'Angers (France) a organisé un contrôle et une réparation des pare-brises de ses salariés, afin de réduire le risque d'accident sur le trajet. Ce type d'actions a un effet sur le mieux-être au travail, permet de percevoir autrement l'entreprise et prend part à la politique générale de prévention routière.

3.A.3. Tableau récapitulatif des indicateurs environnementaux

	2006	2007	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires des sites du périmètre (<i>brut</i>)	10 486	9 222	8 555	7 448	9 482
Nombre total de sites du périmètre	138	119	119	118	115
Sites certifiés ISO 14001 (%)	77 %	94 %	88 %	89 %	98 %
Sites certifiés OHSAS 18001 (%)	52 %	74 %	76 %	81 %	89 %
Volume total d'eau consommée (<i>milliers de m³</i>)	3 463	3 377	3 106	2 343	2 402
Volume total d'eau consommée/CA (<i>m³/M€</i>)	341	367	368	315	253
Consommation totale d'énergie (<i>GWh</i>)	1 868	1 861	1 682	1 433	1 716
Consommation totale d'énergie/CA (<i>MWh/M€</i>)	185	202	199	192	181
Électricité (%)	64 %	64 %	66 %	67 %	67 %
Gaz (%)	34 %	32 %	32 %	30 %	31 %
Fioul (%)	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %
Autres énergies (%)	0	0	0 %	1 %	0 %
Consommation de solvants chlorés (<i>t</i>)	1 096	739	710	220	114
Consommation de solvants chlorés/CA (<i>kg/M€</i>)	107	80	84	29,5	12
Consommation de métaux lourds (<i>t</i>)	294	131	96	37	25
Consommation de métaux lourds/CA (<i>kg/M€</i>)	29	14	11	5	3
Consommation de CMR (<i>t</i>)	1 138	406	474	188	134
Consommation de CMR/CA (<i>kg/M€</i>)	111	44	56	25	14
Consommation totale de matériaux d'emballage (<i>t</i>)	63 248	72 065	63 839	47 160	60 072
Consommation totale de matériaux d'emballage/CA (<i>kg/M€</i>)	6 669	7 882	7 546	6 332	6 335
Part des emballages plastiques (%)	10 %	10 %	5 %	6 %	7 %
Part des emballages cartons (%)	57 %	58 %	64 %	63 %	63 %
Part des emballages bois (%)	32 %	31 %	30 %	30 %	28 %
Part des autres emballages (%)	1 %	2 %	2 %	1 %	2 %
Consommation de plastiques recyclés (<i>t</i>)	6 150	7 184	6 751	7 490	10 269
Volume des effluents industriels rejetés (<i>milliers de m³</i>)	748	918	809	642	684
Volume des effluents industriels rejetés/CA (<i>m³/M€</i>)	76	103	96	86,3	72
Charge de métaux lourds dans les effluents (<i>kg</i>)	278	242	142	278	563
Charge de métaux lourds dans les effluents/CA (<i>kg/M€</i>)	0	0	0	0	0,06
Émissions atmosphériques de COV (<i>t</i>)	1 489	1 296	1 107	1 001	926
Émissions atmosphériques de COV/CA (<i>kg/M€</i>)	153	141	132	134	98
Émissions de TCE à l'atmosphère (<i>t</i>)	327	51	89	42	19
Émissions de TCE à l'atmosphère/CA (<i>kg/M€</i>)	32	6	10,5	5,6	2

	2006	2007	2008	2009	2010
Émissions de plomb à l'atmosphère (kg)	52	173	137	11	1
Émissions de plomb à l'atmosphère/CA (g/M€)	5	20	16,5	1,5	0
Émissions directes de gaz à effet de serre (t eq. CO ₂)	123 971	122 151	107 338	85 115	101 207
Émissions directes de gaz à effet de serre/CA (t eq. CO ₂ /M€)	12	13	13	11	11
Quantité totale de déchets générés (t) (dont dangereux et non dangereux)	138 794	159 223	146 543	113 133	150 952 ⁽¹⁾
Quantité totale de déchets générés/CA (t/M€)	14	17	17	15	16 ⁽¹⁾
Déchets dangereux (t)	23 296	20 485	21 195	15 579	19 732
Déchets non dangereux (t)	115 498	138 738	125 347	97 554	131 220
Taux de valorisation des déchets (%)	72 %	74 %	77 %	82 %	83 %
Nombre d'amendes et d'indemnités	3	1	10	4	3
Montant des amendes et indemnités (k€)	4	1	4,1	112,7	8
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux (k€)	3 091	4 289	1 386	2 358	2 571
Montant des dépenses fonctionnelles engagées pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité (k€)	16 417	19 789	19 930	11 740	11 123
Montant des investissements engagés hors coûts de dépollution pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité (k€)	4 244	3 552	4 898	2 080	1 796
Coûts spécifiques de dépollution (k€)	1 240	1 427	1 217	1 358	710

(1) Les volumes de déchets générés en 2010 ne prennent pas en compte le site de Pianezza (Italie).
Celui ayant déclaré (à tort) les déchets exceptionnels de déconstruction, leurs volumes et chiffres d'affaires ont été retirés du périmètre 2010.

3.B. Politique sociale et sociétale

Les indicateurs sociaux exposés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations et recommandations des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 du Code du Commerce.

Le Groupe Valeo a fait le choix de prendre en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé, sauf exceptions qui seront précisées au cas par cas.

Pour répondre aux nouvelles exigences de l'industrie automobile et à la mondialisation croissante de ses marchés

et de ses clients, le Groupe a mis en place, en 2010, une nouvelle organisation autour de 4 Pôles, incluant 109 sites de production, 20 centres de recherches, 38 centres de développement et 10 plates-formes de distribution répartis sur 27 pays. Le rôle des Directions Nationales a également été renforcé. Cette nouvelle organisation a pour objet d'accélérer la croissance et d'améliorer son efficacité.

3.B.1. Emploi

3.B.1.1. Effectifs

3.B.1.1.1. Évolution des effectifs sur 3 ans

	2008	2009	2010
Ingénieurs et Cadres (I&C)	11 468	10 834	11 375
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise (ATAM)	8 243	7 433	7 637
Agents	29 898	28 789	31 767
EFFECTIF INSCRIT	49 609	47 056	50 779
Intérimaires	1 531	5 054	7 151
EFFECTIF TOTAL	51 140	52 110	57 930
dont :			
Effectif permanent	48 631	44 705	47 146
Effectif temporaire	2 509	7 405	10 784

Au 31 décembre 2010, le Groupe emploie 57 930 personnes, soit une augmentation des effectifs totaux de 11,2 % par rapport à 2009. Cet accroissement des effectifs totaux par rapport à 2009 résulte de la reprise du marché automobile.

On constate également une hausse des effectifs temporaires et permanents sur la fin de l'exercice 2010 qui fait suite au surcroît d'activité dû aux effets temporaires des programmes de prime à la casse en Europe et au fort rebond de la production automobile dans les pays émergents.

Ainsi, à périmètre consolidé, l'effectif temporaire est passé de 14,2 % des effectifs totaux en 2009 à 18,6 % en 2010.

Le pourcentage d'Ingénieurs et Cadres a baissé légèrement. Il représente, à fin 2010, 22,4 % de l'effectif inscrit, contre 23,0 % en 2009 et 23,1 % en 2008.

3.B.1.1.2. Internationalisation des effectifs du Groupe

Le renforcement de la présence du Groupe dans le monde se traduit par une internationalisation croissante des effectifs inscrits : 75,1 % des effectifs sont aujourd'hui localisés dans un autre pays que la France, contre 66,5 % en 2000.

Effectif total hors France

1995	2000	2005	2009	2010
14 125	50 002	50 273	36 492	43 490

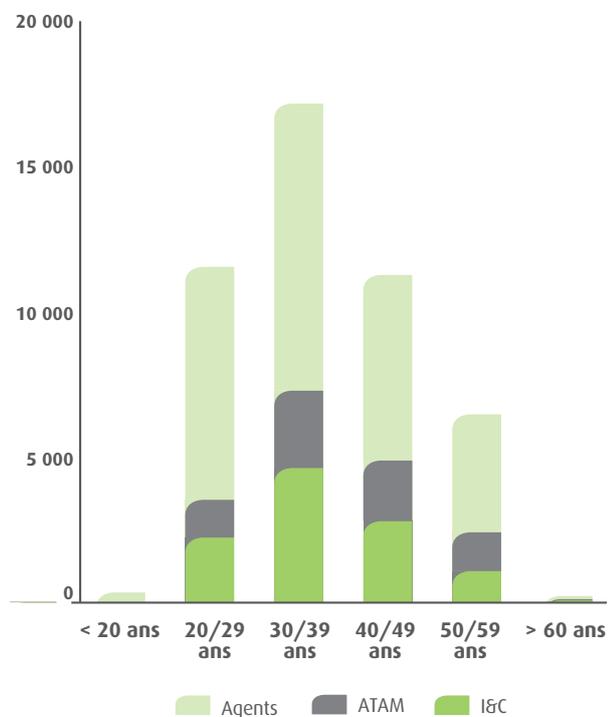
	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Effectif total au 31/12/2010	24 200	9 592	1 428	6 212	4 383	12 115
en % de l'effectif total 2010	41,8 %	16,6 %	2,5 %	10,7 %	7,6 %	20,9 %

Par rapport à 2009, les effectifs ont baissé de - 1,6 % en Europe de l'Ouest, alors qu'ils ont augmenté de 48,2 % en Amérique du Nord, de 16,8 % en Europe de l'Est, 7 % en

Afrique, de 2,2 % en Amérique du Sud et de 27,6 % en Asie. Ceci s'explique en partie par le rebond de la production automobile dans ces régions.

3.B.1.1.3. Le renouvellement des générations

Effectif inscrit par tranche d'âge



Au 31 décembre 2010, les effectifs inscrits du Groupe sont donc répartis comme suit :

- 1 % de moins de 20 ans ;
- 26,2 % de 20-29 ans ;
- 35,8 % de 30-39 ans ;
- 23,3 % de 40-49 ans ;
- 13,1 % de 50-59 ans ;
- 0,6 % de plus de 60 ans.

Il est à noter que les Ingénieurs et Cadres se situent à 42,4 % dans la tranche d'âge 30-39 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 34,6 % des ATAM et 33,7 % des Agents, cette dernière catégorie se situant à 29,8 % également dans la tranche d'âge 20-29 ans.

Compte tenu du nombre de recrutements réalisés chaque année, le Groupe continue de connaître un renouvellement de générations.

3.B.1.2. Embauches

Hormis quelques difficultés de recrutement localisées, notamment sur des postes à fort niveau d'expertise ou demandant des capacités linguistiques particulières et dans

des bassins d'emploi où sévit une très forte concurrence, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas rencontré de difficultés particulières lors de ses opérations d'embauche.

3.B.1.2.1. Contrats à durée indéterminée

Nombre d'embauches en CDI

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Ingénieurs et cadres	1 724	713	1 470
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	540	194	432
Agents	3 430	1 729	3 712
TOTAL	5 694	2 636	5 614

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Depuis le premier trimestre 2010, Valeo a revu à la hausse ses prévisions pour la production automobile en 2010, ce qui a engendré une reprise des embauches. Les recrutements en

contrats à durée indéterminée ont donc augmenté en 2010 de 113 % toutes catégories socioprofessionnelles confondues par rapport à 2009 et baissé de 1,42 % par rapport à 2008.

Répartition des embauches en contrats à durée indéterminée par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie ⁽¹⁾
Embauches CDI 2010	537	688	140	1 151	1 087	2010
En % des embauches CDI 2010	9,6 %	12,2 %	2,5 %	20,5 %	19,4 %	35,8 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

L'effort de recrutement a porté principalement dans les zones à forte croissance : l'Amérique du Nord et du Sud ainsi que l'Asie.

3.B.1.2.2. Contrats à durée déterminée

Nombre d'embauches en CDD

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Ingénieurs et Cadres	131	73	123
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	93	65	68
Agents	1 616	3 746	4 871
TOTAL	1 840	3 884	5 062

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

5 062 embauches en contrats à durée déterminée ont été réalisées durant l'année, soit une hausse de 30 % par rapport à 2009, pour faire face au surcroît d'activité temporaire suite aux programmes de prime à la casse et au rebond de la production automobile en Amérique du Nord et à la croissance dans les pays émergents.

L'effectif en contrat à durée déterminée au 31 décembre 2010 est de 3 633 personnes (contre 2 350 en 2009 et 978 en 2008).

Répartition des embauches en contrats à durée déterminée par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie ⁽¹⁾
Embauches CDD 2010	2 160	650	58	1 286	35	873
En % des embauches CDD 2010	42,7 %	12,8 %	1,1 %	25,4 %	0,7 %	17,3 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Par rapport à 2009, les recrutements en contrats à durée déterminée ont baissé de 6 points en Europe de l'Est, de 4,2 points en Asie, de 8,9 points en Afrique, de 7,8 points

en Amérique du Nord et de 0,4 point en Amérique du Sud. L'Europe de l'Ouest a connu une augmentation de ses recrutements en CDD de 11,7 points.

3.B.1.3. Départs

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Licenciements :	4 167	3 806	2 058
■ dont motif économique	2 238	2 619	733
Démissions	3 937	2 038	2 141
Préretraites	191	225	115
Retraites	417	285	247

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

En 2010, Valeo a procédé à 2 058 licenciements, soit 4,4 % de l'effectif permanent (8,5 % en 2009 et 8,6 % en 2008).

Les licenciements pour motif économique représentent 35,6 % des licenciements contre 69 % en 2009 et près de 54 % en 2008.

La baisse de ces licenciements résulte d'une reprise partielle de l'activité automobile.

Les autres licenciements correspondent à des motifs personnels qu'ils soient disciplinaires ou non.

Les départs en préretraite et retraite représentent 0,8 % de l'effectif permanent (1,1 % en 2009 et 1,2 % en 2008).

Une légère augmentation des démissions de 5 % par rapport à 2009 est à noter, celles-ci restent une des principales causes des départs et représentent 4,5 % de l'effectif permanent en 2010 (4,6 % en 2009 et 8,1 % en 2008). Si l'on regarde leur répartition par catégorie socioprofessionnelle, les démissions représentent 6,9 % de l'effectif permanent des Ingénieurs et Cadres, 3 % de l'effectif permanent des ATAM, et 4,3 % de l'effectif permanent des Agents.

Répartition des départs 2010 par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie ⁽¹⁾
Licenciements économiques	624 85,2 %	38 5,2 %	19 2,6 %	21 2,9 %	2 0,3 %	29 3,9 %
Licenciements non économiques	202 15,2 %	141 10,6 %	3 0,2 %	163 12,3 %	615 46,4 %	201 15,2 %
Démissions	445 20,8 %	347 16,2 %	36 1,7 %	400 18,7 %	224 10,5 %	689 32,2 %
Préretraites	111 96,5 %	0 0,0 %	0 0,0 %	4 3,5 %	0 0,0 %	0 0,0 %
Retraites	129 52,4 %	14 5,7 %	1 0,4 %	17 6,7 %	8 3,2 %	78 31,6 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à mettre en œuvre des mesures qui visent à retarder, voire éviter les licenciements tels que la prise de congés, la baisse des heures supplémentaires, la réduction du nombre d'intérimaires et de sous-traitants ou encore le chômage partiel. Lorsque la nécessité d'optimiser son dispositif industriel est avérée,

Valeo entreprend des opérations de restructuration. Dans ce cadre, en concertation régulière avec les partenaires sociaux, le Groupe mobilise tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repreneur, ou encore réindustrialisation des bassins d'emploi.

3.B.2. Organisation du temps de travail

3.B.2.1. Durée du travail

Durée du travail des salariés à temps plein

Le travail du personnel au sein des 110 sites de production, 21 centres de recherches, 40 centres de développement,

et 10 plates-formes de distribution du Groupe est organisé dans le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 48 heures par semaine.

La durée légale la plus fréquemment pratiquée est de 40 heures par semaine.

En France, l'accord sur la réduction du temps de travail, signé le 20 avril 2000 avec les organisations syndicales, fixe la durée du travail comme suit :

Ingénieurs et Cadres (en forfait jour)	215 jours par an
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	35 heures
Sauf personnel forfaité	37 h 30
Agents	35 heures

Durée du travail des salariés à temps partiel

Considérant à temps partiel tout horaire de travail inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne

du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les pays et les catégories socioprofessionnelles, de 16 à 36 heures par semaine.

3.B.2.2. Horaires de travail

Répartition du personnel par horaire de travail en %

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Horaire journée	48 %	48 %	45 %
Horaire 2x8	23 %	21 %	19 %
Horaire 3x8	23 %	23 %	29 %
Permanent nuit	5 %	6 %	6 %
Équipe de fin de semaine	0 %	1 %	1 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Le personnel de production est très majoritairement présent en équipe 2x8, 3x8, ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations. En 2010, les salariés travaillant en équipes sont de 27 680, soit 55 % des effectifs inscrits.

Les femmes représentent 74,5 % de ce nombre (76,9 % en 2009 et 79,1 % en 2008).

Ces effectifs se répartissent de la manière suivante : ingénieurs et cadres : 8,8 % ; techniciens, agents de maîtrise et administratifs : 14,8 % et agents : 76,4 %.

3.B.2.3. Heures supplémentaires

En 2010, 5 463 551 heures supplémentaires ont été payées (contre 4 393 339 en 2009 et 4 897 136 en 2008), dont 86,9 % aux opérateurs de production (87,7 % en 2009 et 82,5 % en 2008).

Ces heures supplémentaires payées représentent 5,6 % des heures possibles de travail du Groupe (on entend par «heures possibles de travail» le nombre d'heures maximum pouvant être travaillées par l'ensemble des salariés du Groupe).

3.B.2.5. Absentéisme

En 2010, le taux d'absentéisme du Groupe (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) est de 2,35 % (contre 2,55 % en 2009). Il comprend les absences pour les motifs suivants : maladies à 81,4 % (contre 82,3 % en 2009), absences sans motif pour 4,2 % (contre 2,9 % en 2009), absences autorisées, comme le congé sans solde, à 4,6 % (contre 4,2 % en 2009), accidents du travail et de trajet à 3,9 % (contre 4 % en 2009), grèves à 3,4 % (contre 4,2 % en 2009), mises à pied à 0,1 % (contre 0,2 % en 2009), et les autres motifs à 2,5 %.

En France, l'absentéisme est supérieur à celui du Groupe avec un taux d'absentéisme de 3,04 %.

3.B.2.4. Temps partiel

1 072 salariés travaillent à temps partiel dans le Groupe en 2010, soit 2,1 % de l'effectif inscrit (2,2 % en 2009, 2,4 % en 2008 et 2,5 % en 2007).

3.B.3. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et diversité

3.B.3.1. Répartition hommes – femmes

Valeo s'attache à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Pour le périmètre français du Groupe, Valeo élabore un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

Ce rapport sert de base à une négociation annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

On observe une progression du taux de féminisation des Ingénieurs et Cadres du Groupe qui a augmenté, en 2010, de 0,5 point par rapport à 2009, et de 0,7 point par rapport à 2008.

Répartition des femmes par catégorie socioprofessionnelle

(en % des effectifs inscrits 2010)

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Ingénieurs et cadres	18,3 %	18,5 %	19,0 %
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	25,5 %	24,6 %	24,3 %
Agents	38,9 %	38,1 %	37,1 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Valeo mène une politique de féminisation de ses effectifs en entretenant des partenariats avec les grandes écoles et certaines associations comme « Elles bougent ».

Taux de féminisation des recrutements en contrats à durée indéterminée sur 3 ans

	Ingénieurs et cadres		Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise		Agents		Total	
	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%
2008	419	24,2 %	179	33,2 %	1 205	35,1 %	1 803	31,7 %
2009	144	20,2 %	44	22,7 %	419	24,2 %	607	23,0 %
2010 ⁽¹⁾	304	20,7 %	116	26,9 %	1 012	27,3 %	1 431	25,5 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

3.B.3.2. Diversité

L'implantation géographique du Groupe dans 27 pays favorise fortement la diversité.

Sur l'année 2010, le Groupe a recensé 96 nationalités différentes dans ses effectifs.

Les 10 nationalités les plus représentées au sein du Groupe sont les nationalités française, chinoise, brésilienne, mexicaine, polonaise, allemande, espagnole, coréenne, américaine et tchèque.

Les pays comptant le plus de nationalités différentes sont : la France (60 nationalités), l'Allemagne (44 nationalités), les États-Unis (25 nationalités), l'Irlande (22 nationalités), l'Italie (21 nationalités) et la République Tchèque (20 nationalités).

Les deux entités les plus fortement diversifiées sont Valeo Equipements Electriques Moteur en France qui compte 26 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 343 personnes, et Connaught Electronics en Irlande qui compte 22 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 440 personnes.

3.B.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux. En 2010, 269 accords ont été conclus (contre 315 en 2009 et 267 en 2008) dans 18 pays différents sur de nombreux sujets et selon des modalités dépendant des lois nationales.

Parmi ces accords, 82 accords ont concerné le temps de travail (soit 26,0 %), 77 accords ont concerné les salaires (soit 24,4 %), 31 accords ont concerné l'intéressement et la participation (soit 9,8 %), et 33 accords ont concerné différentes primes (soit 10,5 %).

De multiples accords sont mentionnés ci-après à titre d'exemples :

Europe de l'Ouest :

- France : accords salariaux 2010, accords d'intéressement et de participation, accords sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords relatifs aux retraites, santé, prévoyance, dispositions sociales statutaires, accords sur le mieux-être au travail ;
- Italie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, le chômage (CIGO-CIGS), la mobilité courte ;
- Allemagne : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords relatifs aux versements de primes ;
- Espagne : conventions collectives, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés ; et
- Benelux : conventions collectives.

Europe de l'Est :

- République Tchèque : accords sur la convention collective, accords salariaux ;
- Roumanie : accord collectif de travail ;
- Hongrie : accords salariaux et accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés.

Amérique du Nord :

- Mexique : accords salariaux, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés.

Amérique du Sud :

- Brésil : accords salariaux, accords sur la convention collective, accords relatifs à l'intéressement et à la participation ; et
- Argentine : accords salariaux.

Asie :

- Japon : accords salariaux, accords relatifs aux versements de primes, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés ;
- Chine : accord collectif ; et
- Corée et Thaïlande : accords salariaux.

Afrique :

- Tunisie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) concerne : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, le Royaume-Uni et l'Irlande. L'accord d'entreprise sur le CEE a été révisé en juillet 2008.

Le Comité d'Entreprise Européen s'est réuni à 5 reprises en 2010.

Les pays dans lesquels une convention collective couvre intégralement ou partiellement les salariés, sont les suivants : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie, la Turquie, la Tunisie, l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, la Corée du Sud, le Japon, la Thaïlande et l'Inde.

3.B.5. Hygiène et sécurité au travail

L'objectif, en matière de sécurité et de conditions de travail, est de tendre vers le « zéro accident ».

Pour Valeo, la santé et la sécurité au travail constituent des objectifs prioritaires. Le Groupe a mis en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques tout en renforçant la qualité de ses standards. En 2010, un nouvel outil d'autodiagnostic a été développé par Valeo, permettant à chaque responsable Santé Sécurité Environnement de s'autoauditer grâce à un référentiel basé sur les directives du Groupe en matière de santé/sécurité au travail. Cet outil permet, en complément et en appui des audits des consultants externes, de suivre avec une fréquence plus grande le niveau de performance des sites.

Fidèle aux principes de l'amélioration continue, Valeo a poursuivi en 2010 le déploiement des outils d'analyse après chaque accident ou incident de travail (QRQC) mis en œuvre en 2007 et optimisé chaque année, avec une forte implication du management qui a conduit à une diminution importante du taux d'accidents. Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt a par exemple diminué de 66 % depuis 2007.

En 2010, la performance sécurité a été intégrée aux critères d'évaluation du management, à tous les niveaux de l'organisation, dans une optique de sensibilisation et d'implication renforcée des équipes.

Indépendamment des audits, qui sont réalisés de manière systématique, Valeo utilise deux indicateurs afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises :

- le taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) ;
- le taux de gravité (nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées).

En 2010, le nombre d'accidents de travail ayant généré ou non un arrêt s'est stabilisé (1 924 en 2010 et en 2009). La gravité des accidents a évolué favorablement puisque le nombre d'accidents du travail avec arrêt s'est élevé à 339 contre 348 en 2009 (515 en 2008 et 555 en 2007) soit un recul de 39 % en trois ans.

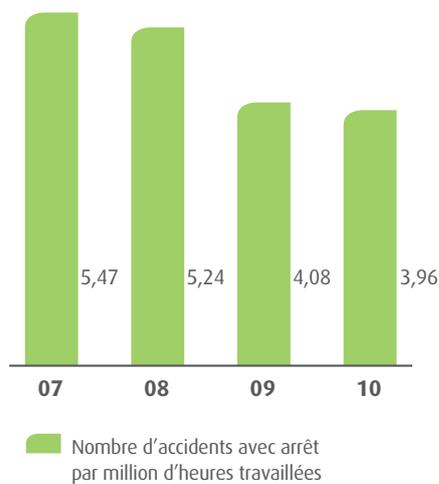
De façon générale, les principales causes d'accident avec arrêt sont liées aux machines, aux processus ou à l'ergonomie qui concentrent respectivement, 55,3 % et 12,1 % des accidents avec arrêt.

Dans la continuité du projet 2007 « Bien-être et efficacité au poste de travail », Valeo a initié en 2010 la rédaction d'un accord de fond sur le thème du Mieux-Être au Travail. Cet accord a donné lieu à la mise en place en 2010 d'une enquête de climat social sur tous les établissements français (réalisée par un cabinet extérieur). Dans chaque établissement, une commission Mieux-Être au Travail a été créée ; elle réunit le Directeur du site, le Responsable RH, le Responsable Santé

Sécurité Environnement, le médecin du travail, l'infirmière, et un membre du personnel désigné par chaque Organisation Syndicale représentative, dont le secrétaire du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Un plan de formation des négociateurs, des Commissions en place sur site et du CHSCT a été lancé en 2010 et se poursuivra en 2011.

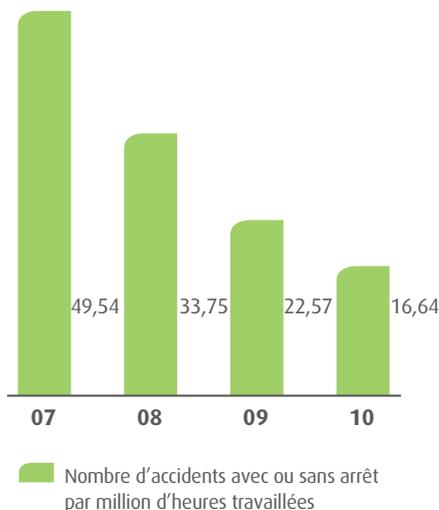
Pour l'instant ce projet a été déployé uniquement en France ; le Groupe réfléchit actuellement à une extension internationale.

Taux de fréquence FR1 Groupe Accidents avec arrêt



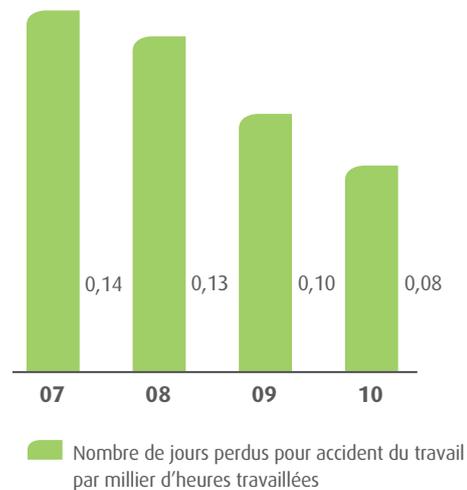
Formule de calcul FR1 : (Nombre d'accidents avec arrêt 1 000 000)/Nombre d'heures travaillées.

Taux de fréquence FR2 Groupe Accidents avec et sans arrêt



Formule de calcul FR2 : (Nombre d'accidents avec et sans arrêt 1 000 000)/Nombre d'heures travaillées.

Taux de gravité SR1 Groupe



Formule de calcul SR1 : (Nombre de jours perdus 1 000)/Nombre d'heures travaillées.

Les salariés inclus dans le calcul du nombre d'accidents sont : tous les employés Valeo quel que soit le type de contrat dont les CDD, stagiaires, intérimaires, prestataires et VIE.

Les salariés inclus dans le calcul du nombre d'heures travaillées sont : tous les employés Valeo quel que soit le type de contrat dont les CDD, VIE et heures supplémentaires. Les heures travaillées par les stagiaires, intérimaires et prestataires sont exclues. (Source M.A.F I.03.21).

France

	2008	2009	2010
Taux de fréquence	9,72	7,28	7,76
Taux de gravité	0,21	0,20	0,18

Pour la France, les taux de fréquence et de gravité dans le Groupe en 2010 sont inférieurs à ceux du secteur de la métallurgie, à savoir respectivement 19,57 pour le taux de fréquence des accidents avec arrêt et 1,05 pour le taux de gravité (source CNAMTS code 343ZB – 2009 – dernière enquête réalisée).

16,4 % des heures de formation dispensées dans le Groupe, en 2010, ont été consacrées, à la sécurité. Par ailleurs, le pourcentage des personnes ayant bénéficié d'au moins une action de formation à la sécurité est passé de 51,5 % en 2009 à 59,6 % en 2010.

3.B.6. Rémunération

3.B.6.1. Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales

(en millions d'euros)	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Masse salariale hors charges hors intérimaires	1 496	1 354	1 460
Charges sociales	367	358	404
Charges de retraite des régimes à prestations définies	26	25	26
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	88	79	71
Masse salariale chargée	1 977	1 816	1 961
Taux de charge	30,4 %	32,3 %	32,5 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

(en millions d'euros)	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Dépenses de personnel chargées (incluant le personnel intérimaire)	2 106	1 888	2 114
% du chiffre d'affaires	24,3 %	25,2 %	21,9 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Répartition par zone géographique en 2010

(en millions d'euros)	France	Europe (hors France)	Hors Europe ⁽¹⁾
Masse salariale hors charges	573	478	409
Charges sociales	212	103	89
Masse salariale chargée (hors charges de retraite)	785	581	498
Taux de charge	37,0 %	21,5 %	21,8 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

À titre indicatif, la France est le pays où l'effectif inscrit est le plus élevé, avec 12 266 salariés au 31 décembre 2010.

3.B.6.2. L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

3.B.6.2.1. Participation

Au titre de l'année 2010, 2 des 15 sociétés françaises du Groupe ont dégagé une réserve spéciale de participation pour un montant de 6 004 600 euros.

3.B.6.2.2. Intéressement

Les accords d'intéressement ont permis aux salariés de 10 des 15 sociétés françaises du Groupe de percevoir, au titre de l'année 2010, un montant total de 6 987 706 euros.

3.B.6.2.3. Épargne salariale

Plan d'Épargne Groupe en France

Le Plan d'Épargne Groupe a été mis en place le 13 novembre 2001 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales. Cet accord a fait l'objet d'un avenant le 17 septembre 2008.

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif a été mis en place le 17 septembre 2008 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales.

Les salariés français ont la possibilité de placer les sommes issues de la participation, de l'intéressement ainsi que des versements volontaires sur un Plan d'Épargne Groupe (PEG) et, depuis le 1er janvier 2009, sur un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) dont les investissements sont placés dans les mêmes fonds que le PEG. Il est également possible d'effectuer des transferts d'avoirs du PEG vers

le PERCO. Les versements volontaires font l'objet d'un abondement par Valeo dans la limite de 275 EUR pour le PEG et de 750 EUR pour le PERCO par an et par salarié (en fonction du/des versement(s)).

Ces accords ne concernent que le périmètre français du Groupe.

Au 31 décembre 2010, en France, 10 300 salariés sont adhérents au PEG Valeo (en baisse de 4,9 % par rapport au 31 décembre 2009). Il est à noter que sur la même période les effectifs inscrits de Valeo en France sont en baisse de 6,4 %, passant de 13 108 salariés au 31 décembre 2009 à 12 266 salariés au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2010, les salariés adhérents au PEG Valeo représentent 84 % de l'effectif inscrit français (12 266 salariés français inscrits au 31 décembre 2010) contre 82,6 % en 2009.

Le montant total des avoirs des salariés placés dans le cadre du PEG Valeo représente un encours de 43 394 959 euros répartis sur sept Fonds Communs de Placement.

Au 31 décembre 2010, 932 salariés sont adhérents au PERCO Valeo, soit 7,6 % des effectifs inscrits en France. Le montant total des avoirs des salariés placés dans le cadre du PERCO Valeo représente un encours de 2 842 138 euros répartis sur cinq Fonds Communs de Placement.

Depuis 2008, la gestion financière de ces Fonds Communs de Placement a été confiée à Crédit Agricole Asset Management et BNP Paribas Asset Management.

Actionnariat salarié mondial

Depuis 2008, la tenue de comptes d'épargne salariale a été confiée à un seul prestataire administratif, CREELIA filiale de Crédit Agricole Asset Management.

Sur proposition de la Direction du Groupe, le Conseil d'Administration de Valeo du 24 juin 2010, a décidé d'attribuer à chaque salarié éligible le droit de recevoir 3 actions gratuites de Valeo, opération qui s'est déroulée au 4^e trimestre 2010 et qui a concerné 42 922 salariés dans 30 pays.

3.B.7. Formation

Évolution de la formation sur 3 ans

En 2010, les dépenses de formation se sont élevées à 25 231 511 euros, en augmentation de 25 % par rapport à 2009 en valeur absolue, et en augmentation sensible en valeur relative à 1,73 % de la masse salariale hors charges, contre 1,49 % en 2009.

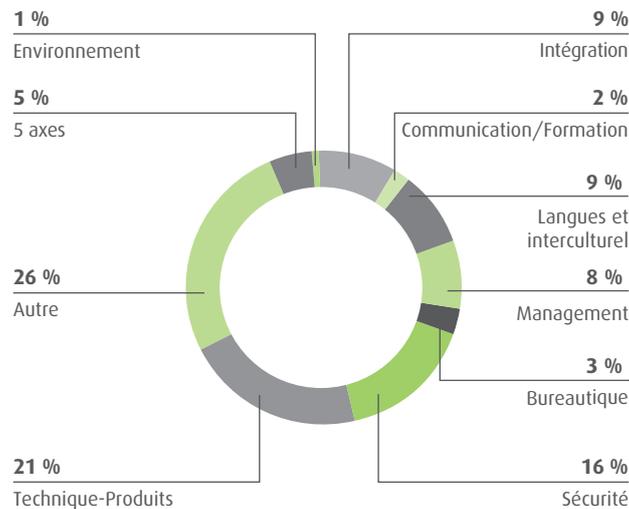
Dans le cadre de sa politique de formation, le Groupe a renforcé ses investissements en formation sur un plus grand nombre de salariés. Ainsi, 81,4 % du personnel a participé au moins à une action de formation dans l'année 2010 (contre

77,1 % en 2009), pour 23 heures en moyenne par personne, et l'investissement moyen par personne formée a augmenté de 9,7 % (soit de 556 à 610 euros par personne formée).

La répartition entre formations dédiées à la prise de fonction ou à l'adaptation au poste (62 %) et formations dédiées au développement de nouvelles compétences transversales (afin de préparer une mobilité interne) ou à l'évolution dans un métier du Groupe (38 %) a évolué sensiblement en 2010 sur cette deuxième partie.

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Nombre d'heures de formation dispensées	1 065 792	780 413	944 671
Dépenses consacrées à la formation	25 223 395 EUR	20 180 632 EUR	25 231 511 EUR
Nombre de personnes formées	40 730	36 285	41 317
% de personnes formées Total	82,1 %	77,1 %	81,4 %
■ Ingénieurs et Cadres	87,6 %	86,9 %	88,4 %
■ Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	85,7 %	82,5 %	93,9 %
■ Agents	79,0 %	72,0 %	75,9 %

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Répartition des heures par catégorie de formation en 2010 ⁽¹⁾

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

Nombre moyen d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Ingénieurs et Cadres	38	33	37
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	38	29	28
Agents	18	14	16
TOTAL	26	22	23

(1) Les données n'incluent pas la société commune de Pune en Inde.

La stratégie de formation du Groupe consiste à renforcer les compétences des collaborateurs tout en s'appuyant sur différents moyens pédagogiques. Cette stratégie permet de s'adapter aux contraintes de temps et de mobilité géographique, mais aussi aux thèmes traités, aux modes et rythmes d'apprentissage propres à chacun, grâce à des :

- Sessions animées en salle ou à distance (classes virtuelles, visioconférences, cours par téléphone) par des formateurs externes ou des Experts Valeo, favorisant le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les participants ;
- Formations-actions sur le terrain, impliquant le management de proximité, pour renforcer la polyvalence et la polycompétence des opérateurs ou délivrées par les écoles 5 Axes, pour renforcer la connaissance des outils et méthodologies de travail de Valeo ;
- Modules d'autoformation en ligne – Valeo C@mpus – avec ou sans tutorat, soit pour acquérir les bases théoriques nécessaires avant une session en salle ou sur le terrain, soit pour créer des parcours de formation individualisés, échelonnés dans le temps, alternant enseignement théorique et périodes de mise en pratique tutorées.

Les besoins en formation sont analysés à partir des entretiens d'évaluation en intégrant les compétences nécessaires à la tenue du poste ou à l'évolution des métiers et à la mobilité interne. Des Plans Individuels de Développement sont construits pour accompagner le développement des talents en intégrant trois étapes : formation théorique,

mise en situation dans le contexte professionnel et partage d'expérience, exposition tutorée et retour d'expérience.

Afin de soutenir la politique d'innovation et de développement technologique du Groupe, les programmes liés à la connaissance des matériaux, produits, systèmes et processus de fabrication restent les plus élevés en nombre d'heures de formation diffusées (21 %). Ces programmes, animés par les Experts techniques du Groupe ou des spécialistes externes, évoluent régulièrement sous l'impulsion de la Direction Recherche et Développement (R&D) et des *Valeo Technical Institutes* (Instituts Techniques Valeo).

Comme en 2009, le Groupe a mis l'accent en 2010 sur les formations à la sécurité (16 % des heures totales pour 60 % des effectifs inscrits), grâce au module *Play Safe*. Le Groupe a également poursuivi ses efforts de formation à l'ergonomie grâce à un programme, « Bien être et Efficacité au poste de travail », déployé en *e-learning* (disponible en 11 langues) avec des exercices pratiques réalisés au poste de travail. Co-animées par l'encadrement et par les responsables sécurité, avec une forte implication du personnel concerné, ces sessions visent à prévenir les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et les risques d'accidents.

La priorité a également été mise sur les formations aux méthodes et outils Qualité, dont le « QRQC » (*Quick Response Quality Control*) qui permet de détecter – analyser – traiter tous types de non qualité, la catégorie « autres formations métiers » représentant 26 % en 2010.

Les formations aux 5 Axes, ainsi que les programmes d'intégration et de connaissance de la culture d'entreprise ont représenté une part importante des actions engagées (14 %), ainsi que les formations aux langues et aux relations interculturelles (9 %), du fait de la présence mondiale du Groupe et du développement des activités internationales dans toutes les activités du Groupe.

Le Groupe a également consacré des efforts importants (8 %) pour le renforcement des compétences managériales (en particulier, grâce à une collaboration active avec le CEDEP) et développe des programmes en *e-learning* et en présentiel permettant la mise en situation et le développement personnel des managers.

3.B.8. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En révisant son Code d'éthique en 2005, le groupe Valeo a tenu à réaffirmer son engagement à promouvoir, d'une part, la dignité et la valeur de la personne humaine, et d'autre part, l'égalité des droits de ses salariés. Dans ce cadre, le groupe Valeo participe à des actions tendant à favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

768 salariés handicapés travaillent dans les établissements du Groupe à fin décembre 2010, soit une stabilisation à 1,5 % de l'effectif inscrit entre 2009 et 2010.

En France, 409 salariés handicapés étaient comptabilisés dans les effectifs à fin décembre 2010 (414 à fin décembre 2009 et 428 à fin décembre 2008), soit 3,3 % des effectifs inscrits. Par ailleurs, le montant total des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services conclus avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT) est de près de 1,4 million d'euros en 2010 (1,5 million d'euros en 2009).

Fin 2010, Valeo a lancé un audit sur l'ensemble de ses sites français afin de déterminer les axes d'amélioration possibles en matière d'emploi de personnes handicapées.

3.B.9. Activités sociales et culturelles

Dans la grande majorité des pays où il est présent, le Groupe participe financièrement aux activités d'associations sportives, éducatives, culturelles et de charité. En 2010, 36 millions d'euros ont ainsi été consacrés aux œuvres sociales, soit 2,45 % de la masse salariale (hors charges).

En France, les sommes consacrées à la gestion des œuvres sociales ont représenté 9,1 millions d'euros en 2010 (11,1 millions en 2009 et 10,3 millions en 2008), soit 0,6 % de la masse salariale (hors charges). Ces sommes se répartissent comme suit : 26,6 % pour la restauration, 11,7 % pour les voyages culturels, 7,4 % pour l'aide au transport, 7,5 % pour les associations sportives ou de loisirs, 3,8 % pour les services médicaux et campagnes de vaccination, 4,5 % pour les crèches et colonies de vacances, 0,2 % pour les œuvres caritatives, 0,9 % pour les bibliothèques, et 37,7 % pour d'autres types d'activités.

Par ailleurs, Valeo a développé une culture du développement durable qui implique un certain nombre d'initiatives sociales, sociétales et environnementales.

Afin d'en mesurer la portée et les progrès, le Groupe suit depuis 2008 un reporting spécifique des initiatives locales, nationales et mondiales en la matière.

Les remontées d'informations démontrent que le Groupe Valeo est un véritable acteur de la vie locale et agit notamment en qualité de soutien institutionnel, de promoteur culturel, d'organisateur des transports, de contributeur à la santé

de ses salariés, de promoteur de l'éducation, d'aide au logement, etc.

De multiples actions concrètes peuvent ainsi être observées parmi les sites Valeo :

Initiatives sociales

- organisation de campagnes de vaccination ;
- création ou amélioration de services de transport ;
- mise en place de programmes médicaux de prévention.

Initiatives sociétales

- mise en place de campagnes de sensibilisation aux sujets environnementaux ;
- organisation de campagnes de dons du sang ;
- organisation de dons en faveur des écoles.

Dans la lignée de son investissement dans les domaines du développement durable, chaque site du Groupe peut être amené à interagir directement avec les populations locales.

Le personnel employé par le Groupe Valeo au sein de ses différents sites est majoritairement issu des bassins d'emploi au sein desquels il s'implante.

Les établissements nouent des liens avec les autorités locales et les administrations afin de s'intégrer au mieux au sein du tissu économique régional. Par ailleurs, des liens sont également établis avec les établissements scolaires/universitaires/écoles en vue de favoriser l'insertion, la formation et le recrutement de futurs salariés.

3.B.10. Sous-traitance

Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations spécifiques effectuées sur ses sites (gardiennage, nettoyage, maintenance, support informatique et administratif...).

Le poste sous-traitance s'élève à 186,1 millions d'euros en 2010 soit 12,7 % de la masse salariale hors charges du Groupe. En France, ce poste s'élève à 77,8 millions soit 5,3 % de la masse salariale hors charges.

Le Groupe veille à ce que ses filiales respectent les dispositions du droit du travail national et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail dans

leurs relations avec les sous-traitants, et s'assure notamment que les prescriptions du Code d'éthique Valeo relatives aux droits fondamentaux de l'Homme soient respectées par ses sous-traitants et fournisseurs.

Valeo a pris l'engagement d'exiger de l'intégralité de ses fournisseurs dans le monde de prendre des engagements de nature identique à ceux pris par le Groupe en matière de développement durable. Ainsi, un document intitulé « Exigences de Valeo envers ses Fournisseurs » a été rédigé et traduit dans 15 langues en 2007. Les fournisseurs doivent en accepter le contenu ainsi que le fait d'être éventuellement audités sur ces thèmes.

3.B.11. Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes

Le Groupe poursuit également sa contribution à la formation initiale des jeunes avec 2 593 stagiaires dont 23 % de femmes, 713 apprentis dont 25 % de femmes, et 150 VIE (Volontariat International en Entreprise) dont 31 % de femmes.

3.B.11.1. Perspectives internationales

Valeo poursuit et approfondit par ailleurs sa politique de relations avec les établissements d'enseignement supérieur en développant notamment des partenariats avec des universités et des écoles réputées au niveau international, tout en favorisant la promotion de la diversité au sein de ses équipes.

En 2010, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contact avec de futurs diplômés, notamment dans des universités situées en Chine, Inde, Japon, lors du forum VIE organisé par UbiFrance à Paris et du forum Franco-Allemand organisé à Strasbourg. Le Groupe a également participé au forum « Top Women, Top Careers » à Bruxelles, avec comme objectif d'attirer des candidatures de femmes ingénieurs ou cherchant à intégrer l'industrie.

Valeo a également parrainé l'association étudiante ShARE, qui regroupe des étudiants issus des universités les plus réputées d'Asie et a activement participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association à Shanghai, en Chine, en décembre dernier.

3.B.11.2. En France

Afin de pourvoir à ses besoins de développement en France, Valeo a renforcé ses relations avec ses partenaires, parmi lesquels figurent, notamment :

- Supélec dans le cadre du PERCI (Programme d'Enseignement et de Recherche en Coopération Industrielle) ;

- IFP School grâce à la conclusion d'un contrat de collaboration qui prévoit le développement d'actions d'enseignement en commun, dans le domaine des technologies automobile innovantes ;
- ESTACA et SUPMECA, dans le cadre du parrainage des activités de l'association « Elles Bougent » ;
- Audencia Nantes, dans le cadre d'un partenariat conclu pour le développement d'une filière ingénieurs ;
- ESEO, dans le cadre des travaux de recherche sur les systèmes embarqués ;
- ESIGELEC, dans le cadre de l'accord de partenariat conclu avec l'École.

Valeo a également participé activement à de nombreux forums écoles, dont ceux organisés notamment par Arts et Métiers ParisTech, Sup'Optique, Centrale Paris-Supélec, ESEO Angers, ESO, Supméca, UTC Compiègne, Audencia Nantes, EDHEC. De plus, Valeo parraine l'association « Elles bougent » qui favorise la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes. Valeo a participé à l'organisation de la journée « Elles Bougent au Mondial de l'automobile » qui a permis à une centaine de lycéennes et d'étudiantes de participer à des rencontres de présentation des métiers avec le concours des marraines Valeo.

Valeo a contribué activement à la campagne de promotion des métiers de la seconde monte menée par la FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules), en contribuant à la réalisation d'une documentation sur ces métiers, intégrant des témoignages venant de salariés de Valeo Service.

3.C. L'engagement volontaire durable de Valeo

3.C.1. Engagements sur le maintien durable en matière de recherche et d'innovations

3.C.1.1. Reconnaissance de l'investissement du Groupe en matière de Recherche et Développement

En juillet 2009, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), en coopération avec la Commission Européenne, a accordé au groupe Valeo 225 millions d'euros de financement dans le cadre de son programme d'aides RSFF (*Risk Sharing Financial Facilities*). Ce financement a pour objectif de soutenir les dépenses engagées par le Groupe dans le cadre de projets de recherche dans les domaines de réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO₂, ainsi que dans l'amélioration de la sécurité active. Le montant total de l'investissement pour ces projets est évalué à 645 millions d'euros sur une période de quatre ans.

L'obtention de ce prêt était conditionnée à l'atteinte d'un niveau de standards particulièrement élevé en matière de politique environnementale. Dans ce contexte, Valeo a notamment fait l'objet d'un audit de ses performances environnementales qui a démontré que le Groupe remplissait les critères exigés par la BEI.

Valeo est parmi les tous premiers bénéficiaires en volume au niveau européen pour ce type de prêt.

En octobre 2010, dans le cadre de ce même programme, le Groupe a bénéficié d'un financement complémentaire de la BEI de 75 millions d'euros, témoignant à nouveau d'une

reconnaissance pour les engagements industriels de Valeo en matière de réduction d'émission de CO₂ et d'innovations vertes, saluant les efforts en matière d'investissements R&D dans un contexte de préparation de l'avenir en sortie de crise.

3.C.1.2. Engagement responsable sur l'ensemble de la filière

Valeo a pris position au sein du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles de rang 2 en tant qu'investisseur. Le Groupe s'est engagé aux côtés de Bosh France, Faurecia, Hutchinson, Plastic Omnium et des deux grands constructeurs français Renault et PSA, auprès du FMEA rang 2, appartenant au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), à soutenir financièrement de plus petits équipementiers de la filière automobile à hauteur de 4 millions d'euros.

Le FMEA (de rang 1 et 2) est un Fonds commun de placement à risque (FCPR), créé le 20 janvier 2009, à l'initiative de l'État français afin de soutenir la filière automobile. Il est détenu à parité par le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), Renault SA, et PSA Peugeot Citroën. Il investit en fonds propres ou quasi-fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des équipementiers automobile, porteurs de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

3.C.2. Participation active de Valeo dans des Groupes de travail

3.C.2.1. European Road Transport Research Advisory Council

Valeo assure la Vice-Présidence au sein de l'*European Road Transport Research Advisory Council* (ERTRAC), organisme en charge d'orienter et de consolider la politique de recherche sur la mobilité de surface auprès de la Commission Européenne.

La mission d'ERTRAC est d'explorer les opportunités en matière d'innovation des transports routiers européens et d'émettre des recommandations spécifiques, venant notamment de l'industrie, auprès des commissaires

européens (Recherche, Entreprises, Concurrence et Information Digitale). ERTRAC a permis de développer une vision commune, d'identifier les priorités de recherche, d'établir un Agenda de Recherche Stratégique pour les deux prochaines décennies et de lancer l'exécution du programme.

La Commission Européenne s'appuie sur les recherches de la plateforme pour prendre des décisions d'investissements dans les futurs programmes de recherche routiers, avec comme objectif le déploiement de moyens et d'orientations technologiques favorisant le transport le moins polluant, le plus intelligent et le plus sécurisé possibles.

3.C.2.2. International Transport Forum

Valeo est également membre du Conseil Scientifique de l'*International Transport Forum* (ITF). L'ITF est une institution intergouvernementale appartenant à l'organisation de l'OCDE, avec pour membres les ministres des transports de tous les pays de l'OCDE, plusieurs pays d'Europe Centrale et Orientale, ainsi que les pays de l'ASEAN. Son objectif est de dégager les axes de travail et les priorités sur lesquelles les entreprises de ces pays doivent porter leurs efforts et leurs synergies. Valeo a été particulièrement actif dans la mise en exergue de la décarbonisation du transport sur route et dans la nécessité pour chacun des pays membres de mettre en place des programmes préservant l'environnement. Valeo est membre du conseil exécutif aux côtés d'acteurs industriels et de réseaux (aérien, ferroviaire et maritime).

3.C.2.3. Plateforme de la Filière Automobile

Valeo a participé à la création de la Plateforme de la Filière Automobile Française mise en place le 28 avril 2009, sous l'impulsion de l'Etat français, mais également du CCFA (Comité des Constructeurs Français) et du CLIFA (Comité de liaison des Industries Fournisseurs de l'Automobile), organismes représentant les constructeurs automobile et les fournisseurs. Cette plateforme a pour but d'initier des actions de coopération entre constructeurs et fournisseurs afin de permettre une meilleure concertation et fluidité entre les différents acteurs de la filière de l'automobile. Pour Valeo cette plateforme représente également un engagement afin d'auditer de manière récurrente la mise en place de bonnes pratiques (fournisseur/donneur d'ordre). Cela implique l'engagement de la part de la Direction des Achats du Groupe.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.A. Organes de direction et d'administration	94	4.D. Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Valeo RFA	119
4.A.1. Composition des organes de direction et d'administration	94	4.D.1. Composition du Conseil d'Administration	119
4.A.2. Expérience des mandataires sociaux	102	4.D.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	121
4.A.3. Déclarations relatives aux mandataires sociaux	104	4.D.3. Code de gouvernement d'entreprise	130
4.A.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	104	4.D.4. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	131
4.B. Rémunération des mandataires sociaux	105	4.D.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	131
4.B.1. Dirigeants mandataires sociaux	105	4.D.6. Contrôle interne et gestion des risques	131
4.B.2. Autres administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)	113	4.E. Rapport des Commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo RFA	136
4.B.3. Autres dirigeants	114	4.F. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	137
4.C. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	116		
4.C.1. Composition et nomination	116		
4.C.2. Rôle et fonctionnement du Conseil	117		
4.C.3. Droits et obligations des administrateurs – Rémunération	117		
4.C.4. Comités créés au sein du Conseil d'Administration	118		

4.A. Organes de direction et d'administration

4.A.1. Composition des organes de direction et d'administration

4.A.1.1. Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels membres du Comité Opérationnel. Lors de sa réunion en date du 20 mars 2009, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Lors de la réunion du 20 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, sous réserve du renouvellement des mandats d'administrateur de Pascal Colombani et de Jacques Aschenbroich.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

Président du Conseil d'Administration (non exécutif) :

Pascal Colombani

(Début de mandat : 20 mars 2009 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à laquelle le renouvellement du mandat d'administrateur de Pascal Colombani sera proposé).

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Pascal Colombani organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Directeur Général : Jacques Aschenbroich

(Début de mandat : 20 mars 2009 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010, à laquelle le renouvellement du mandat de Jacques Aschenbroich sera proposé).

En sa qualité de Directeur Général, Jacques Aschenbroich est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts ou le Règlement Intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice. Conformément au Règlement Intérieur,

l'accomplissement des opérations d'acquisition ou de cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros, doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Comité opérationnel

Michel Boulain

Directeur des Ressources Humaines

Robert Charvier

Directeur Financier

Robert de La Serve

Directeur de l'Activité Valeo Service

Édouard de Pirey

Directeur du Plan et de la Stratégie

Antoine Doutriaux

Directeur du Pôle Systèmes de Visibilité

Martin Haub

Directeur Recherche et Développement et Marketing Produits

Hans-Peter Kunze

Directeur Ventes et Développement des Affaires

Géric Lebedoff

Directeur Juridique

Claude Leïchlé

Directeur Adjoint du Pôle Systèmes de Propulsion

Alain Marmugi

Directeur du Pôle Systèmes Thermiques

Christophe Périllat-Piratoine

Directeur des Opérations

Michael Schwenzer

Directeur du Pôle Systèmes de Propulsion

Marc Vrecko

Directeur du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

4.A.1.2. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2010, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

- Pascal Colombani ;
- Jacques Aschenbroich ;
- Gérard Blanc ;
- Daniel Camus ;
- Jérôme Contamine ;
- Michel de Fabiani ;
- Philippe Guédon ;
- Michael Jay ;
- Helle Kristoffersen ;
- Noëlle Lenoir ;
- Georges Pauget.

Le 24 février 2011, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de coopter Ulrike Steinhorst en qualité d'administrateur en remplacement de Behdad Alizadeh pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée

à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le Conseil d'Administration du 24 février 2011 a également constaté, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qu'Ulrike Steinhorst était indépendante au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives aux personnes ayant exercé les fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2010 :

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Pascal Colombani Français 65 ans Valeo 43, rue Bayen 75017 Paris	600	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président du Conseil d'Administration	Senior Advisor de AT Kearney	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de : British Energy Group Plc* (jusqu'au 9/06/2011), Alstom SA*, Rhodia SA*, Technip SA*, Energy Solutions Inc.*, EDF, IFP, Cogéma ■ Membre de l'Académie des Technologies* ■ Président du Conseil de Surveillance d'Areva ■ Président du Conseil d'Administration de l'ENS Cachan ■ Président de l'Association française pour l'avancement des sciences ■ Senior Advisor de : Detroyat et Associés, Arjil Banque

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jacques Aschenbroich Français 56 ans Valeo 43, rue Bayen 75017 Paris	7 000	20/03/2009	20/03/2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Directeur Général <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Valeo Finance, Valeo Service, Valeo SpA, Valeo (UK) Limited ■ Administrateur de Valeo Service España, S.A. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général et administrateur de SEPR-Société européenne des produits réfractaires – France ■ Président-Directeur Général de Saint-Gobain Glass France ■ Président de Saint-Gobain Sekurit France ■ Vice-Chairman, Président, Directeur Général et administrateur de Saint-Gobain Corporation (États-Unis) ■ Président-Directeur Général de Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp. (États-Unis) ■ Chairman de Saint-Gobain Abrasives Inc. (États-Unis), Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp. (États-Unis), et Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc. (États-Unis) ■ Président de Saint-Gobain Corporation Foundation Inc. (États-Unis) et Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc. (États-Unis) ■ Administrateur de l'École nationale supérieure des mines ParisTech*, Saint-Gobain Corporation (États-Unis), Saint-Gobain Corporation Foundation Inc. (États-Unis), Saint-Gobain Performance Plastics Corp. (États-Unis), Saint-Gobain Containers Inc. (États-Unis) Solaglas Ltd (Royaume-Uni), Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska (Pologne), Saint-Gobain Sekurit Benelux SA (Belgique), Saint-Gobain Sekurit Italia (Italie), Grindwell Norton Ltd. (Inde), Saint-Gobain Glass India Ltd. (Inde) et Saint-Gobain Sekurit India (Inde), Saint-Gobain K.K. (Japon), Hankuk Glass Industries Inc. (Corée), Saint-Gobain Glass Mexico (Mexique), Saint-Gobain Sekurit Mexico (Mexique), ESSO S.A.F. ■ Membre du Conseil de Surveillance de Saint-Gobain Autoglas GmbH (Allemagne) et de Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH (Allemagne) ■ Membre du Conseil Consultatif d'AvanCis GmbH & Co. KG (Allemagne) 	

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Behdad Alizadeh Français 49 ans Pardus Europe S.A.S. 21, avenue George V 75008 Paris (membre du Conseil d'Administration jusqu'au 17/08/2010)	100	20/06/2008	20/06/2008	17/08/2010		Président Pardus Europe S.A.S.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partner de Pardus Capital Management L.P. ■ Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin* ■ Membre du Conseil d'Administration du Governor's Committee on Scholastic Achievement* ■ Managing Director en charge du pôle Merchant Banking de Bank of New York ■ Membre du Conseil d'Administration de Caliber Collision Centers ■ Membre du Conseil d'Administration de Mid West Wholesale Distribution
Gérard Blanc Français 68 ans Marignac Gestion S.A.S. 17, rue Joseph Marignac 31300 Toulouse <i>Indépendant</i>	500	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Président-Directeur Général de Marignac Gestion S.A.S.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Sogclair* ■ Executive Vice President des Opérations d'Airbus
Daniel Camus Français 58 ans 151, boulevard Haussmann 75008 Paris <i>Indépendant</i>	500	17/05/2006	3/06/2010	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013		Directeur Exécutif du groupe EDF en charge des activités internationales et de la stratégie jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010, auparavant Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international du Groupe EDF assurant les responsabilités de Directeur Financier jusqu'au 29 mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de Surveillance de : Morphosys (Allemagne)*, SGL Carbon (Allemagne)*, Vivendi SA*, EnBW (Allemagne), Dalkia SA ■ Président du Conseil d'Administration de EDF International ■ Admistrateur de EDF Energy (Grande-Bretagne), Edison (Italie), Transalpina di Energia (Italie)

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jérôme Contamine Français 53 ans Sanofi-Aventis 174, avenue de France 75635 Paris Cedex 13 <i>Indépendant</i>	2 000	17/05/2006	3/06/2010	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013	Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Sanofi-Aventis	Groupe Sanofi-Aventis <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de SECIPE* et de Sanofi 1* ■ Gérant de Sanofi 4* et de Sanofi-Aventis Amérique du Nord* ■ Directeur Général de Sanofi-Aventis Europe* et Sanofi-Aventis Participations* ■ Administrateur de Sanofi Pasteur Holding*, Meril Ltd. (Royaume-Uni)* et Zentiva N.V. (Pays-Bas) Hors groupe Sanofi-Aventis <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement (jusqu'au 16/01/2009) ■ Président du Conseil d'Administration de VE Services-Ré ■ Président de VE EUROPE SERVICES (Belgique) ■ Administrateur de : Veolia Transport, Veolia Propreté, VE Services-Ré, Veolia UK (Grande-Bretagne), Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne), Veetra, Venac (États-Unis) ■ Président et Chairman de VENAO (États-Unis) ■ Managing Director de Veolia UK (Grande-Bretagne) ■ Président de VE IT ■ Membre du Directoire de Vivendi Environnement ■ Membre du Conseil de Surveillance de : Veolia Eau, Dalkia France ■ Membre des Conseils de Surveillance A et B de Dalkia ■ Administrateur de Rhodia 	

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Michel de Fabiani Français 65 ans CCI Franco-Britannique 31, rue Boissy d'Anglas 75008 Paris	500	20/10/2009	20/10/2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de BP France ■ Président Europe du groupe BP ■ Vice-Président d'Europa (Association européenne de l'industrie pétrolière) à Bruxelles ■ Président du Conseil d'Administration de British Hertford Hospital Corporation (Levallois)* ■ Président Fondateur du Cercle économique Sully et de l'Association pour la promotion des véhicules écologiques* ■ Administrateur de : BP France*, Groupe Rhodia*, Groupe Vallourec*, EB Trans S.A. (Luxembourg) *, Star Oil Mali, SEMS (Maroc) 	
Philippe Guédon Français 77 ans Espace Développement 16, rue Troyon 92316 Sèvres <i>Indépendant</i>	500	31/03/2003	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Gérant d'Espace Développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de Matra ■ Président du Conseil de Surveillance de Matra Automobile 	
Michael Jay Britannique 64 ans House of Lords Westminster London SW1A OPW United Kingdom <i>Indépendant</i>	500	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Membre de la Chambre des Lords	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du Crédit Agricole* et de EDF* ■ Directeur non exécutif de : Associated British Foods (ABF)*, Candover Investments Plc* ■ Membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords)* ■ Chairman House of Lords Appointments Commission* ■ Vice-Chairman de Business for New Europe* ■ Chairman de Merlin (international medical charity)*, Culham Languages and Sciences (educational charity)* ■ Permanent Under Secretary, Foreign & Commonwealth Office ■ Trustee, British Council 	

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Helle Kristoffersen Française 46 ans TOTAL 2, place Jean Millier La Défense 6 92078 Paris La Défense Cedex <i>Indépendant</i>	500	22/03/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur Adjoint Stratégie et Intelligence Économique de TOTAL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Senior Vice President Vertical Markets d'Alcatel- Lucent ■ Directeur de l'Analyse Économique, groupe Alcatel ■ Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent
Noëlle Lenoir Française 62 ans Jeantet et Associés 87, avenue Kléber 75116 Paris <i>Indépendant</i>	1 000	03/06/2010	03/06/2010	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013		Avocate associée du cabinet Jeantet et Associés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de l'Institut de l'Europe d'HEC* ■ Membre de l'American Law Institute*, de l'Académie des Technologies*, de l'Association française des femmes juristes* et du groupe d'experts de haut niveau auprès de la Commission européenne pour le droit des sociétés* ■ Administrateur de Generali France* ■ Conseiller Municipal de Valmondois (Val d'Oise)* ■ Présidente fondatrice du Cercle des Européens* ■ Présidente d'Honneur des amis d'Honoré Daumier* ■ Professeur Associé à HEC* ■ Chargée de cours à Paris I Panthéon-Sorbonne* ■ Membre du Comité directeur de l'Association des Maires de France

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Georges Pauget Français 63 ans Économie Finance et Stratégie S.A.S. 89 avenue de Wagram 75017 Paris <i>Indépendant</i>	100	10/04/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président de Économie Finance et Stratégie S.A.S.		<ul style="list-style-type: none"> ■ Président d'honneur du Conseil d'Administration de LCL – Le Crédit Lyonnais* ■ Président d'Amundi Group* ■ Président du Conseil d'Administration de Viel & Cie* ■ Président d'INSEAD OEE Data Service* et d'IEFP (Institut pour l'Éducation Financière du Public)* ■ Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo* ■ Président de la Fédération bancaire française (FBF) ■ Administrateur de : Danone Communities*, Club Med*, Banca Intesa ■ Représentant du Crédit Agricole S.A. auprès du Club des Partenaires de l'association TSE (Toulouse School of Economics)* ■ Directeur Général de Crédit Lyonnais ■ Président de Crédit Lyonnais ■ Directeur Général de Crédit Agricole S.A. ■ Président de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ■ Président du Pôle de Compétitivité Finance Innovation d'Europlace* ■ Président du Projet Monnet de carte bancaire européenne* ■ Directeur Scientifique de la chaire d'Asset Management Paris Dauphine* ■ Professeur affilié à l'Université de Paris Dauphine* ■ Visiting Professor à l'Université de Pékin*

* Mandat ou fonction en cours.

4.A.2. Expérience des mandataires sociaux

Pascal Colombani est Président du Conseil d'Administration et administrateur de Valeo et Senior Advisor pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney. Membre de l'Académie des Technologies, il est également administrateur de Technip, d'Alstom, de British Energy Group p.l.c., de Rhodia et d'Energy Solutions Inc. En janvier 2000, il était nommé Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), fonction qu'il a occupée jusqu'en décembre 2002. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'Areva en 2000, il en a présidé le Conseil de Surveillance jusqu'en mai 2003. Entre 1997 et 1999, il était Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche.

Pascal Colombani a passé près de 20 ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe.

Pascal Colombani est un ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, agrégé de physique et Docteur ès Sciences.

Jacques Aschenbroich est Directeur Général et administrateur de Valeo. Il est administrateur de l'École Nationale Supérieure des Mines ParisTech. Il a exercé plusieurs fonctions dans l'administration et a été au cabinet du Premier Ministre en 1987 et 1988. Il a ensuite mené une carrière industrielle au sein du groupe Saint-Gobain de 1988 à 2008. Après avoir dirigé les filiales au Brésil et en Allemagne, il a pris la direction de la Branche Vitrage de la Compagnie de Saint-Gobain et la présidence de Saint-Gobain Vitrage en 1996. Puis, aux fonctions de Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain d'octobre 2001 à décembre 2008, il a en particulier dirigé les pôles Vitrage et Matériaux haute performance à partir de janvier 2007, et dirigé les opérations du groupe aux États-Unis en tant que Directeur de Saint-Gobain Corporation et Délégué Général pour les États-Unis et le Canada depuis le 1^{er} septembre 2007.

Jacques Aschenbroich a également été administrateur de ESSO S.A.F. jusqu'en juin 2009.

Jacques Aschenbroich est Ingénieur du Corps des Mines.

Gérard Blanc est Président-Directeur Général de Marignac Gestion SAS et administrateur de Sogclair. Il a été Executive Vice-President des Programmes chez Airbus jusqu'en 2003, puis Executive Vice-President des Opérations jusqu'en 2005.

Gérard Blanc est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales.

Daniel Camus était jusqu'au 1^{er} décembre 2010 Directeur Exécutif Groupe en charge des activités internationales et de la stratégie du groupe EDF après en avoir été le Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international depuis 2002, date à laquelle il a rejoint le groupe EDF après 25 ans passés dans l'industrie chimique et pharmaceutique au sein du groupe Hoechst-Aventis en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en France. Il est

membre du Conseil de Surveillance de Morphosys (Allemagne), de SGL Carbon (Allemagne) et de Vivendi.

Daniel Camus est docteur d'État ès Sciences Économiques, agrégé en Sciences de la gestion et Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Jérôme Contamine est Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Sanofi-Aventis depuis le 16 mars 2009.

Il était entré chez Veolia en 2000 comme Directeur Général Adjoint Finances avant de devenir en 2002 Directeur Général Délégué animant l'ensemble des fonctions transverses, puis Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement en 2003 jusqu'au 16 janvier 2009. De 1988 à 2000, il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Elf : postes à la Direction Financière, dont celui de Directeur Financements et Trésorerie (1991-1994), Directeur Adjoint Europe et États-Unis, division Exploration/Production, puis Directeur Général de Elf Norvège (1995-1998). En 1999, il est nommé Directeur du groupe d'intégration avec Total, en charge de la réorganisation de la nouvelle entité fusionnée, TotalFinaElf, et devient, en 2000, Vice-Président Europe et Asie Centrale, Exploration-Production de Total.

Il est diplômé de l'École Polytechnique, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et Conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Michel de Fabiani est le premier français à accéder en 2005, puis à nouveau en 2009, à la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-britannique, institution créée en 1873 pour promouvoir et développer les relations commerciales et industrielles entre la France et la Grande-Bretagne.

Il est également administrateur de BP France, du groupe Rhodia, du groupe Vallourec et de EB Trans/Luxembourg. Par ailleurs, il est Président du Conseil d'Administration de British Hertford Hospital Corporation à Levallois et Président Fondateur du Cercle Économique Sully et de l'Association pour la promotion des véhicules écologiques.

Entré dans le groupe BP en 1969, il a occupé différents postes dans les secteurs Nutrition, Chimie, Finance et Pétrole à Milan, Paris et Bruxelles. En mai 1995, Michel de Fabiani devient Président-Directeur Général de BP France. En septembre 1997, il est nommé CEO de la Joint-Venture BP/Mobil en Europe et en 1999 Président Europe du groupe BP et Vice-Président d'Europa (Association européenne de l'industrie pétrolière) à Bruxelles jusqu'à fin 2004 où il quitte ses fonctions exécutives après 35 ans de carrière dans le groupe BP.

Michel de Fabiani est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales.

Philippe Guédon est Gérant d'Espace Développement depuis 2003.

Il est entré chez Simca en 1956 où il a exercé les fonctions d'Ingénieur après-vente puis d'Ingénieur au bureau d'études

jusqu'en 1965. Il a ensuite été Ingénieur d'Études chez Matra, puis Directeur Technique jusqu'en 1983. Il est devenu Président-Directeur Général de Matra en 1983, fonction qu'il a exercée jusqu'en 2003.

Il est le créateur de la Matra 530, de la Bagheera, de la Rancho, de la Murena, de l'Espace et de l'Avantime.

Philippe Guédon est Ingénieur des Arts et Métiers, Angers 1956.

Michael Jay est membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords). Il exerce également les fonctions de Directeur non-exécutif de Associated British Foods (ABF) et de Candover Investments Plc, Chairman of the House of Lords Appointments Commission, Chairman de Merlin (international medical charity) et de Culham Languages and Sciences (educational charity), Vice Chairman de Business for New Europe et Administrateur du Crédit Agricole et de EDF.

Michael Jay a été également membre de l'European Subcommittee on EU law and institutions et du select committee on international institutions de la Chambre des Lords, Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques.

Il a été Secrétaire Général (Permanent Under-Secretary) au sein du ministère des Affaires Étrangères du Royaume-Uni et chargé du Service Diplomatique, de 2002 à 2006.

Il a été aussi, en 2005 et 2006, le représentant personnel du Premier ministre britannique aux sommets du G8 à Gleneagles et à Saint-Petersbourg.

Michael Jay est Honorary Fellow du Magdalen College d'Oxford.

Helle Kristoffersen est Directeur Adjoint à la Stratégie et à l'Intelligence Économique de Total.

Elle a auparavant exercé les fonctions de Senior Vice-President Vertical Markets et, jusqu'au 31 décembre 2008, de Directeur de la Stratégie et Secrétaire du Comité Stratégique au sein du groupe Alcatel-Lucent, précédemment groupe Alcatel, où elle est entrée en 1994 en qualité de Responsable des opérations financières.

De 1989 à 1991, elle a travaillé comme analyste au sein du Département Affaires de la Banque Lazard & Cie, avant d'intégrer le groupe Bolloré, où elle a exercé les fonctions suivantes : Adjoint du Directeur Financier en charge des opérations de fusions-acquisitions, Responsable de la stratégie opérationnelle de la Branche Maritime, puis Responsable des fusions-acquisitions auprès du Président-Directeur Général.

Helle Kristoffersen est titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I, elle est également diplômée de l'ENSAE (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique) et ancienne élève de l'École Normale Supérieure.

Noëlle Lenoir est membre du Conseil d'État, avocat associé au sein du cabinet Jeantet et Associés depuis 2009. Elle a exercé au cours de sa carrière les plus hautes fonctions de l'État français : première femme nommée membre du Conseil

Constitutionnel (1992-2001), elle a été ministre déléguée aux Affaires européennes de 2002 à 2004. Depuis 2004, Noëlle Lenoir exerce principalement la fonction d'avocat, associée au sein des cabinets Debevoise & Plimpton LLP (2004-2009) puis Jeantet et Associés (depuis 2009). Par ailleurs, elle est depuis 2008 administrateur de Generali France.

Noëlle Lenoir est également Présidente de l'Institut de l'Europe d'HEC, Professeur associé à HEC, Membre de l'American Law Institute, Membre de l'Académie des Technologies, de l'Association française des femmes juristes et du groupe d'experts de haut niveau auprès de la Commission européenne pour le droit des sociétés, Présidente d'Honneur de l'Association des amis d'Honoré Daumier, Présidente fondatrice du Cercle des Européens. Noëlle Lenoir est Chargée de cours à Paris I Panthéon-Sorbonne.

Noëlle Lenoir est diplômée d'Études Supérieures de droit public et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris.

Georges Pauget est Président d'Economie Finance et Stratégie S.A.S. et administrateur de Viel & Cie ainsi que d'Eurazeo. Il est également Président d'Amundi Group depuis décembre 2009 et Président du Pôle de Compétitivité Finance Innovation de Paris-Europlace. Il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole dont il a été Directeur Général de septembre 2005 à mars 2010. Il a été Représentant Permanent de Crédit Agricole SA au Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts et Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Directeur du Pôle Caisse Régionale de Crédit Agricole S.A. Il a été également, notamment, Président du Conseil d'Administration de LCL – Le Crédit Lyonnais et Président du Conseil d'Administration de Calyon jusqu'en mars 2010, Directeur Général, – Président du Comité Exécutif de LCL – Le Crédit Lyonnais, Représentant Permanent de LCL - Le Crédit Lyonnais à la Fondation de France, Président du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française jusqu'en septembre 2009 et Président de l'Union des Assurances Fédérales.

Georges Pauget est Docteur ès Sciences économiques et titulaire d'une maîtrise de Sciences Économiques, option économétrie, de l'Université de Lyon.

Ulrike Steinhorst est Directeur de Cabinet du Président Exécutif de EADS, Louis Gallois, depuis avril 2007. Ulrike Steinhorst a commencé sa carrière en tant que chargée de mission au Ministère des Affaires Européennes, en charge des relations avec l'Allemagne au moment de la réunification. De 1990 à 1998, elle a été au sein d'EDF membre de la Direction Internationale, puis Chargée des questions internationales puis institutionnelles au sein de la Direction Générale et enfin Chargée des filiales internationales au Pôle Industrie. En 1999, elle rejoint le groupe Degussa AG où elle exerce d'abord les fonctions de Directeur des Ressources Humaines d'une division puis celle de Responsable du Développement des Dirigeants au niveau groupe. Elle prend ensuite la direction de la filiale Degussa France et la responsabilité du Bureau de représentation du groupe à Bruxelles.

Ulrike Steinhorst est diplômée de l'Université Paris II - Panthéon et de l'École Nationale d'Administration.

4.A.3. Déclarations relatives aux mandataires sociaux

4.A.3.1. Conflits d'intérêts

Certains mandataires sociaux ont des fonctions de dirigeant et/ou mandataire social au sein de groupes susceptibles de contracter avec Valeo dans le cadre d'opérations commerciales et/ou financières (en tant que banques conseils et/ou garants de placements et/ou prêteurs). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Valeo, de ces mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

4.A.3.2. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une de ses filiales

Indépendamment des conventions réglementées décrites au présent chapitre, section 4.D.2.8., il n'existe pas de contrats de service conclus entre les membres du Conseil d'Administration et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.A.3.3. Autres déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée

à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration, (ii) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À l'exception des restrictions légales, réglementaires ou statutaires, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

Par ailleurs, par courrier en date du 17 août 2010, le fonds Pardus Capital Management L.P. (« Pardus ») a envoyé à Valeo un préavis de résiliation de l'accord conclu avec Pardus et Behdad Alizadeh (« Accord Pardus »), qui en conséquence a été résilié de plein droit à l'issue d'une période de quatre mois, soit le 18 décembre 2010 (cf. Chapitre 6, section 6.F.6.3.2).

Indépendamment des déclarations du FSI (cf. Chapitre 6, section 6.F.6.3.1.), et depuis la résiliation de l'Accord Pardus, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs en vertu duquel l'un d'eux aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de Valeo.

4.A.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice, Noëlle Lenoir, administrateur, a acquis, le 30 août 2010, 1 000 titres de la Société au prix unitaire de 27 euros. Daniel Camus, membre du Conseil d'Administration, a acquis, le 31 août 2010, 300 titres de la Société au prix unitaire de 26,505 euros. Michel de Fabiani, administrateur, a acquis, le 31 août 2010, 400 titres de la Société au prix unitaire de 27,70 euros. Philippe Guédon, administrateur, a acquis, le 13 septembre 2010, 400 titres de la Société au prix unitaire de 30,166 euros. Helle Kristoffersen, administrateur, a acquis, le 8 novembre 2010, 300 titres de la Société

au prix unitaire de 39,175 euros et le 9 novembre 2010, 100 titres de la Société au prix unitaire de 39,210 euros. Pascal Colombani, Président du Conseil d'Administration, a acquis, le 10 novembre 2010, 500 titres de la Société au prix unitaire de 38,50 euros. Gérard Blanc, membre du Conseil d'Administration, a acquis, le 10 novembre 2010, 350 titres de la Société au prix unitaire de 39,39 euros. Michael Jay, administrateur, a acquis, le 12 novembre 2010, 400 titres de la Société au prix unitaire de 37,7964 euros.

4.B. Rémunération des mandataires sociaux

4.B.1. Dirigeants mandataires sociaux

Lors de la réunion du 20 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et suite à la démission de Thierry Morin de son mandat de Président-Directeur Général, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Pascal Colombani aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Jacques Aschenbroich aux fonctions de Directeur Général.

Lors de la réunion du 20 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de maintenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, sous réserve du renouvellement des mandats d'administrateur de Pascal Colombani et de Jacques Aschenbroich.

4.B.1.1. Rémunération de Pascal Colombani au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration

La rémunération versée par Valeo à Pascal Colombani, Président du Conseil d'Administration, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

4.B.1.1.1. Rémunération fixe et avantages en nature

Le Conseil d'Administration a décidé que Pascal Colombani percevrait au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, une rémunération annuelle fixe de 250 000 euros. Au cours de l'exercice 2010, Pascal Colombani a perçu, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, une rémunération de 250 000 euros (contre 195 564 euros en 2009).

4.B.1.1.2. Rémunération variable

Pascal Colombani ne perçoit pas de rémunération variable.

4.B.1.1.3. Jetons de présence

Pascal Colombani ne perçoit pas de jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2009, Pascal Colombani a perçu 11 700 euros de jetons de présence pour la période pendant laquelle il a exercé son mandat d'administrateur sans exercer encore le mandat de Président du Conseil d'Administration.

Après sa nomination, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que le Président du Conseil ne percevrait pas de jetons de présence à raison de son mandat actuel.

4.B.1.1.4. Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Pascal Colombani ne perçoit aucune rémunération de sociétés contrôlées par Valeo.

4.B.1.1.5. Stock-options et actions de performance

Au cours de l'exercice 2010, aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni aucune action de performance n'a été octroyée à Pascal Colombani (aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni aucune action de performance n'avait été octroyée à Pascal Colombani au cours de l'exercice 2009).

Les actions de performance prennent la forme d'actions gratuites au sens de l'article L. 225-197-1 de Code de commerce.

4.B.1.1.6. Régime de retraite

Pascal Colombani ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire à raison de ses fonctions dans le groupe Valeo.

4.B.1.1.7. Indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est prévue au bénéfice de Pascal Colombani.

4.B.1.1.8. Évolution de la rémunération du Président du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et les options et actions attribuées à Pascal Colombani au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Pascal Colombani

(en euros)	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	207 264	250 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	207 264	250 000

Tableau récapitulatif des rémunérations de Pascal Colombani

(en euros)	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	195 564	195 564	250 000	250 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	11 700	11 700	0	0
dont jetons de présence versés par Valeo	11 700	11 700	0	0
dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	207 264	207 264	250 000	250 000

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Pascal Colombani

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Non applicable	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Pascal Colombani

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions de performance attribuées à Pascal Colombani

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à Pascal Colombani par Valeo et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Actions de performance devenues disponibles pour Pascal Colombani

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Pascal Colombani Président du Conseil d'Administration 1^{re} nomination en qualité d'administrateur : 21/05/2007 Date de début du mandat : 20/03/2009 Date de fin du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010	Non	Non	Non	Non

4.B.1.2. Rémunération de Jacques Aschenbroich au titre de son mandat de Directeur Général

La rémunération versée par Valeo à Jacques Aschenbroich, Directeur Général, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Jacques Aschenbroich ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe Valeo.

La rémunération globale du Directeur Général a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice du régime de retraite complémentaire dont il bénéficie (cf. section 4.B.1.2.6.).

4.B.1.2.1. Rémunération fixe et avantages en nature

Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009 a décidé que Jacques Aschenbroich percevrait au titre de ses fonctions de Directeur Général, une rémunération annuelle fixe de 850 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009 a également décidé d'accorder à Jacques Aschenbroich le bénéfice de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise

(assurance chômage), du régime collectif et obligatoire en matière de frais médicaux, décès et invalidité et d'une assurance-vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération fixe versée par Valeo à Jacques Aschenbroich s'est élevée à 867 009 euros (contre 689 550 euros en 2009). Elle se décompose en une rémunération brute de 850 000 euros (contre 664 919 euros en 2009) et 17 009 euros (contre 24 631 euros en 2009) au titre des avantages en nature.

4.B.1.2.2. Rémunération variable

Après avoir recueilli l'avis du Comité des Sages (instance instituée par le MEDEF chargée de contribuer à la bonne application des principes de mesure, d'équilibre et de cohérence des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et pouvant être saisie par les Conseils d'Administration, les Comités de Rémunération ou les assemblées générales) et sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration du 29 juillet 2009 a décidé que la rémunération variable pouvant être accordée à

Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2009, *pro rata temporis* compte tenu de sa nomination le 20 mars 2009, était fonction de :

- critères quantitatifs pouvant représenter au maximum 90 % de la rémunération fixe comprenant : (i) la liquidité du Groupe et le renouvellement des lignes de crédit, (ii) le free cash-flow du Groupe avant coûts de restructuration et frais financiers, (iii) la marge opérationnelle du Groupe positive au second semestre, (iv) l'EBITDA et (v) le montant des investissements (investissements physiques et efforts de R&D) au cours de l'exercice ;
- critères qualitatifs pouvant représenter au maximum 30 % de la rémunération fixe comprenant : (i) la simplification et le renforcement de l'organisation et (ii) la nouvelle stratégie pour Valeo à horizon 2015.

Le montant maximal de la partie variable a été fixé à 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich. Toutefois, compte tenu des circonstances économiques, il a été décidé pour le cas où l'application de ces critères conduirait à une rémunération variable supérieure à 60 % de la rémunération fixe, que cette part variable serait plafonnée à 60 % de la rémunération fixe.

Lors de la réunion du 24 février 2010, le Conseil d'Administration a constaté, qu'en application de ces critères, la rémunération variable de Jacques Aschenbroich devrait s'élever à plus de 60 % de sa rémunération fixe, et a donc décidé, conformément à l'avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et aux règles de plafonnement mentionnées ci-dessus, que la rémunération variable de Jacques Aschenbroich due au titre de l'exercice 2009 serait plafonnée à 60 % de sa rémunération fixe. En conséquence, elle s'est élevée à 398 952 euros.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration a décidé que la rémunération variable pouvant être accordée à Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2010 sera fonction de :

- critères quantitatifs comprenant : (i) la marge opérationnelle, (ii) le cash opérationnel, (iii) les prises de commandes du Groupe, et (iv) le résultat net ;
- critères qualitatifs comprenant : (i) la qualité de la communication financière et (ii) la mise en place d'une stratégie pour Valeo.

Le montant de la part variable en pourcentage de la rémunération fixe de base s'établit comme suit :

- marge opérationnelle : 0 à 30 % ;
- cash opérationnel : 0 à 15 % ;
- prises de commandes : 0 à 20 % ;
- résultat net : 0 à 15 %.

Pour les critères qualitatifs, la qualité de la communication financière représente entre 0 et 15 % tandis que la mise en place d'une stratégie représente de 0 à 25 % de la rémunération fixe.

Le montant maximal de la partie variable a été fixé à 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich.

Lors de la réunion du 24 février 2011, le Conseil d'Administration a constaté que l'ensemble des critères quantitatifs et qualitatifs étaient remplis. Le Conseil a constaté que l'application de ces critères conduisait à fixer la rémunération variable de Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2010 à 120 % de sa rémunération, soit 1 020 000 euros (contre 398 952 euros en 2009).

Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que la rémunération variable pouvant être accordée à Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2011 sera fonction de :

- critères quantitatifs comprenant : (i) la marge opérationnelle, (ii) le cash opérationnel, (iii) le résultat net, (iv) le ROCE, et (v) les prises de commandes du Groupe ;
- critères qualitatifs comprenant : (i) la qualité de la communication financière et (ii) la vision stratégique.

Le montant de la part variable en pourcentage de la rémunération fixe de base s'établirait de 0 à 15 % pour chaque critère quantitatif :

Pour les critères qualitatifs, la qualité de la communication financière s'établirait de 0 à 10 % et la vision stratégique de 0 % à 35 % de la rémunération fixe.

Le montant maximal de la partie variable pour 2011 ne pourrait dépasser 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich.

4.B.1.2.3. Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2010, Jacques Aschenbroich n'a pas perçu de jetons de présence en qualité d'administrateur de Valeo, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, ayant décidé que le Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

4.B.1.2.4. Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Au cours de l'exercice 2010, Jacques Aschenbroich n'a pas perçu de rémunération des sociétés contrôlées par Valeo, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, ayant décidé que le Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

4.B.1.2.5. Stock-options et actions de performance

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 juin 2010, a décidé l'attribution de 100 000 options d'achat d'actions et de 50 000 actions de performance à Jacques Aschenbroich.

Les actions de performance prennent la forme d'actions gratuites au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

L'ensemble des options d'achat d'actions et 50 % des actions de performance attribuées au Directeur Général sont conditionnées à la réalisation d'un niveau de marge opérationnelle pour l'exercice 2010 qui a été fixée par le Conseil d'Administration et est supérieure à la guidance annuelle.

L'attribution des 50 % restants d'actions de performance est également conditionnée à un niveau de marge opérationnelle cible pour l'exercice 2011 et, au renouvellement du mandat d'Administrateur de Jacques Aschenbroich par l'Assemblée Générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Par ailleurs, l'ensemble des actions de performance attribuées à Jacques Aschenbroich le sont sous réserve que son mandat de Directeur Général soit en vigueur à la date d'attribution définitive (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'Administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde).

Les options d'achat d'actions ne seront exerçables qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de leur attribution, sous réserve que le mandat de Jacques Aschenbroich soit en vigueur à la date où elles sont levées (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'Administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde). Jacques Aschenbroich est en outre astreint à des obligations de conservation. Il ne pourra céder les actions issues de la levée de ses options d'achat d'actions, le cas échéant, qu'à l'expiration d'un délai de quatre ans suivant leur attribution. Par ailleurs, il devra conserver au moins 50 % des actions de performance attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à cessation de ses fonctions.

Enfin, en cas d'exercice des options qui lui sont attribuées, et après cession de la quantité d'actions nécessaires au financement de la levée d'option et au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction, Jacques Aschenbroich devra conserver au moins 50 % du nombre d'actions restantes issues de la levée desdites options sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Les instruments de couverture des options et des actions de performance étant interdits, à la connaissance de la Société, Jacques Aschenbroich n'a recours à aucun instrument de couverture de ses options et actions de performance.

Les actions auxquelles donnent droit les options d'achat d'actions et les actions de performance attribuées à Jacques Aschenbroich au cours de l'exercice 2010 représentent respectivement 0,13 % et 0,06 % du capital de la Société au 31 décembre 2010.

4.B.1.2.6. Régime de retraite

Soucieux de retenir et motiver le nouveau Directeur Général au regard des objectifs de l'entreprise, de son intérêt social et des pratiques du marché, le Conseil d'Administration a, le 9 avril 2009, lors de la détermination de la rémunération globale de Jacques Aschenbroich, arrêté le principe d'octroi à Jacques Aschenbroich du bénéfice du régime de retraite

complémentaire à prestations définies existant qui s'applique à l'ensemble des Cadres Hors Catégorie de la société Valeo et de ses filiales françaises (ou du nouveau régime qui était à l'étude qui le remplacerait), avec reconnaissance à sa prise de fonction d'une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

Toutefois, du fait des modifications en cours de l'environnement législatif et réglementaire, le Conseil a décidé de reporter à une réunion ultérieure la mise en œuvre d'un régime de retraite complémentaire mais a pris en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite complémentaire pour déterminer la rémunération globale de Jacques Aschenbroich.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009 a décidé de faire bénéficier Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux cadres hors catégorie du Groupe et dont les principales caractéristiques sont décrites dans le présent chapitre, section 4.B.3.

Pour tenir compte de l'âge de Jacques Aschenbroich (55 ans à l'époque) et du fait qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire, il a été décidé de reconnaître à Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans à sa prise de fonction.

Le nouveau régime de retraite est effectif depuis le 1^{er} janvier 2010.

4.B.1.2.7. Indemnités de départ et indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'Administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et après consultation du Comité des Sages, a décidé de faire bénéficier Jacques Aschenbroich d'une indemnité de départ susceptible de lui être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions).

Le montant de cette indemnité sera modulé en fonction de l'année de départ contraint du Directeur Général comme suit :

- 6 mois de rémunération (fixe et variable) en cas de départ contraint en 2010 ;
- 12 mois en cas de départ contraint en 2011 ;
- 18 mois en cas de départ contraint en 2012 ; et
- 24 mois en cas de départ contraint en 2013.

Cette indemnité de départ sera en outre soumise aux critères de performance suivants :

- le paiement au moins deux fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectif (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an d'exercice et aux deux dernières années si fin du mandat après deux ans) ;
- l'atteinte d'un résultat net positif au cours du dernier exercice clôturé ;

- l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3,6 % ;
- l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 16 % ;
- la réalisation d'un ratio de prise de commandes rapportée au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1,3 en moyenne sur les deux exercices antérieurs (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an).

La rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ sera la moyenne des rémunérations (fixe et variable) perçues au titre des 2 exercices sociaux précédant celui au cours duquel le départ intervient (ou au titre de l'exercice social précédent en cas de départ en 2010), étant précisé que pour les besoins du calcul de cette rémunération, la rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 sera réputée être la rémunération qui aurait été perçue sur une base annualisée.

La somme globale susceptible d'être perçue au titre de l'indemnité de départ sera calculée selon le barème suivant :

- si 5 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 4 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 80 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 60 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 2 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si moins de 2 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 0 % des sommes prévues en cas de départ.

Le Conseil réduira de 20 % le montant résultant du calcul ci-dessus si un plan important concernant l'emploi a été mis en place dans l'année précédant la date à laquelle il est mis fin au mandat de Jacques Aschenbroich.

La somme payable au titre de l'indemnité de départ sera versée en une fois dans le délai maximum d'un mois suivant l'évaluation par le Conseil d'Administration du respect des critères d'attribution de l'indemnité de départ.

Le Conseil a aussi décidé de se donner l'option de soumettre Jacques Aschenbroich à une clause de non-concurrence. En cas d'exercice de cette clause par la Société, il sera interdit à Jacques Aschenbroich, pendant les 12 mois qui suivront la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo.

Cette clause, si elle venait à être mise en œuvre, donnerait lieu au paiement à Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la période pendant laquelle la clause de non-concurrence sera appliquée.

Il est précisé que la Société pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

Si la Société exerçait cette clause de non-concurrence, le montant de l'indemnité due à ce titre s'imputerait sur le montant de l'indemnité de départ. Ainsi, selon les cas de figure, le montant maximum des indemnités susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich au titre de l'indemnité de non-concurrence et/ou de départ serait égal à :

	Départ contraint avec exercice de la clause de non-concurrence	Départ contraint sans exercice de la clause de non-concurrence
Départ en 2010	12 mois	6 mois
Départ en 2011	12 mois	12 mois
Départ en 2012	18 mois	18 mois
Départ en 2013	24 mois	24 mois

En cas d'exercice de la clause de non-concurrence, Jacques Aschenbroich recevrait au minimum le montant de l'indemnité de non-concurrence, et la somme due au titre de cette indemnité et de l'indemnité de départ serait versée : (i) à hauteur du montant à payer au titre de l'indemnité de non-concurrence, conformément aux règles de paiement prévues pour celle-ci, (ii) pour le surplus, le cas échéant, conformément aux règles de paiement prévues pour l'indemnité de départ.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a, sous condition du renouvellement du mandat d'administrateur de Jacques Aschenbroich par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de son mandat de Directeur Général, décidé de renouveler l'indemnité de départ en la pérennisant à 24 mois à partir de 2013.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a également pris acte de ce que l'indemnité de non-concurrence dont bénéficie Jacques Aschenbroich sera poursuivie sans aucune modification, sous condition du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du renouvellement de son mandat de Directeur Général par le Conseil d'Administration qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Ainsi, s'agissant de l'indemnité de non-concurrence, en cas d'exercice par la Société de celle-ci, le montant de l'indemnité due à ce titre continuerait à s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ de sorte que, selon les cas de figure, le montant maximum des indemnités susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich au titre de l'indemnité de non-concurrence et/ou de départ serait égal à :

	Départ contraint avec exercice de la clause de non-concurrence	Départ contraint sans exercice de la clause de non-concurrence
Départ en 2011	12 mois	12 mois
Départ en 2012	18 mois	18 mois
Départ à partir de 2013	24 mois	24 mois

4.B.1.2.8. Évolution de la rémunération du Directeur Général au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et les options et actions attribuées à Jacques Aschenbroich au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Jacques Aschenbroich

(en euros)	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 088 502	1 887 009
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	695 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	1 065 000
TOTAL	1 088 502	3 647 009

Tableau récapitulatif des rémunérations de Jacques Aschenbroich

(en euros)	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	664 919	664 919	850 000	850 000
Rémunération variable	398 952	0	1 020 000	398 952
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
dont jetons de présence versés par Valeo	0	0	0	0
dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	0	0	0	0
Avantages en nature⁽¹⁾	24 631	24 631	17 009	17 009
TOTAL	1 088 502	689 550	1 887 009	1 265 961

(1) Voiture de fonction, cotisation annuelle au régime de Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise et cotisation annuelle de prévoyance.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
24/06/2010	Achat	695 000 €	100 000	24,07 €	Jusqu'au 24/06/2018 ⁽¹⁾

(1) Obligation de conservation de 50 % des actions jusqu'à la cessation des fonctions. Les conditions de performance auxquelles sont soumises ces options sont indiquées à la section 4.B.1.2.5.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions de performance attribuées à Jacques Aschenbroich

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à Jacques Aschenbroich par Valeo et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	24/06/2010	50 000	1 065 000	24/06/2012	24/06/2014 ⁽¹⁾	⁽²⁾

(1) Obligation de conservation d'au moins 50 % des actions attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

(2) Les conditions de performance auxquelles sont soumises ces actions de performance sont indiquées à la section 4.B.1.2.5.

Actions de performance devenues disponibles pour Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jacques Aschenbroich Directeur Général 1 ^{re} nomination : 20/03/2009 Date de début du mandat : 20/03/2009 Date de fin du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010	Non	Oui Le régime de retraite dont bénéficie Jacques Aschenbroich est décrit aux sections 4.B.1.2.6. et 4.B.3.	Oui Une description de ces indemnités et avantages figure à la section 4.B.1.2.7.	Oui Une description de cette indemnité figure section 4.B.1.2.7.

4.B.2. Autres administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)

Les administrateurs non dirigeants reçoivent des jetons de présence. Jusqu'au 27 juillet 2010, les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante : à chaque administrateur, une part fixe de 17 000 euros par an et une part variable de 1 900 euros par séance, le tout étant plafonné à 30 300 euros par an ; pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités du Conseil mais non président de Comité, une part variable de 1 900 euros supplémentaires par séance, le tout dans la limite de 17 100 euros par an ; et pour chaque administrateur président de Comité, une part fixe de 7 000 euros par an et une part variable de 1 900 euros par séance, le tout étant plafonné à 24 100 euros par an.

La règle d'attribution des jetons de présence a été modifiée par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2010, à savoir : à chaque administrateur, une part fixe de 22 000 euros par an et une part variable de 2 000 euros par séance ; pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités du Conseil mais non président de Comité, une part variable de 2 000 euros supplémentaires par séance ; pour l'administrateur président du Comité d'audit, une part fixe de 15 000 euros par an et une part variable de 2 000 par séance ; et pour chaque administrateur président de Comité (autre que le Comité d'audit), une part fixe de 12 000 euros par an et une part variable de 2 000 euros par séance. Ces attributions ne sont pas plafonnées mais en cas de dépassement de l'enveloppe globale de 600 000 euros approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2008, une règle de trois est appliquée selon la formule suivante : (montant des jetons versés à un administrateur particulier divisé par la somme des jetons versés à l'ensemble des administrateurs) multiplié par 600 000 euros.

Les jetons de présence sont versés semestriellement sur la base des règles d'assiduité suivantes :

- paiement de la part variable en fonction du nombre de réunions auxquelles l'administrateur a participé réellement ; et
- paiement de l'intégralité de la part fixe lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil d'Administration et, pour les administrateurs membres d'un Comité, aux réunions dudit Comité, est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé, à défaut, non-paiement de celle-ci.

À l'exception de Pascal Colombani et Jacques Aschenbroich, les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Tableau récapitulatif des jetons de présence et des autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 397 400 euros en 2010, contre 363 550 euros en 2009. La répartition de ces jetons de présence figure dans le tableau ci-après :

(en euros)	Jetons de présence		Autres rémunérations (rémunération fixe, variable, exceptionnelle, avantages en nature)	
	2009	2010	2009	2010
Mandataires sociaux dirigeants				
Pascal Colombani	11 700	0	195 564	250 000
Jacques Aschenbroich	0	0	689 550	1 265 961
Thierry Morin ⁽¹⁾	0	0	3 514 201	0
Mandataires sociaux non dirigeants				
Behdad Alizadeh ⁽²⁾	0	0	0	0
Gérard Blanc	37 900	45 000	0	0
Daniel Camus	45 050	54 000	0	0
Jérôme Contamine	52 500	50 500	0	0
Michel de Fabiani ⁽³⁾	8 050	44 900	0	0
Pierre-Alain De Smedt ⁽⁴⁾	9 350	0	0	0
Philippe Guédon	41 700	52 800	0	0
Lord Jay of Ewelme	43 600	37 200	0	0
Helle Kristoffersen	36 000	43 100	0	0
Noëlle Lenoir ⁽⁵⁾	0	22 900	0	0
Georges Pauget	41 700	47 000	0	0
Erich Spitz ⁽⁶⁾	36 000	0	0	0
TOTAL	363 550	397 400	4 399 315	1 515 961

(1) Thierry Morin a démissionné de ses fonctions de Président Directeur Général le 20 mars 2009.

(2) Behdad Alizadeh a renoncé à tous ses jetons de présence et a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 17 août 2010.

(3) Michel de Fabiani a été coopté en qualité d'administrateur le 20 octobre 2009.

(4) Pierre-Alain De Smedt a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 février 2009.

(5) Noëlle Lenoir a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale du 3 juin 2010, sur proposition du Conseil d'Administration du 2 février 2010.

(6) Erich Spitz a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 20 octobre 2009.

4.B.3. Autres dirigeants

Les autres dirigeants sont les membres du Comité Opérationnel qui compte 13 membres et le Directeur Général. Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2010 par les membres du Comité Opérationnel (hors le Directeur Général mais y compris 2 membres ayant cessé leurs fonctions en novembre et décembre 2010) s'est élevé à 9 283 265 euros (contre 6 550 955 euros en 2009), dont 6 273 000 euros au titre de la part fixe de la rémunération, 2 843 027 euros au titre de la part variable, 113 471 euros au titre d'avantages en nature, 53 767 euros au titre des Médailles du travail.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé l'attribution de 280 000 options d'achat d'actions et 75 000 actions gratuites

pour les membres du Comité de Liaison, dont 177 500 options et 55 500 actions gratuites pour les membres du Comité Opérationnel (hors Jacques Aschenbroich).

L'ensemble des options d'achat d'actions et 50 % des actions gratuites attribuées aux membres du Comité de Liaison sont conditionnées à la réalisation d'un niveau de marge opérationnelle pour l'exercice 2010 qui a été fixé par le Conseil d'Administration et est supérieur à la guidance annuelle. L'attribution des 50 % restants d'actions gratuites est également conditionnée à un niveau de marge opérationnelle cible pour l'exercice 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire

couvrant les cadres dirigeants du Groupe présents à la date de mise en place de ce nouveau régime (y compris Jacques Aschenbroich) et se substituant aux régimes existants, dont les droits ont été gelés au 31 décembre 2009.

Les principales caractéristiques du nouveau régime de retraite supplémentaire sont les suivantes :

- plafonnement de par la nature du régime : complément de retraite de 1 % du salaire de référence par année d'ancienneté à compter du 1^{er} janvier 2010, dans la limite d'un plafond maximum de 20 % ;
- plafonnement de l'assiette de détermination des droits : le montant total des retraites, tous régimes confondus, ne peut excéder 55 % du salaire de référence, uniquement basé sur le salaire fixe.

Le salaire de référence est égal à la moyenne des 36 derniers mois de rémunération fixe de base, hors part variable et hors rémunération à caractère exceptionnel. Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant

la liquidation de ses droits à la retraite sans qu'il soit besoin que le bénéficiaire soit présent dans le Groupe au moment de la liquidation de ses droits. Jacques Aschenbroich s'est vu reconnaître une ancienneté de cinq ans à la date de prise de ses fonctions, (cf. section 4.B.1.2.6).

4.B.3.1. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance

La politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et la politique d'attribution d'actions gratuites sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition, à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

4.B.3.1.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par les dix salariés dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'Administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo et toute société comprise dans le périmètre d'attribution d'options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé.	150 000	24,07 €	24/06/2018	24/06/2010
Options détenues sur Valeo et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	190 869 ⁽¹⁾	31,14 €	25/11/2010 3/03/2011 6/11/2011 8/11/2012 17/11/2013 20/11/2014 15/11/2015	25/11/2002 3/03/2003 6/11/2003 8/11/2004 17/11/2005 20/11/2006 15/11/2007

(1) Dont 1 369 résultant, à la suite de l'OPRA/OPAS et conformément à la réglementation applicable et au contrat d'émission des OCEANE, de la modification du ratio de conversion ou d'échange des OCEANE qui a été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

4.B.3.1.2. Actions de performance

Actions gratuites attribuées aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Valeo aux dix salariés de Valeo ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 et dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	47 500	24/06/2010

4.B.3.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'avantages

Au 31 décembre 2010, le montant total des sommes provisionnées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou autres avantages aux membres du Conseil d'Administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait à 13 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, le montant total des sommes provisionnées et des sommes versées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages à d'anciens membres du Conseil d'Administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait respectivement à 5,2 millions d'euros (contre 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2009) et 96 600 euros (contre 93 000 euros au 31 décembre 2009).

4.C. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur qui a depuis fait l'objet de modifications dont la dernière date du 9 avril 2009.

Le Règlement Intérieur précise les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil d'Administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

4.C.1. Composition et nomination

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus (ou tout nombre maximal différent résultant d'une modification des prescriptions légales en vigueur). Le Conseil d'Administration de la Société, composé de 11 membres au 31 décembre 2010, est à ce jour composé de 12 membres. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, qui lui-même reçoit les propositions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 4 ans, qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire conformément aux dispositions légales en vigueur. La durée des fonctions du Président ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration du 20 janvier 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 la mise en place d'un renouvellement par roulement des administrateurs, afin d'éviter un renouvellement en bloc du Conseil et favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Ces dispositions sont applicables, le cas échéant, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 70 ans.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.C.2. Rôle et fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil consacre une séance par an à la revue de l'ensemble de la stratégie industrielle et financière du Groupe.

Le Conseil se réunit au moins six fois par an sur convocation du Président, à des dates communiquées au plus tard au début de chaque exercice social, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société. Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois, avec un taux moyen de présence en personne ou par mandataire de 99 %.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions ou par un Vice-Président.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents ou représentés (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer

que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

À l'issue de chaque réunion du Conseil, il est établi un procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. L'évaluation du fonctionnement du Conseil pour l'exercice 2010 a été menée au cours du mois de janvier 2011. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement, la composition et les missions du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées en interne et ont fait l'objet d'un rapport présenté au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance lors de sa séance du 19 janvier 2011. Ce rapport a été présenté et discuté lors de la séance du Conseil du 20 janvier 2011. Les résultats de cette évaluation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, section 4.D.2.6.

4.C.3. Droits et obligations des administrateurs – Rémunération

Le Règlement Intérieur met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts et à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ont également l'obligation de s'informer. À cet effet, le Président communique aux administrateurs les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

En rémunération de leur activité, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, répartie librement par le Conseil d'Administration entre ses membres. Le Conseil d'Administration peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qu'il leur confie. La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts de Valeo prévoit que chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être

propriétaire de 100 actions au moins, inscrites en compte nominatif. Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de porter ce seuil de détention à 500 actions. Une proposition de modification des statuts en ce sens sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Un Code de bonne conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Ce code rappelle notamment aux membres du Conseil d'Administration de la Société les règles légales et réglementaires applicables en matière de déclarations d'opérations sur titres de la Société.

Le Code de bonne conduite précise en outre les périodes durant lesquelles les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur titres de la Société et rappelle l'interdiction de réaliser de telles opérations sur la base d'une information privilégiée.

4.C.4. Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités permanents du Conseil sont, à ce jour, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et le Comité Stratégique.

Sur la composition et le fonctionnement des Comités permanents, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne, section 4.D.2.5.

4.D. Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Valeo

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a été présenté au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en ce qui concerne ses éléments relatifs à la composition, à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et au

Comité d'Audit en ce qui concerne ses éléments relatifs aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 24 février 2011, conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

4.D.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres nommés pour une durée de quatre ans. Au début de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration était composé de 11 membres : Behdad Alizadeh, Jacques Aschenbroich, Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Michel de Fabiani, Philippe Guédon, Michael Jay, Helle Kristoffersen et Georges Pauget.

Lors de sa réunion du 24 février 2010, le Conseil d'Administration a, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, recommandé à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 3 juin 2010 de nommer Noëlle Lenoir en tant qu'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2010 a nommé Noëlle Lenoir en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 19 août 2010, a pris acte de la démission de Behdad Alizadeh de ses fonctions d'administrateur de la Société, effective le 17 août 2010.

Ainsi, depuis le 19 août 2010, le Conseil d'Administration était composé des 11 membres suivants : Jacques Aschenbroich, Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Michel de Fabiani, Philippe Guédon, Michael Jay, Helle Kristoffersen, Noëlle Lenoir et Georges Pauget. Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration au cours des 5 derniers exercices, se reporter à la section 4.A.1.2. du présent Chapitre.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011 a décidé de coopter Ulrike Steinhorst administrateur de la Société en remplacement de Behdad Alizadeh pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

État récapitulatif de l'échéance des mandats des membres du Conseil d'Administration

Échéance du mandat

Administrateurs dont le mandat arrive à échéance

AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010

Jacques Aschenbroich, Gérard Blanc, Pascal Colombani, Michel de Fabiani, Philippe Guédon, Michael Jay, Helle Kristoffersen, Georges Pauget

AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2011

Ulrike Steinhorst

AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013

Daniel Camus, Jérôme Contamine, Noëlle Lenoir

Notons qu'aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné le 20 janvier 2011 la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Conformément au Code consolidé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF auquel Valeo se réfère, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration : Pascal Colombani, qui ne peut par conséquent être qualifié d'administrateur indépendant ;

- un administrateur exerce les fonctions de Directeur Général : Jacques Aschenbroich, qui ne peut par conséquent être qualifié d'administrateur indépendant ;
- un administrateur a vu sa nomination proposée par un actionnaire important de la Société qui détient plus de 10 % du capital et des droits de vote : Michel de Fabiani ; compte tenu de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel, Michel de Fabiani ne peut être qualifié d'administrateur indépendant ; et
- huit administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : Gérard Blanc, Daniel Camus, Jérôme Contamine, Philippe Guédon, Michael Jay, Helle Kristoffersen, Noëlle Lenoir et Georges Pauget.

Le Conseil du 24 février 2011 qui a décidé de coopter Ulrike Steinhorst en qualité d'administrateur a également constaté qu'Ulrike Steinhorst était indépendante au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Au début de l'exercice 2010, le Conseil ne comptait qu'une seule femme : Helle Kristoffersen. Le Conseil du 24 février 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a recommandé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2010, qui l'a décidé dans sa sixième résolution, de nommer Noëlle Lenoir en tant qu'administrateur de la Société. Cette nomination a porté le nombre de femmes au sein du Conseil, à deux, représentant plus de 18 % des administrateurs.

Par ailleurs, le Conseil du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de coopter Ulrike Steinhorst, en remplacement de Behdad Alizadeh pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette nomination porte à trois le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration, soit 25 % du Conseil.

4.D.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

4.D.2.1. Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration est doté depuis le 31 mars 2003 d'un Règlement Intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société. Les Comités du Conseil sont également dotés d'un Règlement Intérieur.

Le Règlement Intérieur du Comité d'Audit a été modifié par décision du Conseil du 12 février 2009 afin notamment de le mettre en conformité avec l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relative aux Commissaires aux comptes.

Le Règlement Intérieur du Conseil et les Règlements Intérieurs des Comités du Conseil ont été modifiés le 9 avril 2009 sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance à la suite du changement de gouvernance intervenu par décision du Conseil d'Administration du 20 mars 2009 (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société).

Le Règlement Intérieur de la Société est disponible sur le site Internet de la Société (www.valeo.com).

4.D.2.2. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

4.D.2.2.1. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates des réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de dix jours environ.

4.D.2.2.2. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2010, sept administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

4.D.2.2.3. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un vice-président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur neuf séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président du Conseil d'Administration.

4.D.2.2.4. Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

Le Règlement Intérieur permet aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

4.D.2.2.5. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2010.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010 a été de 99 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010 a été de 90,1 %.

4.D.2.3. Information des administrateurs

4.D.2.3.1. Information des administrateurs

Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent en temps utile et au moins, sauf urgence, 48 heures avant la réunion, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, et ceci chaque fois que le respect de la confidentialité ne l'interdit pas. Ce dossier contient le cas échéant le plan d'affaires du Groupe et l'analyse de marché sur les principaux métiers, les indicateurs de performance utilisés par la Direction Générale, le compte rendu des Comités, les extraits des tableaux de bord de la Direction Générale, les éléments permettant d'anticiper l'activité des mois à venir (commandes, etc.), la prévision de la trésorerie sur trois mois au minimum et les indicateurs de suivi des éléments du besoin en fonds de roulement.

Des séances de formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité sont organisées pour les nouveaux administrateurs.

4.D.2.3.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Juridique, en tant que secrétaire du Conseil, a assisté à l'ensemble des séances du Conseil. Sur les neuf réunions du Conseil, le Directeur Financier Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Groupe ont respectivement participé à sept et une réunion(s). Enfin, les Commissaires aux comptes ont participé à certaines réunions du Conseil.

4.D.2.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration a notamment :

- revu la stratégie du Groupe, étudié et approuvé les documents de gestion prévisionnelle et le budget pour l'exercice 2010 ;
- approuvé le projet de nomination des deux Commissaires aux comptes ;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur ;
- déterminé l'ensemble des éléments de rémunération du Directeur Général (rémunération variable, indemnité de départ, indemnité de non-concurrence) en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère ;
- revu en plusieurs étapes et adopté le plan d'attribution d'actions gratuites et de stock-options aux salariés et mandataires sociaux ;
- approuvé la candidature de Noëlle Lenoir en tant qu'administrateur ;
- approuvé les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009 ;
- approuvé le rapport de gestion ainsi que le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2009 ;
- convoqué l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire des actionnaires ;
- décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
- autorisé le Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties ;
- autorisé le Directeur Général à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci) ;
- discuté de la formation de l'ensemble du personnel et la négociation d'un accord Groupe dans le cadre de la prévention du stress au travail et des risques psychosociaux ;
- examiné les questions stratégiques ;
- décidé de nouvelles règles de répartition des jetons de présence ;
- modifié la composition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité d'Audit ;
- décidé de la modification du nombre minimum d'actions à détenir par chaque Administrateur ;
- pris acte de la démission d'un administrateur (Behdad Alizadeh) et constaté la résiliation de l'accord conclu entre la Société et Pardus Capital Management L.P. ;
- examiné les comptes semestriels, revu les perspectives pour le second semestre 2010, discuté les opérations stratégiques, examiné le positionnement de Valeo par rapport à la concurrence ;
- examiné la situation actionnariale, notamment au regard du départ de Pardus Capital Management L.P. ; et
- examiné les comptes consolidés trimestriels et les documents prévisionnels préparés à cette occasion.

4.D.2.5. Les Comités créés par le Conseil

Le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et le Comité Stratégique.

Les travaux du Comité d'Audit, du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité Stratégique au cours de l'exercice 2010 ont été régulièrement présentés au Conseil au cours de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activité.

4.D.2.5.1. Comité d'audit

Au début de l'exercice 2010, le Comité d'Audit était composé de quatre membres, dont la majorité était des administrateurs indépendants au regard des critères posés par le Règlement Intérieur : Daniel Camus (Président du Comité d'Audit), Gérard Blanc, Michel de Fabiani et Georges Pauget.

Le Conseil d'Administration a pris acte le 27 juillet 2010 du souhait de Gérard Blanc de ne plus faire partie du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit est donc composé, depuis cette date, de Daniel Camus (Président du Comité d'Audit), Michel de Fabiani et Georges Pauget.

Le Comité d'Audit est ainsi composé de trois membres, dont un président, nommés par le Conseil d'Administration. Le Président et le Directeur Général ne sont pas membres du Comité d'Audit mais peuvent être invités à ses séances.

Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur, sauf Michel de Fabiani.

Le Comité d'Audit a pour mission :

a) En matière de comptes, de :

- assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration des informations comptables et financières,
- s'assurer de la pertinence, de la permanence, de la bonne application et du respect des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives,
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la Direction Financière, avant leur présentation au Conseil. À cet effet, les projets de comptes et tous autres documents et informations utiles doivent être communiqués au Comité d'Audit avant l'examen des comptes par le Conseil. En outre, l'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné (i) d'une note des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues ; et (ii) d'une note du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le Comité d'Audit entend les Commissaires aux comptes, la Direction Financière (le cas échéant, hors la présence de la Direction Générale), et la Direction Générale, en particulier sur les amortissements, provisions, traitements des survaleurs, principes de consolidation et traitements comptables retenus,
- examiner les projets de comptes intérimaires, les projets de rapport semestriel et de rapport d'activité et de résultat avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.),
- examiner le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses,
- examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs,
- examiner le traitement comptable et financier des opérations d'acquisition ou de cession d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros en conjonction avec les avis du Comité Stratégique, le cas échéant, et examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts.

b) En matière de contrôle et d'audit interne, de :

- assurer le suivi des questions relatives au contrôle des informations comptables et financières et le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan des interventions des Commissaires aux comptes,
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- entendre les responsables de l'Audit Interne et du Contrôle, donner son avis sur l'organisation de leur service et être informé de leur programme de travail,
- entendre régulièrement les rapports des auditeurs externes du Groupe sur les modalités de réalisation de leurs travaux ainsi que les réponses de la Direction,
- apprécier le respect des règles, principes et recommandations garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes et assurer le suivi de leur indépendance, notamment en examinant avec les Commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques,
- superviser la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaires aux comptes en veillant à la sélection du « mieux-disant » et non du « moins-disant », formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, formuler un avis motivé sur le choix des Commissaires aux comptes et faire part de sa recommandation au Conseil,
- se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe au cabinet et au réseau des Commissaires aux comptes ainsi qu'une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes, s'assurer que le montant ou la part que représentent ces honoraires dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau des Commissaires aux comptes ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

c) En matière de politique financière, de :

- être informé par la Direction Générale de la situation financière du Groupe, des méthodes et techniques utilisées pour définir la politique financière ; être régulièrement informé des lignes directrices de la stratégie financière du Groupe,
- examiner préalablement à leur diffusion les communications extérieures au Groupe en matière comptable et financière ou susceptibles d'affecter la situation financière ou les perspectives du Groupe,
- donner un avis sur les résolutions présentées aux assemblées générales et qui sont relatives aux comptes annuels de la Société ainsi qu'aux comptes consolidés du Groupe,

- à la demande de la Direction Générale, donner son avis sur les décisions d'affectation de ressources qui, soit en raison de leurs bénéficiaires, soit en raison de conflits d'intérêts possibles, pourraient susciter des difficultés d'interprétation quant à leur conformité avec les règles législatives et statutaires,
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président, le Conseil, la Direction Générale ou les Commissaires aux comptes, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit a pour interlocuteurs principaux la Direction Générale, la Direction Financière, ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société. L'audition des membres de la Direction Financière ou des Commissaires aux comptes peut être faite hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale, si le Comité en prend la décision et sous réserve de l'information préalable du Président et du Directeur Général. Le Comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut également recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Comité d'Audit doit être destinataire d'une synthèse périodique des rapports d'audit interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2010, avec un taux de présence de 86,6 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et notamment :
 - revu le référentiel comptable, les frais de Recherche et Développement, le traitement comptable d'un emprunt contracté, le risque Qualité, les engagements de retraites, les tests de dépréciation d'actifs corporels et des goodwill, et la préretraite amiante,
 - entendu les Commissaires aux comptes,
 - examiné la partie « Contrôle interne et Gestion des Risques » du rapport du Président pour l'exercice 2009 ;
- organisé la prise en charge de l'audit des comptes 2010 par les Commissaires aux comptes et revu les résultats consolidés du Groupe du premier trimestre 2010 ;
- examiné les rapports des Commissaires aux comptes ;
- examiné les projets de communiqués de presse relatifs aux comptes de l'exercice 2009 et du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 ;
- examiné les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2010 et notamment le référentiel comptable, l'évolution du périmètre de consolidation et certains éléments de résultat significatifs (risques qualité, coûts de restructuration liés à la mise en place de la nouvelle organisation de Valeo, engagements de retraites et litiges concernant la préretraite amiante) ;
- entendu le Directeur de l'Audit Interne et revu l'activité de son département sur le 1^{er} semestre 2010 en matière notamment de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examiné la synthèse des travaux de l'Audit interne pour l'exercice 2010 ; et
- examiné une cartographie des risques.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier et du Directeur des Comptabilités du Groupe à toutes les réunions et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

4.D.2.5.2. Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Conformément à son Règlement Intérieur, qui n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2010, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance doit être composé en majorité d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Président en exercice est associé aux travaux du Comité, sauf lors de la discussion portant sur la rémunération ou le renouvellement du Président.

Au début de l'exercice 2010, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance était composé de cinq membres : Jérôme Contamine (Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance), Behdad Alizadeh, Philippe Guédon, Michael Jay et Georges Pauget. Tous ces administrateurs étaient indépendants, sauf Behdad Alizadeh.

Le 27 juillet 2010, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de nommer Noëlle Lenoir membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Le Conseil d'Administration a pris acte, lors de sa réunion du 19 août 2010, de la démission de Behdad Alizadeh, effective depuis le 17 août 2010.

Depuis cette date, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est ainsi composé de cinq membres, tous indépendants : Jérôme Contamine (Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance), Philippe Guédon, Michael Jay, Noëlle Lenoir et Georges Pauget.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission notamment de :

a) en matière de rémunération :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération et les avantages de toute nature),
- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer des règles de répartition et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux,
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock-options et faire des propositions d'attribution.

b) en matière de sélection et nomination :

- préparer la composition des instances dirigeantes de la Société, en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible,
- examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance déterminés dans le Règlement Intérieur du Conseil.

c) en matière de gouvernance :

- réfléchir au fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil, et
- procéder notamment à cet effet, à l'évaluation et à l'actualisation des règles de gouvernance et en particulier, s'assurer que l'évaluation du fonctionnement du Conseil soit effectuée conformément aux usages de place.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre les membres des directions exécutives de la Société et du Groupe et peut, le cas échéant, se faire assister de consultants extérieurs en veillant à en informer préalablement le Président du Conseil et le Directeur Général.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance s'est réuni à quatre reprises en 2010, avec un taux de présence de 90 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- contribué à l'autoévaluation des travaux du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009 avec l'aide d'un consultant extérieur ;
- examiné et émis des propositions concernant les différents éléments de rémunération du Directeur Général (part variable au titre de l'exercice 2009 et 2010, indemnité de départ et de non-concurrence, attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites) ;
- examiné la politique d'attribution d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et des mandataires sociaux ;
- examiné le plan de succession et de développement des cadres dirigeants du Groupe ;

- examiné l'indépendance des administrateurs pour l'exercice 2009 ;
- procédé à la recherche d'un nouvel administrateur pour enrichir le Conseil d'Administration ;
- émis des propositions concernant le renouvellement par roulement des administrateurs ;
- examiné l'application par la Société du Code consolidé AFEP/MEDEF ;
- émis des propositions concernant la composition des Comités spéciaux du Conseil d'Administration ;
- proposé la modification du nombre minimum d'actions détenues par chaque administrateur ;
- émis des propositions concernant la répartition des jetons de présence ; et
- examiné la proposition du tribunal d'ouvrir une médiation dans le cadre de la procédure à l'encontre de l'ancien Président-Directeur Général, Thierry Morin.

4.D.2.5.3. Comité Stratégique

Un Comité Stratégique a été créé par décision du Conseil en date du 20 octobre 2008, et a été doté d'un Règlement Intérieur par décision du Conseil du 16 décembre 2008, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Règlement Intérieur, approuvé par décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009 suite à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société intervenue par décision du Conseil du 20 mars 2009, n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2010.

Le Comité Stratégique est composé d'administrateurs dont un président du Comité, nommés par le Conseil d'Administration.

Au début de l'exercice 2010, le Comité Stratégique était composé des administrateurs indépendants suivants : Gérard Blanc, Philippe Guédon et Helle Kristoffersen ; et des administrateurs non-indépendants suivants : Pascal Colombani et Behdad Alizadeh. La présidence du Comité Stratégique était assurée par Pascal Colombani. Le Conseil d'Administration a décidé le 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que le Directeur Général Jacques Aschenbroich serait l'invité permanent du Comité Stratégique sans en être membre.

Le Conseil d'Administration a pris acte le 19 août 2010 de la démission de Behdad Alizadeh. Depuis cette date, le Comité Stratégique est ainsi composé de quatre membres, dont un président, nommés par le Conseil d'Administration, et de l'invité permanent : le Directeur Général de la Société.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer au Conseil ses avis et recommandations sur :

- l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche,

la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; et

- l'étude des projets de développement du Groupe notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

En concertation avec le Président du Conseil, le Comité peut inviter d'autres administrateurs à participer aux débats du Comité ou auditionner toute personne compétente (dirigeants du Groupe, consultants extérieurs) sur les sujets traités par le Comité.

Le Comité Stratégique s'est réuni à quatre reprises en 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné l'« *Equity Story* » de la Société ;
- organisé un séminaire stratégique permettant un contact direct avec les Directeurs de Pôles ; et
- discuté d'un plan moyen terme 2011-2015 avec l'identification de leviers stratégiques principaux.

4.D.2.6. Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés. Cette évaluation a été effectuée en interne pour 2010, au moyen d'un questionnaire auquel chaque administrateur a répondu, soit par écrit, soit par oral.

Le questionnaire soumis à chaque administrateur était destiné à établir leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités figuraient le fonctionnement, la composition et les missions du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées en interne et ont fait l'objet d'un rapport présenté au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance lors de sa séance du 19 janvier 2011. Ce rapport a été présenté et discuté lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 janvier 2011. Il en est ressorti une très large satisfaction des administrateurs sur le fonctionnement du Conseil et des Comités. Les membres du Conseil ont conclu que même si certains points d'amélioration ont été signalés, l'analyse des questionnaires démontre clairement que les travaux au sein du Conseil et de ses Comités se déroulent dans un climat de confiance, recouvré et apprécié par tous.

4.D.2.7. Actions détenues et opérations sur titres

Les statuts de la Société exigent que chaque administrateur soit propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de porter ce seuil de détention à 500 actions. Une proposition de modification des statuts en ce sens sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, les opérations qu'il a réalisées sur les titres de la Société. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques selon les modalités prévues par son Règlement Général.

4.D.2.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce déjà approuvées par l'Assemblée Générale et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Les conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale, se sont poursuivies durant l'exercice 2010 :

- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2005 entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre de la conclusion de contrats de redevance de marque ;
- l'accord autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 mai 2008 entre la Société, la société Pardus Capital Management L.P. et Behdad Alizadeh. Cet accord a été résilié de plein droit le 18 décembre 2010, la participation de Pardus étant devenue inférieure à 8 % du capital social de la Société.

Les conventions suivantes comportent des engagements au bénéfice du Directeur Général, Jacques Aschenbroich :

- l'engagement en matière d'assurance vie, intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel (décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009). Ce régime est décrit au présent chapitre, section 4.B.1.2.1. ;

- l'engagement en matière de retraite à prestations définies (décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2009). Ce régime est décrit au présent chapitre, sections 4.B.1.2.6. et 4.B.3. ;
- les engagements en matière d'indemnité de départ et de non-concurrence (décision du Conseil d'Administration du 24 février 2010). Le Conseil d'Administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et après avoir recueilli l'avis du Comité des Sages, (instance instituée par le MEDEF chargée de contribuer à la bonne application des principes de mesure, d'équilibre et de cohérence des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux) a décidé que Jacques Aschenbroich serait susceptible d'avoir droit, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (démission provoquée ou révocation du mandat social de Directeur Général, sauf cas de faute grave) à une indemnité de départ. Le Conseil a par ailleurs prévu la possibilité d'exiger de Jacques Aschenbroich un engagement de non-concurrence en cas de départ de la Société. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2010. L'indemnité de départ ainsi que l'indemnité de non-concurrence susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich en cas de départ sont décrites au présent chapitre, section 4.B.1.2.7.

Les conventions mentionnées dans la présente section feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

4.D.2.9. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Indemnité de départ (décision du Conseil du 24 février 2011)

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a, sous condition du renouvellement du mandat d'administrateur de Jacques Aschenbroich par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du renouvellement de son mandat de Directeur Général, décidé de renouveler l'indemnité de départ, en la pérennisant à 24 mois à partir de 2013. Cet engagement fera l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

À noter également que le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a pris acte de ce que (i) l'indemnité de non-concurrence, (ii) le régime de retraite complémentaire, et (iii) l'assurance vie intervenant en cas de décès ou en cas d'incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel, dont bénéficie Jacques Aschenbroich, seront poursuivis sans aucune modification, sous condition

du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du renouvellement de son mandat de Directeur Général par le Conseil d'Administration qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

4.D.2.10. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. R 225-35 du Code de commerce

Par décision en date du 24 février 2010 sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général, pour une période de douze mois et avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 40 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a autorisé le Directeur Général, pour une période de douze mois et avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 40 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

4.D.2.11. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé le 20 mars 2009 de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, afin de permettre notamment (i) l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'Administration grâce à la nomination d'une personne exclusivement dédiée à sa présidence ; et (ii) le renforcement du contrôle de la Direction Générale de la Société par le Conseil d'Administration.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts ou le règlement intérieur. Il représente la Société vis-à-vis des tiers et en justice.

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2009, conformément à la proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations

et de la Gouvernance, a en outre décidé que le Directeur Général doit obtenir l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition ou cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

Cette unique limitation aux pouvoirs du Directeur Général a été reflétée dans les dispositions du Règlement Intérieur tel que modifié par décision du Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en date du 9 avril 2009.

Le mode d'exercice de la Direction Générale n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

Lors de la réunion du 20 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, sous réserve du renouvellement des mandats d'administrateur de Pascal Colombani et de Jacques Aschenbroich.

4.D.2.12. Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance

4.D.2.12.1. Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a décidé l'attribution d'un million d'options d'achat d'actions en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société, réparties comme suit : (i) 100 000 options d'achat au Directeur Général, (ii) 280 000 options d'achat pour les membres du Comité de Liaison et (iii) 620 000 options d'achat pour le personnel de la Société, certaines de ces options étant réservées à des catégories de haut potentiel.

L'intégralité des options d'achat attribuées au Directeur Général et aux membres du Comité de Liaison sont conditionnées à la réalisation d'un niveau de marge opérationnelle pour l'exercice 2010, qui a été fixé par le Conseil d'Administration et est supérieur à la guidance annuelle. Les options d'achat d'actions ne seront exerçables qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de leur attribution, sous condition de présence, c'est-à-dire s'agissant du Directeur Général, sous réserve que son mandat de Directeur Général soit en vigueur à la date où les options sont levées (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'Administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde).

Jacques Aschenbroich est en outre astreint à des obligations de conservation. Il ne pourra céder les actions issues de la levée de ses options d'achat d'actions, le cas échéant, qu'à l'expiration d'un délai de quatre ans suivant leur attribution. Enfin, en cas d'exercice des options qui lui sont attribuées, et après cession de la quantité d'actions nécessaire au

financement de la levée d'option et au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction, Jacques Aschenbroich devra conserver au moins 50 % du nombre d'actions restantes issues de la levée desdites options sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Les options de souscription en circulation au 31 décembre 2010 représentaient 1,2 % du capital, les options d'achat en circulation à cette même date représentaient 5,6 %, soit un total de 6,8 %.

Le Conseil d'Administration s'est référé à l'occasion de cette attribution aux Recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé lors d'attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans lequel ces Recommandations sont intégrées (cf. section 4.D.3.).

Les options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice sont présentées au présent chapitre, section 4.B.3.1.1.

4.D.2.12.2. Politique d'attribution d'actions de performance

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a décidé l'attribution de 400 000 actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société, réparties comme suit : (i) 50 000 actions gratuites au Directeur Général, (ii) 75 000 actions gratuites pour les membres du Comité de Liaison et (iii) 275 000 actions gratuites pour le personnel de la Société, certaines de ces actions étant réservées à des catégories de haut potentiel.

Lors de cette attribution, 133 000 actions gratuites ont été attribuées au personnel de la Société, soit trois actions gratuites par personne, attribution non soumise à des conditions de performance.

L'attribution au Directeur Général et aux membres du Comité de Liaison de 50 % des actions gratuites est conditionnée à la réalisation d'un niveau de marge opérationnelle pour l'exercice 2010 qui a été fixé par le Conseil d'Administration et est supérieur à la guidance annuelle. L'attribution des 50 % restants d'actions gratuites est également conditionnée à un niveau de marge opérationnelle cible pour l'exercice 2011. Par ailleurs, l'ensemble des actions gratuites attribuées au Directeur Général le sont sous réserve que son mandat soit en vigueur à la date d'attribution définitive (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'Administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde).

Le Directeur Général est en outre astreint à des obligations de conservation. Il devra conserver au moins 50 % des actions gratuites attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à cessation de ses fonctions.

Les actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010 représentaient 0,5 % du capital.

Le Conseil d'Administration s'est référé à l'occasion de cette attribution aux Recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans lequel ces Recommandations sont intégrées (cf. section 4.D.3.).

Les informations relatives aux actions gratuites sont présentées au présent chapitre, section 4.B.3.1.2.

4.D.2.13. Principes et règles arrêtées par le Conseil pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010

À l'exception de Pascal Colombani et Jacques Aschenbroich, les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice 2010 d'aucune rémunération ni avantage autre que les jetons de présence qui leur ont été versés. Pour plus d'informations sur ce sujet, se reporter à la section 4.B.2 du présent chapitre.

4.D.2.13.1. Règle de répartition des jetons de présence

Conformément aux Règlements Intérieurs du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil est compétent pour décider de la répartition des jetons de présence, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance proposant au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité de ceux-ci aux réunions du Conseil et des Comités.

Règle de répartition des jetons de présence jusqu'au 27 juillet 2010

Le Conseil a décidé le 16 décembre 2008, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de répartir pour l'exercice 2009 et les suivants les jetons de présence entre les administrateurs selon les règles suivantes (Behdad Alizadeh ayant indiqué renoncer à tous ses jetons de présence lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2008) :

- (i) chaque administrateur perçoit :
 - part fixe : 17 000 euros/an ;
 - part variable : 1 900 euros/séance,
 l'ensemble étant plafonné à 30 300 euros ;
- (ii) chaque administrateur membre de Comité(s) mais non président de Comité perçoit en supplément :
 - part fixe : 0 ;
 - part variable : 1 900 euros/séance,
 l'ensemble étant plafonné à 17 100 euros ;
- (iii) chaque administrateur président de Comité perçoit en supplément :
 - part fixe : 7 000 euros/an ;
 - part variable : 1 900 euros/séance,
 l'ensemble étant plafonné à 24 100 euros.

Règle de répartition des jetons de présence depuis le 27 juillet 2010

Le Conseil a décidé le 27 juillet 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de répartir à partir de cette date les jetons de présence entre les administrateurs selon les règles suivantes :

- (i) chaque administrateur perçoit :
 - part fixe : 22 000 euros/an ;
 - part variable : 2 000 euros/séance ;
- (ii) chaque administrateur membre de Comité(s) mais non président de Comité perçoit en supplément :
 - part fixe : 0 ;
 - part variable : 2 000 euros/séance ;
- (iii) chaque administrateur membre de Comité(s) et président du Comité d'audit perçoit en supplément :
 - part fixe : 15 000 euros/an ;
 - part variable : 2 000 euros/séance ;
- (iv) chaque administrateur président de Comité (autre que Comité d'audit) perçoit en supplément :
 - part fixe : 12 000 euros/an ;
 - part variable : 2 000 euros/séance.

Ces attributions ne sont pas plafonnées mais une règle de 3 est appliquée en cas de dépassement de l'enveloppe de 600 000 euros suivant la formule suivante :

(Jetons versés à un administrateur particulier divisé par la somme des jetons versés à l'ensemble des administrateurs) multiplié par 600 000 euros.

Le montant des jetons de présence versés à chaque administrateur au cours de l'exercice est indiqué au présent chapitre, section 4.B.2. Il est à noter qu'en ce qui concerne la part fixe des jetons de présence, la pratique de la Société est qu'elle est payée intégralement lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil d'Administration est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé et non payée lorsque le taux d'assiduité moyenne de 50 % n'est pas atteint.

Depuis le 12 février 2009, aucun mandataire social ne perçoit de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

En effet, le Conseil d'Administration du 12 février 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que le Président-Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe. Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que le Président et le Directeur Général ne percevraient pas de jetons de présence à raison des mandats qu'ils exercent dans le Groupe.

4.D.2.13.2. Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des éléments de rémunération des mandataires sociaux est déterminé globalement par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en se référant aux principes posés par le Code AFEP-MEDEF.

La rémunération fixe individuelle des mandataires sociaux a été déterminée par décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009 sans limite de durée et elle n'a pas été modifiée depuis cette date.

La rémunération variable des mandataires sociaux est déterminée de manière individualisée : le Président du Conseil d'Administration n'a pas de rémunération variable, et les principes régissant la rémunération variable du Directeur Général ont été soumis au Comité des Sages constitué par le MEDEF. Pour une description de ces principes, se reporter à la section 4.B.1.2.2. du présent chapitre.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a décidé l'attribution de 100 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites au Directeur Général, soit respectivement un pourcentage maximum de 10 % et 12,5 % de l'enveloppe globale soumise au vote des actionnaires (pour une description de la politique d'attribution d'options d'achat et d'actions de performance, voir sections 4.D.2.12.1 et 4.D.2.12.2. du présent chapitre).

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux. Le Président ne bénéficie pas de régime de retraite au titre de son mandat social et le Directeur Général ne s'est pas vu attribuer de régime de retraite autre que le régime de retraite couvrant les cadres dirigeants du groupe (cf. section 4.B.3.). Toutefois, conformément à la décision de principe prise par le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, il a été décidé de reconnaître à la prise de fonction de Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich (55 ans à l'époque) et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

4.D.3. Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010, étant précisé que s'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes porté par l'annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce (partie réglementaire).

En outre, s'agissant des points suivants, il est précisé que :

- le renouvellement des mandats n'est pas actuellement organisé par voie de roulement mais le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 une modification statutaire visant à introduire un renouvellement des mandats par roulement ;
- le Règlement Intérieur et les statuts exigent que les administrateurs détiennent un minimum de 100 actions, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2010 une modification statutaire visant à porter ce seuil à 500 actions ;

- les opérations de restructuration interne significatives ne sont pas expressément soumises à l'accord préalable du Conseil d'Administration mais sont en pratique débattues en Conseil ;
- les options et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010 représentaient 7,3 % du capital. Si l'on exclut les plans d'options d'achat d'actions dont le prix d'exercice a toujours été supérieur au coût moyen d'acquisition des actions Valeo détenues en portefeuille par la Société au moment de l'attribution, les options de souscription et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010 représentaient 1,7 % du capital ;
- l'attribution des actions de performance au Directeur Général est soumise à conditions de performance, à condition de présence et à des obligations de conservation. Elle n'est pas conditionnée à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées ; et

■ le Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à effet au 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de reconnaître à la prise de fonction de Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans, compte tenu de son âge (55 ans à l'époque) et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun régime de retraite complémentaire.

La retraite supplémentaire du Directeur Général requiert qu'il termine effectivement sa vie professionnelle au sein du Groupe.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010 peut être trouvé sur le site www.code-afep-medef.com.

4.D.4. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 26 des statuts de la Société prévoit que sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul

du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

4.D.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont fournies au Chapitre 6, section 6.F.6.

4.D.6. Contrôle interne et gestion des risques

Le présent rapport comme les rapports présentés lors des exercices précédents, présente de façon purement descriptive, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en place en s'appuyant sur le « cadre de référence » établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Président a mandaté le Directeur de l'Audit pour rassembler les éléments constitutifs du présent rapport qui a été établi en intégrant les contributions de plusieurs directions (notamment Finance et Contrôle de Gestion, Juridique, Risques et Assurances...).

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- protection des actifs ;
- réalisation et optimisation des opérations.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

Référentiel

Valeo a adopté une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international COSO (*Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*), dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis. L'organisation et les procédures de contrôle interne ne présentent pas d'écarts significatifs par rapport aux principes décrits dans le cadre de référence du contrôle interne, complété du guide d'application proposé par l'Autorité des Marchés Financiers.

4.D.6.1. Définition et référentiel du contrôle interne et de la gestion des risques

Définition

Le contrôle interne est défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable de la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

4.D.6.2. Périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe, celui-ci étant défini comme la société mère Valeo ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

4.D.6.3. Composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle dans le Groupe.

Le système de contrôle interne de Valeo s'appuie sur une organisation opérationnelle déclinée en plusieurs niveaux : le Groupe, les Pôles/Groupes de produits, les Directions Nationales et les entités opérationnelles. Le Groupe définit les orientations stratégiques, arbitre les allocations de ressources entre les Pôles/Groupes de Produits, développe au travers des réseaux fonctionnels les synergies entre les Pôles et les Directions Nationales. Les Pôles et les Directions Nationales exercent le contrôle de la performance des entités opérationnelles et assurent un rôle de coordination et de support entre les entités notamment en matière de mutualisation des ressources, d'allocation de l'effort de Recherche et Développement et d'optimisation de la répartition des productions dans les sites industriels. Chaque niveau est directement impliqué dans la mise en œuvre du contrôle interne. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée, déclinée à partir des pouvoirs du Directeur Général, définissant ainsi précisément les domaines et le niveau de décision pouvant être pris par chaque responsable opérationnel.

Les principes d'action et de comportement dans le Groupe sont énoncés dans le Code d'éthique, qui vise à assurer le développement du Groupe dans le respect des règles de droit et d'éthique nationales et transnationales. Il attache une importance particulière au respect des droits fondamentaux : interdiction du travail des enfants, travail des handicapés, lutte contre la discrimination et le harcèlement, santé et sécurité au travail. Il affirme l'engagement du Groupe en faveur du développement durable : le respect de l'environnement et l'amélioration permanente de sa protection constituent une priorité pour le Groupe. Enfin, il traite des aspects sociétaux et de l'intégrité dans la conduite des affaires. Disponible sur l'intranet du Groupe et traduit en 19 langues, le Code d'éthique est diffusé à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Évaluation et processus de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue notamment à définir des activités de contrôle appropriées.

Dans une optique d'amélioration continue, le Groupe a mis en place en 2009 un Comité des Risques composé de six membres permanents (le Directeur des Opérations, le Directeur Financier, le Directeur des Risques Assurances Environnement, le Directeur des Comptabilités, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur du Plan et de la Stratégie) ainsi que des représentants des Directions Juridique, Ressources Humaines et de la Recherche et Développement présents en fonction de l'ordre du jour. Ce Comité se réunit au minimum 2 fois par an et a pour mission de s'assurer de la correcte identification et maîtrise des risques. Il s'appuie dans sa démarche sur un processus d'identification et d'analyse des risques effectué au sein des Pôles et des réseaux fonctionnels. Ainsi, le suivi des risques est mis en œuvre comme suit :

- la Direction des Opérations suit plus spécifiquement les risques opérationnels, notamment les risques pays, les risques liés au développement et à l'industrialisation de nouveaux produits et les risques d'actions en garantie ;
- la Direction Juridique gère les risques juridiques du Groupe et en particulier les risques liés à la propriété intellectuelle (brevets et marques) et les risques liés aux actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus ;
- la Direction des Risques Assurances Environnement s'assure de la bonne application des réglementations environnementales, et gère les risques pays induits par des instabilités politiques, économiques ou sociales ainsi que ceux liés aux aléas naturels et au développement des produits ;
- la Direction des Ressources Humaines s'assure de la bonne application de la législation sociale, du respect du Code d'éthique ;
- la Direction Financière analyse, quantifie et gère les risques liés aux activités financières du Groupe, qui sont notamment les risques de change, de taux, de matières premières, de liquidité et de contrepartie.

Les Pôles sont responsables, avec l'aide des réseaux fonctionnels et des Directions Nationales, de l'identification et de l'évaluation des risques les concernant ainsi que de la correcte application des obligations réglementaires des pays où ils exercent leurs activités. Ils doivent également s'assurer que les directives et recommandations définies au niveau du Groupe sont correctement mises en œuvre au sein de leurs entités opérationnelles.

Il est rendu formellement compte des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le Chapitre 2, section 2.A. « Facteurs de risques ».

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- les risques opérationnels qui comprennent notamment les risques liés au métier d'équipementier automobile, les risques liés au développement et à l'industrialisation de nouveaux produits, les risques fournisseurs ainsi que les risques pays induits par une instabilité politique ou sociale ;
- les risques juridiques qui comprennent notamment les risques liés à la propriété intellectuelle et les risques liés aux produits et services vendus ;
- les risques industriels et environnementaux ;
- les risques de marché qui sont ceux relatifs aux risques de change, de taux, d'actions, d'exposition aux variations de prix des matières premières ; et
- les risques de liquidité et les risques de crédit et de contrepartie.

Ces risques font l'objet d'une revue approfondie et d'une notation selon une grille d'évaluation bâtie sur leur impact potentiel, leur probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise associé, afin de définir un degré d'exposition. Une analyse du dispositif de maîtrise de ces risques est ensuite menée donnant lieu à la mise en place, si nécessaire, de plans d'actions.

La cartographie des risques est mise à jour annuellement. Les conclusions de la dernière mise à jour ont été présentées au Comité d'Audit lors de sa séance du 17 novembre 2010 en présence du Directeur Général. Un plan d'audit à deux ans a été établi sur la base des conclusions en retenant les domaines présentant les risques les plus importants.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale.

Le Groupe dispose d'un Manuel Administratif et Financier qui regroupe les procédures financières et de gestion. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel Administratif et Financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ; et
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, des lettres d'affirmation sur le respect des standards financiers, de contrôle interne et de gestion du Groupe sont transmises aux différents niveaux de l'organisation opérationnelle. Ainsi, pour la clôture 2010, les Directeurs et Directeurs Financiers des Pôles, les Directeurs Financiers des Directions Nationales ainsi que les Directeurs et contrôleurs financiers de chaque entité opérationnelle ont signé ces lettres d'affirmation.

En complément du Manuel Administratif et Financier, les Directions Fonctionnelles ont élaboré des règles et procédures spécifiques, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'innovation constante, qui définit de manière stricte les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures commerciales et les pratiques de vente ;
- les procédures Ressources Humaines ;
- les procédures Achats, qui vont de pair avec l'objectif d'intégration des fournisseurs, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- le Manuel de Gestion des Risques en ce qui concerne la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter a minima les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés) ;
- les Procédures Juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment les lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

Les informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1 000 et Valeo 5 000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre immédiate des actions correctrices, et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Cards*) permettent la diffusion des meilleures pratiques et axes d'amélioration.

Le Groupe dispense depuis septembre 2000 un séminaire « École de la finance Valeo » (*Valeo Finance Academy*) ayant pour but de développer les compétences en matière de contrôle interne et de gestion financière. Les sessions de formation annuelles destinées aux jeunes cadres financiers du Groupe permettent d'exposer les méthodes et outils du contrôle financier par modules (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion et contrôle interne) complétés par des cas pratiques et des simulations.

Information et communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés, fournit à l'ensemble du personnel les moyens d'assumer ses responsabilités et d'effectuer les contrôles qui lui incombent. Les informations issues du système de gestion sont analysées et diffusées mensuellement auprès des opérationnels. Une synthèse mensuelle d'activité est présentée au Comité Opérationnel du Groupe composé du Directeur Général, du Directeur des Opérations et de douze autres Directeurs Fonctionnels ou Opérationnels.

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction Financière, sous l'autorité du Directeur Général. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière. Au niveau de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un progiciel de gestion intégré, déployé sur l'ensemble des principales entités opérationnelles du Groupe. L'utilisation de ce progiciel a permis, en complément de son caractère structurant, de définir des profils utilisateurs et de suivre les contrôles d'accès, contribuant ainsi au respect des règles de séparation des tâches (cf. section 4.D.6.4).

Organisation et pilotage du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne est conjointement piloté par le Comité d'Audit, la Direction Générale, le Comité des Risques, les Directions Fonctionnelles, les Pôles/Groupes de Produits et les Directions Nationales.

L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombe à une fonction centrale, le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe afin de s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux entités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion. Les travaux et conclusions de l'Audit Interne sont présentés annuellement au Comité d'Audit, conformément au Règlement Intérieur dudit Comité.

Au titre de l'exercice 2010, l'Audit Interne a également effectué des missions transverses portant sur les inventaires tournants et le processus de mise au rebut (« *scraps* »), sur le suivi de la rentabilité des projets de Recherche et Développement. De plus, des missions de revue du contrôle interne ont été réalisées dans des entités opérationnelles localisées dans des pays émergents et dans un centre de services partagés nouvellement mis en place.

Les Directions Fonctionnelles sont incluses dans le périmètre du contrôle interne Valeo et à ce titre, en 2010, un diagnostic de la fonction fiscale a été établi afin d'identifier les procédures, contrôles clés, rôles et responsabilités dans les principaux sous-processus et les éventuels axes d'amélioration.

L'application des référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sécurité Valeo fait l'objet d'audits VAQ (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques Assurances Environnement. Valeo a ainsi lancé un

programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité et de la santé en milieu professionnel) avec, au 31 décembre 2010, respectivement 104 et 94 sites certifiés, sur un total de 106 sites certifiables. Le pourcentage de sites certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 s'établit donc respectivement à 98 % et 89 %.

Enfin, les équipes de la Direction des Systèmes d'Information effectuent des audits de la correcte utilisation par les entités opérationnelles du progiciel de gestion intégré, en portant une attention particulière aux aspects sécurité, traitement de l'information et mise en œuvre des outils de contrôle du Groupe.

4.D.6.4. Description de la démarche d'analyse du contrôle interne

Le Groupe a poursuivi son processus d'évaluation du contrôle interne. Valeo dispose ainsi d'un outil d'autoévaluation lui permettant de suivre, de mesurer et d'apprécier la pertinence et la correcte application des procédures de contrôle interne de chacune de ses entités opérationnelles.

L'approche adoptée repose sur les principes suivants :

1) une autoévaluation est conduite dans chaque entité opérationnelle au moyen de questionnaires portant sur les sept processus suivants :

- clôture comptable,
- ventes, gestion des clients, encaissements,
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements,
- suivi des immobilisations,
- suivi des stocks,
- paie et ressources humaines, et
- trésorerie.

En complément du questionnaire d'autoévaluation standard comprenant 130 points de contrôle, des contrôles clés spécifiques ont été définis et déployés pour Valeo Service afin de prendre en compte les risques liés à l'activité de distribution de pièces pour le marché de la rechange toutes marques. Les entités de taille réduite ou en démarrage sont soumises à un questionnaire d'autoévaluation simplifié comprenant 65 points de contrôle sur les sept processus énoncés ci-dessus. Le Groupe a également mis en place pour les sociétés *holdings* du Groupe un questionnaire spécifique comportant 45 points de contrôle couvrant cinq processus.

Des règles de documentation et de test (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites. Une base de données spécifique aux bonnes pratiques de contrôle interne est mise à disposition sur l'intranet du Groupe. Par ailleurs, un

outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne permet de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués. Cet outil est également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'actions d'amélioration du contrôle interne et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe, qui assure la formation, le suivi des utilisateurs de l'application et le contrôle du processus d'autoévaluation.

Les résultats de la campagne d'autoévaluation sont présentés au Comité d'Audit et communiqués aux Pôles/Groupes de Produits.

2) Un processus est mis en œuvre visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le progiciel intégré de gestion déployé sur la plupart des sites industriels du Groupe. Ce processus permet de s'assurer que les pratiques de contrôle interne sont homogènes au niveau de chaque entité opérationnelle. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standards optimisés ont été retenus. Chaque mise en place du progiciel s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités par l'Audit Interne, en liaison avec chaque site.

L'Audit Interne effectue une revue semestrielle pour l'ensemble des entités opérationnelles des accès au progiciel de gestion intégré. La revue effectuée porte notamment sur l'accès aux transactions sensibles, sur les utilisateurs clés (nombre et qualité des *Key users*), sur l'analyse des incompatibilités et les plans d'actions mis en œuvre afin de les éradiquer. Dans une démarche d'amélioration de l'évaluation du contrôle interne lié au progiciel intégré, la revue semestrielle a été complétée en 2010, par une revue du paramétrage lié à la sécurité et à la gestion des accès.

4.D.6.5. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur :

- la Direction des Comptabilités Groupe qui élabore et diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe et veille à leur adéquation avec les normes comptables en vigueur. La Direction des Comptabilités assure en liaison avec la Direction du Contrôle de Gestion un suivi régulier de la correcte traduction comptable des opérations ;
- le département Consolidation qui, au sein de la Direction des Comptabilités Groupe, a la responsabilité de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels selon les principes IFRS. L'ensemble des entités

du Groupe communique un *reporting* mensuel détaillé comprenant un compte de résultat, une analyse d'activité, un bilan synthétique, un détail des flux de trésorerie et des états analytiques. Les *reportings* semestriels et annuels sont établis sur la base d'instructions de clôture détaillées, qui comprennent notamment le calendrier de clôture, les mouvements de périmètre, le classement et les flux des principaux postes du bilan, le processus de réconciliation des transactions entre sociétés du Groupe et le contrôle des engagements hors bilan, les entités étant tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements et d'en effectuer le suivi ;

- la Direction du Contrôle de Gestion qui, mesure la performance économique du Groupe, analyse la pertinence des informations reportées et prépare la synthèse des indicateurs de gestion à l'attention de la Direction Générale. Les analyses effectuées portent notamment sur les ventes, le carnet de commandes, les analyses de marges et d'EBITDA par Pôle/Famille de Produits et zones géographiques ; et
- enfin, la Direction Fiscale coordonne la politique fiscale du Groupe et conseille les entités opérationnelles, les Directions Nationales et le cas échéant, les Pôles/Groupes de Produits pour toute question liée au droit fiscal et pour la mise en œuvre de l'intégration fiscale.

4.D.6.6. Perspectives

Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux. En 2011, le dispositif de contrôle interne devra évoluer afin de prendre en compte le renforcement des Directions Nationales et la mise en place des centres de services partagés décidée courant 2010.

L'ambition du Groupe est d'être doté de dispositifs de contrôle interne pertinents et performants à chaque niveau de responsabilité et reposant sur :

- un environnement favorable à la mise en place de dispositifs de contrôle ;
- la responsabilité de tous les acteurs, en particulier des opérationnels qui sont au cœur des processus et en charge de l'amélioration continue du dispositif ; et
- la prise en compte du coût de mise en œuvre du contrôle au regard du niveau de risque.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Pascal Colombani

Président du Conseil d'Administration

4.E. Rapport des Commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise. Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

David Chaudat

Lionel Gotlib

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Ginies

Gilles Puissochet

4.F. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Indemnité de départ au profit de Monsieur Jacques Aschenbroich

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations des rémunérations et de la Gouvernance, a, sous condition du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Aschenbroich par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du renouvellement de son mandat de Directeur Général, décidé de renouveler l'indemnité de départ susceptible de lui être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise dans l'exécution de ses fonctions), en la pérennisant à 24 mois de rémunération (fixe et variable) à partir de 2013.

L'indemnité de départ susceptible d'être versée à Jacques Aschenbroich en cas de départ est décrite dans le rapport de gestion de l'exercice 2010 de votre société.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrats de redevance de marque

Les contrats de redevance de marque conclus en 2005 entre la société VALEO et plusieurs filiales opérationnelles se sont poursuivis en 2010.

Ces contrats ont pour objet de permettre à certaines entités opérationnelles du Groupe de faire état de leur appartenance au groupe VALEO en mettant à leur disposition l'ensemble des connaissances, valeurs, potentialités commerciales et humaines propres à celui-ci. Ils sont renouvelables par tacite reconduction par période de douze mois.

La prestation est rémunérée au regard du chiffre d'affaires de la Famille de Produits. Les montants facturés aux différentes filiales opérationnelles concernées au titre de 2010 se sont élevés à :

Société (en millions d'euros)	Montants facturés
VALEO Vision	3,9
VALEO Equipements Electriques Moteur	2,9
VALEO Systèmes d'Essuyage	2,1
VALEO Sécurité Habitacle	1,4
VALEO Interior Controls	3,4
TOTAL	13,7

Accord conclu avec la société Pardus Capital Management LP

Un accord avait été conclu en 2008 avec la société Pardus Capital Management LP ci-après dénommée Pardus et portant sur :

- la désignation d'un représentant de Pardus au Conseil d'Administration de VALEO ;
- la loyauté du représentant de Pardus, et de Pardus envers VALEO et son Conseil d'Administration ;
- les relations entre Pardus et les concurrents de VALEO ;
- la participation de Pardus dans le capital de VALEO ;
- la participation de Pardus aux assemblées générales d'actionnaires de VALEO ;
- la cession par Pardus des actions VALEO ;
- la durée de l'accord.

Le 13 août 2010, Pardus a notifié à l'AMF et VALEO, qu'à la suite de différentes opérations de transferts de titres, Pardus ne détenait plus que 7,58 % du capital et 7,36 % des droits de vote de VALEO.

La participation de Pardus étant devenue inférieure à 8 % du capital social de VALEO, conformément aux dispositions de l'accord entre Pardus, Monsieur Behdad Alizadeh et VALEO, Monsieur Behdad Alizadeh a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 17 août 2010.

Un préavis de résiliation de l'accord a été envoyé par Pardus à VALEO en date du 17 août 2010 : l'accord a donc été résilié de plein droit à l'issue d'une période de préavis de quatre mois, soit le 18 décembre 2010, conformément à l'accord.

Conventions et engagements à l'égard de Monsieur Jacques Aschenbroich, Directeur Général

Assurance-vie

L'engagement pris en 2009 d'accorder à Monsieur Jacques Aschenbroich le bénéfice d'une assurance-vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel s'est poursuivi en 2010. La prime versée par VALEO en 2010 au titre de la période courant du 30 avril 2010 au 30 avril 2011 s'est élevée à 2 300 euros TTC.

Régime de retraite

L'engagement pris en 2009 de faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux Cadres Supérieurs du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010 en lui reconnaissant une ancienneté de cinq ans s'est poursuivi sur 2010. Les principales caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- plafonnement de par la nature du régime : complément de retraite de 1 % du salaire de référence par année d'ancienneté, dans la limite d'un plafond maximum de 20 % ;
- plafonnement dans l'assiette de détermination des droits : le complément, tous régimes confondus, ne peut excéder 55 % du salaire de référence, uniquement basé sur le salaire fixe.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 3 juin 2010, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 17 mars 2010, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence

Les conventions visant à faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich d'une indemnité de départ susceptible de lui être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise dans l'exécution de ses fonctions) et d'une indemnité de non-concurrence en cas de départ de la société ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 février 2010 et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale du 3 juin 2010.

L'indemnité de départ ainsi que l'indemnité de non-concurrence susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich en cas de départ sont décrites dans le rapport de gestion de l'exercice 2010 de votre société.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

David Chaudat

Lionel Gotlib

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Ginies

Gilles Puissochet

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

5.A. Analyse des résultats consolidés 2010 <small>RFA</small>	142	5.D. Analyse des résultats de la Société Valeo <small>RFA</small>	211
5.A.1. Chiffres d'affaires et rentabilité	142	5.E. Comptes annuels 2010 <small>RFA</small>	212
5.A.2. Structure financière	144	5.E.1. Compte de résultat	212
5.B. Comptes consolidés 2010 <small>RFA</small>	146	5.E.2. Bilan	213
5.B.1. Compte de résultat	146	5.E.3. Variation de trésorerie	214
5.B.2. État du résultat global	147	5.E.4. Notes annexes aux états financiers de la Société	215
5.B.3. État de la situation financière	148	5.E.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	230
5.B.4. Tableau des flux de trésorerie	149	5.F. Autres informations financières et comptables <small>RFA</small>	231
5.B.5. Variation des capitaux propres	150	5.F.1. Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices	231
5.B.6. Notes annexes aux états financiers consolidés	152	5.F.2. Inventaire des valeurs mobilières	232
5.B.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208		
5.C. Événements postérieurs à la clôture et tendances	209		
5.C.1. Événements postérieurs à la clôture	209		
5.C.2. Tendances et perspectives	209		

5.A. Analyse des résultats consolidés 2010

Les états financiers consolidés du groupe Valeo sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par

l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les Notes annexes aux comptes consolidés, Chapitre 5, section 5.B.6. Note 1.

5.A.1. Chiffres d'affaires et rentabilité

5.A.1.1. Activité

Durant l'exercice 2010, la croissance de la production automobile par région s'est établie comme suit ⁽¹⁾ :

- en Europe (et Afrique) : + 15 %, en dépit de la fin des dispositifs de prime à la casse dans certains pays et la baisse des immatriculations en 2010 (- 4 % par rapport à l'exercice 2009) ; ce phénomène est attribuable principalement à l'effet déstockage non récurrent de 2009 et à l'augmentation des exportations en dehors de l'Europe ;
- en Asie (et autres) : + 28 %, principalement liés à la poursuite de la croissance en Chine (+ 31 %) ;

- en Amérique du Nord : + 39 %, par rapport à l'exercice 2009 très affecté par la chute de la production ;

- en Amérique du Sud : + 12 %.

Tirant profit de cet environnement automobile favorable et de la surperformance de son activité première monte sur ses principaux marchés, le Groupe enregistre en 2010, un **chiffre d'affaires consolidé** de 9 632 millions d'euros, en hausse de 28 % par rapport à l'exercice 2009 (7 499 millions d'euros). À périmètre et taux de change constants ⁽²⁾, le chiffre d'affaires consolidé s'inscrit en hausse de 24 %.

Les quatre Pôles d'activité, représentatifs de l'information sectorielle comptable du Groupe, ont contribué de façon homogène à la croissance du **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe en 2010.

Le chiffre d'affaires par Pôle s'établit comme suit :

Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	Variation 2010/2009
Systèmes de Confort & d'Aide à la Conduite	1 704	1 344	+ 27 %
Systèmes de Propulsion	2 683	2 011	+ 33 %
Systèmes Thermiques	2 933	2 258	+ 30 %
Systèmes de Visibilité	2 354	1 938	+ 21 %
Élimination (ventes inter-Pôles et autres)	(42)	(52)	
Chiffre d'affaires Groupe	9 632	7 499	+ 28 %

Le **chiffre d'affaires première monte** s'élève quant à lui à 7 952 millions d'euros (83 % du chiffre d'affaires consolidé), dont 7 529 millions d'euros pour la première monte tourisme et 423 millions en première monte hors tourisme. Par rapport à l'exercice 2009, le chiffre d'affaires première monte

tourisme affiche une progression de 26 % (à périmètre et taux de change constants ⁽²⁾) supérieure à la croissance de la production automobile mondiale (25 % en variation annuelle) et le chiffre d'affaires première monte hors tourisme une progression de 58 %. La surperformance de l'activité

(1) Source : JD Power Global Automotive Production Forecast Janvier 2011.

(2) L'information à taux de change constant est obtenue en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice en cours sur la base du taux de change moyen utilisé pour l'exercice précédent.

L'information à périmètre constant est obtenue (1) en ajoutant au chiffre d'affaires de l'exercice antérieur la part des ventes provenant des droits complémentaires acquis dans une entité durant la période comparable à celle pendant laquelle l'entité a été détenue sur l'exercice écoulé ; (2) en éliminant du chiffre d'affaires de l'exercice en cours les ventes des entités nouvellement acquises ou non consolidées au cours de l'exercice écoulé ; et (3) en éliminant du chiffre d'affaires de l'exercice antérieur les ventes des entités cédées sur l'exercice écoulé.

Lors de changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice écoulé.

première monte est observable dans les principales zones de production du Groupe.

Grâce à leur dynamisme, les quatre Pôles d'Activités enregistrent une croissance de leur chiffre d'affaires première monte en ligne ou supérieure à celle de la production automobile mondiale (+ 25 % sur l'ensemble de l'année 2010) :

- Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite : + 27 % à périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾;
- Systèmes de Propulsion : + 31 % à périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾;
- Systèmes Thermiques : + 23 % à périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾;
- Systèmes de Visibilité : + 24 % à périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾.

Dans un même temps, le **chiffre d'affaires du marché du remplacement** (deuxième monte) totalise 1 445 millions d'euros (15 % du chiffre d'affaires consolidé), en progression de 16 % par rapport à l'exercice 2009 (1 242 millions d'euros).

Les ventes diverses et ventes d'outillages s'élèvent à 235 millions (+ 3 % par rapport à 2009).

Le chiffre d'affaires de Valeo est réalisé principalement à destination de l'Europe et de l'Afrique (60 %), de l'Asie, Moyen-Orient et Océanie (19 %), de l'Amérique du Nord (13 %) et de l'Amérique du Sud (8 %).

Le chiffre d'affaires première monte tourisme réalisé en **Europe (et Afrique)** atteint 4 472 millions d'euros, affichant une progression de 20 % par rapport à l'exercice 2009, supérieure à celle de la production automobile locale en hausse de 15 % sur la même période. Il représente 59 % du chiffre d'affaires total première monte tourisme contre 64 % sur l'exercice 2009. Cette diminution est essentiellement liée aux forts volumes de production constatés en 2009 suite à la mise en place des dispositifs de prime à la casse dans les principaux pays européens.

Le chiffre d'affaires première monte tourisme réalisé dans la zone **Asie, Moyen-Orient et Océanie** atteint 1 461 millions d'euros soit 19 % du chiffre d'affaires total première monte tourisme (17 % sur l'exercice 2009), en progression de 48 % par rapport à l'exercice 2009. À périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾, il progresse de 36 % dont 48 % en Chine. Sur la même période, la production automobile de véhicules de tourisme augmente de 28 % en Asie dont 31 % en Chine.

Le chiffre d'affaires première monte tourisme réalisé en **Amérique du Nord** s'élève à 995 millions d'euros, en

augmentation de 69 % par rapport à la même période en 2009. Il représente 13 % du chiffre d'affaires total première monte tourisme (10 % en 2009). À périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾, le chiffre d'affaires première monte en Amérique du Nord affiche une progression de 60 % par rapport à l'exercice 2009, supérieure à celle de la production automobile locale en hausse de 39 % sur la même période.

Le chiffre d'affaires première monte tourisme réalisé en **Amérique du Sud** s'établit à 601 millions d'euros, en progression de 27 % par rapport à l'exercice 2009, compte tenu de la forte appréciation du real brésilien par rapport à l'euro en 2010. Il représente 8 % du chiffre d'affaires total première monte tourisme (8 % en 2009). À périmètre et taux de change constants ⁽¹⁾, le chiffre d'affaires première monte en Amérique du Sud croît de 8 % par rapport à l'exercice 2009, affichant une progression inférieure à celle de la production automobile locale en hausse de 12 % sur la même période.

5.A.1.2. Résultats

Grâce à la progression de son chiffre d'affaires, l'amélioration de sa productivité et l'optimisation de ses investissements, le Groupe enregistre un taux de **marge brute** à 18 % du chiffre d'affaires (soit 1 735 millions d'euros) contre 15,8 % avant crise, et 15,2 % en 2009 (1 138 millions d'euros).

Les frais de Recherche et Développement nets s'élèvent à 537 millions d'euros soit 5,6 % du chiffre d'affaires (contre 5,7 % en 2007, avant la crise, et 6,3 % en 2009). Le Groupe concentre ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation de carburant, des émissions de CO₂ et de l'amélioration de la sécurité active.

Grâce en particulier à la mise en place de la nouvelle organisation, les frais administratifs sont restés contenus à 410 millions d'euros soit 4,3 % du chiffre d'affaires (contre 5 % en 2009) dans un contexte de forte croissance de l'activité. En conséquence, les frais administratifs et commerciaux s'établissent à 581 millions d'euros soit 6 % du chiffre d'affaires (contre 7,1 % sur la même période en 2009).

La **marge opérationnelle**⁽²⁾ du Groupe atteint ainsi 617 millions d'euros, soit 6,4 % du chiffre d'affaires (contre 133 millions d'euros soit 1,8 % du chiffre d'affaires en 2009).

Ainsi l'**EBITDA**⁽³⁾ atteint 1 150 millions d'euros soit 11,9 % du chiffre d'affaires (contre 670 millions d'euros en 2009).

(1) L'information à taux de change constant est obtenue en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice en cours sur la base du taux de change moyen utilisé pour l'exercice précédent.

L'information à périmètre constant est obtenue (1) en ajoutant au chiffre d'affaires de l'exercice antérieur la part des ventes provenant des droits complémentaires acquis dans une entité durant la période comparable à celle pendant laquelle l'entité a été détenue sur l'exercice écoulé ; (2) en éliminant du chiffre d'affaires de l'exercice en cours les ventes des entités nouvellement acquises ou non consolidées au cours de l'exercice écoulé ; et (3) en éliminant du chiffre d'affaires de l'exercice antérieur les ventes des entités cédées sur l'exercice écoulé.

Lors de changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice écoulé.

(2) Résultat opérationnel avant autres produits et charges (cf. Note 4.5 des comptes consolidés au présent chapitre, section 5.B.6).

(3) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles, pertes de valeur et autres produits et charges (cf. Note 3.2 des comptes consolidés au présent chapitre, section 5.B.6).

Tous les Pôles d'Activité contribuent à l'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe en 2010.

EBITDA % du chiffre d'affaires par Pôle	2010	2009	Variation 2010/2009
Systèmes de Confort & d'Aide à la Conduite	11,5	7,9	+ 3,6 pts
Systèmes de Propulsion	11,1	10,3	+ 0,8 pts
Systèmes Thermiques	12,5	8,0	+ 4,5 pts
Systèmes de Visibilité	11,2	7,5	+ 3,7 pts

Les autres produits et charges s'élèvent à - 27 millions d'euros soit - 0,3 % du chiffre d'affaires, incluant notamment les provisions pour coûts sociaux relatives au plan lié à la mise en place de la nouvelle organisation annoncé en mars 2010.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 590 millions d'euros soit 6,1 % du chiffre d'affaires (contre 84 millions d'euros soit 1,1 % du chiffre d'affaires en 2009).

Le résultat avant impôts montre un profit de 490 millions d'euros contre une perte de 67 millions d'euros sur la même période en 2009 :

- le coût de l'endettement financier net totalise 67 millions d'euros, en augmentation de 12 % à période comparable 2009, et ce malgré la baisse de l'endettement net sur l'exercice 2010. Cette variation s'explique par un taux de portage de la dette financière brute en forte augmentation

du fait de la baisse des taux de rémunération sans risque des liquidités du Groupe ;

- les autres produits et charges financiers sont une charge nette de 32 millions d'euros à comparer à la charge nette de 57 millions d'euros constatée sur la même période en 2009 qui comprenait 17 millions d'euros au titre de pertes de change et de pertes sur couvertures de matières premières.

Le taux effectif d'impôt s'élève à 21 % intégrant notamment la reconnaissance d'impôts différés actifs dans certains pays. Après prise en compte de la part revenant aux intérêts minoritaires de 19 millions d'euros sur la période, le **résultat net part du Groupe** s'élève à 365 millions d'euros soit 3,8 % du chiffre d'affaires contre une perte de 153 millions d'euros sur la même période en 2009.

5.A.2. Structure financière

5.A.2.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 1 770 millions d'euros contre 1 284 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette hausse de 486 millions d'euros correspond essentiellement au résultat de la période soit 384 millions d'euros et à la variation favorable sur l'année 2010 des écarts de conversion à hauteur de 164 millions d'euros, notamment liée à l'appréciation du yen et du real brésilien contre l'euro. Par ailleurs, aucun dividende n'a été versé par Valeo en 2010.

5.A.2.2. Provisions

Le bilan au 31 décembre 2010 fait ressortir un montant total de provisions de 1 183 millions d'euros (dont 806 millions pour la part à long terme), à comparer à 1 113 millions d'euros (dont 749 millions pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

Le total des provisions pour coûts sociaux et de restructuration diminue de 57 millions d'euros sur l'exercice 2010 et s'élève à 107 millions d'euros. Cette baisse correspond notamment aux dépenses de l'année et aux reprises des soldes résiduels relatives au plan de réduction des effectifs de 5 000 personnes annoncé et provisionné à la fin de l'année 2008.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 651 millions d'euros à la clôture de l'exercice, soit une hausse de 41 millions d'euros par rapport à fin 2009. Les écarts actuariels ont eu un impact à la hausse de 30 millions d'euros en 2010. La baisse des taux d'actualisation retenus par zone géographique a contribué à l'augmentation de l'engagement.

Les autres provisions passent de 339 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 425 millions d'euros au 31 décembre 2010. Elles comprennent un montant de 170 millions d'euros au titre de la garantie clients et 255 millions d'euros au titre des autres risques et litiges principalement de nature sociale, environnementale, fiscale et juridique.

5.A.2.3. Flux de trésorerie et endettement

Les flux nets de trésorerie des activités opérationnelles s'élevèrent à 997 millions d'euros contre 599 millions en 2009. Cette progression très importante est à la fois le reflet de la forte amélioration des résultats du Groupe en 2010 et d'une gestion stricte du besoin en fonds de roulement.

Hors impact des variations de périmètre, les flux d'investissements de 2010 sont une utilisation de trésorerie de 490 millions d'euros, soit un montant très proche de celui de 2009, qui s'élevait à 487 millions d'euros.

Les variations de périmètre se traduisent par un encaissement de 22 millions d'euros correspondant aux cessions des activités correcteurs de portée pour projecteurs (15 millions d'euros) et ralentisseurs électromagnétiques (7 millions d'euros). En 2009, les variations de périmètre ont donné lieu à un décaissement de 10 millions d'euros nets.

Les flux nets de trésorerie sur opérations de financement sont négatifs à hauteur de 84 millions d'euros. Ils incluent notamment le rachat d'actions propres pour 36 millions d'euros et le paiement d'intérêts financiers à hauteur de

65 millions d'euros. En 2009, ces flux étaient largement positifs (176 millions d'euros) car ils intégraient la souscription de l'emprunt auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à hauteur de 195 millions d'euros. Il convient de rappeler qu'à la fois en 2009 et en 2010, Valeo n'a versé aucun dividende.

Au total et y compris les incidences des variations de change, la trésorerie nette consolidée augmente de 452 millions d'euros, contre une hausse de 292 millions d'euros en 2009.

L'endettement financier net (solde des dettes financières, crédits à court terme et banques diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des prêts et autres actifs financiers à long terme) ressort à 278 millions d'euros au 31 décembre 2010 en baisse significative par rapport à fin décembre 2009 où il s'est établi à 722 millions d'euros. Le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres (hors intérêts minoritaires) est de 16 % au 31 décembre 2010 contre 59 % au 31 décembre 2009.

La génération importante de cash sur l'exercice 2010 a permis de réduire la dette à un niveau particulièrement bas au 31 décembre 2010.

5.A.2.4. Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements donnés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Contrats de location	121	103	100
Avals, cautions et garanties	4	2	2
Engagements irrévocables d'achat d'actifs	144	88	93
Autres engagements	148	141	140
TOTAL	417	334	335

Les Notes explicatives relatives à ces engagements figurent au Chapitre 5, section 5.B.6., à la Note 6.3. aux comptes consolidés 2010.

5.B. Comptes consolidés 2010

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant aux pages 125 à 187 et 188 à 189 du document

de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés le 23 mars 2010 sous le numéro D.10-0149 ;

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant aux pages 115 à 173 et 174 à 175 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-0128.

5.B.1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes explicatives</i>	2010	2009
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	9 632	7 499
Coût des ventes	4.2	(7 897)	(6 361)
MARGE BRUTE		1 735	1 138
% du chiffre d'affaires		18,0 %	15,2 %
Frais de Recherche et Développement nets	4.4	(537)	(473)
Frais commerciaux		(171)	(156)
Frais administratifs		(410)	(376)
MARGE OPÉRATIONNELLE		617	133
% du chiffre d'affaires		6,4 %	1,8 %
Autres produits et charges	4.5	(27)	(49)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		590	84
Charges d'intérêts	4.6	(83)	(69)
Produits d'intérêts	4.6	16	9
Autres produits et charges financiers	4.7	(32)	(57)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5.4	(1)	(34)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		490	(67)
Impôts sur les résultats	4.8	(104)	(79)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		386	(146)
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat des activités abandonnées (net d'impôt)		(2)	-
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		384	(146)
Attribuable aux :			
■ Actionnaires de la société mère		365	(153)
■ Intérêts minoritaires		19	7
Résultat de la période par action :			
■ Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	4.9.1	4,86	(2,04)
■ Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	4.9.2	4,86	(2,04)
Résultat des activités poursuivies par action :			
■ Résultat de base par action <i>(en euros)</i>		4,89	(2,04)
■ Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		4,89	(2,04)

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.B.2. État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat de la période	384	(146)
Écarts de conversion	164	48
<i>Dont impôts</i>	-	-
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	(20)	(13)
<i>Dont impôts</i>	10	3
Couvertures de flux de trésorerie :		
■ profit (perte) porté(e) en capitaux propres	10	12
■ (profit) perte transféré(e) en résultat de la période	(14)	8
<i>Dont impôts</i>	-	(2)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(1)	4
<i>Dont impôts</i>	-	-
Autres éléments du résultat global pour la période nets d'impôt	139	59
Résultat global de la période	523	(87)
Attribuable aux :		
■ Actionnaires de la société mère	496	(93)
■ Intérêts minoritaires	27	6

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.B.3. État de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes explicatives</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Goodwill	5.1	1 210	1 146
Autres immobilisations incorporelles	5.2	544	535
Immobilisations corporelles	5.3	1 655	1 665
Participations dans les entreprises associées	5.4	104	94
Actifs financiers non courants		107	74
Actifs d'impôt différé	5.5	198	117
Actif non courant		3 818	3 631
Stocks et en-cours	5.6	621	482
Créances clients	5.7	1 449	1 251
Autres créances ⁽¹⁾		200	180
Actifs d'impôt exigible		10	15
Autres actifs financiers courants		24	13
Actifs destinés à être cédés		2	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10.4	1 316	860
Actif courant		3 622	2 802
TOTAL ACTIF		7 440	6 433
PASSIF			
Capital social	5.8.1	236	235
Primes	5.8.2	1 412	1 402
Réserves consolidées et autres réserves	5.8.4	60	(404)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		1 708	1 233
Intérêts minoritaires	5.8.7	62	51
Capitaux propres		1 770	1 284
Provisions - part à plus d'un an	5.9	806	749
Dettes financières - part à plus d'un an	5.10.2	1 097	1 526
Subventions - part à plus d'un an		19	25
Passifs d'impôt différé	5.5	22	25
Passif non courant		1 944	2 325
Dettes fournisseurs d'exploitation		1 987	1 648
Provisions - part à moins d'un an	5.9	377	364
Subventions - part à moins d'un an		9	13
Passifs d'impôt exigible		53	18
Autres dettes ⁽¹⁾		703	663
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	5.10.2	505	40
Autres passifs financiers courants		15	5
Crédits à court terme et banques	5.10.3	77	73
Passif courant		3 726	2 824
TOTAL PASSIF		7 440	6 433

(1) Pour la période close au 31 décembre 2009, la présentation de l'état de la situation financière a été modifiée par rapport à celle publiée en février 2010. Les créances et dettes de TVA ont été ajustées pour refléter une position nette par société juridique.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.B.4. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes explicatives</i>	2010	2009
FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période		384	(146)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1	34
Dividendes nets reçus des entreprises associées		4	2
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	5.11.1	524	445
Coût de l'endettement financier net		67	60
Charges d'impôt (exigible et différé)		104	79
Capacité d'autofinancement		1 084	474
Impôts versés		(118)	(89)
Variation du besoin en fonds de roulement	5.11.2	31	214
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		997	599
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(153)	(150)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(323)	(304)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		12	10
Variation nette des actifs financiers non courants		(26)	(43)
Incidence des variations de périmètre	5.11.3	22	(10)
Flux nets de trésorerie sur investissements		(468)	(497)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des filiales intégrées		(13)	(7)
Augmentation de capital en numéraire		8	1
Vente (rachat) d'actions propres		(36)	8
Souscription d'emprunts à long terme		28	228
Intérêts financiers versés		(65)	(52)
Intérêts financiers reçus		13	4
Remboursements effectués sur emprunts à long terme		(11)	(6)
Rachat de participation des minoritaires		(8)	-
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(84)	176
Incidence des variations des taux de change		7	14
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		452	292
Trésorerie nette au 1^{er} janvier		787	495
Trésorerie nette en fin de période		1 239	787
Dont :			
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 316	860
■ Crédits à court terme et banques		(77)	(73)

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.B.5. Variation des capitaux propres

Nombre d'actions	(en millions d'euros)	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres		
						Attribuables aux actionnaires de la société	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
75 557 498	Soldes au 1^{er} janvier 2010	235	1 402	74	(478)	1 233	51	1 284
	Dividende distribué	-	-	-	-	-	(14)	(14)
(886 519)	Actions propres	-	-	-	(31)	(31)	-	(31)
	Augmentation de capital	1	10	-	-	11	-	11
419 181	Paiements en actions	-	-	-	6	6	-	6
	Autres mouvements	-	-	-	(7)	(7)	(2)	(9)
	Transactions avec les actionnaires	1	10	-	(32)	(21)	(16)	(37)
	Résultat de la période	-	-	-	365	365	19	384
	Autres éléments du résultat global, nets d'impôt :							
	Écarts de conversion	-	-	156	-	156	8	164
	Écarts actuariels	-	-	-	(20)	(20)	-	(20)
	Profit (perte) sur couverture de flux de trésorerie porté(e) en capitaux propres	-	-	-	10	10	-	10
	(Profit) perte sur couverture de flux de trésorerie transféré(e) en résultat de la période	-	-	-	(14)	(14)	-	(14)
	Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
	Total des autres éléments du résultat global	-	-	156	(25)	131	8	139
	Résultat global	-	-	156	340	496	27	523
75 090 160	Soldes au 31 décembre 2010	236	1 412	230	(170)	1 708	62	1 770

Nombre d'actions	(en millions d'euros)	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres		
						Attribuables aux actionnaires de la société	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
75 067 118	Soldes au 1^{er} janvier 2009	235	1 402	25	(351)	1 311	51	1 362
	Dividende distribué	-	-	-	-	-	(7)	(7)
490 380	Actions propres	-	-	-	8	8	-	8
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1	1
	Paiements en actions	-	-	-	7	7	-	7
	Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
	Transactions avec les actionnaires	-	-	-	15	15	(6)	9
	Résultat de la période	-	-	-	(153)	(153)	7	(146)
	Autres éléments du résultat global, nets d'impôt :							
	Écarts de conversion	-	-	49	-	49	(1)	48
	Écarts actuariels	-	-	-	(13)	(13)	-	(13)
	Profit (perte) sur couverture de flux de trésorerie porté(e) en capitaux propres	-	-	-	12	12	-	12
	(Profit) perte sur couverture de flux de trésorerie transféré(e) en résultat de la période	-	-	-	8	8	-	8
	Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	-	4	4	-	4
	Total des autres éléments du résultat global	-	-	49	11	60	(1)	59
	Résultat global	-	-	49	(142)	(93)	6	(87)
75 557 498	Soldes au 31 décembre 2009	235	1 402	74	(478)	1 233	51	1 284

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.B.6. Notes annexes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1.	Principes comptables	153	NOTE 4.	Notes relatives au compte de résultat	166
1.1.	Référentiel appliqué	153	4.1.	Chiffre d'affaires	166
1.2.	Bases de préparation	153	4.2.	Coût des ventes	166
1.3.	Principes de consolidation	154	4.3.	Charges de personnel	166
1.4.	Méthodes de conversion	154	4.4.	Frais de Recherche et Développement nets	167
1.5.	Chiffre d'affaires	155	4.5.	Autres produits et charges	167
1.6.	Marge brute, marge opérationnelle et résultat opérationnel	155	4.6.	Coût de l'endettement financier net	168
1.7.	Produits et charges financiers	155	4.7.	Autres produits et charges financiers	168
1.8.	Impôts courants et différés	155	4.8.	Impôts sur les résultats	169
1.9.	Résultat par action	156	4.9.	Résultat par action	169
1.10.	Regroupements d'entreprises et transactions avec les intérêts minoritaires	156	4.10.	Résultat des activités abandonnées	170
1.11.	Immobilisations incorporelles	156	NOTE 5.	Notes relatives à l'état de la situation financière	170
1.12.	Immobilisations corporelles	157	5.1.	Goodwill	170
1.13.	Dépréciation d'actifs	157	5.2.	Autres immobilisations incorporelles	171
1.14.	Actifs et passifs financiers	158	5.3.	Immobilisations corporelles	172
1.15.	Stocks et en-cours	160	5.4.	Participations dans les entreprises associées	174
1.16.	Païement fondé sur les actions	160	5.5.	Impôt différé	175
1.17.	Avantages au personnel	160	5.6.	Stocks et en-cours	175
1.18.	Provisions	161	5.7.	Créances clients	176
1.19.	Subventions	161	5.8.	Capitaux propres	176
1.20.	Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	162	5.9.	Provisions	179
1.21.	Retraitements des informations financières des exercices antérieurs	162	5.10.	Endettement financier	185
NOTE 2.	Évolution du périmètre de consolidation	162	5.11.	Détail des flux de trésorerie	188
2.1.	Opérations réalisées sur l'exercice 2010	162	NOTE 6.	Informations complémentaires	190
2.2.	Opérations réalisées sur l'exercice 2009	163	6.1.	Instruments financiers	190
NOTE 3.	Information sectorielle	163	6.2.	Politique de gestion des risques	193
3.1.	Indicateurs clés par Pôle	164	6.3.	Engagements hors bilan	199
3.2.	Réconciliation avec les données du Groupe	164	6.4.	Passifs éventuels	200
3.3.	Informations par zone géographique	165	6.5.	Droit Individuel à la Formation	200
3.4.	Chiffres d'affaires par principaux clients	165	6.6.	Transactions avec des parties liées	201
			6.7.	Coentreprises	202
			6.8.	Événements postérieurs à la clôture	202
			NOTE 7.	Liste des sociétés consolidées	203

Note 1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la société Valeo, ses filiales ainsi que sa quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Valeo est un groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour le secteur automobile. Il compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 février 2011.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est consultable sur le site internet de la Commission européenne ⁽¹⁾.

1.1.1. Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

■ Norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »

La norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » révisée est applicable prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est postérieure au 31 décembre 2009. La norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » révisée est applicable à compter du 1^{er} janvier 2010. L'application de ces deux normes révisées n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

■ Les autres amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ainsi que les améliorations annuelles des IFRS publiées en avril 2009, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

1.1.2. Normes, amendements et interprétations publiés par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 et non anticipés par le Groupe.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010. Ces textes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.3. Rappel des options de transition IFRS 1

Lors de la transition aux IFRS en 2005, conformément à la norme IFRS 1, le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter rétrospectivement les points suivants :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 (norme IFRS 3) ;
- les engagements de retraites et avantages similaires (norme IAS 19) conduisant ainsi à une remise à zéro, au 1^{er} janvier 2004, des écarts actuariels antérieurement constatés selon les principes comptables français ;
- la conversion des comptes des entreprises étrangères (norme IAS 21) donnant ainsi lieu à l'annulation des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- seuls les instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 (norme IFRS 2) ont fait l'objet d'un retraitement.

1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

Ils ont, par ailleurs, été établis selon les conventions comptables générales des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;

(1) http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation ;
- importance relative et regroupement ;
- non-compensation.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile, qui sont les risques relatifs aux normes de qualité et de sécurité (cf. Chapitre 2, section 2.A.1), et les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé du fait de son activité industrielle dans un contexte international. Après une chute de la production automobile mondiale de 12 % en 2009, l'exercice 2010 montre une amélioration significative. En effet, la production automobile mondiale a augmenté de 25 %. Dans cet environnement économique nettement plus favorable, de nombreux indicateurs financiers du Groupe sont en progrès.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Valeo soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers pour la période close au 31 décembre 2010 portent principalement :

- sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 4.5.3) ;
- sur l'estimation des provisions (cf. Note 5.9), en particulier pour les coûts de restructuration et les engagements sociaux ;
- sur l'évaluation des actifs d'impôts différés (cf. Note 5.5).

1.3. Principes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint d'au moins deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est présentée, ligne par ligne, avec les éléments similaires des entreprises intégrées globalement dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les sociétés dans lesquelles Valeo exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition, résultats éventuellement retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

1.4. Méthodes de conversion

■ États financiers libellés en devises étrangères

L'euro est la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont présentés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

■ Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces dernières sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôt jusqu'à la date de sortie de l'investissement net où elles sont enregistrées en résultat.

1.5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Dans le cas où le Groupe conserve le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés aux outillages, la contribution éventuelle reçue des clients est étalée sur la durée de vie du projet dans la limite de 4 ans.

1.6. Marge brute, marge opérationnelle et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, ce dernier correspondant pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

La marge opérationnelle correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et de développement nets ainsi que des frais commerciaux et administratifs.

Les frais de recherche et de développement nets sont constitués des coûts encourus sur la période, y compris les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés, minorés des contributions reçues de clients sur frais de développement, des ventes de prototypes, du crédit d'impôt recherche et de la quote-part rapportée au résultat des subventions accordées au Groupe pour la recherche et le développement. Les contributions reçues des clients sont différées et rapportées au compte de résultat sur la période de commercialisation des produits correspondants dans la limite de 4 ans. Les subventions reçues sont enregistrées en résultat en fonction de l'avancement des projets auxquels ces aides se rapportent.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les charges et produits d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées ;
- les impôts sur les résultats ;
- le résultat des activités abandonnées.

Afin de faciliter la lisibilité du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des charges et produits d'intérêts et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts versés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat sur les opérations de couverture de taux ;
- les résultats sur les opérations non qualifiées de couverture au sens de la norme IAS 39 sur les instruments financiers relatifs aux opérations de change ou matières ;
- les dépréciations pour risque de crédit ainsi que le coût des assurances crédit ;
- l'effet de la désactualisation des provisions, y compris celui relatif aux provisions pour retraites et engagements assimilés pour tenir compte du passage du temps ;
- le rendement attendu des fonds affectés à la couverture des engagements de retraites et assimilés.

1.8. Impôts courants et différés

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables.

Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. En France, Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime. Le groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni et États-Unis).

En France, la loi de finance pour 2010 votée en décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle. La CET a deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Valeo a jugé que la CVAE correspondait à la définition d'un impôt tel que précisé par IAS 12 et par l'IFRIC dans la mesure où la Valeur Ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base selon les règles fiscales françaises à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

1.9. Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de la période de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues.

Le résultat de la période dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital de Valeo (options de souscription ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix du marché (cours moyen de l'action Valeo sur l'exercice). Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif. Lorsque les

fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôts qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

1.10. Regroupements d'entreprises et transactions avec les intérêts minoritaires

Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Ce prix n'est pas majoré des frais directement imputables à l'acquisition, qui sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif pris en charge ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert du contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition). Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition est inscrit à l'actif en *goodwill*. Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en Note 1.13. Les pertes de valeur éventuelles constatées sur le *goodwill* au compte de résultat sont irréversibles.

La norme IAS 27 révisée a modifié la comptabilisation des transactions concernant les intérêts minoritaires, dont les variations, en l'absence de changement de contrôle, sont désormais comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le *goodwill*) reste inchangée.

1.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 38. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 1.13.

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité programmée en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge dans l'exercice dans lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à des projets d'application spécifique pour les clients, qui reposent sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés ci-dessus.

Ils sont ensuite amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévue :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| ■ logiciels | 3 à 5 ans |
| ■ brevets et licences | en fonction des durées d'utilisation |
| ■ autres immobilisations incorporelles (hors relations clients) | 3 à 5 ans |
| ■ actifs représentatifs des relations clients acquises | au maximum 25 ans |

1.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements et pertes de valeurs constatés. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire.

Les éventuels financements reçus des clients sur les outillages sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière et sont rapportés au compte de résultat en chiffre d'affaires proportionnellement aux amortissements de ces biens.

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- les actifs correspondants sont inscrits au commencement du contrat de location en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière du Groupe, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés conformément à la Note 1.13 ;
- les engagements financiers qui en découlent figurent en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

- | | |
|--|-----------|
| ■ constructions | 20 ans |
| ■ agencements et installations générales | 8 ans |
| ■ matériels et outillages | 4 à 8 ans |
| ■ autres immobilisations corporelles | 3 à 8 ans |

1.13. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur. Les principaux indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe pour les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont décrits en Note 4.5.3. Les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

■ Test de perte de valeur

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

■ UGT

Les UGT sont des entités opérationnelles générant des *cash-flows* indépendants. Dans l'organisation du Groupe en 2010, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production appartenant à la même Ligne de Produits ou au même Groupe de Produits.

Compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, Valeo utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT.

Les tests sont réalisés selon la méthode suivante :

- la valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les entités du Groupe. Les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les carnets de commandes et les produits en développement ;
- au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs). Ce taux correspond à un coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts. L'utilisation d'un taux après impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables similaires à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation de la période sont indiqués en Note 4.5.3.

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant : en premier lieu, au *goodwill* affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

■ Goodwill

L'évolution de l'organisation du groupe en 2010 a conduit à tester les *goodwill* au niveau des Pôles tels que définis dans l'information sectorielle en Note 3.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation suivant la même méthode et les mêmes hypothèses que celles retenues pour les UGT, décrites ci-dessus.

■ Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un *goodwill*, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur des nouvelles estimations de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.14. Actifs et passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39.

1.14.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres de participation non consolidés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés initialement à la juste valeur. Toute variation de cette dernière est par la suite enregistrée dans les autres éléments du résultat global ou dans le résultat de la période en cas de baisse importante ou prolongée de la juste valeur. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière.

Les titres non cotés pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût. Ces actifs sont classés en actifs financiers non courants.

1.14.2. Prêts et créances à long terme

Cette catégorie regroupe essentiellement les prêts à long terme. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Ils figurent dans l'état de la situation financière, sur la ligne actifs financiers non courants.

1.14.3. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en contrepartie du résultat.

1.14.4. Actifs et passifs financiers courants

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et dettes commerciales, les instruments financiers dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

■ Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement pouvant conduire à une perte intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, une dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite dans l'état de la situation financière. Elle sera comptabilisée en résultat opérationnel ou en autres charges financières si elle est liée à un risque de cessation de paiement du débiteur.

■ Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes autres actifs financiers courants ou autres passifs financiers courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différent selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces actifs ou passifs est évalué à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

■ Change

Les instruments financiers dérivés de change, bien qu'ils offrent une couverture économique au Groupe, ne répondent pas toujours aux critères de la comptabilité de couverture. Aussi, la variation de valeur des dérivés, qui est enregistrée en résultat financier, est compensée le cas échéant par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes.

Le Groupe a recours à la comptabilité de couverture pour un nombre limité de transactions futures hautement probables, généralement significatives. Dans ce cas, la variation de valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en autres produits et charges financiers.

■ Métal

En principe, le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs. La part efficace de la couverture est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat opérationnel lorsque la position couverte affecte le résultat. La part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Lorsqu'il s'avère qu'une transaction prévue n'est plus hautement probable, le montant des gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat financier.

■ Taux d'intérêt

Le Groupe applique en général la comptabilité de juste valeur lorsqu'il utilise des swaps de taux d'intérêts pour échanger le taux des dettes à taux fixe contre des dettes à taux variable. Les variations de juste valeur des dettes financières, liées à l'évolution des seuls taux d'intérêt, ainsi que les variations symétriques de juste valeur des dérivés de taux sont alors comptabilisées en autres produits et charges financiers de la période.

Lors de la mise en place d'une couverture d'un emprunt à taux variable, le Groupe se protège contre les variations de flux relatives aux paiements des intérêts. Cette couverture est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en résultat pour la part inefficace. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges d'intérêts de l'emprunt couvert.

Dans certains cas, les dérivés de taux ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 ; leur variation de juste valeur est comptabilisée en autres produits et charges financiers de la période.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM de trésorerie) ayant un risque de variation de valeur faible, de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, de maturité inférieure à trois mois, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

1.14.5. Dettes financières

■ Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font généralement l'objet d'une comptabilité de couverture. Elles sont réévaluées à leur juste valeur, liée à l'évolution des seuls taux d'intérêts.

■ OCEANE

Les obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) octroient aux porteurs une option de conversion en actions de Valeo.

Elles constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ;
- la valeur de la composante des capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.

■ Crédits à court terme et banques

Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les billets de trésorerie émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité maximum de 3 mois et sont évalués au coût amorti.

1.15. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » (*First In, First Out*) et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une dépréciation est constatée par comparaison à la valeur nette de réalisation.

Comme présenté en Note 1.12, les outillages spécifiques à un projet sont comptabilisés en stocks jusqu'à leur cession lorsque le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés ces équipements revient au constructeur. La perte sur le contrat d'outillage qui peut en découler (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

1.16. Paiement fondé sur les actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Ces plans d'attribution d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel.

Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes Merton pour les options). Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'options potentiellement exerçables. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations.

1.17. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19.

■ Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

■ Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations, ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

Pour les régimes à prestations définies, une obligation est donc comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

La provision pour retraites et engagements assimilés est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non reconnus. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macro-économiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, taux de rentabilité à long terme des actifs, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation. Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture sont déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Ces taux en 2010 sont présentés en Note 5.9.2.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global nets d'impôts différés conformément à l'option offerte par IAS 19.

Un coût des services passés peut être engendré lors de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies. Pour les avantages à long terme, les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Pour les avantages de retraite et assimilés, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restante d'acquisition des droits.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;

- l'effet de la désactualisation de l'engagement et le rendement attendu des actifs de couverture qui sont comptabilisés en résultat financier.

1.18. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Des provisions pour garantie sont constituées pour couvrir le coût estimé des retours des équipements vendus. Elles se décomposent en provisions statistiques et provisions pour risques de qualité spécifiques. Les provisions pour garantie statistiques couvrent les risques liés aux engagements de garantie contractuels. Le calcul de la provision s'appuie à la fois sur des données historiques et des calculs de probabilité. La provision pour risques de qualité spécifiques couvre les coûts liés à des situations ponctuelles excédant le cadre de la garantie normale. Les charges correspondantes sont enregistrées dans le coût des ventes.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les provisions comprennent également des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale liés à l'exploitation

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps (« désactualisation ») est enregistrée en résultat dans les autres produits et charges financiers.

1.19. Subventions

Ce poste comprend les aides reçues d'organismes publics pour soutenir les dépenses engagées par le Groupe dans le cadre notamment de ses projets de Recherche et Développement et d'investissements, y compris les avantages résultant de financements accordés à taux bonifié.

Ces subventions sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. Elles sont ensuite rapportées au compte de résultat dans la marge opérationnelle au même rythme que les coûts qu'elles financent.

1.20. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés, le cas échéant, sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé « diminué des frais liés à la vente ». Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante majeure du Groupe ou faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou une société acquise exclusivement dans la perspective d'une cession ultérieure. La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou

à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de ces activités sont alors présentés, nets d'impôt, sur une ligne distincte du compte de résultat. Le même traitement est appliqué de manière comparative au compte de résultat de l'exercice précédent.

1.21. Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes antérieurement publiées dans les cas :

- d'activités répondant aux critères de la norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées ;
- de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente) ;
- de changements de méthodes comptables (sous réserve de dispositions transitoires contraires lors de la première application de nouvelles normes) ;
- de corrections d'erreurs.

Note 2. Évolution du périmètre de consolidation

2.1. Opérations réalisées sur l'exercice 2010

2.1.1. Rachat de participations minoritaires dans la société indienne de Systèmes Électriques

Depuis le 19 mai 2010, Valeo détient 100 % du capital de l'entité indienne de production de Systèmes Électriques basée à Pune. Cette société, déjà consolidée par intégration globale, était précédemment détenue à 66,7 % par Valeo et à 33,3 % par le groupe N.K. Minda. L'entreprise qui fabrique des alternateurs et des démarreurs pour voitures de tourisme a pris le nom de Valeo Engine and Electrical Systems India Private Ltd. Conformément à IAS 27 révisée, ce rachat d'une participation minoritaire a entraîné une diminution de 8 millions d'euros des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010.

2.1.2. Cession de l'activité de correcteurs de portée pour projecteurs

Au 30 juin 2010, Valeo a cédé au fonds d'investissement européen Syntegra Capital son activité de modules pour éclairage, comprenant principalement des correcteurs de portée pour projecteurs. La plus-value dégagée sur cette opération qui a été enregistrée sous la rubrique « Autres produits et charges » s'établit à 7 millions d'euros. Cette activité a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 9 millions d'euros sur les six premiers mois de l'exercice 2010 (12 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2009).

2.1.3. Cession de l'activité de ralentisseurs électromagnétiques

Valeo a cédé le 31 août 2010 le groupe Telma, fabriquant des ralentisseurs électromagnétiques à la société Torque Industry (Holding) Limited. Cette cession n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes du Groupe. Cette activité a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 30 millions d'euros sur les huit premiers mois de l'exercice 2010 (39 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2009).

2.2. Opérations réalisées sur l'exercice 2009

2.2.1 Prise de participation dans la société Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co., Ltd

Le 2 novembre 2009, Valeo a porté sa participation à 100 % dans la société Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co., Ltd basée à Changchun qui développe et fabrique des compresseurs. La nouvelle entité intégrée globalement à compter de novembre 2009, se nomme Valeo Compressor (Changchun) Co., Ltd. Avant cette opération, Valeo et Fawer détenaient respectivement 60 % et 40 % du capital de cette société, consolidée par intégration proportionnelle. Cette prise de participation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

Note 3. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le *reporting* interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus au nombre de quatre, correspondent à l'organisation du Groupe par Pôle. Cette organisation, mise en place en 2009, a été renforcée en 2010 par la création de 16 Groupes de Produits. Il n'y a pas eu de regroupement de secteurs opérationnels.

Les quatre Pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite – il est composé de quatre Groupes de Produits : Aide à la conduite, Contrôles intérieurs, Electronique habitacle et Mécanismes d'accès. Ces systèmes améliorent la sécurité et le confort de conduite en offrant un accès facile et une meilleure visibilité à 360° autour du véhicule, tout en créant une relation ergonomique et intuitive avec son environnement ;
- Pôle Systèmes de Propulsion – ce pôle est composé de cinq Groupes de Produits : Systèmes électriques, Systèmes de transmission, Systèmes de contrôle moteur, Systèmes de boucle d'air, Systèmes pour véhicules hybrides et électriques. Il développe des solutions innovantes pour réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂, tout en maintenant une conduite dynamique. Ces solutions couvrent une gamme complète de produits pour l'électrification et l'hybridation des véhicules ;
- Pôle Systèmes Thermiques – ce dernier est composé de quatre Groupes de Produits : Thermique habitacle,

Systèmes thermiques du groupe motopropulseur, Compresseurs et Modules face avant. Les technologies développées par ce Pôle contribuent au confort dans l'habitacle et à la réduction de la consommation d'énergie ;

- Pôle Systèmes de Visibilité - celui-ci est composé de trois Groupes de Produits : Systèmes d'éclairage, Systèmes d'essuyage et Moteurs d'essuyage. Ces systèmes proposent des solutions de visibilité pour tous les temps et toutes les circonstances pour mieux voir et être vu. Les systèmes développés par ce Pôle contribuent à la sécurité en améliorant la visibilité du véhicule et du conducteur, tout en économisant de l'énergie.

Chacun de ces Pôles a également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution des produits de deuxième monte. Aussi les résultats de Valeo Service, qui ne vend quasi exclusivement que des produits fabriqués par le Groupe sont intégrés dans chacun des Pôles.

À ces quatre Pôles s'ajoutent les holdings, les activités cédées ainsi que des éliminations entre les quatre secteurs opérationnels classés dans une rubrique « Autres ».

Les indicateurs clés par Pôle exposés ci-dessous sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs (comprises dans la marge opérationnelle) et autres produits et charges (cf. Note 1.6) ;
- les frais de recherche et de développement nets ;
- les investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*), et des stocks.

3.1. Indicateurs clés par Pôle

Les indicateurs clés par Pôle sont les suivants :

Année 2010

(en millions d'euros)	Systemes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systemes de Propulsion	Systemes Thermiques	Sytèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors groupe)	1 675	2 660	2 910	2 326	61	9 632
■ vente intersecteurs (groupe)	29	23	23	28	(103)	-
EBITDA	196	297	367	264	26	1 150
Frais de Recherche et Développement nets	(140)	(146)	(133)	(121)	3	(537)
Investissements corporels et incorporels de la période	127	158	88	89	6	468
Actifs sectoriels	862	1 170	1 033	929	36	4 030

Année 2009

(en millions d'euros)	Systemes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systemes de Propulsion	Systemes Thermiques	Sytèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors groupe)	1 315	1 999	2 243	1 922	20	7 499
■ vente intersecteurs (groupe)	29	12	15	16	(72)	-
EBITDA	106	207	180	146	31	670
Frais de Recherche et Développement nets	(118)	(126)	(124)	(110)	5	(473)
Investissements corporels et incorporels de la période	112	167	86	110	4	479
Actifs sectoriels	800	1 127	908	959	34	3 828

3.2. Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA se réconcilie avec le résultat opérationnel du Groupe de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
EBITDA	1 150	670
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur ⁽¹⁾	(533)	(537)
Autres produits et charges	(27)	(49)
Résultat opérationnel	590	84

(1) Uniquement pertes de valeurs comprises dans la marge opérationnelle.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Actifs sectoriels	4 030	3 828
Créances clients	1 449	1 251
Autres créances	200	180
Actifs d'impôt exigible	10	15
Actifs destinés à être cédés	2	1
Actifs financiers	1 551	1 041
Actifs d'impôts différés	198	117
Total des actifs du Groupe	7 440	6 433

3.3. Informations par zone géographique

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants ⁽¹⁾
France	1 360	2 476	746
Autres pays d'Europe et Afrique	4 424	3 693	721
Amérique du Nord	1 215	1 099	237
Amérique du Sud	756	721	147
Asie	1 877	1 947	452
Éliminations	-	(304)	-
TOTAL	9 632	9 632	2 303

Année 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants ⁽¹⁾
France	1 208	2 161	785
Autres pays d'Europe et Afrique	3 704	3 046	753
Amérique du Nord	752	675	206
Amérique du Sud	575	554	145
Asie	1 260	1 265	405
Éliminations	-	(202)	-
TOTAL	7 499	7 499	2 294

(1) Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors goodwill) et les participations dans les entreprises associées. Les goodwill ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués aux Pôles qui appartiennent à plusieurs zones.

3.4. Chiffres d'affaires par principaux clients

Le groupe Valeo réalise 43,6 % de son chiffre d'affaires avec trois principaux constructeurs automobile mondiaux (45,5 % en 2009), chacun représentant individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Note 4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Valeo s'élève à 9 632 millions d'euros en 2010, contre 7 499 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 28,4 %. Cette augmentation du chiffre d'affaires provient essentiellement de la hausse de la

production automobile mondiale. Les variations de périmètre ont un impact négatif de 0,2 % tandis que les effets de change ont une incidence positive de 4,6 %.

À périmètre et change constants, le chiffre d'affaires consolidé augmente de 24,0 % entre les exercices 2009 et 2010.

4.2. Coût des ventes

Le coût des ventes se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
Consommation matières	(5 365)	(4 115)
Main d'œuvre	(1 297)	(1 125)
Coût directs et frais généraux de production	(883)	(764)
Amortissements ⁽¹⁾	(357)	(365)
Autres	5	8
Coût des ventes	(7 897)	(6 361)

(1) Ce montant n'inclut pas les amortissements sur les frais de développement capitalisés, comptabilisés en frais de Recherche et Développement nets.

4.3. Charges de personnel

	2010	2009
Effectifs totaux au 31 décembre ⁽¹⁾	57 930	52 110

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment les éléments relatifs au personnel suivants :

(en millions d'euros)	2010	2009
Traitements et salaires ⁽¹⁾	1 638	1 451
Charges sociales	404	358
Paiements en actions	6	7
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	71	79

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la Note 5.9.2.

4.4. Frais de Recherche et Développement nets

(en millions d'euros)

	2010	2009
Frais de Recherche et Développement bruts	(754)	(688)
Contributions reçues et subventions	197	182
Frais de développement immobilisés	143	147
Amortissement et pertes de valeur des frais de développement immobilisés	(123)	(114)
Frais de Recherche et Développement nets	(537)	(473)

4.5. Autres produits et charges

(en millions d'euros)

	2010	2009
Litiges	(8)	(19)
Restructurations	(18)	(4)
Perte de valeurs sur actifs immobilisés	(9)	(23)
Autres	8	(3)
Autres produits et charges	(27)	(49)

4.5.1. Litiges

Sur la période close au 31 décembre 2010, le montant de 8 millions d'euros concerne principalement des dotations aux provisions pour litiges sociaux.

4.5.2. Restructurations

En mars 2010, le Groupe a annoncé que l'évolution de son organisation autour de quatre Pôles, de la création de centres de services partagés et d'une redéfinition du rôle des Directions Nationales entraînerait la mise en œuvre d'un plan de restructuration, dont l'essentiel des départs aura lieu sur l'année 2011. Les charges de restructuration relatives à ce plan ont été enregistrées sur le premier semestre 2010 et sont partiellement compensées par une reprise de provisions résiduelles liées au plan mondial de réduction des effectifs initié en décembre 2008.

4.5.3. Pertes de valeur sur actifs immobilisés

■ Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)

Période close au 31 décembre 2010

Les principaux indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation sur les

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont une marge prévisionnelle opérationnelle négative en 2010 ou une chute des ventes supérieure à 20 % entre 2010 et 2009.

Le périmètre des UGT testées est déterminé à fin octobre et peut être complété en fin d'exercice si des événements défavorables surviennent.

Les tests sont réalisés selon les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à l'infini de 1 %. Ce dernier, qui reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe, est identique à celui retenu pour l'exercice 2009.
- Taux d'actualisation (WACC) de 8,9 % après impôts contre 8,5 % en 2009 selon la méthode définie en 2007 par un expert indépendant. Cette méthode repose notamment sur un échantillon de 20 sociétés du secteur des équipementiers automobile.

Ces tests n'ont pas conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur la période.

Les 9 millions d'euros de pertes de valeur enregistrés sur l'exercice 2010 résultent essentiellement de tests de dépréciation réalisés sur des immobilisations incorporelles spécifiques du Groupe de Produits Systèmes de Contrôle Moteur, pour lesquelles des pertes de valeur ont été identifiées.

Période close au 31 décembre 2009

Les tests avaient abouti à la constatation de pertes de valeur sur les UGT pour un montant net de 16 millions d'euros qui se détaillait principalement comme suit :

- 11 millions d'euros affectés aux immobilisations incorporelles (hors *goodwill*) et corporelles de trois UGT de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage, localisées en Europe de l'Ouest ;
- 4 millions d'euros correspondant à des dépréciations d'actifs d'UGT situées en Europe et rattachées aux Familles de Produits Eclairage Signalisation et Contrôles Intérieurs.

■ Sensibilité des tests de perte de valeur sur les UGT au taux d'actualisation.

Une hausse et une baisse de 1 % du taux d'actualisation auraient été sans impact sur les résultats des tests de perte de valeur en 2010 et 2009.

■ Goodwill

Les tests effectués au niveau des pôles ont montré qu'aucune dépréciation des *goodwill* n'était nécessaire pour la période close au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009, en prévision de la cession de l'activité de ralentisseurs électromagnétiques (cf. Note 2.1.3), une quote-part du *goodwill* liée à cette UGT avait été dépréciée à hauteur de 7 millions d'euros, afin de prendre en considération la valeur de marché de cette entité.

■ Sensibilité des tests de perte de valeur sur les goodwill

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou le décalage d'un an des plans à moyen terme n'auraient pas d'impact sur les résultats des tests de dépréciation des *goodwill* au 31 décembre 2010.

4.5.4. Autres

Sur l'exercice 2010, ce poste est principalement composé de la plus-value relative à la cession de l'activité de correcteurs de portée pour projecteurs (cf. Note 2.1.2).

4.6. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2010	2009
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(83)	(69)
Produits d'intérêts	16	9
Coût de l'endettement financier net	(67)	(60)

(1) Dont 9 millions d'euros de coûts financiers en 2010 correspondant aux lignes de crédit non tirées.

Le coût de l'endettement financier net est en hausse sur 2010, et ce malgré la baisse de l'endettement net sur l'exercice. Il s'explique par un taux de portage en forte augmentation, du fait de la baisse des taux de rémunération sans risque des liquidités du Groupe.

4.7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2010	2009
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁾	(48)	(48)
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements de retraite ⁽¹⁾	20	16
Résultat de change sur opérations de couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat de change sur autres opérations	(2)	(12)
Résultat sur opérations matières - (<i>trading</i> et inefficacité)	1	(5)
Résultat sur opérations de couverture de juste valeur (taux)	-	-
Dotations aux provisions pour risque de crédit	(2)	(3)
Résultat de cessions sur actifs financiers	-	-
Désactualisation des provisions (hors engagements de retraite et assimilés)	(1)	(4)
Divers	-	(1)
Autres produits et charges financiers	(32)	(57)

(1) Voir Note 5.9.2.

4.8. Impôts sur les résultats

4.8.1. Détail des impôts sur les résultats

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Impôts courants	(173)	(75)
Impôts différés	69	(4)
Impôts sur les résultats	(104)	(79)

4.8.2. Analyse de la charge d'impôts

Pour la période close au 31 décembre 2010, le Groupe constate une charge d'impôts de 104 millions d'euros

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat avant impôts (hors quote-part dans les résultats des entreprises associées)	491	(33)
Taux normal d'impôts en France	(34,4)	(34,4)
(Charge) Profit d'impôt théorique	(169)	11
Incidence des :		
■ impôts différés actifs non constatés et pertes fiscales de l'exercice non utilisées ⁽¹⁾	20	(110)
■ taux d'impôts différents du taux normal	40	22
■ utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	3	9
■ différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	8	(6)
■ crédits d'impôts	6	4
■ autres impacts ⁽²⁾	(12)	(9)
(Charge) Profit d'impôt du Groupe	(104)	(79)

(1) Le Groupe ne constate pas d'impôt différé actif en France et aux États-Unis. La charge d'impôt 2010, correspondant à un taux effectif d'impôt de 21,2 % prend en compte dans certains pays la reconnaissance d'impôts différés actifs (69 millions d'euros), rendue possible par des réorganisations juridiques ou des perspectives économiques plus favorables.

(2) À fin 2009, le groupe Valeo a jugé que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspondait à la définition d'un impôt, tel que précisé par IAS 12. En conséquence, 9 millions d'euros d'impôts différés avaient été provisionnés par résultat au 31 décembre 2009. L'impôt sur le résultat en 2010 comprend une charge nette de 12 millions d'euros au titre de la CVAE.

4.9. Résultat par action

4.9.1. Résultat par action de base

	2010	2009
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la société mère <i>(en millions d'euros)</i>	365	(153)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation <i>(en milliers d'actions)</i>	75 168	75 312
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	4,86	(2,04)

4.9.2. Résultat par action dilué

	2010	2009
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société mère <i>(en millions d'euros)</i>	365	(153)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation <i>(en milliers d'actions)</i>	75 168	75 312
Option de souscription <i>(en milliers d'options)</i>	49	-
OCEANE <i>(en milliers d'options)</i>	2	-
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action <i>(en milliers d'actions)</i>	75 219	75 312
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	4,86	(2,04)

4.10. Résultat des activités abandonnées

Pour les périodes closes au 31 décembre 2009 et 2010, les activités abandonnées n'ont pas eu d'incidence significative sur le résultat du Groupe.

Note 5. Notes relatives à l'état de la situation financière**5.1. Goodwill**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 146	1 154
Acquisitions de l'exercice	-	1
Ajustements de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	1	-
Cessions en valeurs nettes ⁽¹⁾	(5)	-
Écarts de conversion	68	(2)
Perte de valeur	-	(7)
Valeur nette au 31 décembre	1 210	1 146
Dont dépréciation au 31 décembre	-	(7)

(1) Cf. Note 2.1.3.

Pour la période close au 31 décembre 2010, la variation des *goodwill* s'explique principalement par l'évolution des écarts de conversion liés aux devises japonaises et américaines.

La perte de valeur constatée sur l'exercice 2009 était liée au projet de cession de l'activité de ralentisseurs électromagnétiques dont la valeur comptable était supérieure de 7 millions d'euros à la valeur de marché estimée au 31 décembre 2009.

Les principaux *goodwill* se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	311	305
Systèmes de Propulsion	271	267
Systèmes Thermiques	343	301
Systèmes de Visibilité	284	272
Autres	1	1
TOTAL	1 210	1 146

5.2. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	185	(170)	15	21
Brevets et licences	84	(57)	27	24
Frais de développement immobilisés	1 018	(630)	388	360
Relation clients et autres	179	(65)	114	130
Immobilisations incorporelles	1 466	(922)	544	535

Les relations clients ont été valorisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions, notamment au cours de l'exercice 2005. De même, le poste « Brevets et licences » comprend des actifs représentatifs des technologies

acquises. Des pertes de valeurs ont été constatées sur l'exercice 2010 sur certains de ces actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises (cf. Note 4.5.3.).

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2010 et 2009 sont analysées ci-dessous :

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2010	177	63	865	182	1 287
Amortissements et dépréciations cumulés	(156)	(39)	(505)	(52)	(752)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	21	24	360	130	535
Acquisitions	2	-	143	5	150
Cessions	-	-	(1)	(1)	(2)
Variations de périmètre	-	-	(1)	-	(1)
Pertes de valeur	1	(2)	(17)	(9)	(27)
Amortissements	(11)	(7)	(106)	(8)	(132)
Écarts de conversion	1	1	10	9	21
Reclassements	1	11	-	(12)	-
Valeur nette au 31 décembre 2010	15	27	388	114	544

Année 2009

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2009	170	62	757	191	1 180
Amortissements et dépréciations cumulés	(142)	(34)	(436)	(43)	(655)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	28	28	321	148	525
Acquisitions	3	-	147	5	155
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Variations de périmètre	-	-	(2)	2	-
Pertes de valeur	(1)	-	(14)	-	(15)
Amortissements	(14)	(5)	(100)	(10)	(129)
Écarts de conversion	-	-	2	(2)	-
Reclassements	5	1	8	(13)	1
Valeur nette au 31 décembre 2009	21	24	360	130	535

5.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	2010			2009
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	164	(14)	150	137
Constructions	1 057	(669)	388	390
Installations techniques, matériels et outillages	3 671	(2 951)	720	711
Outillages spécifiques	1 308	(1 183)	125	153
Autres immobilisations corporelles	420	(365)	55	63
Immobilisations en cours	220	(3)	217	211
TOTAL	6 840	(5 185)	1 655	1 665

Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de nantissements significatifs au 31 décembre 2010.

Le montant des contrats de location capitalisés sur le poste immobilisations corporelles se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	5	5
Outillages spécifiques	-	-
Autres immobilisations corporelles	2	2
Immobilisations en cours	-	-
TOTAL	7	7

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2010 et 2009 sont analysées ci-dessous :

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2010	151	1 001	3 471	1 298	415	214	6 550
Amortissements et dépréciations cumulés	(14)	(611)	(2 760)	(1 145)	(352)	(3)	(4 885)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	137	390	711	153	63	211	1 665
Acquisitions	-	12	96	35	13	162	318
Cessions	(3)	(2)	(1)	(2)	-	(3)	(11)
Variations de périmètre	-	(1)	(5)	(1)	-	(1)	(8)
Pertes de valeur	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)
Amortissements	(1)	(46)	(217)	(90)	(27)	-	(381)
Écarts de conversion	16	19	34	7	3	10	89
Reclassements	1	16	102	24	3	(161)	(15)
Valeur nette au 31 décembre 2010	150	388	720	125	55	217	1 655

Année 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2009	151	935	3 339	1 234	426	267	6 352
Amortissements et dépréciations cumulés	(15)	(569)	(2 599)	(1 077)	(353)	-	(4 613)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	136	366	740	157	73	267	1 739
Acquisitions	-	7	87	50	12	168	324
Cessions	-	(1)	(3)	(2)	(1)	(3)	(10)
Variations de périmètre	-	-	3	(1)	-	-	2
Pertes de valeur	2	-	(18)	(1)	1	(2)	(18)
Amortissements	(1)	(44)	(222)	(91)	(33)	-	(391)
Écarts de conversion	(1)	6	11	1	1	2	20
Reclassements	1	56	113	40	10	(221)	(1)
Valeur nette au 31 décembre 2009	137	390	711	153	63	211	1 665

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs, sont classés dans l'état de la situation financière sur le poste actifs destinés à être cédés.

5.4. Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « participations dans les entreprises associées » s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Entreprises associées au 1^{er} janvier	94	133
Résultat des entreprises associées	(1)	(34)
Distribution de dividendes	(4)	(3)
Modifications de périmètre	-	-
Écarts de conversion ⁽¹⁾	17	(6)
Autres	(2)	4
Entreprises associées au 31 décembre	104	94

(1) En 2010 essentiellement liés à l'appréciation du Yen sur la participation Ichikoh.

	Taux de détention <i>(en pourcentage)</i>		Valeur de mise en équivalence <i>(en millions d'euros)</i>	
	2010	2009	2010	2009
Ichikoh	31,6	31,6	70	63
Faw Valeo Climate Control	36,5	36,5	28	25
Autres	-	-	6	6
Entreprises associées	-	-	104	94

Ichikoh industries Ltd. est une société cotée à la Bourse de Tokyo. Au 31 décembre 2010, la valorisation boursière des titres détenus par le groupe Valeo est de 66 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2009). La valeur de mise en équivalence de cette participation est justifiée par sa valeur d'utilité pour Valeo.

Les données financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Total des actifs	722	618
Total des passifs hors capitaux propres	536	495
Chiffre d'affaires	981	731
Résultat de la période	(4)	(109)

5.5. Impôt différé

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Déficits reportables	894	846
Frais de développement immobilisés	(98)	(93)
Engagements de retraite et assimilés	162	147
Autres provisions	91	87
Stocks	27	25
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	32	38
Outillages	-	1
Immobilisations	(2)	(14)
Autres	100	80
Total impôts différés bruts	1 206	1 117
Total des impôts différés actifs non comptabilisés	(1 030)	(1 025)
Total impôts différés	176	92
Dont :		
■ Impôts différés actifs	198	117
■ Impôts différés passifs	(22)	(25)

Au 31 décembre 2010, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Économie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2011 à 2014	17	4
Déficits reportables en 2015 et au-delà	1 108	418
Déficits reportables indéfiniment	1 241	425
Déficits fiscaux courants	2 366	847
Actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporelles	-	183
Total des actifs d'impôts différés non constatés	-	1 030

Ces actifs d'impôts différés non constatés concernent principalement la France et les États-Unis.

5.6. Stocks et en-cours

Au 31 décembre 2010, les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	274	(46)	228	162
En-cours de production	73	(9)	64	49
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	382	(53)	329	271
Stocks et en-cours nets	729	(108)	621	482

Les dépréciations sur stocks et en-cours s'élèvent à 108 millions d'euros au 31 décembre 2010 (105 millions d'euros au 31 décembre 2009) avec des dotations nettes de reprises d'un montant de 10 millions d'euros sur la période.

Sur l'exercice 2009, les dotations nettes pour dépréciation des stocks s'établissaient à 14 millions d'euros.

5.7. Créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Créances clients brutes	1 471	1 277
Dépréciations	(22)	(26)
Créances clients nettes	1 449	1 251

Pour la période close au 31 décembre 2010, les montants des créances clients brutes non échues ou échues depuis moins d'un mois s'établissent respectivement à 1 400 et 39 millions d'euros, soit 98 % du montant total des créances clients brutes (cf. Note 6.2.3.).

5.8. Capitaux propres

5.8.1. Capital

Au 31 décembre 2010, le capital est de 236 millions d'euros, divisé en 78 628 798 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 299 257 actions au 31 décembre 2010) bénéficient d'un droit de vote double.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 239 millions d'euros correspondant à 79 581 590 actions, en cas d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du groupe Valeo.

Le Groupe vise une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et afin de pouvoir assurer son développement futur. Son objectif est de maintenir un équilibre entre dettes et fonds propres et de ne pas dépasser durablement un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Le Groupe peut-être amené à racheter ses propres actions sur le marché dans le but d'assurer la couverture des plans d'options et d'actions gratuites, les plans d'actionnariat salarié et la mise en œuvre du contrat de liquidité (cf. Chapitre 6, section 6.E.).

■ Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

Plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option <i>(en euros) ⁽¹⁾</i>	Nombre d'actions restant à émettre au 31 décembre 2010 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	700 000	23,51	161 259	2011
2003	780 000	32,91	282 490	2011
2004	1 123 200	28,46	509 043	2012
TOTAL	2 603 200		952 792	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration attribuant les options de souscription.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

Plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à acquérir au 31 décembre 2010 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	188 519	2011
2004	280 800	32,74	144 081	2012
2005	650 000	32,32	323 730	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	759 007	2014
2007	250 000	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000	36,82	1 194 500	2015
2008	426 750	31,41	343 500	2016
2010	1 000 000 ⁽³⁾	24,07	984 450	2018
TOTAL	6 280 800		4 374 787	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration attribuant les options de souscription.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

(3) Dont 611 635 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2010	Année d'acquisition
2010	400 000 ⁽¹⁾	388 494	2012/2014
TOTAL	400 000	388 494	

(1) Dont 178 112 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.

■ Les mouvements intervenus sur les plans se présentent de la manière suivante :

Année 2010

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier	5 513 419	32,68
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	1 400 000	17,19
Options annulées	(148 191)	27,42
Options échues	(209 740)	41,06
Options exercées	(852 552)	27,95
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre ⁽¹⁾	5 702 936	29,34
Options exerçables au 31 décembre	3 986 492	33,33

(1) Ce nombre d'actions n'intègre pas les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée intervenues en 2005.

Année 2009

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier	6 634 464	33,43
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	-	-
Options annulées	(416 445)	32,12
Options échues	(638 850)	44,24
Options exercées	(65 750)	-
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre ⁽¹⁾	5 513 419	32,68
Options exerçables au 31 décembre	3 672 669	31,93

(1) Ce nombre d'actions n'intègre pas les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée intervenues en 2005.

■ Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres sont les suivantes pour l'année 2010, aucun nouveau plan n'ayant été attribué en 2009 :

	2010				
	Actions gratuites			Options d'achat	
	France	Italie	Autres pays	France	Autres pays
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	23,81	23,81	23,81	23,81	23,81
Volatilité attendue (en %)	-	-	-	40,9	40,9
Taux sans risque (en %)	1,3	1,3	1,8	1,8	1,3
Taux de dividende (en %)	2,3	2,4	-	1,8	1,3
Durée de vie de l'option (en années)	-	-	-	8	8
Juste valeur des instruments de capitaux propres (en euros)	21,3	20,1	22,1	6,9	5,2

La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite à la date d'attribution du plan. La maturité retenue correspond à la période d'indisponibilité fiscale, estimée correspondre à la durée de vie de l'option. Elle s'élève à 4 ans pour les options attribuées aux salariés français et à 2 ans pour les autres.

La charge enregistrée en 2010 relative aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites s'établit à 6 millions d'euros (7 millions d'euros sur l'exercice 2009).

5.8.2. Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

5.8.3. Écarts de conversion

Les écarts de conversion de la période comprennent essentiellement les gains résultant de la conversion des capitaux propres des filiales brésiliennes et japonaises.

5.8.4. Réserves consolidées

Les réserves consolidées incluent notamment le résultat de l'exercice de 384 millions d'euros avant répartition.

5.8.5. Dividendes par action

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 1 540 millions d'euros, avant affectation du résultat 2010. Elles étaient de 1 455 millions d'euros en 2009.

Aucun versement de dividende n'a eu lieu en 2010 et en 2009.

5.8.6. Actions propres

Au 31 décembre 2010, Valeo détient 3 538 638 de ses propres actions, soit 4,5 % du capital social, contre 2 652 119 actions (3,4 %) au 31 décembre 2009.

5.8.7. Intérêts minoritaires

L'évolution des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	51	51
Quote-part de résultat	19	7
Dividendes versés	(14)	(7)
Augmentation de capital	-	1
Écarts de conversion	8	(1)
Variations de périmètre	(2)	-
Intérêts minoritaires au 31 décembre	62	51

5.9. Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2009	314	611	302	1 227
Utilisation de l'année	(151)	(61)	(68)	(280)
Modifications de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	(2)	(3)	4	(1)
Reclassement	-	2	4	6
Dotations	31	22	126	179
Effet financier de l'actualisation	3	32	-	35
Reprises	(31)	(9)	(29)	(69)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	16	-	16
Provisions au 31 décembre 2009	164	610	339	1 113
Utilisation de l'année	(69)	(59)	(56)	(184)
Modifications de périmètre	-	(2)	(1)	(3)
Écarts de conversion	4	23	16	43
Reclassement	(8)	-	10	2
Dotations	53	26	165	244
Effet financier de l'actualisation	1	28	-	29
Reprises	(38)	(5)	(48)	(91)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	30	-	30
Provisions au 31 décembre 2010	107	651	425	1 183
Dont part à moins d'un an	69	63	245	377

5.9.1. Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration s'élèvent à 107 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 164 millions d'euros au 31 décembre 2009. La diminution enregistrée sur l'exercice correspond principalement aux dépenses et aux reprises des soldes résiduels relatives au plan mondial de réduction des effectifs de 5 000 personnes annoncé et provisionné à la fin d'année 2008.

5.9.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

■ Description des régimes

Les principaux engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de cessation de service (Corée du Sud, France, Italie) ;
- des services de retraite complémentaire (Allemagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) qui s'ajoutent aux régimes nationaux ;

- la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance-vie des retraités (États-Unis) ;
- certains avantages mentionnés ci-dessus accordés spécifiquement dans le cadre de régimes de préretraite (Allemagne, États-Unis, France) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France, en Allemagne, en Corée du Sud et au Japon).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la Note 1.17.

■ Hypothèses actuarielles

Pour la période close au 31 décembre 2010, le Groupe a conservé pour la détermination des taux d'actualisation, les indices de référence qu'il utilisait les années précédentes.

Les taux retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, sont les suivants :

Indice de référence <i>(en pourcentage)</i>		2010	2009
		Taux retenu	Taux retenu
iBoxx Euro-Corporate AA 10 ans et plus	Zone Euro	4,8	5,3
iBoxx £-Corporate AA 15 ans et plus	Royaume-Uni	5,5	5,7
Citigroup Pension Discount Curve	États-Unis	5,2	5,7
Obligation d'État à 10 ans	Japon	1,5	2,0
Obligation d'État à 10 ans	Corée du Sud	4,5	5,3

La sensibilité des principaux engagements à une variation de plus ou moins 0,5 % des taux d'actualisation est présentée ci-après. Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Les taux pour les principaux fonds investis du Groupe se détaillent comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>		2010	2009
États-Unis		7,3	8,0
Royaume-Uni		5,7	6,7
Japon		2,2	2,7

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est de 3,5 % au 31 décembre 2010, inchangé par rapport au 31 décembre 2009.

Le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis retenu pour l'évaluation des principaux engagements

au 31 décembre 2010 est de 9,9 % sur 2010, de 9,7 % en 2011, puis diminue pour atteindre 5 % en 2032. Cette hypothèse n'a pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

■ Détail des engagements

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	133	249	102	45	529
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	19	64	323	53	459
Valeur de marché des actifs investis	(3)	(42)	(245)	(40)	(330)
Déficit	149	271	180	58	658
Coût des services passés non comptabilisés	(7)	-	-	-	(7)
Provisions constituées au 31 décembre 2010	142	271	180	58	651
Effectifs permanents au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾	12 180	16 858	4 837	8 949	42 824

(1) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme en 2009 et en 2010. Les engagements en Amérique du Nord sont forts au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

Année 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	125	229	91	41	486
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	17	56	281	46	400
Valeur de marché des actifs investis	(2)	(37)	(197)	(33)	(269)
Déficit	140	248	175	54	617
Coût des services passés non comptabilisés	(7)	-	-	-	(7)
Provisions constituées au 31 décembre 2009	133	248	175	54	610
Effectifs permanents au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾	13 072	16 588	3 931	7 047	40 638

(1) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme en 2009 et en 2010. Les engagements en Amérique du Nord sont forts au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

■ Évolution des provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2009	120	217	220	54	611
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	11	29	(24)	-	16
Utilisation de l'année	(12)	(15)	(24)	(10)	(61)
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	2	-	-	-	2
Écarts de conversion	-	1	(6)	2	(3)
Charges/(produits) de l'exercice :	12	16	9	8	45
■ coût des services rendus	8	3	1	7	19
■ charges d'intérêts	8	15	22	3	48
■ coût des services passés	(1)	-	-	-	(1)
■ rendement attendu des fonds	-	(2)	(13)	(1)	(16)
■ autres éléments	(3)	-	(1)	(1)	(5)
Provisions au 31 décembre 2009	133	248	175	54	610
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	6	19	11	(6)	30
Utilisation de l'année	(9)	(15)	(28)	(7)	(59)
Modifications de périmètre	(2)	-	-	-	(2)
Reclassement	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	1	14	8	23
Charges/(produits) de l'exercice :	14	18	8	9	49
■ coût des services rendus	8	6	1	9	24
■ charges d'intérêts	7	15	23	3	48
■ coût des services passés	4	-	-	(2)	2
■ rendement attendu des fonds	-	(3)	(16)	(1)	(20)
■ autres éléments	(5)	-	-	-	(5)
Provisions au 31 décembre 2010	142	271	180	58	651
Dont part à moins d'un an	16	13	29	5	63

Les charges de l'exercice 2010 relatives aux retraites et autres engagements sociaux s'établissent à 49 millions d'euros contre 45 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2009. Conformément à la méthode décrite en Note 1.17., 24 millions d'euros ont été comptabilisés en marge opérationnelle et 28 millions d'euros en résultat financier. Les autres produits et charges incluent une reprise de 3 millions d'euros sur les engagements de retraite en France suite au plan de restructuration annoncé en 2010 (Note 4.5.2.).

■ Évolution des engagements

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2010	142	285	372	87	886
Coût des services rendus	8	6	1	9	24
Charge d'intérêts	7	15	23	3	48
Prestations versées	(8)	(16)	(21)	(7)	(52)
Écarts actuariels	6	21	21	(7)	41
Modifications de périmètre	(2)	-	-	-	(2)
Reclassement	(1)	-	-	-	(1)
Autres	-	-	-	(2)	(2)
Écarts de conversion	-	2	29	15	46
Engagements au 31 décembre 2010	152	313	425	98	988

Cette évolution des écarts actuariels, qui entraîne une augmentation de l'engagement, provient essentiellement de la baisse des taux d'intérêts dans les pays portant le principal de la dette, en particulier les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Année 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2009	128	246	377	92	843
Coût des services rendus	4	3	1	7	15
Charge d'intérêts	8	15	22	3	48
Prestations versées	(11)	(14)	(21)	(15)	(61)
Écarts actuariels	11	32	7	1	51
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	2	-	-	-	2
Autres	-	-	(1)	(1)	(2)
Écarts de conversion	-	3	(13)	-	(10)
Engagements au 31 décembre 2009	142	285	372	87	886

■ Évolution des actifs investis

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2010	2	37	197	33	269
Rendement attendu des fonds	-	3	16	1	20
Contributions versées aux fonds externes	2	3	21	3	29
Prestations versées	(1)	(4)	(14)	(3)	(22)
Écarts actuariels	-	2	10	(1)	11
Écarts de conversion	-	1	15	7	23
Actifs investis au 31 décembre 2010	3	42	245	40	330

La juste valeur des actifs investis a continué à augmenter en 2010 en raison de l'évolution des marchés des actions et des 23 millions d'euros d'écarts de conversion constatés essentiellement sur les actifs aux États-Unis et au Japon. Le rendement effectif des fonds s'établit à 31 millions d'euros en 2010, contre 51 millions d'euros en 2009. La différence entre le rendement réel et le rendement attendu explique les 11 millions d'écarts actuariels d'expérience générés sur les actifs investis. Ces écarts ont été constatés en augmentation des capitaux propres pour la période close au 31 décembre 2010.

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 29 millions d'euros pour l'année 2010 et sont estimées à 28 millions d'euros pour l'année 2011.

En raison de la nature des actifs de couverture, le Groupe n'est pas exposé à des appels de marge sur ses engagements de retraites.

Année 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2009	1	29	157	38	225
Rendement attendu des fonds	-	2	13	1	16
Contributions versées aux fonds externes	2	3	16	4	25
Prestations versées	(1)	(2)	(13)	(9)	(25)
Écarts actuariels	-	3	31	1	35
Écarts de conversion	-	2	(7)	(2)	(7)
Actifs investis au 31 décembre 2009	2	37	197	33	269

■ Détail des actifs investis

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Banque	-	-	12	7	19
Actions	3	26	144	13	186
Obligations d'État	-	8	32	20	60
Obligations d'entreprises	-	8	57	-	65
Détail des actifs investis au 31 décembre 2010	3	42	245	40	330
Banque	-	-	4	6	10
Actions	2	25	125	10	162
Obligations d'Etat	-	6	10	17	33
Obligations d'entreprises	-	6	58	-	64
Détail des actifs investis au 31 décembre 2009	2	37	197	33	269

■ Historique

L'historique de l'engagement, des actifs financiers et des pertes et gains actuariels se décline comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Engagements	988	886	843	933	1 074
Actifs financiers	(330)	(269)	(225)	(300)	(301)
Engagements nets	658	617	618	633	773
(Pertes) et gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(30)	(16)	(56)	79	27

(1) Les pertes et gains actuariels reconnus en capitaux propres en 2010 pour 30 millions d'euros comprennent principalement 49 millions d'euros de pertes actuarielles d'hypothèses générées sur engagements et 11 millions d'euros de gains actuariels d'expérience générés sur actifs financiers.

■ Sensibilité des engagements aux taux d'actualisation et au taux de croissance des frais médicaux

L'évolution des engagements est sensiblement impactée par les taux d'actualisation retenus par zone géographique. Ainsi, une hausse de 0,5 % des taux d'actualisation aurait pour conséquence une diminution de la provision de l'ordre de 57 millions d'euros et une baisse d'environ 2 millions d'euros sur le coût des services rendus en 2011. Une baisse de 0,5 % des taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision de l'ordre de 62 millions d'euros et une hausse d'environ 2 millions d'euros sur le coût des services rendus en 2011.

Une variation de 1 % du taux croissance des frais médicaux aux États-Unis n'aurait pas d'incidence significative sur le montant des engagements et sur la charge de l'exercice.

■ Sensibilité des actifs de couverture au taux de rendement

Une diminution de 1 % du taux de rendement attendu sur les actifs conduirait à diminuer d'environ 3 millions d'euros le produit financier annuel 2011 constaté sur le rendement de ces actifs. Une hausse de 1 % du taux de rendement attendu sur les actifs aurait l'effet inverse.

5.9.3. Autres provisions

(en millions d'euros)	2010	2009
Provisions pour garanties clients	170	156
Autres	255	183
Autres provisions	425	339

Pour la période close au 31 décembre 2010, le poste « Autres » comprend des provisions pour risques fiscaux à hauteur de 79 millions d'euros et des provisions pour remise en état de sites ou liées à l'environnement à hauteur

de 22 millions d'euros. Le solde est destiné à couvrir des litiges avec des employés ou anciens employés, des litiges commerciaux et autres risques opérationnels.

5.10. Endettement financier

5.10.1. Endettement financier brut

Au 31 décembre 2010, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2010	2009
Dettes financières à long terme (Note 5.10.2.)	1 097	1 526
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 5.10.2.)	505	40
Crédits à court terme et banques (Note 5.10.3.)	77	73
Endettement financier brut	1 679	1 639

5.10.2. Dettes financières à long terme

■ Détail des dettes financières à long terme

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Emprunt obligataire	598	597
OCEANE	463	453
Emprunts syndiqués	223	223
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	201	197
Dettes sur biens loués capitalisés	8	7
Autres emprunts	81	61
Intérêts courus non échus	28	28
Dettes financières à long terme	1 602	1 566

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt s'élève à 3,89 % ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) soit 9 975 454 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Les porteurs d'obligations pouvaient jusqu'au 23 décembre 2010 demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation. Le taux d'intérêt effectif de l'OCEANE s'élève à 4,54 % (4,46 % hors call émetteur). Cet emprunt a été intégralement remboursé le 3 janvier 2011 ;
- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans. Ces deux emprunts ont fait l'objet d'une renégociation en juin 2009 ; l'analyse des aspects quantitatif et qualitatif des modifications des emprunts a permis de conclure qu'il n'y avait pas extinction de la dette initiale qui a été maintenue dans l'état de la situation financière. Les caractéristiques de ces emprunts et les couvertures associées sont les suivantes :
- la première tranche est un emprunt à taux variable incluant un *cap* plafonnant la charge d'intérêt à 7,71 % et un *floor* qui la limite à 5,51 %. Elle est couverte par un *swap* compensant la position optionnelle de l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 %,

- la seconde tranche est un emprunt à taux variable couvert par un dérivé présentant des caractéristiques identiques à celles de l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 % ;

- un emprunt de 225 millions d'euros contracté fin juillet 2009 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 7 ans, amortissable en 4 annuités égales à partir de 2013, portant intérêt au taux variable : Euribor 6 mois + 2,46 %. Cet emprunt a fait l'objet d'un *swap* de taux qui échange le taux Euribor de l'emprunt contre un taux fixe de 3,37 %. Cet emprunt à taux bonifié a été accordé dans le cadre du soutien aux dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation de carburant, des émissions de CO₂, et de l'amélioration de la sécurité active. Conformément à IAS 20, une subvention a été déterminée sur la base du différentiel entre le taux de marché pour un emprunt similaire à la date de la mise en place et le taux accordé par la BEI. La subvention évaluée à l'origine à 28 millions d'euros a été portée au passif de l'état de la situation financière. Elle est ensuite rapportée au compte de résultat en déduction des frais de Recherche et Développement au fur et à mesure de l'avancement des projets financés. En 2010, l'impact au compte de résultat s'élève à 3 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, l'emprunt est comptabilisé au coût amorti pour un montant de 201 millions d'euros avec un taux d'intérêt effectif de 6,10 %.

Les covenants relatifs aux dettes financières sont détaillés en Note 6.2.2.

■ Échéancier des dettes financières à plus d'un an

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
Emprunt obligataire	-	598	-	-	-	598
Emprunts syndiqués	223	-	-	-	-	223
Emprunt BEI	-	38	53	55	55	201
Dettes sur bien loués capitalisés	1	1	1	1	-	4
Autres emprunts	28	5	6	7	25	71
TOTAL	252	642	60	63	80	1 097

■ Dettes financières à long terme part à moins d'un an

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
OCEANE	463	-
Dettes sur biens loués capitalisés	4	2
Autres emprunts	10	10
Intérêts courus non échus	28	28
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	505	40

Les dettes financières à long terme part à moins d'un an sont composées principalement de l'OCEANE de 463 millions d'euros, remboursé en janvier 2011 et d'intérêts courus non échus à hauteur de 28 millions d'euros, dont 12 millions d'euros relatifs à l'emprunt obligataire et 11 millions d'euros à l'OCEANE.

5.10.3. Crédits à court terme et banques

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Billets de trésorerie	13	5
Emprunts bancaires à moins d'un an	64	68
Crédits à court terme et banques	77	73

Les 64 millions d'euros correspondent pour l'essentiel à des facilités bancaires.

5.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	981	633
Disponibilités	335	227
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 316	860

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à hauteur de 981 millions d'euros.

5.10.5. Endettement financier net

L'endettement financier net est défini de la manière suivante : il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers long terme, et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

■ Analyse de l'endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dettes financières à long terme (Note 5.10.2.)	1 097	1 526
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 5.10.2.)	505	40
Prêts et autres actifs financiers à long terme	(85)	(57)
Endettement financier à long terme	1 517	1 509
Crédits à court terme et banques (Note 5.10.3.)	77	73
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5.10.4.)	(1 316)	(860)
Trésorerie à court terme	(1 239)	(787)
Endettement financier net	278	722

Les prêts et autres actifs financiers à long terme correspondent pour l'essentiel à des placements au Brésil, constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est à plus de 3 mois.

5.10.6. Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Euro	528	876
Dollar américain	(26)	(35)
Yen	(13)	4
Real brésilien	(81)	(67)
Won coréen	(59)	(21)
Yuan chinois	(27)	(24)
Autres devises	(44)	(11)
TOTAL	278	722

5.11. Détail des flux de trésorerie**5.11.1. Charges (produits) sans effet sur la trésorerie**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	543	560
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(21)	(127)
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	(4)	5
Charges calculées liées aux paiements en actions	6	7
TOTAL	524	445

5.11.2. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	(110)	69
Créances clients	(138)	(79)
Dettes fournisseurs d'exploitation	275	193
Autres créances et dettes	4	31
TOTAL	31	214

5.11.3. Incidences des variations de périmètre

Pour la période close au 31 décembre 2010, les variations de périmètre ont une incidence favorable sur les flux de trésorerie à hauteur de 22 millions d'euros. Ce montant correspond principalement aux cessions de l'activité de correcteurs de portée pour projecteurs (Note 2.1.2.) et de l'activité de ralentisseurs électromagnétiques (Note 2.1.3.).

Au 31 décembre 2009, les variations de périmètre ont eu une incidence défavorable à hauteur de 10 millions d'euros. Cet effet provenait principalement :

- d'une sortie de trésorerie de 7 millions d'euros relative à la cession de l'activité Câblage en décembre 2007, sans impact sur le résultat 2009 ;
- de la prise de participation à 100 % en novembre 2009 dans la société Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co., Ltd avec passage d'une intégration proportionnelle à une intégration globale de la société consolidée. Elle a généré une sortie de trésorerie de 4 millions d'euros.

Note 6. Informations complémentaires**6.1. Instruments financiers****6.1.1. Juste valeur des instruments financiers**

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39. Le classement dans les différentes catégories est explicité dans la Note 1.14.

	2010	Valeur au bilan 2010 selon IAS 39			2009
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>					
ACTIFS					
Actifs financiers non courants :					
■ Titres de participation	3	-	3	-	2
■ Prêts	85	85	-	-	57
■ Dépôts et cautionnements	17	-	-	17	12
■ Autres actifs financiers non courants	2	-	-	2	3
Créances clients	1 449	1 449	-	-	1 251
Autres actifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	17	-	17	-	10
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	7	-	-	7	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 316	-	-	1 316	860
PASSIFS					
Emprunt obligataire	598	598	-	-	597
OCEANE (composante dette)	463	463	-	-	453
Emprunts syndiqués	223	223	-	-	223
Emprunt BEI	201	201	-	-	197
Autres dettes financières à long terme	117	117	-	-	96
Dettes fournisseurs	1 987	1 987	-	-	1 648
Autres passifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	13	-	11	2	3
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	2	-	-	2	2
Crédits à court terme et banques	77	77	-	-	73

Les caractéristiques principales des emprunts (emprunt obligataire, OCEANE, emprunts syndiqués et emprunt BEI) sont détaillées dans la Note 5.10.2. et la méthodologie de comptabilisation retenue est explicitée dans la Note 1.14.

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le Groupe applique le niveau 2 pour les techniques de valorisation des justes valeurs des dérivés financiers.

La juste valeur de l'emprunt obligataire est calculée à partir de prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires, elle s'établit à 610 millions d'euros au 31 décembre 2010 et à 568 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Pour les emprunts syndiqués et l'emprunt BEI, la juste valeur est estimée en actualisant les flux futurs au taux de marché à la date de clôture en tenant compte d'un *spread* émetteur

du Groupe. Les *spreads* émetteurs estimés à 1,28 % pour les emprunts syndiqués et à 1,30 % pour l'emprunt BEI (source Markit Reuters) correspondent respectivement aux *spreads* des « *Credit Default Swaps* » de Valeo à 1,3 et 5 ans. Les justes valeurs s'établissent à 232 millions d'euros pour l'emprunt BEI, et 234 millions d'euros pour les emprunts syndiqués au 31 décembre 2010 (228 millions d'euros pour l'emprunt BEI et 240 millions d'euros pour les emprunts syndiqués au 31 décembre 2009).

À la maturité de l'OCEANE, le prix de l'action Valeo est resté en deçà du prix d'exercice de la convertible. La valeur de la part optionnelle de cette obligation a donc tendu vers zéro et la part obligataire vers le pair. Un nombre non significatif de porteurs ayant fait valoir leur droit à conversion, l'obligation a légitimement été valorisée au pair soit 463 millions d'euros au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2009, sa juste valeur était estimée à 453 millions d'euros.

La juste valeur des autres composantes de la dette est égale à la valeur comptable.

6.1.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009
ACTIFS		
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Change	1	-
■ Matières	16	10
Instruments financiers dérivés de <i>trading</i> :		
■ Change	7	2
■ Matières	-	1
Total autres actifs financiers courants	24	13
PASSIFS		
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Taux	(13)	(3)
■ Matières	-	-
Instruments financiers dérivés de <i>trading</i> :		
■ Change	(2)	(2)
■ Matières	-	-
Total autres passifs financiers courants	(15)	(5)

L'impact des instruments financiers sur le résultat des exercices clos au 31 décembre 2010 et 2009 est détaillé en Note 4.7.

6.1.2.1. Juste valeur des dérivés de change

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2 010		2009	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achat à terme de devises	41	2	15	1
Vente à terme de devises	(22)	-	(28)	-
Swaps de devises	(289)	6	128	1
TOTAL DES ACTIFS	(270)	8	115	2
Achat à terme de devises	12	-	31	(1)
Vente à terme de devises	(30)	(1)	(9)	-
Swaps de devises	30	(1)	69	(1)
TOTAL DES PASSIFS	12	(2)	91	(2)
Effet net	-	6	-	-

La juste valeur des couvertures de change est déterminée par la technique de valorisation suivante : les *cash-flows* futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

6.1.2.2. Juste valeur des dérivés matières (métal)

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps – Achats	105	16	85	11
Swaps – Ventes	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	105	16	85	11
Swaps – Achats	4	-	5	-
Swaps – Ventes	-	-	(3)	-
TOTAL DES PASSIFS	4	-	2	-
Effet net	-	16	-	11

La juste valeur des couvertures de matières est déterminée par la technique de valorisation suivante : les *cash-flows* futurs sont calculés en utilisant les cours de matières premières et les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

6.1.2.3. Juste valeur des dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps de taux	450	(13)	450	(3)
TOTAL DES PASSIFS	450	(13)	450	(3)

La juste valeur des *swaps* de taux est déterminée en actualisant les *cash-flows* futurs au taux d'intérêt de marché à la date de clôture. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

6.2. Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques est décrite en détail au Chapitre 2, sections 2.A.4., 2.A.5. et 2.A.6.

6.2.1. Risques de marché

6.2.1.1. Risque de change

Exposition au risque de change

La politique de gestion du risque de change est décrite en détail au Chapitre 2, section 2.A.4.1.

Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises, les *swaps* ainsi que les options. Les

produits dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39. Par exception le Groupe applique la comptabilité de couverture sur des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés correspondants.

Au 31 décembre 2010, un gain de 1 million d'euros relatif à des dérivés comptabilisés dans le cadre d'une relation de couverture est enregistré dans les capitaux propres du Groupe.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(en millions d'euros)	2010				2009
	USD	JPY	EUR	Total	Total
Créances commerciales exposées	69	10	301	380	369
Autres actifs financiers exposés	360	1	139	500	388
Dettes fournisseurs exposées	(51)	(25)	(327)	(403)	(366)
Dettes financières exposées	-	(44)	(365)	(409)	(403)
Exposition bilancielle brute	378	(58)	(252)	68	(12)
Ventes à terme	(394)	(10)	(30)	(434)	(341)
Achats à terme	58	66	9	133	73
Exposition nette	42	(2)	(273)	(233)	(280)

Dans le tableau ci-dessus, la colonne libellée Euro correspond à l'exposition euro des entreprises du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Il existe notamment une exposition des filiales localisées en Europe de l'Est, principalement en République Tchèque qui se financent en euros auprès de la société Valeo.

Au 31 décembre 2009, l'exposition bilantielle nette d'un montant de (280) millions d'euros se décomposait par devise de la façon suivante (en millions d'euros) :

- 21 millions pour le dollar américain ;
- 13 millions pour le yen japonais ;
- (314) millions pour l'euro.

Analyse de sensibilité de la situation nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain, pour le yen japonais et pour la couronne tchèque s'établissent respectivement pour 1 euro à 1,34, à 108,65 et à 26,06 au 31 décembre 2010, contre 1,44 pour le dollar américain, 133,15 pour le yen japonais et 26,47 pour la couronne tchèque au 31 décembre 2009.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 par rapport à ces devises, aurait les effets suivants :

Année 2010

(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gains/ (Pertes)
Exposition au dollar américain	(4)	-
Exposition au yen	-	-
Exposition à l'euro	(4)	(24)
TOTAL	(8)	(24)

Année 2009

(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gains/ (Pertes)
Exposition au dollar américain	(2)	-
Exposition au yen	(1)	-
Exposition à l'euro	(5)	(26)
TOTAL	(8)	(26)

Pour les besoins de ces analyses, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes. Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2010 par rapport à ces devises, aurait l'effet inverse en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

6.2.1.2. Risque matières premières**Exposition au risque matières premières**

La politique de gestion du risque matières premières est décrite en détail au Chapitre 2, section 2.A.4.2.

Le Groupe privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : *swaps* et options sur le cours moyen mensuel.

Les volumes couverts de métaux non ferreux en fin de période s'établissent au 31 décembre 2010 et 2009 de manière suivante :

(en tonnes)	2010	2009
Aluminium	28 000	22 000
Aluminium 2 ^e fusion	9 000	8 000
Cuivre	7 000	9 000
Zinc	4 000	5 000
TOTAL	48 000	44 000

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Pour la période close au 31 décembre 2010, un gain latent de 16 millions d'euros lié aux couvertures en place est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS 39.

Le gain latent de 11 millions d'euros comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2009 relatif à des couvertures matières du second semestre 2009 a été entièrement reclassé en résultat opérationnel au cours du 1^{er} semestre 2010.

Analyse de sensibilité de la situation nette au risque métal

Une variation de 10 % des cours à terme des métaux au 31 décembre 2010 et 2009 aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres.

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gains/ (Pertes)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gains/ (Pertes)
Impact d'une hausse de 10 % des cours à terme des métaux	-	10	-	8
Impact d'une baisse de 10 % des cours à terme des métaux	-	(10)	-	(8)

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

6.2.1.3. Risque de taux

Exposition au risque de taux

La politique de gestion du risque de taux est exposée au Chapitre 2, section 2.A.4.3.

Le Groupe peut utiliser les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés majoritairement à taux variable. La dette financière est essentiellement à taux fixe.

Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de valeur des dettes à taux fixe sont qualifiés de couverture de juste valeur en IAS 39. Ces dérivés sont

réévalués dans l'état de la situation financière avec impact en résultat qui est neutralisé pour la part efficace par une réévaluation symétrique de la composante couverte des dettes.

Le Groupe a mis en place le 5 août 2009 un *swap* de taux pour couvrir les intérêts à taux variable de l'emprunt BEI. Ce dérivé de taux est qualifié de couverture de flux de trésorerie. La juste valeur du dérivé est comptabilisée dans l'état de la situation financière à l'initiation et la variation de juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la tombée des intérêts couverts. Au 31 décembre 2010, l'impact défavorable de la variation de juste valeur de ce *swap* dans les capitaux propres du Groupe est de 9 millions d'euros.

À la date de la clôture, la position nette du Groupe en matière de taux d'intérêt, sur la base des valeurs nominales, s'analyse comme suit :

Année 2010

(en millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	505	77	749	295	25	56	1 279	428	1 707
Prêts	-	-	-	(85)	-	-	-	(85)	(85)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 316)	-	-	-	-	-	(1 316)	(1 316)
Position nette avant gestion	505	(1 239)	749	210	25	56	1 279	(973)	306
Instruments dérivés	-	-	62	(62)	56	(56)	118	(118)	-
Position nette après gestion	505	(1 239)	811	148	81	-	1 397	(1 091)	306

Année 2009

(en millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	40	73	1 315	117	24	113	1 379	303	1 682
Prêts	-	-	-	(57)	-	-	-	(57)	(57)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(860)	-	-	-	-	-	(860)	(860)
Position nette avant gestion	40	(787)	1 315	60	24	113	1 379	(614)	765
Instruments dérivés	-	-	(112)	112	113	(113)	1	(1)	-
Position nette après gestion	40	(787)	1 203	172	137	-	1 380	(615)	765

Analyse de sensibilité au risque de taux

Au 31 décembre 2010, 85 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (72 % au 31 décembre 2009).

Les dettes à taux fixe comptabilisées au coût amorti ne rentrent pas dans le calcul de la sensibilité au risque de taux. L'exposition du Groupe au risque de taux est donc limitée à son endettement à taux variable.

Ainsi une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres, après prise en compte des produits dérivés :

Année 2010

(en millions d'euros)

Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt

Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/ (Pertes)
10	9

Année 2009

(en millions d'euros)

Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt

Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/ (Pertes)
6	9

Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire à fin 2010.

6.2.1.4. Risque actions

La politique de gestion du risque actions est décrite en détail au Chapitre 2, section 2.A.4.4.

Les actifs représentatifs des fonds affectés au financement des pensions sont présentés en Note 5.9.2.

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe sont détaillés en Note 5.10.4.

6.2.2. Risque de liquidité

La politique de gestion du risque de liquidité est décrite en détail au Chapitre 2, section 2.A.5.

Le Groupe se porte emprunteur de fonds long terme soit auprès des banques soit en faisant appel au marché. Ainsi en 2003, Valeo a émis un emprunt représenté par des obligations à options de conversion en actions (OCEANE) de 463 millions d'euros à échéance 2011, et en 2005, Valeo a émis un *Euro Medium Term* note de 600 millions d'euros à échéance 2013. Il a également souscrit deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros à échéance 2012 et a contracté un emprunt de 225 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à échéance 2016.

Au 31 décembre 2010, Valeo dispose d'une trésorerie de 1 316 millions d'euros, diminuée au 3 janvier 2011 des montants nécessaires au remboursement de l'OCEANE. Elle était de 860 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les sources supplémentaires d'accès à la liquidité sont les suivantes :

- des lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de deux ans pour un montant total de 1,1 milliards d'euros. Aucune de ces lignes n'était utilisée au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ;

- un programme de financement court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros. L'accès au marché des billets de trésorerie pour Valeo reste limité puisque sa dette court terme est toujours notée *not prime*. Le 29 juillet 2010, la note de Valeo a fait l'objet d'un rehaussement de Ba2 à Ba1 avec une perspective stable puis, le 9 décembre 2010, d'un changement de perspective de stable à positive. Toutefois le classement de la dette Valeo n'a pas encore rejoint la catégorie *Investment grade* ;
- un contrat de crédit de 75 millions d'euros signé en octobre 2010 entre Valeo et la Banque Européenne d'Investissements. La BEI met ainsi à disposition de Valeo jusqu'en mars 2012, un montant de 75 millions d'euros à taux variable sur 7 ans, amortissable en quatre annuités après une période de grâce de 4 ans. Ce contrat est consenti dans le cadre du soutien de dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets actuels de recherche dans les domaines de la réduction de consommation de carburant, des émissions de CO₂ et de l'amélioration de la sécurité active. Au 31 décembre 2010, ce crédit restait non tiré.

Covenants : Les lignes de crédit, les deux emprunts syndiqués, l'emprunt BEI et le contrat de crédit de 75 millions d'euros font l'objet d'une clause de remboursement anticipé liée au ratio d'endettement financier net sur EBITDA qui ne doit pas être supérieur à 3,25 fin 2010 et au-delà. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 75 millions d'euros en 2010 puis 50 millions d'euros les années suivantes. Le non-respect de ce ratio aurait pour effet de suspendre les lignes de crédit, d'entraîner le remboursement anticipé des tirages effectués et de rendre exigibles les emprunts syndiqués et l'emprunt BEI. Au 31 décembre 2010, le ratio calculé sur 12 mois du Groupe s'établit à 0,25.

Les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses qui stipulent que lorsqu'un montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes le

sont également (clause de *cross default*). Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité.

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe prévoit de respecter ces covenants sur les douze prochains mois.

L'*Euro Medium Term* note comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement *Investment grade*. Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote. Dans l'hypothèse où la notation serait précédemment en dessous de « valeur d'investissement », les obligataires pourraient demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2).

■ **Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers non dérivés s'analysent comme suit :**

Les flux futurs présentés ci-dessous, à la fois les coupons et les remboursements, ne sont pas actualisés. Pour les intérêts variables, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2010 a été utilisée.

Au 31 décembre 2010

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels Échéancier					2016 et au-delà
			2011	2012	2013	2014	2015	
<i>(en millions d'euros)</i>		Total						
Emprunt obligataire	598	669	23	23	623	-	-	-
OCEANE	463	474	474	-	-	-	-	-
Emprunts syndiqués	223	243	10	233	-	-	-	-
Emprunt BEI	201	273	8	9	67	66	63	60
Autres dettes financières à long terme	117	117	42	29	6	7	8	25
Dettes fournisseurs	1 987	1 987	1 987	-	-	-	-	-
Crédit à court terme et banques	77	77	77	-	-	-	-	-

La trésorerie disponible a permis au Groupe de faire face au remboursement de l'OCEANE le 3 janvier 2011.

■ Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

Les cours de clôture de la Banque Centrale Européenne (BCE) et les taux *forward* au 31 décembre 2010 ont été retenus pour les instruments financiers relatifs au change.

Pour les instruments dérivés matières, ce sont les cours à terme du London Metal Exchange (LME) du 31 décembre 2010 qui ont été utilisés. Enfin, pour les *swaps* de taux d'intérêt, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2010 a été appliquée.

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels					2016 et au-delà
			Échéancier					
		Total	2011	2012	2013	2014	2015	
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :								
■ Actifs	2	2	2	-	-	-	-	-
■ Passifs	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	-
Swaps de devise utilisés comme couverture :								
■ Actifs	6	6	6	-	-	-	-	-
■ Passifs	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés matières :								
■ Actifs	16	16	16	-	-	-	-	-
■ Passifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt :								
■ Actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Passifs	(13)	(14)	(6)	(5)	(2)	(1)	-	-

6.2.3. Risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit est décrite en détail au Chapitre 2, section 2.A.6.

Le risque de crédit s'analyse comme suit :

■ Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Les limites par contrepartie sont établies en considérant la notation des contreparties auprès des agences de rating et ont également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute 2010	Valeur brute 2009
Non échues	1 400	1 208
Échues depuis moins d'un mois	39	39
Échues depuis plus d'un mois mais moins d'un an	22	22
Échues depuis plus d'un an	10	8
TOTAL	1 471	1 277

Les créances échues sont dépréciées à hauteur de 22 millions d'euros (26 millions d'euros en 2009).

■ Risque de crédit commercial

De par son activité, Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients. Valeo dépend uniquement du secteur automobile, qui a connu une année 2009 difficile. Bien que la conjoncture se soit fortement améliorée tout au long de l'année, Valeo maintient une surveillance rapprochée du risque client. Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2010 est de 56 jours. Il était de 61 jours au 31 décembre 2009.

Pour la période close au 31 décembre 2010, le premier groupe automobile client de Valeo représente 18 % des créances clients.

6.3. Engagements hors bilan

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements significatifs que ceux identifiés dans les Notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

6.3.1. Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

6.3.1.1. Options de vente

Au 31 décembre 2010, Hitachi et Valeo sont actionnaires respectivement à hauteur de 34 % et 66 % de la société japonaise Valeo Unisia Transmissions K.K.

Hitachi dispose d'un put (option de vente) exerçable si son pourcentage de détention passe sous 15 %. S'il y a exercice de l'option, c'est la totalité des titres encore détenus qui seront vendus à Valeo et le prix sera fixé par Valeo et Hitachi ou par un expert en cas d'absence d'accord.

De plus si Valeo vend tout ou partie de ses actions représentant plus de 51 % des actions de cette joint-venture (ou un pourcentage inférieur d'actions dès lors que sa cession enlève à Valeo le droit de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration de la joint-venture), Hitachi aura le droit d'offrir ses propres actions à ce tiers (droit de *drag along*) et en cas de refus de celui-ci, pourra céder ces actions à Valeo.

Les capitaux propres de cette joint-venture s'élèvent au 31 décembre 2010, avant affectation du résultat, à 49 millions d'euros.

6.3.1.2. Autres engagements donnés

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession.

(en millions d'euros)	2010	2009
Autres engagements donnés	139	134
TOTAL	139	134

6.3.2. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Les engagements hors bilan liés au financement du Groupe sont explicités dans la Note 6.2.2. sur le risque de liquidité.

6.3.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

6.3.3.1. Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2010 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

(en millions d'euros)	2010	2009
à moins d'un an	38	38
de un à cinq ans	66	54
à plus de cinq ans	17	11
TOTAL	121	103

Les loyers enregistrés en charges de l'exercice s'élèvent à :

(en millions d'euros)	2010	2009
Loyers	51	51

Les engagements relatifs aux contrats de location et biens capitalisés sont les suivants au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Loyers futurs minimum		
à moins d'un an	3	3
de un à cinq ans	6	5
à plus de cinq ans	-	1
TOTAL DES LOYERS FUTURS MINIMUM	9	9
Frais financiers inclus	(1)	(2)
Valeur actualisée des loyers futurs		
à moins d'un an	4	2
de un à cinq ans	4	5
à plus de cinq ans	-	-
TOTAL DES VALEURS ACTUALISÉES DES LOYERS FUTURS	8	7

6.3.3.2. Autres engagements donnés

Valeo porte les engagements suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Avais, cautions et garanties donnés	4	2
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	144	88
Autres engagements	9	7
TOTAL	157	97

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du Groupe, ont été donnés en nantissement :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Immobilisations corporelles	1	1
Actifs financiers	13	12
TOTAL	14	13

6.3.3.3. Engagements reçus

Valeo n'a reçu aucun engagement significatif en 2010.

6.4. Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, Valeo considère, à ce jour, qu'elles n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière du Groupe. Néanmoins, Valeo ne peut exclure que de nouvelles procédures contentieuses soient initiées à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus à ce

jour ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable. De telles procédures pourraient alors avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net du Groupe.

6.5. Droit Individuel à la Formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place le Droit Individuel à la Formation permettant à chaque salarié français, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital de formation qu'il utilisera à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Ainsi, depuis 2004, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an.

Le volume d'heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe et non encore utilisés, au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'établit

à 1 131 693 heures au 31 décembre 2010 (1 034 000 heures au 31 décembre 2009), soit un taux d'utilisation effectif de l'ordre de 5,2 %.

6.6. Transactions avec des parties liées

6.6.1. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Comité Opérationnel qui compte 15 membres. Les rémunérations versées aux dirigeants non mandataires sociaux en 2010 et 2009 sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Salaires et autres avantages à court terme	9	7
TOTAL	9	7

Le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites pour un montant de 2 millions d'euros en 2010 (1 million d'euros en 2009). Une charge relative aux engagements de retraite des dirigeants

a également été comptabilisée pour un montant de 1 million d'euros (2 millions d'euros en 2009). Au 31 décembre 2010, les provisions incluses dans l'état de la situation financière du Groupe au titre de ces engagements de retraites s'élèvent à 12 millions d'euros (10 millions d'euros en 2009).

6.6.2. Transactions avec les entreprises associées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées. Ces transactions se font au prix du marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Ventes de marchandises et services rendus	18	11
Achats de marchandises et services reçus	(9)	(10)
Intérêts et dividendes reçus	4	3

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Créances d'exploitation	5	3
Dettes d'exploitation	4	7

6.6.3. Transactions avec les coentreprises

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les coentreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Ventes de marchandises et services rendus	27	17
Achats de marchandises et services reçus	(30)	(14)
Intérêts et dividendes reçus	19	16

(en millions d'euros)

	2010	2009
Créances d'exploitation	12	9
Dettes d'exploitation	9	6
Dettes financières nettes	11	7

6.7. Coentreprises

Les montants suivants sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe au titre des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle :

(en millions d'euros)

	2010	2009
Actifs non courants	100	84
Actifs courants	215	154
Passifs non courants	27	22
Passifs courants	162	110
Chiffre d'affaires	457	315
Charges de l'Activité	419	289

6.8. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a annoncé le 23 février 2011 la signature d'un accord avec RHJ International SA et Nissan en vue de l'acquisition à 100 % de l'équipementier japonais Niles, pour un montant de 320 millions d'euros (valeur d'entreprise). Cette opération viendrait conforter l'activité du Pôle Systèmes de

Confort et d'Aide à la Conduite et renforcer le positionnement du Groupe en Asie.

L'accord reste soumis à différentes conditions pour son entrée en vigueur notamment l'approbation des autorités de la concurrence compétentes dans la région.

Note 7. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	2010		2009	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
EUROPE				
France				
Valeo (Société mère)				
DAV	100	100	100	100
Équipement 1	100	100	100	100
Équipement 11	100	100	100	100
Équipement 2	100	100	100	100
SC2N	100	100	100	100
Société de Participations Valeo	100	100	100	100
Telma ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Bayen	100	100	100	100
Valeo Embrayages	100	100	100	100
Valeo Équipements Électriques Moteur	100	100	100	100
Valeo Études Électroniques	100	100	100	100
Valeo Finance	100	100	100	100
Valeo Four Seasons ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Interior Controls ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Management Services	100	100	100	100
Valeo Matériaux de Friction	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium S.N.C. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Sécurité Habitacle	100	100	100	100
Valeo Service	100	100	100	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	100	100	100	100
Valeo Systèmes d'Essuyage	100	100	100	100
Valeo Systèmes Thermiques	100	100	100	100
Valeo Thermique Habitacle ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Vision	100	100	100	100
Espagne				
Telma Retarder España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Climatización, S.A.	100	100	100	100
Valeo España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Iluminación, S.A.	99,8	99,8	99,8	99,8
Valeo Materiales de Fricción, S.A. ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Plastic Omnium S.L. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Service España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Sistemas de Seguridad y de Cierre, S.A. ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Sistemas Electricos, S.L.	100	100	100	100
Valeo Termico, S.A.	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2010, intégrée globalement en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2009 et intégrée globalement en 2010.

(5) Société cédée ou liquidée en 2010 ; mise en équivalence en 2009.

Sociétés	2010		2009	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Portugal				
Cablagens Do Ave	100	100	100	100
Italie				
Valeo Commutazione S.r.l. ⁽³⁾	-	-	99,9	99,9
Valeo Service Italia, S.p.A.	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Sistemi di Climatizzazione, S.p.A. ⁽³⁾	-	-	99,9	99,9
Valeo, S.p.A.	100	100	99,9	99,9
Allemagne				
Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH	100	100	100	100
Valeo Auto-Electric GmbH	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe GmbH	100	100	100	100
Valeo Germany Holding GmbH ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo GmbH	100	100	100	100
Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH	100	100	100	100
Valeo Holding Deutschland GmbH	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme GmbH	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme Verwaltung SAS & Co. KG	100	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH	100	100	100	100
Valeo Service Deutschland GmbH	100	100	100	100
Valeo Sicherheitssysteme GmbH	100	100	100	100
Valeo Verwaltungs-Beteiligungs GmbH & Co. KG	100	100	100	100
Valeo Wischersysteme GmbH	100	100	100	100
Royaume-Uni				
Telma Retarder Ltd ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo (UK) Limited	100	100	100	100
Valeo Climate Control Limited	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling UK Limited	100	100	100	100
Valeo Management Services UK Limited	100	100	100	100
Valeo Service UK Limited	100	100	100	100
Irlande				
Connaught Electronics Limited	100	100	100	100
HI-KEY Limited	100	100	100	100
Belgique				
Valeo Service Belgique	100	100	100	100
Valeo Vision Belgique	100	100	100	100
Luxembourg				
Coreval	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2010, intégrée globalement en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2009 et intégrée globalement en 2010.

(5) Société cédée ou liquidée en 2010 ; mise en équivalence en 2009.

Sociétés	2010		2009	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Pays-Bas				
Valeo Holding Netherlands B.V.	100	100	100	100
Valeo International Holding B.V.	100	100	100	100
Valeo Service Benelux B.V.	100	100	100	100
Republique tchèque				
Connaught Electronics CZ Spol S.r.o. ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Autoklimatizace k.s.	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe s.r.o.	100	100	100	100
Valeo Vymeniky Tepla k.s.	100	100	100	100
Slovaquie				
Valeo Slovakia S.r.o.	100	100	100	100
Pologne				
Valeo Autosystemy Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Hongrie				
Valeo Auto-Electric Hungary LLC	100	100	100	100
Roumanie				
Valeo Lighting Assembly S.R.L.	100	100	100	100
Valeo Lighting Injection SA	100	100	51	51
Valeo Sisteme Termice S.R.L.	100	100	100	100
Russie				
Valeo Climate Control Tomilino LLC	95	95	95	95
Valeo Service Limited Liability Company	100	100	100	100
Turquie				
Nursan OK ⁽⁵⁾	-	-	40	40
Valeo Otomotiv Dagitim A.S.	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	100	100	100	100
AFRIQUE				
Tunisie				
DAV Tunisie	100	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie S.A.	100	100	100	100
Valeo Tunisie S.A.	100	100	-	-
Maroc				
Cablinal Maroc, S.A.	100	100	100	100
Égypte				
Valeo Interbranch Automotive Software Egypt	100	100	100	100
Afrique du Sud				
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Ltd.	51	51	51	51

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2010, intégrée globalement en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2009 et intégrée globalement en 2010.

(5) Société cédée ou liquidée en 2010 ; mise en équivalence en 2009.

Sociétés	2010		2009	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
AMÉRIQUE DU NORD				
États-Unis				
Telma Retarder Inc. ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Climate Control Corp.	100	100	100	100
Valeo Compressor North America, Inc.	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling, Inc.,	100	100	100	100
Valeo Friction Materials, Inc. ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Front End Module, Inc.	100	100	100	100
Valeo Investment Holdings, Inc.	100	100	100	100
Valeo Radar Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Switches and Detection Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Sylvania, LLC ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo, Inc.	100	100	100	100
Mexique				
Delmex de Juarez S de RL de CV	100	100	100	100
Telma Retarder de Mexico, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico Servicios S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos Servicios S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electronicos, S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminacion, S de RL de CV ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Sylvania Services S de RL de CV ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Termico Servicios, S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Transmisiones Servicios de Mexico S de RL de CV	100	100	100	100
AMÉRIQUE DU SUD				
Brésil				
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	100	100	100	100
Argentine				
Cibie Argentina, SA	100	100	100	100
Emelar Sociedad Anonima	100	100	100	100
Valeo Embragues Argentina, SA	100	100	100	100
Valeo Termico Argentina, SA	100	100	100	100
ASIE				
Thaïlande				
Valeo Compressor (Thaïland) Co. Ltd	100	98,5	100	98,5
Valeo Compressor Clutch (Thaïland) Co. Ltd	97,9	97,3	97,9	97,3
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd	74,9	74,9	74,9	74,9
Valeo Thermal Systems Sales (Thaïland) Co. Ltd	74,9	74,9	74,9	74,9

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2010, intégrée globalement en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2009 et intégrée globalement en 2010.

(5) Société cédée ou liquidée en 2010 ; mise en équivalence en 2009.

Sociétés	2010		2009	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Corée du Sud				
Dae Myong Precision Corporation	100	100	100	100
Valeo Compressor Korea Co., Ltd	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems Korea, Ltd	100	100	100	100
Valeo Pyeong HWA Co. Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Pyeong HWA International Co. Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Samsung Thermal Systems Co., Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Thermal Systems Korea Co. Ltd	100	100	100	100
Japon				
Ichikoh Industries Limited ⁽¹⁾	31,6	31,6	31,6	31,6
Valeo Engine Cooling Japan Co. Ltd ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Thermal Systems Japan Corporation	100	100	100	100
Valeo Unisia Transmissions K.K.	66	66	66	66
Chine				
Faw-Valeo Climate Control Systems Co. Ltd ⁽¹⁾	36,5	36,5	36,5	36,5
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Guangzhou Valeo Engine Cooling Co. Ltd	100	100	100	100
Huada Automotive Air Conditioner Co. Ltd ⁽¹⁾	30	30	30	30
Hubei Valeo Autolighting Company Ltd	100	100	100	100
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd ⁽²⁾	55	55	55	55
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Taizhou Valeo-Wenling Automotive Systems Company Ltd	100	100	100	100
Telma Vehicle Braking System (Shanghai) Co. Ltd ⁽³⁾	-	-	70	70
Valeo Auto Parts Trading (Shanghai). Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd	55	55	55	55
Valeo Automotive Security Systems (Wuxi) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling (Foshan) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling (Shashi) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Compressor (Changchun) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Interior Controls (Shenzhen) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Lighting Hubei Technical Center Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co., Ltd	55	55	55	55
Indonésie				
PT Valeo AC Indonesia ⁽¹⁾	49	49	49	49
Inde				
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Minda Valeo Security Systems Private Ltd ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo India Private Ltd. (ex Valeo Engineering Center (India) Private Ltd)	100	100	100	100
Valeo Friction Materials India Limited	60	60	60	60
Valeo Lighting Systems (India) Private Ltd.	100	100	95	95
Valeo Engine and Electrical systems India Private Ltd. (ex Valeo Minda Electrical Systems India Private Ltd)	100	100	66,7	66,7

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2010, intégrée globalement en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2009 et intégrée globalement en 2010.

(5) Société cédée ou liquidée en 2010 ; mise en équivalence en 2009.

5.B.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Valeo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.1.1. de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations qui ont été appliquées par votre société à compter du 1^{er} janvier 2010.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les Notes 1.13. et 4.5.3. de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités mises en œuvre par la société pour tester les écarts d'acquisition, évaluer s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés et le cas échéant réaliser un test de dépréciation sur ces mêmes actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités et les hypothèses retenues par Valeo lors de la mise en œuvre de ces tests et nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les Notes 1.17. et 5.9.2. de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les Notes annexes fournissent une information appropriée.

La Note 1.18. de l'annexe expose les modalités d'évaluation des provisions destinées à couvrir les obligations de Valeo en matière de garanties accordées à ses clients et les risques spécifiques de qualité. Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et la traduction chiffrée des hypothèses retenues et à apprécier le caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

David Chaudat

Lionel Gottlib

Jean-François Ginies

Gilles Puissochet

5.C. Événements postérieurs à la clôture et tendances

5.C.1. Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de Niles : Valeo signe un accord pour le rachat de la société japonaise Niles

Valeo a annoncé, le 23 février 2011, la signature d'un accord avec RHJ International SA et Nissan en vue de l'acquisition de Niles, équipementier japonais qui viendrait conforter l'activité du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite, pour un montant de 320 millions d'euros (valeur d'entreprise). Avec cette acquisition, Valeo renforcerait son positionnement concurrentiel sur le marché des interfaces homme machine automobile et son positionnement en Asie (Japon, Chine, Thaïlande) et auprès des constructeurs japonais, notamment Nissan. Ce projet de croissance externe s'inscrit dans la stratégie présentée aux actionnaires en 2010.

L'accord reste soumis à différentes conditions pour son entrée en vigueur notamment l'approbation des autorités de la concurrence compétentes dans la région.

Évolution du capital

La société Pardus Investments Sàrl a déclaré avoir franchi en baisse le 12 janvier 2011, le seuil de 5 % du capital de la société Valeo et détenir ainsi 4,96 % du capital et 4,82 % des droits de vote.

Nomination

Christophe Périllat-Piratoine a été nommé en tant que Directeur des Opérations du Groupe à compter du 1^{er} mars 2011. Il remplacera Luc Blériot qui assurait cette fonction depuis 2005 et qui part à la retraite. La présidence du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite sera quant à elle confiée à Marc Vrecko.

Emprunt obligataire

Valeo a annoncé, le 10 mars 2011, que parmi les options à l'étude pour gérer le profil de la dette du Groupe figure, si les conditions de marché le permettent, l'éventualité de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire de l'ordre de 500 millions d'euros qui pourrait s'accompagner d'un rachat partiel de l'emprunt obligataire à échéance 24 juin 2013.

À la date du présent document de référence et à la connaissance de Valeo, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2010 d'autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

5.C.2. Tendances et perspectives

Perspectives communiquées le 24 février 2011 à l'occasion de l'annonce des résultats annuels de Valeo

En 2011, Valeo prévoit une augmentation de la production automobile mondiale de 5 % avec la répartition suivante selon les régions :

- Europe, 0 % ;
- Asie, + 5 % ;
- Amérique du Nord, + 8 % ;
- Amérique du Sud, + 7 %.

Sur la base des hypothèses de marché ci-dessus, des clauses d'indexation et des couvertures matières premières en place, Valeo se fixe pour objectifs en 2011 :

- une surperformance par rapport au marché de son chiffre d'affaires première monte dans ses principales zones de production ;
- un taux de marge opérationnelle sur l'année un peu supérieur à celui de 2010.

Perspectives communiquées le 9 mars 2011 à l'occasion d'une journée investisseurs à Paris

Comme annoncé lors de la publication de ses résultats 2010, le 24 février dernier, Valeo est en avance sur les objectifs 2013 qu'il s'était fixés en mars 2010, à savoir :

- un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 milliards d'euros ;
- un taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ compris entre 6 % et 7 % ;
- un ROCE⁽²⁾ supérieur à 30 %.

Valeo entend poursuivre et accélérer la stratégie qu'il a présentée en mars 2010 et se fixe de nouveaux objectifs à horizon 2015.

Fort d'un niveau de prise de commandes record en 2010 qui a atteint 12,5 milliards d'euros, Valeo est confiant dans

sa capacité à surperformer la production automobile en moyenne de 3 % par an, sur la période 2011-2015, grâce :

- à l'innovation et aux nouveaux produits, en particulier dans le domaine de la réduction des émissions de CO₂ ;
- au développement en Asie et dans les pays émergents.

En conséquence, dans l'hypothèse d'une croissance de la production automobile mondiale de l'ordre de 5 % par an pour la période 2011-2015, dont une croissance annuelle de l'ordre de 4,4 % en Europe et en Afrique, 4,7 % en Amérique du Nord, 5,3 % en Amérique du Sud et 5,8 % en Asie⁽³⁾ et en l'absence d'éléments exogènes macroéconomiques impactant notre industrie, Valeo pourrait atteindre en 2013 puis en 2015, par croissance organique, les objectifs suivants :

	2013	2015
Chiffre d'affaires	≈ 12 milliards d'euros	14 milliards d'euros
Taux de marge opérationnelle ⁽¹⁾	≈ 7 %	> 7 %
Cash flow libre ⁽⁴⁾		+1,8 milliard d'euros (période 2011-2015)
Rotation du capital ⁽⁵⁾	5	> 5
Rentabilité des capitaux investis ⁽²⁾ (ROCE)	> 30 %	> 30 %

L'ensemble des hypothèses sont détaillées dans la présentation de Robert Charvier de la journée investisseurs du 9 mars 2011, disponible sur le site internet de Valeo - www.valeo.com, sous la rubrique « Publications ».

Enfin, Valeo ambitionne de jouer un rôle actif dans la consolidation potentielle du secteur tout en maintenant une politique financière stricte conforme à sa volonté de renouer avec le statut « *investment grade* ».

(1) Résultat opérationnel avant autres produits et charges

(2) Marge opérationnelle/capitaux employés hors écart d'acquisition calculé sur les 12 derniers mois

(3) Valeo a établi ces hypothèses sur la base des prévisions de production des analystes spécialisés JD Power et Global Insight, et de sa propre analyse des perspectives du marché.

(4) Le cash flow libre correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles diminués des décaissements nets sur les immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Chiffre d'affaires/capitaux employés hors écart d'acquisition calculé sur les 12 derniers mois.

5.D. Analyse des résultats de la Société Valeo

Suite à la filialisation de ses activités industrielles en 2002, la société anonyme Valeo n'a plus qu'une activité de *holding* et de gestion de la trésorerie du Groupe.

Valeo présente en 2010 une perte d'exploitation de 23 millions d'euros contre une perte d'exploitation de 11 millions d'euros en 2009. La hausse du cours de l'action Valeo a entraîné l'enregistrement en charges d'exploitation sur l'année 2010 de provisions relatives aux plans de stock options et d'actions gratuites.

Le résultat financier 2010 est largement positif et s'établit à 159 millions d'euros, alors qu'une perte de 32 millions avait été constatée en 2009. Cette variation s'explique essentiellement par une très forte diminution des dotations nettes aux dépréciations et provisions sur les titres de participation. En effet, dans un contexte économique plus favorable, les prévisions et les perspectives des filiales et participations se sont nettement améliorées.

Le résultat exceptionnel 2010 est négatif et s'élève à 19 millions d'euros contre une perte de 6 millions d'euros l'an passé. Il inclut notamment des provisions pour risques fiscaux et litiges sociaux.

L'impôt sur les bénéfices en 2010 est un produit net de 9 millions d'euros contre un produit de 19 millions d'euros en 2009. Valeo enregistre cette année un produit d'intégration fiscale de 15 millions d'euros minoré par des provisions pour risque de reversement d'impôts aux filiales intégrées.

Le résultat net de Valeo est un bénéfice de 126 millions d'euros alors qu'en 2009 Valeo était en perte à hauteur de 30 millions d'euros.

Aucune dépense somptuaire non déductible n'a été constatée en 2010.

Les capitaux propres de la société Valeo s'élèvent à 3 317 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 137 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009. Valeo n'a pas distribué de dividende en 2010.

À compter du 1^{er} janvier 2009, en conformité avec la loi de modernisation de l'économie, Valeo a appliqué de nouveaux termes de paiement à ses fournisseurs. Pour toute nouvelle commande émise à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour les commandes ouvertes existant à cette date, les fournisseurs sont réglés à 45 jours fin de mois date de facture. Si les conditions de paiement existant avant l'entrée en vigueur de la loi étaient plus courtes, aucun changement n'a été effectué. Le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2010 s'élève à 6 millions d'euros payables en totalité en janvier 2011. Au 31 décembre 2009, le solde des dettes fournisseurs était de 6,4 millions d'euros dont 0,1 million d'euros payable avant décembre 2009 et 6,3 millions d'euros payables en janvier 2010.

5.E. Comptes annuels 2010

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes annuels et le rapport des Commissaires au comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant aux pages 191 à 209 et 210 à 211 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés le 23 mars 2010 sous le numéro D.10-0149 ;
- les comptes annuels et le rapport des Commissaires au comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant aux pages 177 à 196 et 197 à 198 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-0128.

5.E.1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes explicatives</i>	2010	2009
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	10
Autres produits	2	19	15
Total des produits d'exploitation		20	25
Autres achats et charges externes		(24)	(25)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)
Salaires et traitements		(3)	(6)
Charges sociales		(1)	(2)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(14)	(2)
Total des charges d'exploitation		(43)	(36)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(23)	(11)
Résultat financier	3	159	(32)
RÉSULTAT COURANT		136	(43)
Résultat exceptionnel	4	(19)	(6)
Impôts sur les bénéfices	5	9	19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		126	(30)

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.E.2. Bilan

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations corporelles		5	4	1	1
Immobilisations financières	6	4 296	908	3 388	3 911
Actif immobilisé		4 301	912	3 389	3 912
Créances d'exploitation	7	77	6	71	55
Créances diverses		2	-	2	4
Créances financières	10.4	1 418	-	1 418	1 234
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	10.5	1 068	-	1 068	690
Comptes de régularisation		13	-	13	11
Actif circulant		2 578	6	2 572	1 994
TOTAL ACTIF		6 879	918	5 961	5 906

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
PASSIF			
Capital social		236	235
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 412	1 402
Réserve légale		25	25
Réserves réglementées		4	4
Autres réserves		263	263
Report à nouveau		1 251	1 281
Résultat de l'exercice		126	(30)
Capitaux propres	8	3 317	3 180
Provisions pour risques et charges	9	97	133
Dettes financières à long terme	10.2	1 050	1 513
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	10.2	491	30
Dettes financières à court terme	10.3	943	995
Dettes d'exploitation	11	9	8
Dettes diverses	11	54	47
Dettes		2 547	2 593
TOTAL PASSIF		5 961	5 906

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.E.3. Variation de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes explicatives</i>	2010	2009
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		126	(30)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
■ (profits) pertes sur cessions d'actifs immobilisés		3	-
■ dotations aux amortissements/charges à répartir		2	1
■ dotations (reprises) aux dépréciations et aux provisions		51	262
Capacité d'autofinancement		182	233
Variation du besoin en fonds de roulement :			
■ créances d'exploitation		(16)	(8)
■ dettes d'exploitation		1	(1)
■ autres créances et dettes diverses		4	(9)
Flux nets de trésorerie d'exploitation		171	215
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations financières		(166)	(3)
Variation des créances rattachées à des participations	6.1	591	(358)
Cession d'immobilisations financières		7	-
Flux nets de trésorerie sur investissements		432	(361)
Excédent (besoin) de financement opérationnel		603	(146)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés		-	-
Variation du capital :			
■ augmentation de capital en numéraire		11	-
■ réduction de capital en numéraire		-	-
Variation des emprunts à long terme :			
■ souscription d'emprunts à long terme		-	223
■ remboursement d'emprunts à long terme		-	-
Flux nets de trésorerie sur opérations financières		11	223
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		614	77
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	10.1	929	852
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	10.1	1 543	929

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.E.4. Notes annexes aux états financiers de la Société

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1.	Principes comptables	216	NOTE 9.	Provisions pour risques et charges	222
	1.1. Base de préparation	216		9.1. Provisions pour retraites et engagements assimilés	222
	1.2. Titres de participation	216		9.2. Autres provisions pour risques et charges	222
	1.3. Valeurs mobilières de placement	216	NOTE 10.	Endettement financier net	223
	1.4. Retraites et engagements assimilés	216		10.1. Détail de l'endettement financier net	223
	1.5. Conversion des éléments en devises	216		10.2. Détail des dettes financières à long terme	223
	1.6. Instruments financiers	216		10.3. Détail des dettes financières à court terme	224
	1.7. Actions gratuites et options d'achat	217		10.4. Détail des créances financières	224
NOTE 2.	Autres produits	217		10.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	224
NOTE 3.	Résultat financier	217		10.6. Lignes de crédit	225
NOTE 4.	Résultat exceptionnel	218		10.7. Programmes de financement	225
NOTE 5.	Impôts sur les bénéfices	218		10.8. Covenants	225
	5.1. Régime fiscal des groupes et résultat fiscal	218	NOTE 11.	Dettes d'exploitation et dettes diverses	225
	5.2. Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo	218	NOTE 12.	Opérations avec les entreprises liées	226
NOTE 6.	Immobilisations financières	219	NOTE 13.	Couvertures des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières	226
	6.1. Évolution	219		13.1. Couvertures des risques de change	226
	6.2. Analyse par nature	219		13.2. Couverture des risques sur matières premières	227
NOTE 7.	Créances d'exploitation	220		13.3. Couverture des risques de taux	227
NOTE 8.	Capitaux propres	220	NOTE 14.	Engagements hors bilan	228
	8.1. Capital	220	NOTE 15.	Autres informations	228
	8.2. Primes d'émission et de fusion	222	NOTE 16.	Filiales et participations	229
	8.3. Réserves	222			

Note 1. Principes comptables

Les comptes de la société Valeo qui sont présentés en euros et arrondis au million le plus proche sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2010 sont identiques à ceux de l'exercice 2009.

1.1. Base de préparation

La préparation des états financiers nécessite de la part de Valeo d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile et à des risques plus généraux liés à leur activité industrielle et commerciale dans un environnement international. Le contexte qui était fortement affecté fin 2008 et en 2009 par la crise qui a frappé le secteur automobile s'est nettement amélioré en 2010. En effet, après une chute de la production automobile de 12 % en 2009, l'année 2010 est en progression de plus de 24 %.

Pour l'exercice de son jugement, Valeo se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue et les montants qui figureront dans les futurs états financiers peuvent être différents des valeurs actuellement estimées.

Dans les états financiers de la société Valeo, les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir Note 1.2.) reposent sur les données prévisionnelles des filiales. Les provisions pour dépréciation constatées en 2010 sont exposées en Note 3.

1.2. Titres de participation

A leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. À compter de l'exercice 2007, la société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres (avis du Comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007).

À la clôture, la société évalue ses titres à leur valeur d'utilité et enregistre le cas échéant une dépréciation. La valeur d'utilité est déterminée en prenant en compte différents critères adaptés aux participations évaluées. Ces critères sont : les données prévisionnelles issues des plans moyen terme des filiales, les capitaux propres, les perspectives et l'intérêt stratégique du Groupe.

1.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'attribution au personnel.

Pour les actions affectées aux plans d'options d'achat et aux plans d'attribution d'actions gratuites, l'avis n° 2008-17 du CNC (Conseil National de la Comptabilité) s'applique. Lorsque les plans sont servis par des actions existantes, cet avis précise notamment les modalités d'étalement des provisions éventuelles sur la durée d'acquisition des droits.

1.4. Retraites et engagements assimilés

Les engagements en matière de retraite, qui correspondent exclusivement à des compléments de retraite versés à d'anciens salariés, font l'objet d'évaluations actuarielles.

La valeur actuelle des engagements est intégralement provisionnée.

1.5. Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises non fonctionnelles sont convertis au cours de clôture, ou maintenus au cours de la couverture qui leur est affectée.

1.6. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

1.7. Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites est probable, le risque est provisionné au prorata des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée

intègre le fait que des actions autodétenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attributions gratuites concernés.

Les actions autodétenues non affectées à des plans sont évaluées sur la base du cours de Bourse moyen du mois de décembre.

Note 2. Autres produits

(en millions d'euros)	2010	2009
Redevances de marques	14	11
Autres	5	4
Autres produits	19	15

Un contrat de redevance de marque, aux termes duquel la société Valeo met à disposition de certaines de ses filiales françaises son savoir-faire stratégique et commercial a été mis en place en 2005. Il génère un produit de 14 millions d'euros sur la période. Par ailleurs, la filiale Valeo Management

Services refacture à Valeo les coûts nécessaires à la réalisation de ses prestations.

Les autres produits correspondent à des refacturations faites aux filiales.

Note 3. Résultat financier

(en millions d'euros)	2010	2009
Dividendes ⁽¹⁾	67	135
Produits d'intérêts	211	182
Charges d'intérêts	(104)	(106)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions des titres de participation ⁽²⁾	(27)	(277)
Dotations/Reprises nettes aux dépréciations des titres autodétenus	5	34
Autres	7	-
Résultat financier	159	(32)

(1) Le montant de 67 millions d'euros inclut notamment le dividende Valeo International Holding BV pour 48 millions d'euros.

(2) Sur l'exercice, l'évaluation du portefeuille titres a conduit à la comptabilisation de dotations nettes pour dépréciation de 27 millions d'euros ; ces dotations concernent notamment les activités nord-américaines du Groupe portées par la holding financière Valeo International Holding BV.

Note 4. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Plus ou moins-values de cession	(3)	-
Litiges et autres ⁽¹⁾	(16)	(6)
Résultat exceptionnel	(19)	(6)

(1) Ce montant couvre essentiellement des procédures contentieuses en cours avec d'anciens employés et des risques fiscaux. En 2009, il incluait l'indemnité de départ de l'ancien Président-Directeur Général Thierry Morin.

Note 5. Impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Produit net lié à l'intégration fiscale	11	19
Dotations nettes aux provisions fiscales	(2)	-
Impôts sur les bénéfices	9	19

5.1. Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 15 millions d'euros en 2010. Par ailleurs, Valeo restitue les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre

2010, le montant des économies d'impôt liées aux déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales et susceptible d'être reversé ressort à 712 millions d'euros (702 millions d'euros au 31 décembre 2009). En conséquence, dès lors qu'il apparaît probable que des filiales intégrées ayant transmis des déficits fiscaux redeviennent bénéficiaires, le risque est provisionné dans les comptes de la société. Au 31 décembre 2010, cette provision de reversement s'élève à 25 millions d'euros, elle était de 21 millions d'euros au 31 décembre 2009 (cf. Note 9.2).

5.2. Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allégements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo**Au 31 décembre**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		2009	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable	72	25	56	19
Plus-value d'apport	(50)	(17)	(50)	(17)
Risque de reversement aux filiales	(2 067)	(712)	(2 038)	(702)
Déficits fiscaux reportables	1 174	404	1 195	411
TOTAL	(871)	(300)	(837)	(289)

Note 6. Immobilisations financières

6.1. Évolution

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participations	Créances rattachées à des participations	Autres titres immobilisés	Immobilisations financières
Montants nets au 31 décembre 2008	1 715	2 053	-	3 768
Acquisition et augmentation de capital des filiales	3	-	-	3
Cessions	-	-	-	-
Variation des dépréciations et autres mouvements	(218)	358	-	140
Montants nets au 31 décembre 2009	1 500	2 411	-	3 911
Acquisition et augmentation de capital des filiales	165	-	1	166
Cessions	(10)	-	-	(10)
Variation des dépréciations et autres mouvements	(88)	(591)	-	(679)
Montants nets au 31 décembre 2010	1 567	1 820	1	3 388

En 2010, la société a souscrit aux augmentations de capital de ses filiales Valeo Vision et Valeo Systèmes Thermiques respectivement pour 86 millions d'euros et 79 millions d'euros. Par ailleurs, en décembre 2010, la société Valeo Management Services a procédé au rachat de ses parts sociales inscrites pour un montant de 9 millions d'euros au bilan de la société.

En 2009, les créances rattachées à des participations incluaient notamment les avances en compte-courant accordées à la société Valeo Thermique Habitacle. Suite à la fusion de cette société dans la société Valeo Systèmes Thermiques au cours de l'exercice, ces avances ont été transférées et sont présentées en 2010 en créances financières.

6.2. Analyse par nature

Au 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Titres de participation	2 475	908	1 567	1 500
Créances rattachées à des participations	1 820	-	1 820	2 411
Autres titres immobilisés	1	-	1	-
Immobilisations financières	4 296	908	3 388	3 911

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte-courant accordées à des holdings apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

Note 7. Créances d'exploitation

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010	2009
Créances fiscales	60	47
Autres créances d'exploitation	11	8
Créances d'exploitation	71	55
Dont part à plus d'un an	44	-

Les créances fiscales incluent essentiellement la créance de crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2010 pour 44 millions d'euros ; le remboursement de cette créance interviendra en 2014.

Le crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2009 a été entièrement remboursé en 2010.

Note 8. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves et autres	Capitaux propres
Au 31 décembre 2008	235	1 402	1 573	3 210
Dividende distribué	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Résultat net 2009	-	-	(30)	(30)
Au 31 décembre 2009	235	1 402	1 543	3 180
Dividende distribué	-	-	-	-
Augmentation de capital ⁽¹⁾	1	10	-	11
Résultat net 2010	-	-	126	126
Au 31 décembre 2010	236	1 412	1 669	3 317

(1) L'augmentation de capital est consécutive à des levées d'options de souscription d'actions.

8.1. Capital

Au 31 décembre 2010, le capital est de 236 millions d'euros, divisé en 78 628 798 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 299 257 actions au 31 décembre 2010) bénéficient d'un droit de vote double.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 239 millions d'euros correspondant à 79 581 590 actions, en cas d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du Groupe Valeo.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

8.1.1. Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.2010 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	700 000	23,51	161 259	2011
2003	780 000	32,91	282 490	2011
2004	1 123 200	28,46	509 043	2012
TOTAL	2 603 200		952 792	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration attribuant les options de souscription.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

8.1.2. Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2010 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	188 519	2011
2004	280 800	32,74	144 081	2012
2005	650 000	32,32	323 730	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	759 007	2014
2007	250 000	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000	36,82	1 194 500	2015
2008	426 750	31,41	343 500	2016
2010	1 000 000 ⁽³⁾	24,07	984 450	2018
TOTAL	6 280 800		4 374 787	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée intervenues en 2005, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

(3) Dont 611 365 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.

8.1.3. Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2010	Année d'acquisition ⁽¹⁾
2010	400 000 ⁽²⁾	388 494	2012/2014
TOTAL	400 000	388 494	

(1) L'année d'acquisition varie selon les pays des bénéficiaires du plan.

(2) Dont 178 112 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.

8.2. Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

8.3. Réserves

Les réserves distribuables, avant affectation du résultat 2010, s'élèvent à 1 540 millions d'euros (1 455 millions d'euros en 2009).

Note 9. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2008	3	86	89	30
Utilisations	-	(8)	(8)	-
Reprises	(1)	(13)	(14)	-
Dotations	-	66	66	-
Provisions au 31 décembre 2009	2	131	133	35
Utilisations	-	(70) ⁽¹⁾	(70)	-
Reprises	-	(12)	(12)	-
Dotations	-	46	46	-
Provisions au 31 décembre 2010	2	95	97	33

(1) Ce montant intègre notamment la reprise de provision pour risque relative à la société Valeo Vision (cf. Note 9.2).

9.1. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2010, la société assure uniquement le versement de compléments de retraite à d'anciens salariés.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant, au 31 décembre 2010, un taux annuel d'actualisation de 4,8 %.

La valeur actuelle des engagements comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées.

9.2. Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010	2009
Perte de change latente	2	3
Risque de reversement d'impôt (cf. Note 5.1)	25	21
Autres risques sur filiales ⁽¹⁾	1	63
Attribution d'actions gratuites (cf. Note 8.1.3)	12	1
Risques et litiges ⁽²⁾	55	43
Autres provisions pour risques et charges	95	131

(1) La ligne autres risques sur filiales concernait au 31 décembre 2009 pour l'essentiel une provision relative à la société Valeo Vision. Suite à l'augmentation de capital intervenue en 2010, cette provision a été reprise et la dépréciation des titres ajustée en conséquence.

(2) Le montant de 55 millions d'euros de risques et litiges intègre notamment une provision de 27 millions d'euros relative à un remboursement de précompte mobilier. Par décision du tribunal administratif du 28 décembre 2007, il a été accordé à la société Valeo la restitution de la somme de 27 millions d'euros (intérêts moratoires inclus) correspondant à l'impôt versé à raison du précompte mobilier assis sur des dividendes reçus de ses filiales installées dans des pays membres de l'Union européenne au titre de l'année 2000. Cette somme qui a été encaissée en avril 2008 est entièrement provisionnée ; en effet l'État a fait appel de cette décision. Des provisions pour litiges sociaux et pour dépollution de sols sont également enregistrées sur cette ligne.

Note 10. Endettement financier net

10.1. Détail de l'endettement financier net

L'endettement financier de Valeo s'analyse comme suit :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009
Dettes financières à long terme	1050	1 513
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	491	30
Endettement à long terme	1 541	1 543
Dettes financières à court terme	943	995
Créances financières	(1 418)	(1 234)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(1 068)	(690)
Trésorerie à court terme	(1 543)	(929)
Endettement financier net	(2)	614

10.2. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010				2009
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emprunts obligataires	-	600	-	600	600
OCEANE	463	-	-	463	463
Emprunts syndiqués	-	225	-	225	225
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	-	169	56	225	225
Intérêts courus non échus	28	-	-	28	30
Dettes financières à long terme	491	994	56	1 541	1 543

Au 31 décembre 2010, les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes* et est remboursable *in fine* ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), soit 9 975 454 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Les porteurs d'obligations pouvaient jusqu'au 23 décembre 2010 demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation. Cet emprunt a été intégralement remboursé le 3 janvier 2011 ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans. Ces deux emprunts ont fait l'objet d'une renégociation en juin 2009. Les caractéristiques de ces emprunts et les couvertures associées sont les suivantes :
 - la première tranche (107 millions d'euros) est un emprunt à taux variable incluant un *cap* plafonnant la charge d'intérêt à 7,71 % et un *floor* qui la limite à 5,51 %. Elle est couverte par un *swap* compensant la position optionnelle de l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 %,
 - la seconde tranche (118 millions d'euros) est un emprunt à taux variable couvert par un dérivé présentant des caractéristiques identiques à celles de l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 %,

■ un emprunt de 225 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement conclu le 5 août 2009 pour une période de 7 ans amortissable en 4 annuités égales à compter du quatrième anniversaire de l'émission, il porte intérêt à taux variable : Euribor 6 mois + 2,46 %. Cet emprunt fait l'objet d'un *swap* de taux qui échange le

taux Euribor de l'emprunt contre un taux fixe de 3,37 %. Il s'agit d'un emprunt à taux bonifié qui a été accordé dans le cadre du soutien des dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation du carburant, des émissions de CO₂, et de l'amélioration de la sécurité active.

10.3. Détail des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010	2009
Emprunts auprès des filiales	926	988
Billets de trésorerie	13	5
Découverts bancaires	4	2
Dettes financières à court terme	943	995

10.4. Détail des créances financières

Les créances financières se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010	2009
Prêts aux filiales	1 402	1 154
Autres créances financières ⁽¹⁾	16	80
Créances financières	1 418	1 234

(1) En 2009, ce montant incluait des dividendes à recevoir de la société Valeo International Holding BV pour 75 millions d'euros.

10.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	(1 056)	(679)
Disponibilités	(12)	(11)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(1 068)	(690)

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires investies dans des titres de créances négociables, de bonne qualité de crédit, émis par des banques, des entreprises et les États les mieux notés de la zone Euro, de maturité très courte et présentant donc un risque très faible en capital. Il inclut

également 3 538 638 actions propres pour une valeur nette de 100 millions d'euros. Au cours de l'exercice, la société a acquis 3 559 156 actions propres et en a cédé 2 672 637. Au 31 décembre 2009, elle détenait 2 652 119 actions propres pour une valeur nette de 59 millions d'euros.

10.6. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2010, Valeo bénéficie de plusieurs lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 2 ans pour un total de 1,1 milliard d'euros, sur lesquelles il n'y a pas eu de tirage en 2010.

10.7. Programmes de financement

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros. L'accès au marché des billets de trésorerie est resté limité pour Valeo en 2010 et le restera tant que le classement de la dette du Groupe n'aura pas rejoint la catégorie non spéculative (*investment grade*).

Toutefois, en 2010, la note a fait l'objet d'un rehaussement le 29 juillet (de Ba2 à Ba1 stable) puis d'un changement de perspective, de stable à positive le 9 décembre, la note reste néanmoins en catégorie spéculative.

10.8. Covenants

En vertu des covenants négociés avec les banques, l'exigibilité anticipée des tirages effectués et/ou l'annulation des lignes de crédit peuvent être mises en œuvre si le ratio

d'Endettement financier net/EBITDA du groupe Valeo est supérieur à 3,25 au moins. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 75 millions d'euros en 2010 puis 50 millions d'euros les années suivantes. Ce ratio calculé sur 12 mois s'établit à 0,25 au 31 décembre 2010. Les deux emprunts syndiqués et l'emprunt BEI sont également soumis à ce covenant.

Par ailleurs, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme comportent des clauses dites de défaut croisé (*cross default*) en vertu desquelles si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent alors également être exigées par anticipation. Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité, ainsi Valeo aurait un délai de grâce compris entre 20 et 30 jours pendant lequel la situation peut être régularisée.

L'*Euro Medium Term Notes* accorde une option aux obligataires : ils peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement *investment grade* dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement ou qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement.

Note 11. Dettes d'exploitation et dettes diverses

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009
Dettes fournisseurs	6	7
Dettes fiscales et sociales	3	1
Dettes d'exploitation	9	8
Autres dettes	54	47
Dettes diverses	54	47
Dont part à plus d'un an	44	-

Au 31 décembre 2010, les dettes fournisseurs concernent essentiellement les prestations réalisées par Valeo Management Services pour le compte de Valeo (cf. Note 2). Les autres dettes intègrent notamment 44 millions de

crédit d'impôt recherche 2010 dus aux filiales membres de l'intégration fiscale et dont le remboursement interviendra en 2014.

Note 12. Opérations avec les entreprises liées

Les comptes de la société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités et aux conditions habituelles du marché. Les opérations réalisées avec les entreprises liées portent sur les montants suivants :

(en millions d'euros)	2010	2009
Au compte de résultat		
Produits financiers nets	226	254
Au bilan		
Créances rattachées à des participations	1 820	2 411
Créances financières	1 409	1 234
Créances d'exploitation & diverses	26	16
Dettes financières	926	988
Dettes d'exploitation & diverses	53	50
Engagements hors bilan		
Cautions accordées	-	-

Note 13. Couvertures des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières**13.1. Couvertures des risques de change**

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise fonctionnelle ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre

Au 31 décembre 2010, la position nette de Valeo dans les principales devises étrangères est la suivante :

(en millions d'euros)	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Ventes à terme avec filiales	(68)	(1)	(20)	(7)	(96)
Achats à terme avec filiales	71	3	7	2	83
Position avec filiales	3	2	(13)	(5)	(13)
Ventes à terme externes	(392)	(2)	(10)	(1)	(405)
Achats à terme externes	57	8	67	17	149
Options	-	-	-	-	-
Position hors groupe	(335)	6	57	16	(256)
Position nette	(332)	8	44	11	(269)

La position nette en dollar américain, livre sterling et yen correspond essentiellement à des couvertures d'emprunts internes et de prêts internes de la société Valeo.

les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels la société a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes, les *swaps* ainsi que les achats d'options.

La valeur de marché des instruments financiers sur la position hors Groupe est estimée à 6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

13.2. Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. La couverture des filiales dans ce domaine est centralisée auprès de la société mère.

Les matières couvertes (l'aluminium, l'aluminium 2^e fusion, le cuivre, le zinc) sont cotées sur les marchés officiels. Valeo privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : *swaps* et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Avec filiales	Hors Groupe	Total
Ventes à terme	-	(80)	(80)
Achats à terme	80	-	80
Position nette	80	(80)	-

La valeur de marché des instruments financiers relatifs au métal est estimée à 11 millions d'euros au 31 décembre 2010.

13.3. Couverture des risques de taux

Le Groupe utilise les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre taux variable ou fixe.

Au 31 décembre 2010, 85 % des dettes financières à long terme après gestion du risque de taux sont à taux fixe (72 % au 31 décembre 2009).

13.3.1. Position à taux fixe

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total actifs à taux fixe	-	-	-	-
Total passifs à taux fixe	491	707	-	1 198
Position nette à taux fixe avant gestion	491	707	-	1 198
Gestion du risque	-	62	56	118
Position nette à taux fixe après gestion	491	769	56	1 316

13.3.2. Position à taux variable

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total actifs à taux variable	(2 486)	-	-	(2 486)
Total passifs à taux variable	943	287	56	1 286
Position nette à taux variable avant gestion	(1 543)	287	56	(1 200)
Gestion du risque	-	(62)	(56)	(118)
Position nette à taux variable après gestion	(1 543)	225	-	(1 318)

La trésorerie à court terme, qui s'élève à 1 543 millions d'euros, est rémunérée sur la base de taux variables. L'emprunt contracté avec la Banque Européenne d'Investissement est

un emprunt à taux variable qui fait l'objet d'un *swap* de taux le transformant en un emprunt à taux fixe.

Note 14. Engagements hors bilan**Au 31 décembre**

	2010			2009		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Cautions accordées	-	-	-	-	-	-
Autres engagements donnés	33	243	276	68	216	284
TOTAL	33	243	276	68	216	284

La rubrique « Autres engagements donnés » comprend notamment la garantie donnée en 2005, à hauteur de 146 millions d'euros au 31 décembre 2010 (151 millions d'euros en 2009), au syndicat IUE-CWA-Local 509 dans le cadre de l'accord intervenu le 25 septembre 2005 pour la fermeture de l'usine de Rochester. Cette garantie à première

demande, consentie pour une durée indéterminée, couvre les engagements de Valeo Electrical Systems Inc. en matière de retraites et avantages connexes.

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cessions.

Note 15. Autres informations

	2010	2009
Effectifs au 31 décembre	2	2
Montant des jetons de présence versés aux administrateurs <i>(en milliers d'euros)</i>	397	364

Note 16. Filiales et participations

Au 31 décembre

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes
				Brut	Net					
<i>(en millions d'euros)</i>										
A – Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo										
Valeo Vision										
93012 Bobigny Cedex	1	37	90	377	22	-	-	395	16	-
Valeo Systèmes Thermiques										
78320 Le Mesnil Saint-Denis	37	(35)	47	216	210	343	-	438	(38)	-
Valeo Service										
93406 Saint-Ouen	13	11	100	38	38	-	-	239	8	-
Société de Participations Valeo										
75017 Paris	749	(127)	100	838	644	462	-	-	(18)	-
Valeo International Holding B.V.										
Amsterdam – Pays-Bas	129	354	100	435	243	-	-	-	84	48
Valeo Pyeong Hwa										
Taegu – Corée	11	71	50	14	14	-	-	231	13	-
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.										
Istanbul – Turquie	3	34	100	22	22	-	-	121	14	10
Valeo Service Benelux B.V.										
Helmond – Pays Bas	-	7	100	8	8	-	-	32	1	-
Amalgamations Valeo Clutch Ltd										
Chennai – Inde	5	4	50	4	4	-	-	43	(1)	-
Valeo Embrayages										
81000 Amiens	140	(13)	100	140	127	-	-	195	(8)	-
Valeo Matériaux de Friction										
87020 Limoges	60	14	100	60	60	-	-	68	5	1
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur										
95520 Osny	150	4	100	317	170	42	-	338	(16)	-
B – Autres filiales et participations										
Filiales non requises au paragraphe A :										
■ filiales françaises (ensemble)										
	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-
■ filiales étrangères (ensemble)										
	-	-	-	4	4	-	-	-	-	8
Participations non requises au paragraphe A :										
■ dans les sociétés françaises (ensemble)										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				2 475	1 567					67

(1) Y compris le résultat de l'exercice 2010 et avant affectation de celui-ci.

Tous les dividendes ont été encaissés en 2010.

5.E.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010 En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALEO tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- comme indiqué au paragraphe 1.2 des états financiers, les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition

et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans cette même note. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 24 février 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Gilles Puissochet

Jean-François Ginies

MAZARS

Lionel Gotlib

David Chaudat

5.F. Autres informations financières et comptables

5.F.1. Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010
1- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en millions d'euros)	233	235	235	235	236
Nombre d'actions ordinaires existantes	77 580 617	78 209 617	78 209 617	78 209 617	78 628 798
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
■ par exercice d'options de souscription	3 744 050	2 869 956	2 350 328	1 598 323	952 792
■ par conversion d'obligations en actions nouvelles	10 105 439	10 105 439	10 105 439	10 105 439	-
2- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE <i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	246	150	328	191	130
Impôts sur les bénéfices	35	15	1	19	9
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	74	94	40	(30)	126
Dividende net	85	94	-	-	94
3- RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	3,60	2,57	4,37	2,55	1,85
Résultat net	0,95	1,21	0,51	(0,39)	1,60
Dividende net	1,10	1,20	-	-	1,20
4 - PERSONNEL					
Effectif au 31 décembre	1	1	1	2	2
Salaires et traitements	2	2	2	6	3
Charges sociales	1	2	(1)	2	1

5.F.2. Inventaire des valeurs mobilières

	Nombre de titres	Valeur nette comptable <i>(en millions d'euros)</i>
Valeo Friction Materials India Limited	8 640 000	2
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd	15 252 500	4
Valeo Service Benelux B.V.	400	8
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd	1 642 698	14
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	6 608 900	22
Valeo Vision	60 000	22
Valeo Service	860 000	38
Valeo Matériaux de Friction	4 002 550	60
Valeo Embrayages	9 335 883	127
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	15 000 000	170
Valeo Systèmes Thermiques	1 151 133	210
Valeo International Holding B.V.	2 845 120	243
Société de Participations Valeo	6 136 601	644
Autres titres dont la valeur nette comptable est inférieure à 1,3 million d'euros		3
Titres de participation		1 567
FMEA	848	1
Autres titres immobilisés		1
CAAM TRESO CORPORATE	789	180
BNP PARIBAS CASH INVEST	3 565	200
CIC UNION + SI.	270	50
CIC UNION CASH	302	150
HSBC MONÉTAIRE FCP	51 303	158
NATIXIS CASH A1P1	1 075	125
SG CASH EURO FCP 3DEC	8 170	93
SICAV monétaires		956
Actions propres	3 538 638	100
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES		2 624



VALEO ET SES ACTIONNAIRES

6.A. Données boursières	234	6.E. Programme de rachat d'actions RFA	242
6.A.1. Données par action	234	6.E.1. Programme de rachat d'actions en vigueur	242
6.A.2. Évolution des cours depuis 18 mois	235	6.E.2. Programme de rachat d'actions soumis à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010	242
6.A.3. Cours de l'action (01/01/2008 – 28/02/2011)	236	6.E.3. Annulation d'actions autodétenues	244
6.A.4. Transactions mensuelles	236	6.E.4. Actions autodétenues	244
6.B. Relations avec les actionnaires	237	6.F. Informations complémentaires concernant le capital	245
6.B.1. Relations avec les actionnaires individuels	237	6.F.1. Évolution du capital social	245
6.B.2. Relations avec les actionnaires institutionnels	237	6.F.2. Capital autorisé non émis RFA	246
6.C. Dividende	238	6.F.3. Autres titres donnant accès au capital	247
6.D. Actionnariat	238	6.F.4. Titres non représentatifs du capital	252
6.D.1. Répartition du capital	238	6.F.5. Autres informations sur le capital	252
6.D.2. Participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont elle a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12. du Code de commerce)	239	6.F.6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique RFA	253
6.D.3. Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo	241		
6.D.4. Actionnariat salarié	241		

6.A. Données boursières

	2010	2009	2008	2007	2006
Capitalisation boursière en fin d'exercice <i>(en milliards d'euros)</i>	3,34	1,92	0,83	2,21	2,45
Nombre d'actions	78 628 798	78 209 617	78 209 617	78 209 617	77 580 617
Cours au plus haut <i>(en euros)</i>	45,70	25,46	28,60	45,89	35,40
Cours au plus bas <i>(en euros)</i>	20,07	8,00	9,22	27,75	25,00
Cours moyen en clôture <i>(en euros)</i>	29,035	15,546	20,93	37,71	30,58
Cours en fin de période <i>(en euros)</i>	42,47	24,53	10,615	28,20	31,53

6.A.1. Données par action

<i>(en euros)</i>	2010	2009	2008	2007
Résultat de base de la période	4,86	(2,04)	(2,73)	1,06
Dividende	1,20 ^{(1) (2)}	0	0	1,20 ⁽²⁾

(1) Dividende de 1,20 euro proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

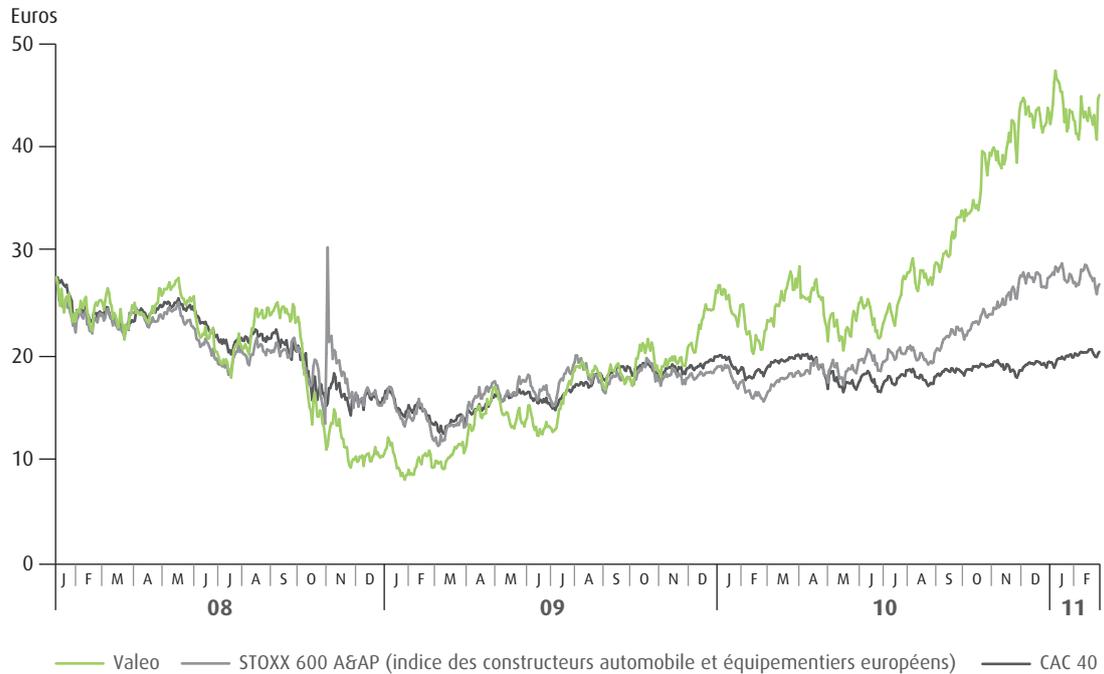
(2) Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI ou, sur option du bénéficiaire, au prélèvement libératoire de 19 % prévu à l'article 117 quater i.1 du CGI.

6.A.2. Évolution des cours depuis 18 mois

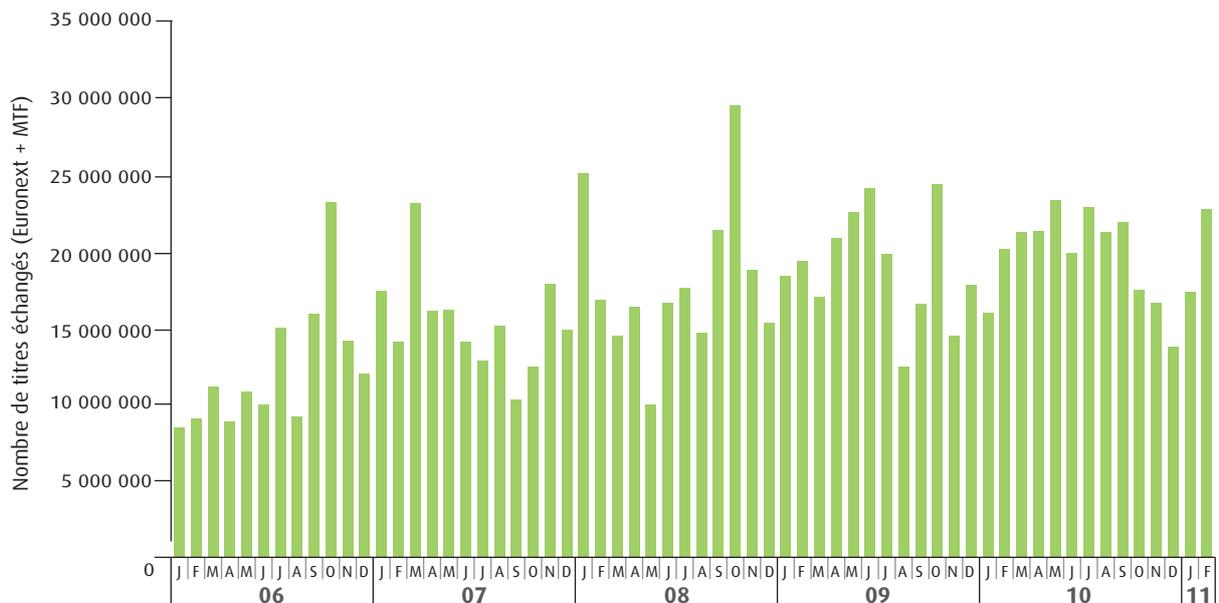
Date	Cours d'émission (en euros)			Nombre de titres échangés		Capitaux (en millions d'euros)
	+ haut	+ bas	Clôture (moyenne)	Volume Euronext	Volume MTF	
Septembre 2009	19,90	16,52	18,157	13 081 870	3 808 407	245,28
Octobre 2009	22,52	17,05	19,796	20 416 315	4 557 680	418,72
Novembre 2009	20,16	17,65	19,332	11 404 439	3 482 126	224,39
Décembre 2009	25,46	19,13	22,623	13 994 866	4 349 581	322,74
Janvier 2010	27,36	22,35	25,207	12 477 765	3 912 015	318,84
Février 2010	25,38	20,07	22,138	15 745 391	4 887 052	363,37
Mars 2010	28,59	22,00	25,240	16 700 529	5 148 935	430,63
Avril 2010	27,83	24,65	26,044	15 127 021	6 808 338	396,13
Mai 2010	25,77	20,36	22,806	16 926 314	7 136 536	387,79
Juin 2010	25,75	21,43	24,049	14 735 613	5 724 020	366,14
Juillet 2010	27,89	21,55	24,312	16 148 464	7 418 492	416,14
Août 2010	29,92	26,13	27,696	15 021 508	6 848 101	439,07
Septembre 2010	34,44	27,79	30,618	13 488 158	6 036 819	436,12
Octobre 2010	40,22	32,78	35,528	12 753 820	5 233 118	473,28
Novembre 2010	43,96	37,25	39,893	12 346 390	4 767 890	506,64
Décembre 2010	45,70	39,00	43,181	10 170 964	3 963 922	446,86
Janvier 2011	47,80	41,20	44,209	11 872 521	5 994 268	529,46
Février 2011	45,67	40,00	42,830	15 560 437	7 869 447	679,05

Source : Euronext Paris et CA Cheuvreux.

6.A.3. Cours de l'action (01/01/2008 - 28/02/2011)



6.A.4. Transactions mensuelles



6.B. Relations avec les actionnaires

La communication avec le marché financier s'adresse à un public diversifié composé d'actionnaires, existants et prospectifs, individuels et institutionnels, ainsi qu'à leurs

conseils (les analystes financiers). À tous ces acteurs du marché, Valeo entend fournir, en temps réel, une information régulière et aussi exhaustive et précise que possible.

6.B.1. Relations avec les actionnaires individuels

Valeo estime que ses actionnaires individuels, qui sont pour l'essentiel domiciliés en France, contrôlent environ 5 % de son capital. La Société dédie à cette catégorie d'investisseurs les outils de communication suivants :

- un numéro vert (0 800 814 045) est mis à disposition des actionnaires individuels depuis 1998. En 2010, ce service a traité plus de 140 appels. Ceux-ci ont porté en priorité sur l'évolution du titre en Bourse et la tenue de l'Assemblée Générale ;
- le site Internet www.valeo.com a vocation à s'adresser à l'ensemble des actionnaires. La rubrique Relations Financières du site fournit en temps réel des informations relatives à la Bourse et l'actionnariat (cours de l'action, répartition du capital et dividendes, documents relatifs aux Assemblées Générales). On y trouve également

l'ensemble des publications financières (Rapports annuels et intérimaires, présentations à la communauté financière et l'ensemble des communiqués de presse et Notes d'opérations). Le site permet également aux internautes de poser des questions d'ordre financier aux porte-parole du Groupe ;

- deux numéros de la lettre aux actionnaires sont parus au cours de l'exercice 2010, l'un en mai et l'autre en décembre ;
- enfin, depuis fin 2000, le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. Ce service, qui était utilisé par près de 3 700 actionnaires – pour l'essentiel individuels – offre une plate-forme de renseignements sur la vie du titre (dividendes, fiscalité, passage des ordres) via son numéro indigo (0825 820 000).

6.B.2. Relations avec les actionnaires institutionnels

Valeo s'attache à maintenir à un haut niveau la fréquence de ses rencontres avec l'ensemble des investisseurs et leurs conseils. Ces réunions se tiennent sur les principales places financières mondiales (Europe et Amérique du Nord). Elles prennent des formes variées (rencontres individuelles, réunions de groupe, conférences téléphoniques, conférences d'investisseurs thématiques ou générales, visites de sites). Au total, près de 650 investisseurs ont été rencontrés, seuls ou en petite formation, dont près de la moitié avec le Directeur Général.

La Direction des Relations Financières du Groupe a pour vocation d'être l'interface du Groupe avec la communauté des investisseurs et de leurs conseils et de les tenir informés sur la stratégie, les produits, les faits marquants, les objectifs financiers et les moyens pour les atteindre.

Contact :

Thierry LACORRE
Directeur Relations Financières

Valeo
43, rue Bayen
F-75848 Paris Cedex 17
France
Tel. : + 33 (0) 1 40 55 37 93
Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40

E-mail : thierry.lacorre@valeo.com

Calendrier prévisionnel de communication financière :

- Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011 : 21 avril 2011
- Résultats du premier semestre 2011 : 27 juillet 2011
- Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011 : 20 octobre 2011
- Résultats de l'exercice 2011 : deuxième quinzaine de février 2012

6.C. Dividende

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des trois derniers exercices :

Année	Dividende par action (en euros)	Réfaction (en euros)	Total (en millions d'euros)
2007	1,20	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	92
2008	0		0
2009	0		0

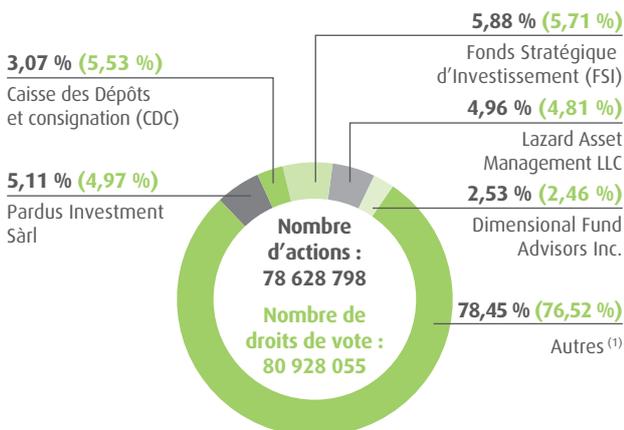
Le Conseil d'Administration de Valeo proposera à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 le versement d'un dividende de 1,20 euro pour chacune des actions ouvrant droit à dividende.

6.D. Actionnariat

6.D.1. Répartition du capital

6.D.1.1. Répartition du capital au 31 décembre 2010

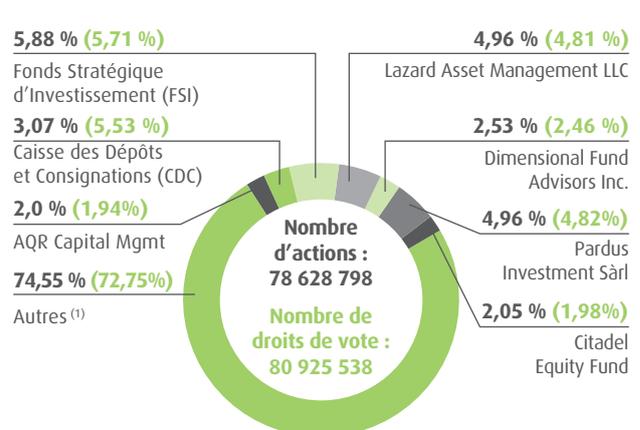
En % du capital (en % des droits de vote)



(1) Dont 3 538 638 actions autodétenues (4,5% du capital).

6.D.1.2. Répartition du capital au 24 février 2011

En % du capital (en % des droits de vote)



(1) Dont 3 419 127 actions autodétenues (4,35% du capital).

6.D.2. Participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont elle a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12. du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessous a été établie, en ce qui concerne le nombre d'actions et de droits de vote détenus, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce et, le cas échéant, sur la base d'informations volontairement transmises par les actionnaires de la Société, et en ce qui concerne le pourcentage d'actions et de droits de

vote détenu par chaque actionnaire, sur la base du capital de la Société et des droits de vote au 31 décembre de chacune des trois années 2008, 2009 et 2010 et au 24 février 2011. Au 31 décembre 2010, le capital de la Société était divisé en 78 628 798 actions correspondant à un nombre de droits de vote de 80 928 055 comprenant 3 538 638 actions autodétenues.

	31/12/2008				31/12/2009			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	%
Pardus ⁽¹⁾	15 450 000	19,75	15 450 000	18,99	15 450 000	19,75	15 450 000	19,18
Caisse des Dépôts et Consignations	4 681 559	5,99	6 748 860	8,29	2 410 992	3,08	4 478 293	5,56
Fonds Stratégique d'Investissement Barclays Global Investors UK holding Limited ⁽³⁾					4 620 567	5,91	4 620 567	5,74
AQR Capital Management, LLC	1 582 308	2,02	1 582 308	1,94	3 798 812	4,86	3 798 812	4,72
UBS ⁽⁴⁾					1 533 743	1,96	1 533 743	1,90
M&G Investment Management Limited	1 780 731	2,28	1 780 731	2,19	2 422 556	3,10	2 422 556	3,01
Morgan Stanley ⁽⁵⁾	2 949 810	3,77	2 949 810	3,63	1 416 450	1,81	1 416 450	1,76
The Goldman Sachs Group, Inc. ⁽⁵⁾	3 468 372	4,43	3 468 372	4,26				
Actionnariat Salarié ⁽⁶⁾	940 328	1,20	940 328	1,16	123 746	0,16	247 492	0,31
Autodétention ⁽⁷⁾	3 142 499	4,02			2 652 119	3,39		
Autres	44 214 010	56,54	48 441 626	59,54	43 780 632	55,98	46 575 612	57,82
TOTAL	78 209 617	100	81 362 035	100	78 209 617	100	80 543 525	100

(1) Dans le cadre d'une réorganisation de ses participations, Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. a transféré ses actions Valeo à sa filiale Pardus Investments Sarl (déclaration en date du 30 juin 2008).

(2) Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (voir Chapitre 7, section 7.A.12).

(3) Participations détenues au 31 décembre 2008 inférieures aux seuils légaux de déclaration obligatoire.

(4) Participations détenues au 31 décembre 2008 inférieures aux seuils statutaires et légaux de déclaration obligatoire.

(5) Participations détenues au 31 décembre 2009 inférieures aux seuils statutaires et légaux de déclaration obligatoire.

(6) Pour plus d'informations sur l'actionnariat salarié, voir section 6.D.4.

(7) Pour plus d'informations sur l'autodétention, voir Chapitre 6.E.4.

	31/12/2010				24/02/2011			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽³⁾	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽³⁾	%
Fonds Stratégique d'Investissement	4 620 567	5,88	4 620 567	5,71	4 620 567	5,88	4 620 567	5,71
Caisse des dépôts et consignations	2 410 992	3,07	4 478 293	5,53	2 410 992	3,07	4 478 293	5,53
Pardus Investment Sàrl	4 021 044	5,11	4 021 044	4,97	3 902 445	4,96	3 902 445	4,82
Lazard Asset Management LLC	3 896 190	4,96	3 896 190	4,81	3 896 190	4,96	3 896 190	4,81
Dimensional Fund Advisors	1 989 654	2,53	1 989 654	2,46	1 989 654	2,53	1 989 654	2,46
Citadel Equity Fund					1 614 159	2,05	1 614 159	1,98
AQR Capital Management					1 573 489	2,00	1 573 489	1,94
Actionnariat Salarié ⁽¹⁾	94 900	0,12	189 800	0,23	94 900	0,12	189 800	0,23
Autodétention ⁽²⁾	3 538 638	4,50			3 419 217	4,35		
Autres	58 056 813	73,83	61 732 507	76,29	56 629 150	70,09	58 660 941	72,49
TOTAL	78 628 798	100	80 928 055	100	78 628 798	100	80 925 538	100

(1) Pour plus d'informations sur l'actionnariat salarié, voir section 6.D.4.

(2) Pour plus d'informations sur l'autodétention, voir section 6.E.4.

(3) Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (cf. Chapitre 7, section 7.A.12).

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2010 d'autres actionnaires que le Fonds stratégique d'investissement (FSI), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Pardus Investments Sàrl, Lazard Asset Management LLC et Dimensional Fund Advisors, détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2010 d'autres actionnaires que le Fonds stratégique d'investissement (FSI), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Pardus Investments Sàrl, détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 24 février 2011 d'autres actionnaires que le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Pardus Investments Sàrl, Lazard Asset Management LLC, Dimensional Fund Advisors, Citadel Equity Fund et AQR Capital Management, détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 24 février 2011 d'autres actionnaires que le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) détient au 24 février 2011 directement 2 410 992 actions de la Société, soit 3,07 % du capital, et 4 478 293 droits de vote, soit 5,53 % du total des droits de vote, et elle détient indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) 4 620 567 actions, soit 5,88 % du capital et 5,71 % des droits de vote. La Caisse

des dépôts et consignations (CDC) détient désormais, directement et indirectement par l'intermédiaire du FSI, 8,95 % du capital et 11,24 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 1^{er} juin 2010, la société Pardus Investments Sàrl a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mai 2010, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 11 640 456 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 14,88 % du capital et 14,45 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une distribution de 1 903 894 actions de la Société détenues par Pardus Investments Sàrl au profit des investisseurs de Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. Par courrier reçu le 20 juillet 2010, la société Pardus Investments Sàrl a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juillet 2010, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 7 830 908 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 10,01 % du capital et 9,72 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une distribution de 1 904 774 actions de la Société détenues par Pardus Investments Sàrl au profit des investisseurs de Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. Par courrier reçu le 13 août 2010, la société Pardus Investments Sàrl a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 août 2010, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir 5 926 134 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 7,58 % du capital et 7,36 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une distribution de 1 904 774 actions de la Société détenues par Pardus Investments Sàrl au profit des investisseurs de Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. Par courrier reçu le 17 septembre 2010, la société Pardus Investments Sàrl a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 septembre 2010, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 021 044 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,14 % du capital

et 4,99 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une distribution de 1 905 090 actions de la Société détenues par Pardus Investments Sàrl au profit des investisseurs de Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. Par courrier reçu le 14 janvier 2011, la société Pardus Investments Sàrl a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 janvier 2011, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 3 902 445 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 4,96 % du capital et 4,82 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions de la Société sur le marché.

Par courrier reçu le 29 juillet 2010, la société Lazard Asset Management LLC, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion et de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 4 041 498 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,17 % du capital et 5,02 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions de la Société sur le marché. Par courrier reçu le 20 septembre

2010, la société Lazard Asset Management LLC, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion et de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 septembre 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 3 896 190 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 4,96 % du capital et 4,81 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte de la clôture d'un compte sous gestion par la société Lazard Asset Management LLC.

À la connaissance de la Société, Dimensional Fund Advisors détient 1 989 654 actions de la Société Valeo, soit 2,53 % du capital et 2,46 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, Citadel Equity Fund détient 1 614 159 actions, soit 2,05 % du capital et 1,98 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, AQR Capital Management détient 1 573 489 actions, soit 2 % du capital et 1,94 % des droits de vote.

6.D.3. Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo

Au 31 décembre 2010, les intérêts personnels de Pascal Colombani, de Jacques Aschenbroich et des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Valeo représentaient moins de 1 % de son montant et des droits

de vote. Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration figure au Chapitre 4, section 4.A.1.2.

6.D.4. Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 94 900 actions au 31 décembre 2010, soit 0,12 % du capital social. Au 31 décembre 2009, ils détenaient 123 746 actions, soit 0,16 % du capital social.

En outre, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 juin 2010, a décidé l'attribution de 1 000 000 options d'achat d'actions et 400 000 actions gratuites pour le personnel de la Société, certaines de ces options et actions étant réservées au Directeur Général, aux membres du Comité de Liaison et à des catégories à haut potentiel.

6.E. Programme de rachat d'actions

6.E.1. Programme de rachat d'actions en vigueur

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 3 juin 2010 a, dans sa quatorzième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation), à opérer sur les actions de la Société, en vue de procéder aux opérations suivantes : la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne ; salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé ne peut excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social.

Le prix d'achat par action ne peut dépasser 45 euros.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée du 3 juin 2010, a privé d'effet à compter du 3 juin 2010 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Le renouvellement pour 2010 du programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif établi en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée Générale du 3 juin 2010, Valeo a procédé en 2010 à des achats et des ventes d'actions.

Ainsi, Valeo a acquis 2 271 770 titres à un cours moyen de 29,67 euros et vendu 2 233 770 titres à un cours moyen de 28,98 euros dans le cadre du contrat de liquidité signé le 22 avril 2004 avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (pour plus de détails, cf. section 6.E.4.).

À la clôture de l'exercice, Valeo détient 3 538 638 de ses propres actions (soit 4,50 % du capital social), ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 28,219 euros. Au 31 décembre 2009, Valeo détenait 2 652 119 de ses propres actions (soit 3,39 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2010 fait ressortir un total de 3 454 638 titres affectés à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et 84 000 titres affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité susvisé.

6.E.2. Programme de rachat d'actions soumis à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires qui sera convoquée pour le 8 juin 2011 de mettre fin à la quatorzième résolution votée par l'Assemblée Générale du 3 juin 2010 et d'autoriser, à travers le vote d'une nouvelle résolution, la mise en œuvre d'un

nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

Le descriptif de ce nouveau programme de rachat d'actions est le suivant :

6.E.2.1. Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 31 janvier 2011, le nombre total d'actions détenues de manière directe ou indirecte par Valeo est de 3 511 411 actions, représentant 4,47 % du capital de la Société.

6.E.2.2. Répartition par objectifs des actions détenues par Valeo

Au 31 janvier 2011 :

- 3 453 411 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions de la Société ;
- 58 000 actions sont affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 et modifié par avenant le 24 juin 2005, en conformité avec la Charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (A.F.E.I.) approuvée par l'AMF le 22 mars 2005 (devenue depuis la Charte de déontologie de l'Association des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF le 1^{er} octobre 2008).

6.E.2.3. Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2011, Valeo envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou

- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une autre résolution relative à la délégation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues et dans les termes qui y sont indiqués ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- de permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

6.E.2.4. Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 78 628 798 actions au 31 janvier 2011).

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Valeo détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte-tenu des titres déjà détenus, soit 3 511 411 actions au 31 janvier 2011 (4,47 % du capital) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant d'actions détenues par la Société et le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 juin 2011, les rachats pourront porter sur 4 351 468 actions (5,53 % du capital sur la base du capital social au 31 janvier 2011).

Les titres que Valeo se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

6.E.2.5. Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 70 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de

réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 546 millions d'euros, frais et commissions inclus. Valeo se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

6.E.2.6. Durée du nouveau programme de rachat d'actions

Conformément à la résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2011, le nouveau programme de

rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 8 décembre 2012.

6.E.3. Annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 9 juin 2009 a, aux termes de sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (et ce pour une durée de 26 mois à compter de ladite Assemblée) à réduire

le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

6.E.4. Actions autodétenues

Au 31 décembre 2010, la Société détenait, directement ou indirectement, 3 538 638 de ses propres actions (soit 4,50 % du capital social) ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 28,219 euros et une valeur nominale de 3 euros. Au 31 décembre 2009, Valeo détenait 2 652 119 de ses propres actions (soit 3,39 % du capital social).

Au cours de l'exercice 2010, les actions achetées l'ont été exclusivement aux fins :

- de couverture de programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ; et
- de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Les achats ont été effectués conformément aux autorisations données au Conseil d'Administration par les Assemblées Générales d'actionnaires du 9 juin 2009 et du 3 juin 2010 à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Aux termes de sa septième résolution, l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de procéder aux opérations suivantes :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise

et la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code de travail ; ou

- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la treizième résolution relative à la délégation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues et dans les termes qui y sont indiqués ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

La quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 3 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de procéder aux opérations susmentionnées (mais a permis l'annulation des titres rachetés sans réserve de l'adoption d'une autre résolution).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2010 qui sont affectées à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions ressort à 3 454 638 actions à comparer à 2 606 119 actions détenues à cet effet au 31 décembre 2009.

Le solde des titres autodétenus (84 000 actions au 31 décembre 2010 contre 46 000 actions au 31 décembre 2009) est affecté à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2010, les

moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 84 000 titres et 11 929 673,68 euros contre 46 000 titres et 9 635 328,31 euros à la clôture de l'exercice précédent. Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

Dans le cadre du contrat de liquidité, Valeo a acquis, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 2 271 770 actions à un cours moyen de 29,67 euros et vendu 2 233 770 actions à un cours moyen *First In First Out* de 28,98 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 175 000 euros, montant inchangé par rapport à 2009. Ces actions n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs prévus par le programme de rachat d'actions.

6.F. Informations complémentaires concernant le capital

6.F.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 78 628 798 actions de 3 euros de nominal unitaire, entièrement libérées et admises aux négociations sur Euronext Paris, au 31 décembre 2010. Il a été augmenté le 31 décembre 2010 de 1 257 543 euros par l'émission de 419 181 actions résultant de la levée d'options de souscription par leurs titulaires au cours de l'année 2010.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription consenties

au personnel et mandataires sociaux du Groupe ressort à 952 792 actions. A cette même date, 9 974 244 obligations OCEANE étaient en circulation, qui ont toutes été remboursées par Valeo le 3 janvier 2011.

A la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Depuis le 31 décembre 2006, le capital de Valeo a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Montant des variations du capital <i>(en millions d'euros)</i>			Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission	Montant total		
2006	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	2	2	70 260	77 580 617
2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	2	15	17	629 000	78 209 617
2008	-	-	-	-	-	78 209 617
2009	-	-	-	-	-	78 209 617
2010	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	10	11	419 181	78 628 798

6.F.2. Capital autorisé non émis

Titres concernés Date d'assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
1. Emissions avec droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (A) AG du 9 juin 2009 – 8 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	40 millions d'euros (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) étant limité à 132 millions d'euros (le « Plafond Global »)	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (B) AG du 9 juin 2009 – 10 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	40 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
2. Emissions sans droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (C) AG du 9 juin 2009 – 9 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	47 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
Augmentation de capital par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (D) AG du 3 juin 2010 – 17 ^e résolution Expiration le 3 août 2012 (26 mois)	5 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
3. Emissions avec ou sans droit préférentiel		
Option de surallocation dans le cadre d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (E) AG du 9 juin 2009 – 11 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	Pour chaque émission, plafond égal à la limite prévue par la réglementation applicable (actuellement à 15 % de l'émission initiale) Inclus dans le Plafond C Inclus dans le Plafond Global	Aucune
4. Délégations en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites		
Attribution d'options d'achat d'actions AG du 3 juin 2010 – 15 ^e résolution Expiration le 3 juillet 2011 (13 mois)	Nombre maximum d'actions auxquelles les options d'achat donnent droit : 1 000 000	Conseil d'administration du 24 juin 2010 Attribution de 1 000 000 options d'achat d'actions
Attribution d'actions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe (F) AG du 3 juin 2010 – 16 ^e résolution Expiration le 3 août 2012 (26 mois)	Nombre maximum d'actions existantes ou à émettre attribuées : 400 000 Inclus dans le Plafond Global	Conseil d'Administration du 24 juin 2010 Attribution de 400 000 actions gratuites
5. Capital autodétenu		
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société AG du 3 juin 2010 – 13 ^e résolution Expiration le 3 décembre 2011 (18 mois)	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10 % du capital Nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la Société : 10 % du capital Montant global maximum du programme de rachat d'actions : 350 millions d'euros Prix Maximum d'achat : 45 euros	Rachats bruts depuis le début du programme au 31 décembre 2010 Achat de 2 350 825 actions
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues AG du 9 juin 2009 – 13 ^e résolution Expiration le 9 août 2011 (26 mois)	Nombre maximum d'actions pouvant être annulées pendant 24 mois : 10 % du capital	Aucune

6.F.3. Autres titres donnant accès au capital

6.F.3.1. Obligations à options de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE)

Dans le cadre de l'autorisation donnée à l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 (réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo), Valeo a émis le 25 juillet 2003 un emprunt obligataire représenté par 9 975 754 obligations convertibles et/ou échangeables en actions Valeo (OCEANE), émises au pair, d'une valeur nominale de 46,40 euros chacune, soit un montant nominal global de 462 874 985,60 euros.

Ces obligations sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Elles venaient à échéance le 1^{er} janvier 2011 et portaient intérêt au taux de 2,375 % l'an. Elles pouvaient être exercées à tout moment par leurs titulaires depuis le 4 août 2003. Les caractéristiques des OCEANE sont décrites dans le prospectus visé par la COB le 25 juillet 2003 sous le n° 03-707.

A la suite de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS) réalisée au cours des mois de mai et juin 2005 et ayant conduit au rachat par Valeo de ses actions à un prix supérieur au cours de bourse, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à un ajustement des conditions d'exercice des OCEANE afin de maintenir les droits de leurs titulaires, conformément aux dispositions de l'article R. 228-90 du Code de commerce et du contrat d'émission des OCEANE. Le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a ainsi été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour une obligation.

Au 31 décembre 2010, 1 510 OCEANE avaient été demandées à la conversion, donnant droit à 1 530 actions (après ajustement lié à l'OPRA/OPAS).

Le 3 janvier 2011, la totalité des OCEANE qui étaient encore en circulation a été remboursée.

6.F.3.2. Plans d'options d'achat et de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites

La politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et la politique d'attribution d'actions gratuites sont décrites au Chapitre 4, section 4.D.2.12.

Le tableau figurant ci-après détaille les plans d'options d'achat et de souscription d'actions, mis en place depuis 2002.

A la suite de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS), le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à l'ajustement du nombre d'actions auquel les options de souscription et d'achat donnent droit conformément à l'article R. 225-138 du Code de commerce. L'ajustement auquel il a été ainsi procédé a fait porter le ratio d'attribution de 1 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions à 1,01 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions, étant entendu que pour chaque titulaire d'options, le nombre d'actions auquel donne droit l'ensemble de ses options de souscription ou d'achat d'actions sera, par plan, arrondi à l'unité supérieure.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options d'achat attribuées mais non encore exercées était de 4 371 450 donnant droit à l'achat de 4 374 787 actions (dont 3 337 liées à l'OPRA/OPAS) ; le nombre d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées était de 942 992 options donnant droit à l'émission de 952 792 actions nouvelles (dont 9 800 liés à l'OPRA/OPAS).

Options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2010

Assemblées			Mise en place des plans				Dont options attribuées				
Date Assemblée Générale	Nbre options	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre Options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	Options conditionnelles
10/06/2002	1 500 000	8 ans	01/07/2002	43,84 €	699	420 000	0	0	2 500	96 700	0
			25/11/2002	28,30 €	229	600 000	0	0	159 500	107 500	0
31/03/2003	1 500 000	8 ans	31/03/2003	23,51 €	755	700 000	160 000	100 000	52 750	44 000	0
			06/11/2003	32,91 €	1005	780 000	61 000	61 000	117 766	77 395	0
05/04/2004	1 500 000	8 ans	08/11/2004	28,46 €	1094	1 123 200	160 000	160 000	169 600	134 400	0
TOTAL DES PLANS DE SOUSCRIPTION						3 623 200	381 000	321 000	502 116	459 995	0

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

Options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2010

Assemblées			Mise en place des plans				Dont options attribuées				
Date Assemblée Générale	Nbre options	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre Options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	Options conditionnelles
31/03/2003	1 500 000	8 ans	06/11/03	32,91 €	1005	500 000	39 000	39 000	75 484	49 605	0
05/04/2004	1 500 000	8 ans	08/11/04	32,74 €	1094	280 800	40 000	40 000	42 400	33 600	0
03/05/2005	4 500 000	8 ans	17/11/05	32,32 €	1082	650 000	0	0	94 300	48 900	0
			03/03/06	33,75 €	2	187 000	150 000	150 000	37 000	0	0
			20/11/06	32,63 €	1298	1 309 250	0	0	251 000	175 000	0
			07/03/07	36,97 €	2	250 000	200 000 (i)	200 000 (i)	50 000	0	0
			15/11/07	36,82 €	1330	1 677 000	150 000 (i) (ii)	150 000 (i) (ii)	350 000 (ii)	230 000 (ii)	174 250 (ii)
			20/03/08	31,41 €	596	426 750	0	0	0	78 000	0
03/06/2010	1 000 000	8 ans	24/06/10	24,07 €	728	1 000 000	0	100 000 (i) (iii)	177 500 (iii)	150 000 (iii)	611 365 (iii)
TOTAL DES PLANS D'ACHAT						6 280 800	579 000	679 000	1 077 684	765 105	785 615

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

(i) Options d'achat d'actions assorties d'un dispositif d'incessibilité des actions levées.

(ii) Dont 50 % conditionnelles (Président et COO) ou 25 % (autres Dirigeants) : marge opérationnelle du Groupe 2008 au moins égale à 3,8 % des produits de l'activité, avec variation proportionnelle et linéaire de l'attribution entre 3,8 et 4,1 %.

(iii) Dont 100 % (Directeur Général et Comité Liaison), 50 % ou 25 % (autres Dirigeants) conditionnés à la réalisation en 2010 d'un niveau de marge opérationnelle supérieur à la guidance annuelle (cf. Chapitre 4, section 4.D.2.12.1).

Dates et conditions de levée

Nombre d'options de souscription

Incidence OPRA/ OPAS (56 330 au 21 juin 2005)	Départ	Expiration	Nombre d'options de souscription					Nbre d'actions pouvant être souscrites (options+Opra)	Nbre de Bénéf. résiduel
			Restant à lever au 31/12/2009	Levées en 2010 (exercice)	Levées au 31/12/2010 (cumul)	Annulées en 2010 (exercice)	Annulées au 31/12/2010 (cumul)		
2 724	50%-2 ans ; 100%-3 ans	30/06/2010	172 200 1 722	0 0	0 0	172 200 1 722	420 000 2 724	0 0	0 0
4 568	50%-2 ans ; 100%-3 ans	24/11/2010	100 960 1 009	63 420 635	338 210 3 231	37 540 374	261 790 1 337	0 0	0 0
6 022	50%-2 ans ; 100%-3 ans	30/03/2011	215 830 2 172	53 840 549	363 755 3 536	2 330 24	176 585 887	159 660 1 599	161 259 101
7 185	50%-2 ans ; 100%-3 ans	05/11/2011	390 624 4 359	105 961 1 139	197 469 2 063	5 333 60	303 201 1 962	279 330 3 160	282 490 317
10 682	50%-2 ans ; 100%-3 ans	07/11/2012	702 420 7 027	191 718 1 919	258 918 2 592	6 700 67	360 280 3 049	504 002 5 041	509 043 453
31 181			1 582 034 16 289	414 939 4 242	1 158 352 11 422	224 103 2 247	1 521 856 9 959	942 992 9 800	952 792 -

Dates et conditions de levée

Nombre d'options d'achat

Incidence OPRA/ OPAS (56 330 au 21 juin 2005)	Départ	Expiration	Nombre d'options d'achat					Nombre d'actions pouvant être achetées (options+Opra)	Nbre de Bénéf. résiduel
			Restant à lever au 31/12/2009	Levées en 2010 (exercice)	Levées au 31/12/2010 (cumul)	Annulées en 2010 (exercice)	Annulées au 31/12/2010 (cumul)		
4 263	50%-2 ans ; 100%-3 ans	05/11/11	250 780 2 562	60 747 624	118 441 1 214	3 417 35	194 943 1 146	186 616 1 903	188 519 317
2 787	50%-2 ans ; 100%-3 ans	07/11/12	176 605 1 783	32 133 327	46 208 515	1 825 22	91 945 838	142 647 1 434	144 081 453
	50%-2 ans ; 100%-3 ans	16/11/13	422 750	89 990	90 455	9 030	235 815	323 730	323 730 525
	50%-2 ans ; 100%-3 ans	02/03/14	187 000	0	0	0	0	187 000	187 000 2
	50%-2 ans ; 100%-3 ans	19/11/14	928 500	144 243	144 243	25 250	406 000	759 007	759 007 679
	50%-2 ans ; 100%-3 ans	06/03/15	250 000	0	0	0	0	250 000	250 000 2
	100% - 3 ans	14/11/15	1 270 750	31 500	31 500	44 750	451 000	1 194 500	1 194 500 993
	100% - 3 ans	19/03/16	366 000	0	0	22 500	83 250	343 500	343 500 481
	100% - 2 ans	23/06/18	1 000 000	0	0	15 550	15 550	984 450	984 450 715
7 050			4 852 385 4 345	358 613 951	430 847 1 729	122 322 57	1 478 503 1 984	4 371 450 3 337	4 374 787

Actions gratuites en vigueur au 31 Décembre 2010

Assemblées			Mise en place des plans				Dont actions attribuées					
Date Assemblée Générale	Nbre actions	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre actions	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	Actions conditionnelles	
03/05/2005	4 500 000	-	17/11/05	-	1082	600 000	0	0	141 450	73 350	300 000	
			03/03/06	-	2	63 000	50 000	50 000	13 000	0	36 500	
			20/11/06	-	116	100 000	0	0	0	0	18 500	0
			07/03/07	-	155	100 000	0	0	0	0	0	0
			03/06/2010	400 000	-	24/06/10	-	723	267 000	0	50 000 (i)	55 500 (i)
				-	44 333	133 000	0	3 (i)	39 (i)	30 (i)	90 (i)	
TOTAL DES PLANS D'ACTIONS GRATUITES						1 263 000	50 000	100 003	209 989	139 380	514 612	

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

(i) Dont 100% (Directeur Général et Comité de liaison), 50% ou 25% (autres dirigeants) conditionnés pour moitié à la réalisation d'un niveau de marge opérationnelle pour 2010 supérieur à la guidance annuelle et pour moitié conditionnée à un niveau de marge opérationnelle cible pour 2011.

Dates et conditions d'acquisition		Nombre d'actions						Nbre d'actions pouvant être transférées	Nbre de Bénéf. résiduel
Départ	Expiration	Restant à transférer au 31/12/2009	Transférées en propriété en 2010 (exercice)	Transférées en propriété au 31/12/2010 (cumul)	Annulées en 2010 (exercice)	Annulées au 31/12/2010 (cumul)	Dont la propriété reste à transférer au 31/12/2010		
Délai acquis. : 2 ans 3 mois 50% cond (pour moitié s/perf 2006, moitié s/perf 2007 ^(*))		0	0	223 575	0	376 425	0	0	0
Délai acquis. : 2 ans 3 mois 50% cond (pour partie s/perf 2006, partie s/perf 2007 ^(*))		0	0	26 500	0	36 500	0	0	0
Délai acquis. : 3 ans		0	0	65 750	0	34 250	0	0	0
Délai acquis. : 3 ans		79 000	79 000	79 000	0	21 000	0	0	0
Délai acquis. : - France : 2 ans - Autres pays : 4 ans		0	0	0	3 510	3 510	263 490	263 490	710
Délai acquis. : - France : 2 ans - Autres pays : 4 ans		0	0	0	7 996	7 996	125 004	125 004	41 668
		79 000	79 000	394 825	11 506	479 681	388 494	388 494	

(*) Perf 2006 Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'activité égale ou supérieure à 4,5 %.
(*) Perf 2007 Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'activité égale ou supérieure à 5 %.

6.F.4. Titres non représentatifs du capital

Depuis octobre 2002, la Société dispose d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) renouvelé en dernier lieu le 1^{er} avril 2010. Dans le cadre de ce programme, Valeo a émis le 24 juin 2005 un emprunt obligataire de 600 millions

d'euros pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %.

6.F.5. Autres informations sur le capital

6.F.5.1. Changement de contrôle

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

6.F.5.2. Options ou accords conditionnels ou inconditionnels sur le capital de tout membre du Groupe

A la date du présent document, il n'existe pas d'options sur le capital des membres du Groupe, ni d'accords conditionnels ou inconditionnels prévoyant de la placer sous option.

6.F.5.3. Franchissements de seuils

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Depuis l'Assemblée Générale du 31 mars 2003, l'article 9 des statuts de Valeo prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de

concert, le seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

6.F.5.4. Identification des actionnaires

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (nominative ou au porteur) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est alors fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun

d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale possédant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'identification dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

6.F.6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

6.F.6.1. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

■ Ainsi que mentionné dans « Risques et incertitudes », (Chapitre 2, section 2.A.5 « Risque de liquidité »), dans le cadre d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros, un emprunt obligatoire de 600 millions d'euros remboursable le 24 juin 2013 comporte une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement

anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (« *investment grade* »), dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement, ou qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement.

- Les conditions générales d'achat de certains clients de Valeo comportent une clause de résiliation en cas de changement de contrôle de Valeo.
- La société commune d'importance mineure en termes d'activité, Valeo Systems South Africa contient une clause de changement de contrôle appelée à jouer en cas de prise de contrôle par un concurrent des autres associés.

6.F.6.2. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Tel qu'indiqué au Chapitre 4, section 4.B.1.2.7, Jacques Aschenbroich, Directeur Général, bénéficierait d'une indemnité de départ fixée entre 6 mois et 24 mois de rémunération annuelle, fixe et variable, dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions). Le versement de cette indemnité est conditionné à la réalisation de critères de performance et le montant dû à ce titre s'imputerait sur celui qui pourrait être dû au titre de la clause de non-concurrence.

Le Conseil s'est donné l'option de soumettre Jacques Aschenbroich à une clause de non-concurrence qui interdirait à Jacques Aschenbroich, pendant les 12 mois suivant la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo, en contrepartie du paiement à Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Valeo pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due). Pour plus de détails, cf. Chapitre 4, section 4.B.1.2.7.

6.F.6.3. Accords pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

6.F.6.3.1. Relations avec le FSI

La cooptation de Michel de Fabiani, candidat proposé par le FSI, en qualité d'administrateur en remplacement de Erich Spitz a été décidée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009. À cette occasion, et après avoir pris en compte la structure particulière actuelle de l'actionnariat de Valeo, le FSI (qui agit dans le cadre du périmètre de consolidation de la Caisse des dépôts et consignations, CDC – dont il est une filiale à 51 %), par courrier du 19 octobre 2009, a notamment confirmé que l'ensemble de la ligne détenue chez Valeo par le Groupe CDC s'exprimerait d'une seule voix lors de l'Assemblée Générale et qu'il soutiendrait les résolutions adoptées par le Conseil et que le FSI n'accroîtrait pas sa participation au-delà du seuil de 15 % sans avoir l'assentiment du Conseil de Valeo. Le FSI a également confirmé qu'il était désormais initié au sens de la réglementation applicable au même titre que Michel de Fabiani dans le cadre du suivi de la participation du FSI au capital de Valeo et dans le respect de l'intérêt du Groupe.

6.F.6.3.2. Accord avec Pardus

Le 21 mai 2008, la Société a conclu un accord avec le fonds Pardus Capital Management L.P. (ci-après, « Pardus ») et Behdad Alizadeh, qui a été soumis et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008. Cet accord avait pour objet de fixer les conditions de la désignation d'un représentant de Pardus au Conseil d'Administration, de fixer certaines règles de conduite et de loyauté de Pardus et de son représentant envers la Société et son Conseil d'Administration, de limiter la participation de Pardus au capital de la Société et de fixer certaines conditions à la cession d'actions Valeo par Pardus. Par courrier en date du 17 août 2010, Pardus a envoyé à Valeo un préavis de résiliation de cet accord, qui en conséquence a été résilié de plein droit à l'issue d'une période de quatre mois, soit le 18 décembre 2010. Cette résiliation n'a pas eu de conséquences sur l'actionnariat de la Société.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.A. Principales dispositions légales et statutaires	256	Déclarations de franchissements de seuils (publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org)	264
7.A.1. Dénomination et siège social	256	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social (www.valeo.com)	264
7.A.2. Forme juridique et législation	256	Informations publiées par Valeo dans le Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et accessibles sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr/balo)	264
7.A.3. Gouvernement d'entreprise	256	Informations publiées par Valeo sur des supports d'information financière	265
7.A.4. Date de constitution et durée	256	Communiqués de presse publiés sur le site de Valeo (www.valeo.com)	265
7.A.5. Objet social	257		
7.A.6. RCS	257		
7.A.7. Exercice social	257		
7.A.8. Droit à une part des bénéfices	257		
7.A.9. Droit au boni de liquidation	258		
7.A.10. Assemblées Générales	258		
7.A.11. Droits de vote double	258		
7.A.12. Modification du capital et des droits attachés aux actions	259		
7.B. Information sur les filiales et participations	259		
7.C. Contrats importants	262		
7.D. Documents accessibles au public	262		
7.D.1. Disponibilité des documents	262		
7.D.2. Document d'information annuel	262		
Rapports annuels, semestriels et information financière trimestrielle, programmes de rachat d'actions, et autres informations (www.valeo.com)	263		
		7.E. Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	267
		7.E.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	267
		7.E.2. Honoraires des Commissaires aux comptes RFA	268
		7.F. Personne responsable du document de référence RFA	269
		7.F.1. Désignation de la personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel	269
		7.F.2. Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel	269

7.A. Principales dispositions légales et statutaires

7.A.1. Dénomination et siège social

La Société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est : + 33 (0) 1 40 55 20 20.

7.A.2. Forme juridique et législation

Valeo est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

7.A.3. Gouvernement d'entreprise

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise. Pour plus d'informations, se reporter au rapport du Président du Conseil

d'Administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au Chapitre 4.D.

7.A.4. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

7.A.5. Objet social

L'objet social de la Société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

- l'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la Société et les sociétés de son Groupe ou intéressant leur clientèle ; et
- généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

7.A.6. RCS

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 030 967 RCS Paris.

7.A.7. Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

7.A.8. Droit à une part des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte de report à nouveau ; dans ce cas, la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale des actionnaires ne peut décider la distribution d'un dividende aux actionnaires qu'après avoir approuvé les comptes de l'exercice écoulé et constaté l'existence de sommes distribuables. Les modalités de

mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale des actionnaires ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés.

L'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et selon les modalités prévus par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'État.

7.A.9. Droit au boni de liquidation

Le partage du boni de liquidation est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

7.A.10. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale des actionnaires, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, modifié par le décret du 23 juin 2010, une modification des statuts est soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 juin 2011 afin de permettre la notification de la désignation et de la révocation du mandataire par voie électronique.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis, et leurs copies ou extraits sont certifiés et délivrés, conformément à la loi.

7.A.11. Droits de vote double

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 1992, les statuts de la Société (article 23) prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire

à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins, le délai de quatre ans susvisé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et après ratification par une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

7.A.12. Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.B. Information sur les filiales et participations

L'organisation générale du Groupe, juridique et opérationnelle, est décrite au Chapitre 1, section 1.C.1.

Depuis la filialisation de ses activités industrielles en 2002, Valeo n'a plus qu'une activité de *holding* et de gestion de la trésorerie du Groupe. À ce titre, Valeo centralise la gestion des risques de marché (variations des taux d'intérêt, fluctuations des cours de change et des prix des matières premières cotées) auxquels les filiales opérationnelles sont exposées. Valeo centralise également les besoins de financement des filiales et est généralement la contrepartie unique des établissements financiers assurant la couverture de ces besoins. Les actifs (valeurs mobilières de placement et disponibilités) et passifs (dette externe) se rattachant à cette activité figurent au bilan de Valeo. Valeo assure par ailleurs la défense de la notoriété de la marque Valeo. Elle a, à ce titre, conclu avec certaines de ses filiales opérationnelles, des contrats de redevance de marque.

Les fonctions de contrôle et de support communes aux sociétés du Groupe (comptabilité, conseil juridique, ingénierie informatique,

politique et coordination achats, gestion immobilière, stratégie logistique, etc.) sont confiées à Valeo Management Services qui facture une redevance aux filiales françaises.

Les actifs et les dettes du Groupe liés aux opérations sont portés par ses filiales et, principalement, par les sociétés industrielles et de commercialisation indiquées dans le tableau figurant aux pages suivantes.

Les sociétés de commercialisation figurant dans ce tableau n'interviennent dans les pays où elles sont présentes que sur le marché de la rechange indépendante. Les ventes aux constructeurs automobile sont assurées directement par les Pôles/Familles de Produits qui produisent. La coordination des actions commerciales des Pôles/Familles de Produits auprès d'un même client est effectuée par les réseaux de la Fonction Ventes et Développement des Affaires présentés au Chapitre 1, section 1.C.2.3. La liste des sociétés consolidées figure dans les Notes annexes aux comptes consolidés (cette liste indique également leur implantation géographique), Chapitre 5, section 5.B.6, Note 7.

PRINCIPALES ENTITÉS INDUSTRIELLES

Détention directe et indirecte par pays

Entité industrielle ■

Commercialisation ■

Union Européenne				Europe hors Union Européenne	Afrique	Amérique du Nord
France	Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas	Italie, Espagne	Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie	Turquie, Russie	Tunisie, Afrique du Sud, Égypte	Etats-Unis
VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO SCHALTER UND SENSOREN GmbH 100	VALEO S.p.A. (Italie) 99,9	VALEO AUTO-ELECTRIC HUNGARY LLC (Hongrie) 100	VALEO OTOMOTIV SISTEMLERI ENDUSTRISI A.S. (Turquie) 100	VALEO EMBRAYAGES TUNISIE SA 100	VALEO, INC. 100
VALEO MATÉRIEAUX DE FRICTION 100	VALEO WISCHERSYSTEME GmbH 100	VALEO SERVICE ITALIA S.p.A. 99,9	VALEO ELECTRIC AND ELECTRONIC SYSTEMS Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO OTOMOTIV DAGITIM A.S. (Turquie) 100	DAV TUNISIE 100	VALEO INVESTMENT HOLDINGS, INC. 100
VALEO ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES MOTEUR 100	VALEO SICHERHEITSSYSTEME GmbH 100	VALEO ESPAÑA S.A. 100	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO CLIMATE CONTROL TOMILINO LLC (Russie) 95	VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS, INC. 100
VALEO SÉCURITÉ HABITACLE 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 100	VALEO ILUMINACIÓN S.A. (Espagne) 99,8	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO SERVICE LIMITED LIABILITY COMPANY (Russie) 100	VALEO INTERBRANCH AUTOMOTIVE SOFTWARE (Égypte) 100	VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 100
VALEO SYSTÈMES D'ESSUYAGE 100	VALEO COMPRESSOR EUROPE GmbH 100	VALEO SISTEMAS ELÉCTRICOS S.L. (Espagne) 100	VALEO VYMENIKY TEPLA k.s. (République tchèque) 100			VALEO SYLVANIA LLC 50
VALEO VISION 100	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO CLIMATIZACIÓN S.A. (Espagne) 100	VALEO AUTOKLIMATIZACE k.s. (République tchèque) 100			VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS, INC. 100
DAV 100	VALEO VISION BELGIQUE 100	VALEO SERVICE ESPAÑA S.A. 100	VALEO COMPRESSOR EUROPE S.r.o. (République tchèque) 100			VALEO RADAR SYSTEMS, INC. 100
SC2N 100	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	VALEO TÉRMICO, S.A. (Espagne) 100	VALEO LIGHTING ASSEMBLY S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO ENGINE COOLING, INC. 100
VALEO FOUR SEASONS 50	VALEO SERVICE UK LIMITED (Grande-Bretagne) 100		VALEO LIGHTING INJECTION S.A. (Roumanie) 100			VALEO FRONT END MODULE, INC. 100
VALEO SERVICE 100	VALEO ENGINE COOLING UK Ltd (Grande-Bretagne) 100		VALEO SISTEME TERMVICE S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO COMPRESSOR NORTH AMERICA, INC. 100
VALEO SYSTÈMES THERMIQUES 100	CONNAUGHT ELECTRONICS LIMITED (Irlande) 100		VALEO SLOVAKIA S.r.o. (Slovaquie) 100			
VALEO SYSTÈMES DE CONTRÔLE MOTEUR 100						
VALEO ÉTUDES ÉLECTRONIQUES 100	VALEO SERVICE BENELUX B.V. (Pays-Bas) 100					

ET DE COMMERCIALISATION

d'implantation (en % d'intérêt au 31.12.2010)

Amérique du Nord		Amérique du Sud	Asie		
Mexique		Brésil Argentine	Chine	Corée du Sud, Japon Thaïlande, Indonésie	Inde
VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO SISTEMAS AUTOMÓTIVOS Ltda (Brésil) 100	TAIZHOU VALEO-WENLING AUTOMOTIVE SYSTEMS COMPANY LIMITED 100	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60	
DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. 100	HUBEI VALEO AUTO LIGHTING COMPANY LTD 100	VALEO PYEONG HWA Co. Ltd (Corée) 50	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH PRIVATE LIMITED 50	
VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100	EMELAR Sociedad Anónima (Argentine) 100	VALEO AUTOMOTIVE AIR CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 55	VALEO PYEONG HWA INTERNATIONAL Ltd (Corée) 50	MINDA VALEO SECURITY SYSTEMS PRIVATE LIMITED 50	
VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 100	CIBIE ARGENTINA S.A. 100	FAW-VALEO CLIMATE CONTROL SYSTEMS Co. Ltd 36,5	VALEO SAMSUNG THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Corée) 50	VALEO INDIA PRIVATE LIMITED 100	
VALEO SYLVANIA ILUMINACIÓN S. de R.L. de CV 50		NANJING VALEO CLUTCH Co. Ltd 55	VALEO THERMAL SYSTEMS KOREA Co. Ltd 100	VALEO ENGINE AND ELECTRICAL SYSTEMS INDIA PRIVATE LIMITED 100	
		VALEO SHANGHAI AUTOMOTIVE ELECTRIC MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 55	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. (Japon) 66	VALEO LIGHTING SYSTEMS (India) PRIVATE Ltd 100	
		SHANGHAI VALEO AUTOMOTIVE ELECTRICAL SYSTEMS Co. Ltd 50	VALEO THERMAL SYSTEMS JAPAN CORPORATION 100		
		HUADA AUTOMOTIVE AIR CONDITIONER Co. Ltd 30	ICHIKOH INDUSTRIES LIMITED (Japon) 31,6		
		VALEO LIGHTING HUBEI TECHNICAL CENTER Co. Ltd 100	VALEO THERMAL SYSTEMS SALES (THAILAND) Co. Ltd 74,9		
		VALEO INTERIOR CONTROLS (SHENZHEN) Co. Ltd 100	VALEO SIAM THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Thaïlande) 74,9		
		VALEO AUTOMOTIVE SECURITY SYSTEMS (WUXI) Co. Ltd 100	VALEO COMPRESSOR (THAILAND) Co. Ltd 98,5		
		VALEO COMPRESSOR (CHANGCHUN) Co. Ltd 100	VALEO COMPRESSOR CLUTCH (THAILAND) Co. Ltd 97,3		
		VALEO ENGINE COOLING (FOSHAN) Co. Ltd 100	PT VALEO AC INDONESIA 49		
		FOSHAN ICHIKOH VALEO AUTO LIGHTING SYSTEMS Co. Ltd 50			
		VALEO AUTO PARTS TRADING (SHANGHAI) Co. Ltd 100			
		VALEO AUTOMOTIVE TRANSMISSIONS SYSTEMS (NANJING) Co. Ltd 100			

7.C. Contrats importants

Le Groupe a bénéficié en 2009 d'un financement de la BEI destiné à soutenir les projets de Recherche & Développement du Groupe en matière de réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ et d'amélioration de la sécurité active. Ce financement a pris la forme de deux prêts pour un montant pouvant aller jusqu'à 300 millions d'euros.

En mars 2010, Valeo a cédé son activité de ralentisseurs électromagnétiques (*speed controller*), Telma.

En mai 2010, Valeo a racheté la participation minoritaire du groupe N.K. Minda dans la co-entreprise indienne productrice de systèmes électriques à Pune.

Au cours des deux années précédentes, hormis ceux cités ci-dessus, il n'a pas été conclu par Valeo ou une société du Groupe de contrats importants autres que des contrats conclus dans le cadre normal de leur activité, hormis ceux cités ci-dessus.

7.D. Documents accessibles au public

7.D.1. Disponibilité des documents

Les communiqués de la Société, les documents de référence comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et le Groupe déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.valeo.com, et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Les informations réglementées (définies à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF) sont mises en ligne sur le site Internet de la Société, conformément aux dispositions de l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF ; ces

informations étant archivées sur le site de la Société pendant une durée d'au moins cinq ans à compter de leur diffusion.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration est en ligne sur le site de la Société, et ce conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 8 décembre 2009). Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

7.D.2. Document d'information annuel

Le document d'information annuel est établi en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des

marchés financiers (AMF). Il présente les informations publiées ou rendues publiques par Valeo du 7 mars 2010 au 10 mars 2011.

Rapports annuels, semestriels et information financière trimestrielle, programmes de rachat d'actions, et autres informations (www.valeo.com)

7 mars 2011	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de février 2011
7 février 2011	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de janvier 2011
10 janvier 2011	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de décembre 2010
6 janvier 2011	■ Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010
13 décembre 2010	■ Exécution du mandat de rachat d'actions
6 décembre 2010	■ Mandat de rachat d'actions
6 décembre 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de novembre 2010
8 novembre 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'octobre 2010
18 octobre 2010	■ Exécution de la convention de gestion partielle de rachat d'actions
13 septembre 2010	■ Convention de gestion partielle de rachat d'actions
9 octobre 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de septembre 2010
3 septembre 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'août 2010
2 août 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de juillet 2010
29 juillet 2010	■ Rapport semestriel 2010
28 juillet 2010	■ Communiqué de presse : résultats 1 ^{er} semestre 2010
7 juillet 2010	■ Bilan semestriel du contrat de liquidité
6 juillet 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de juin 2010
7 juin 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mai 2010
9 mai 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'avril 2010
22 avril 2010	■ Communiqué de presse : résultats du premier trimestre 2010
5 avril 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mars 2010
24 mars 2010	■ Rapport d'activité 2009
24 mars 2010	■ Document de référence 2009
7 mars 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de février 2010

Déclarations de franchissements de seuils (publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org)

14 janvier 2011	■ La société Pardus Investments a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du Capital et des droits de vote de Valeo
17 septembre 2010	■ La société Lazard Asset Management LLC, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion et de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du Capital et des droits de vote de Valeo
13 septembre 2010	■ La société Pardus Investments a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % des droits de vote de Valeo
12 août 2010	■ La société Pardus Investments a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 10 % du Capital et des droits de vote de Valeo
28 juillet 2010	■ La société Lazard Asset Management LLC, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion et de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du Capital et des droits de vote de Valeo
15 juillet 2010	■ La société Pardus Investments a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 10 % des droits de vote de Valeo
28 mai 2010	■ La société Pardus Investments a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 15 % du Capital et des droits de vote de Valeo

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social (www.valeo.com)

Information couvrant la période du 1^{er} mars 2010 au 24 février 2011 mise à jour mensuellement et disponible sur le site internet de la Société sous la rubrique Relations Financières/Information réglementée.

<http://www.valeo.com/fr/accueil/relations-financieres/info-reglementee.html>

Informations publiées par Valeo dans le Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et accessibles sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr/balo)

1 décembre 2010	■ Avis de remboursement aux porteurs d'obligation à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes (les « Océanes »)
30 juin 2010	■ Approbation des comptes 2009 par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 juin 2010
5 mai 2010	■ Avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 juin 2010
31 mars 2010	■ Avis de réunion à l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 juin 2010

Informations publiées par Valeo sur des supports d'information financière

- 24 février 2011 ■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats du 2^e semestre 2010 et de l'exercice 2010 dans *Les Échos*
- 22 octobre 2010 ■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats du chiffre d'affaires trimestriel dans *Les Échos*
- 27 juillet 2010 ■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats semestriels dans *Les Échos*
- 20 mai 2010 ■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats du chiffre d'affaires trimestriel dans *Les Échos*

Communiqués de presse publiés sur le site de Valeo (www.valeo.com)

Mars 2011

- 10 mars 2011 ■ Annonce d'une possible émission d'obligations de l'ordre de 500 millions d'euros
- 9 mars 2011 ■ Présentation des nouveaux objectifs à moyen terme de Valeo

Février 2011

- 24 février 2011 ■ Valeo : résultats du 2^e semestre et de l'année 2010
- 23 février 2011 ■ Valeo signe un accord pour le rachat de la société japonaise Niles
- 14 février 2011 ■ Nomination de Fabienne de Brébisson au poste de Directeur de la Communication du Groupe
- 4 février 2011 ■ Dépôt de brevets record pour Valeo en 2010

Janvier 2011

- 17 janvier 2011 ■ Nomination de Christophe Périllat-Piratoire au poste de Directeur des Opérations du Groupe

Décembre 2010

- 20 décembre 2010 ■ Nouveau véhicule de démonstration électrique développé par Valeo et BAIC
- 16 décembre 2010 ■ Signature d'un accord de coopération entre Valeo et Ibeo Automotive Systems
- 13 décembre 2010 ■ Valeo et IFP Énergies nouvelles annoncent la signature d'un contrat cadre dans le domaine des Groupes Motopropulseurs
- 10 décembre 2010 ■ Moody's confirme le rating de Valeo à Ba1 et améliore la perspective de « stable » à « positif »

Octobre 2010

- 21 octobre 2010 ■ Révision à la hausse des perspectives de taux de marge opérationnelle 2010 de Valeo : le Groupe attend un taux de marge au 2^e semestre légèrement supérieur à celui du 1^{er} semestre

Septembre 2010

- 30 septembre 2010 ■ Valeo et Orange présentent un concept innovant pour faciliter le partage de véhicules.
- 30 septembre 2010 ■ Valeo : partenaire de Modulowatt sur le projet d'accostage automatique à une borne de recharge de batterie
- 30 septembre 2010 ■ Deux concept cars du Mondial équipés de projecteurs Full-LED Valeo
- 30 septembre 2010 ■ Nouvelle façade multifonctions et système d'accès et démarrage mains-libres de Valeo sur la future Peugeot 508

30 septembre 2010	■ Première mondiale pour Park4U® de Valeo qui équipe les nouvelles Volkswagen Touran et Sharan
30 septembre 2010	■ Premier lancement du système d'éclairage Valeo BeamAtic® Premium chez Volkswagen
30 septembre 2010	■ L'alliance Valeo-Ichikoh équipe la Nissan Leaf Electrique de ses projecteurs à LEDs
30 septembre 2010	■ Première mondiale pour le système 360Vue® de Valeo sur la nouvelle Volkswagen Touareg
30 septembre 2010	■ Présentation des technologies spécifiques au véhicule électrique sur le <i>show car</i> présenté au Mondial de l'Automobile à Paris
27 septembre 2010	■ Valeo : Révision à la hausse des prévisions pour la production automobile en 2010
22 septembre 2010	■ Présentation du <i>show car</i> électrique au Mondial de l'Automobile à Paris
7 septembre 2010	■ Lancement du premier système d'essuyage à moteurs synchronisés à entraînement direct
Août 2010	
19 août 2010	■ Démission de Behdad Alizadeh du Conseil d'Administration de Valeo et résiliation par Pardus de l'Accord du 21 mai 2008
Juillet 2010	
27 juillet 2010	■ Valeo : résultats du premier semestre 2010
26 juillet 2010	■ Entrée sur le marché nord-américain des transmissions automatiques avec ses convertisseurs de couple fabriqués dans une nouvelle usine au Mexique
12 juillet 2010	■ Présentation des technologies d'aide à la conduite et de visibilité à l' <i>eSafety Challenge 2010</i>
Juin 2010	
9 juin 2010	■ Nouveau système micro-hybride de Valeo sur les modèles Diesel HDi de PSA Peugeot Citroën
3 juin 2010	■ Valeo : Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 2010
2 juin 2010	■ Valeo : Perspectives de résultat pour le 1 ^{er} semestre 2010
Mai 2010	
26 mai 2010	■ Création d'un Comité Consultatif pour accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de sa stratégie
20 mai 2010	■ Valeo : Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 2010 – Information complémentaire
19 mai 2010	■ Montée à 100 % dans le capital de sa société de systèmes électriques en Inde
5 mai 2010	■ Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale de Valeo
Avril 2010	
22 avril 2010	■ Valeo : résultats du premier trimestre 2010

7.E. Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

7.E.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes titulaires :

- Ernst & Young et Autres, représenté par MM. Jean-François Ginies et Gilles Puissochet – 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,
- Début du mandat : Assemblée Générale du 3 juin 2010 (1^{er} mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Mazars, représenté par MM. Lionel Gotlib et David Chaudat 61, rue Henri Régnauld 92075 Paris La Défense Cedex
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,
- Début du mandat : Assemblée Générale du 3 juin 2010 (1^{er} mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaires PricewaterhouseCoopers Audit et Salustro Reydel, membre de KPMG, n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 3 juin 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants :

- Auditex, représenté par M. Emmanuel Roger – Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche – 92037 Paris La Défense Cedex
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,
- Début du mandat : Assemblée Générale du 3 juin 2010 (1^{er} mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- M. Philippe Castagnac – 44 rue de la Faisanderie – 75116 Paris
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris,
- Début du mandat : Assemblée Générale du 3 juin 2010 (1^{er} mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.E.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

EXERCICE 2010

(en millions d'euros)

	Ernst & Young	%	Mazars	%
AUDIT				
Émetteur	0,0		0,0	
Filiales intégrées	3,1		2,1	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,1		2,1	
Émetteur	0,0		0,0	
Filiales intégrées	0,2		0,0	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0,2		0,0	
SOUS-TOTAL AUDIT	3,3	94 %	2,1	95 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES				
Juridique, fiscal, social	0,1		0,1	
Autres	0,1		0,0	
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0,2	6 %	0,1	5 %
TOTAL	3,5	100 %	2,2	100 %

EXERCICE 2009

(en millions d'euros)

	PwC	%	KPMG	%
AUDIT				
Émetteur	0,0		0,1	
Filiales intégrées	4,2		2,1	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,2		2,2	
Émetteur	0,0		0,0	
Filiales intégrées	0,1		0,1	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0,1		0,1	
Sous-total Audit	4,3	90 %	2,3	88 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES				
Juridique, fiscal, social	0,4		0,3	
Autres	0,1		0,0	
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0,5	10 %	0,3	12 %
TOTAL	4,8	100 %	2,6	100 %

7.F. Personne responsable du document de référence

7.F.1. Désignation de la personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

Jacques Aschenbroich, Directeur Général de Valeo

7.F.2. Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

« J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion répertoriées au Chapitre 8, section 8.D présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant au Chapitre 5, section 5.B.7 du présent document de référence, qui contient une observation purement technique.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant au Chapitre 4, section 4.G du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2010 sous le numéro de visa D.10-0149, qui contient une observation purement technique.

Les états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant au Chapitre 5, section 5.E du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2009 sous le numéro de visa D.09-0128, qui contient une observation. »

Paris, le 28 mars 2011

Jacques Aschenbroich

Directeur Général





TABLES DE CONCORDANCE

8.A. Table de concordance du document de référence	272	8.C. Table de concordance du rapport financier annuel	277
8.B. Table de concordance avec les informations sociales et environnementales requisés par la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques introduite par le décret n° 2002-221	276	8.D. Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce	278

8.A. Table de concordance du document de référence

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux sections et éventuellement aux chapitres du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. Elle renvoie également aux sections et chapitres du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2010 sous le numéro D.10-149 (le « DDR 2009 ») et le cas échéant, aux sections et chapitres du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-128 (le « DDR 2008 »).

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
1.	Personnes responsables	
1.1	Indication des personnes responsables	7.F.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.F.2
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.E.1
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	1.B et 5.F.1
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risques	2
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.A.1
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	7.A.6
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.A.4
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	7.A.1 et 7.A.2
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.A.1
5.2.	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	1.C.5
5.2.2	Principaux investissements en cours	1.C.5
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.C.5
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.D
6.1.2	Nouveau produit	1.D
6.2.	Principaux marchés	1.E.1
6.3.	Événements exceptionnels	N/A
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.C.3 et 2.A.3.1
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.E.2
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	1.C.1 et 7.B
7.2	Liste des filiales importantes	7.B, 5.B.6 (Note 7) et 5.E.4 (Note 16)
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	1.C.4
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.C.4.2, 2.A.2 et 3.A

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	5.A.2 Chapitres 1-3 du DDR 2009 Chapitres 1-3 du DDR 2008
9.2.	Résultat d'exploitation	5.A.1 et 5.D Chapitres 1-3 du DDR 2009 Chapitres 1-3 du DDR 2008
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.A et 2.A.1.1
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.A
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	5.A et 2.A.1.1
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	5.A.2.1, 5.A.2.2, 5.B.5, 5.B.6 (Notes 5.8, 5.10 et 5.11), 6.F.1 et 6.F.2
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	5.A.2.3, 5.B.4 et 5.B.6 (Note 5.11)
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	5.A.2.3, 2.A.5 et 5.B.6 (Notes 5.10, 6.1, 6.2)
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	2.A.5, 5.B.6 (Note 6.2.2) et 5.E.4 (Note 10.8)
10.5.	Sources de financement attendues	2.A.5, 5.B.6 (Note 6.2.2)
11.	Recherche et développement, brevets et licences	1.B.4, 1.C.3, 1.D.6, 5.B.6 (Note 5.2)
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	5.C
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	5.C
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition – déclarations	4.A.1, 4.A.2, 4.A.3.3, 4.D.1 et 4.D.2.7
14.2.	Conflits d'intérêts	4.A.3.1
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	4.B, 4.D.2.12, 4.D.2.13 et 5.B.6 (Note 6.6.1)
15.2.	Retraites et autres avantages	4.B.1.1.6, 4.B.1.2.6, 4.B.3, 4.B.3.2, 5.A.2.2 et 5.B.6 (Note 5.9.2)
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration	4.A.1.2
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	4.A.3.2
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	4.C.4 et 4.D.2.5
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.D.3 et 7.A.3

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	1.C.1.1, 1.C.4.1 et 3.B.1.1
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	4.A.1.2, 4.B.1.1.5, 4.B.1.2.5, 4.B.3.1 et 4.D.2.12
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.B.6.2.3. et 6.D.4
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	6.D
18.2.	Existence de droits de vote différents	6.D.2 et 7.A.11
18.3.	Contrôle de l'émetteur	6.D.2
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	6.F.5.1
19.	Opérations avec des apparentés	
		4.D.2.8, 4.D.2.9, 4.F, 5.B.6 (Note 6.6) et 6.F.6.3 Sections 3.J.4-4.F.6.7-5.D.12-5.D.16-5.F-6.A.2.8-6.A.2.9 du DDR 2009 Sections 3.J.4-4.F.5.8-5.D.12-5.D.16-5.F-6.A.2.8-6.A.2.9 du DDR 2008
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	5.B Chapitres 1-4-5 du DDR 2009 Chapitres 1-4-5 du DDR 2008
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	5.E Chapitres 4-5 du DDR 2009 Chapitres 4-5 du DDR 2008
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	5.B.7 et 5.E.5 Sections 4.G-5.E-8.B du DDR 2009 Sections 4.G-5.E-8.B du DDR 2008
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	4.E et 4.F Sections 5.F-6.B du DDR 2009 Sections 5.F-6.B du DDR 2008
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2010
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	7.A.8
20.7.1	Montant des dividendes	6.C
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.A.3.3, 5.B.6 (Notes 4.5.1 et 6.4)
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.B.6 (Note 6.8) et 5.C.1

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit	6.D.2 et 6.F.1
21.1.2	Actions non représentatives du capital	6.F.4
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	6.D.2 et 6.E.4
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.F.3
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	6.F.2
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	6.F.5.2
21.1.7	Historique du capital social	6.F.1
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	7.A.5
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	4.C et 4.D.2
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7.A.8, 7.A.9 et 7.A.11
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.A.12
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	7.A.10
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	6.F.6.3
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	6.F.5.3
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.A.12
22.	Contrats importants	7.C
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	Documents accessibles au public	7.D
25.	Informations sur les participations	1.A.2, 5.B.6 (Notes 2, 5.4 et 7), 5.E.5 (Note 16) et 7.B

8.B. Table de concordance avec les informations sociales et environnementales requises par la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques introduite par le décret n° 2002-221

Informations fournies en application des articles R225-104 et R225-105 du code de commerce		Chapitres/Sections
Art. 1	Informations sociales	
1°	Effectif total, embauches, difficultés éventuelles de recrutement, licenciements et motifs, heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure à la société	3.B.1 et 3.B.2
	Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement	N/A
2°	Organisation du temps de travail, durée du temps de travail à temps plein, durée du temps de travail à temps partiel, absentéisme et motifs	3.B.2
3°	Rémunérations et évolutions, charges sociales, application des dispositions du Code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale, égalité professionnelle homme-femme	3.B.3 et 3.B.6
4°	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	3.B.4
5°	Conditions d'hygiène et de sécurité	3.B.5
6°	Formation	3.B.7 et 3.B.11
7°	Emploi et insertion des travailleurs handicapés	3.B.8
8°	Œuvres sociales	3.B.9
9°	Importance de la sous-traitance et promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail par les filiales	3.B.10
Art. 2	Informations environnementales	
1°	- Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie - Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique - Recours aux énergies renouvelables, - Conditions d'utilisation des sols, - Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste est déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie - Nuisances sonores ou olfactives - Déchets	3.A.2.3
2°	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	3.A.2.3
3°	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	3.A.1.3.4
4°	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière	3.A.1.3.3
5°	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement	3.A.3
6°	Organisation interne, formation et information des salariés et moyens mis en œuvre en matière environnementale	3.A.1 3.A.2.3.9 3.A.3
7°	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	3.A.3
8°	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés	3.A.3
9°	Extension des standards 1° à 6° aux filiales	3.A (introduction)
10°	Prise en compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional Description des relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	3.B.8, 3.B.9, 3.B.10 et 3.B.11

8.C. Table de concordance du rapport financier annuel

	Rapport financier annuel	Chapitres/Sections
1.	Comptes sociaux	5.E
2.	Comptes consolidés	5.B
3.	Rapport de gestion (Code monétaire et financier)	
	Article L. 225-100 du Code de commerce	
	- Analyse de l'évolution des affaires	5.A.1
	- Analyse des résultats	5.A.1
	- Analyse de la situation financière	5.A.2
	- Principaux risques et incertitudes	2.A
	- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	6.F.2
	Article L. 225-100-3 du Code de commerce	
	- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	6.F.6
	Article L. 225-211 du Code de commerce	
	- Rachats par la Société de ses propres actions	6.E
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	7.F.2
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.E.5
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.B.7
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	4.F
8.	Honoraires des Commissaires aux comptes	7.E.2
9.	Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	4.D
10.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	4.E

8.D. Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Rapport de gestion Code de commerce	Chapitres/Sections
Compte-rendu d'activité	
1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	5.D
2. Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	5.A.1
3. Indicateurs clés de performance de nature financière	1.B
4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	5.A
5. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	5.C.1
6. Évolution et perspectives d'avenir	5.C.2
7. Activités en matière de recherche et de développement	1.C.3
8. Délais de paiement des dettes fournisseurs	5.D
9. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	5.A, 5.B.3, 5.B.6 (Note 1.21)
10. Description des principaux risques et incertitudes	2.A
11. Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	N/A
12. Indications sur l'utilisation des instruments financiers	5.B.6 (Notes 1.14, 6.1 et 6.2)
13. Investissements au cours des trois derniers exercices	1.C.5
14. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	1.C.5.1
Responsabilité sociale d'entreprise	
15. Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	Table de concordance – 8.B
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	Table de concordance – 8.B
Gouvernance	
17. Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	4.A.1.1
18. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	4.A.1.2
19. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	4.B
20. Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	4.B.1.1, 4.B.1.2 et 4.D.2.13.2
21. Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	4.B.1 et 4.B.3
22. Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	4.B.1.2.5 et 4.B.2.12
23. Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la société	4.A.4
Actionnariat et capital	
24. Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	6.D et 6.F.1
25. État de la participation des salariés au capital social	6.D.4
26. Rachat et revente par la société de ses propres actions	6.E
27. Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue	5.B.6 (Note 7)
28. Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Rapport de gestion Code de commerce	Chapitres/Sections
29. Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	6.C
30. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	6.F.6
Autres informations	
31. Dépenses somptuaires	5.D
32. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	5.F.1
33. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
34. Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	4.B.3.1, 4.D.2.12.1 et 5.E.4 (Notes 1.7 et 8.1.2)
35. Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	4.B.3.1, 4.D.2.12.2 et 5.E.4 (Notes 1.7, 8.1.3 et 5.8.1)
36. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	6.F.2

Imprimé sur papier offset à partir de 100 % de fibres recyclées,
sans azurants optiques, certifié FSC 100 % recyclé.





43, rue Bayen - 75848 Paris Cedex 17 - France / Tél. : 33 (0)1 40 55 20 20 - Fax : 33 (0)1 40 55 21 71
Valeo Société Anonyme au capital de 234 628 851 euros - 552 030 967 RCS Paris
valeo.com